Gestion de Placements TD

Fonds Mutuels TD

Prospectus simplifié

Le 25 juillet 2024

	Séries offertes
Fonds du marché monétaire	
Fonds du marché monétaire canadien TD	1, 6, 7, 10, 14, 16, 17
Fonds du marché monétaire Plus TD	1, 6, 10
Fonds du marché monétaire américain TD	1, 4, 6, 10, 14, 17
Fonds d'obligations à échéance cible	
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD	7, 10, 14
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD	7, 10, 14
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD	7, 10, 14
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025	7, 10, 14
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026	7, 10, 14
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027	7, 10, 14
Fonds à revenu fixe	
Fonds d'obligations ultra court terme TD	1, 6, 7, 10, 17
Fonds d'obligations à court terme TD	1, 6, 7, 10, 14, 16, 17
Fonds d'obligations canadiennes TD	1, 6, 7, 10, 14, 16, 17
Portefeuille à revenu favorable TD	1, 2, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 17
Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD	1, 4, 6, 7, 10, 16, 17
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD	1, 6, 7, 10, 14
Fonds d'obligations de sociétés américaines TD	1, 6, 7, 10, 14, 17
Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD	6, 14
Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD	6, 14
Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD	1, 2, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 17
Fonds de revenu mondial TD	1, 2, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 17
Fonds d'obligations mondiales de base plus TD	1, 2, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 16, 17
Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD	1, 2, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 17
Fonds d'obligations à haut rendement TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17
Fonds d'actions privilégiées TD	7, 10, 14
Fonds équilibrés	
Fonds opportunités mondiales TD – conservateur	1, 6, 7, 10, 14, 17
Fonds opportunités mondiales TD – équilibré	1, 6, 7, 10, 14, 17
Fonds de revenu mensuel TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12
Fonds de revenu mensuel tactique TD	1, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 17
Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12
Fonds américain de revenu mensuel TD	1, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12
Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12
Fonds de revenu mensuel diversifié TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 17
Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12
Fonds de croissance équilibré TD	1, 6, 7, 10
Fonds de revenu de dividendes TD	1, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 16, 17
Fonds à rendement diversifié canadien TD	6, 14
Fonds d'actions canadiennes	
Fonds à faible volatilité canadien TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14
Fonds de croissance de dividendes TD	1, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 16, 17
Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD	6, 14
Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD	6, 14, 17
Fonds d'actions canadiennes TD	1, 6, 7, 10, 14, 16, 17
Fonds de petites sociétés canadiennes TD	1, 6, 7, 10, 17
Fonds d'actions américaines	
Fonds américain à faible volatilité TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 17
Fonds nord-américain de dividendes TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12
Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 17
Fonds américain de croissance de dividendes TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 17
Fonds de rendement américain pour actionnaires TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 17
Fonds concentré d'actions américaines TD	1, 6, 7, 10, 14, 17
Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD	1, 6, 7, 10, 14
Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD	1, 6, 7, 10, 14, 16, 17
Fonds américain de réinvestissement du capital TD (anciennement, Fonds de valeurs sûres américaines TD)	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17

(suite sur le rabat)

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les titres émis par les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États Unis. Les titres ne sont pas offerts aux fins de vente ni vendus aux États-Unis ou à des résidents des États-Unis, sauf aux termes de dispenses d'inscription auprès de la SEC. De plus, les titres ne sont pas admissibles, inscrits ni offerts au public dans tout autre territoire étranger.

	Séries offertes
Fonds d'actions américaines	
Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD MC (anciennement Fonds quantitatif d'actions américaines TD)	1, 6, 10, 14, 17
Fonds d'actions américaines TD	1, 6, 7, 10
Fonds de moyennes sociétés américaines TD	1, 6, 7, 10, 15, 17
Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD	1, 6, 7, 10
Fonds de petites sociétés américaines TD	1, 6, 7, 10, 17
Fonds d'actions mondiales	
Fonds mondial à faible volatilité TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 17
Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17
Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD MC	1, 6, 7, 10, 14, 17
Fonds concentré d'actions mondiales TD	1, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 17
Fonds mondial de réinvestissement du capital TD (anciennement Fonds de croissance d'actions mondiales TD)	1, 6, 7, 10, 14, 17
Fonds concentré d'actions internationales TD	1, 6, 7, 10, 14, 17
Fonds d'actions internationales TD	1, 6, 7, 10, 14, 17
Fonds chinois revenu et croissance TD	1, 6, 7, 10, 14, 17
Fonds des marchés émergents TD	1, 6, 7, 10, 15, 17
Fonds sectoriels	
Fonds ressources TD	1, 6, 7, 10
Fonds métaux précieux TD	1, 6, 7, 10, 17
Fonds mondial communications et divertissement TD	1, 6, 7, 10
Fonds science et technologie TD	1, 6, 7, 10, 17
Fonds sciences de la santé TD	1, 6, 7, 10, 17
Fonds indiciels	
Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD	1, 5, 10, 14, 17
Fonds indiciel équilibré TD	1, 5, 17
Fonds indiciel canadien TD	1, 5, 10, 14, 17
Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD	1, 5, 10
Fonds indiciel américain TD	1, 5, 10, 14, 16, 17
Fonds neutre en devises indiciel américain TD	1, 5, 10, 14
Fonds indiciel Nasdaq® TD	1, 5, 10, 17
Fonds indiciel international TD	1, 5, 10, 14, 17
Fonds neutre en devises indiciel international TD	1, 5, 10, 14
Fonds indiciel européen TD	1, 5, 10
Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD	7, 10, 14

	Séries offertes
Portefeuilles de retraite	
Portefeuille de retraite en dollars américains TD	1, 2, 6, 7, 8, 10, 11, 12
Portefeuille conservateur de retraite TD	1, 2, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 17
Portefeuille équilibré de retraite TD	1, 2, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 17
Portefeuilles confortables	
Portefeuille confortable TD – revenu conservateur	1, 6, 10, 18
Portefeuille confortable TD – revenu équilibré	1, 6, 10, 18
Portefeuille confortable TD – équilibré	1, 6, 10, 18
Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée	1, 6, 10, 18
Portefeuille confortable TD – croissance	1, 6, 10, 18
Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse	1, 6, 10, 18
Fonds de la Catégorie Société	
Catégorie placement à court terme TD*	1, 7, 10
Catégorie revenu mensuel tactique TD*	1, 6, 7, 10
Catégorie revenu de dividendes TD*	1, 7, 10
Catégorie canadienne à faible volatilité TD*	1, 7, 10
Catégorie croissance de dividendes TD*	1, 6, 7, 10
Catégorie actions canadiennes TD*	1, 7, 10
Catégorie petites sociétés canadiennes TD*	1, 7, 10
Catégorie valeur de grandes sociétés américaines TD*	1, 7, 10
Catégorie moyennes sociétés américaines TD*	1, 6, 7, 10
Catégorie mondiale à faible volatilité TD*	1, 7, 10
Catégorie mondiale de réinvestissement du capital TD* (anciennement Catégorie croissance d'actions mondiales TD)	1, 7, 10
Catégorie concentrée d'actions internationales TD*	1, 7, 10
Catégorie marchés émergents TD*	1, 7, 10
Fonds gérés TD	
Fonds de revenu fixe TD	1, 6, 7, 10, 13, 14
Fonds de gestion du risque TD	13, 14
Fonds de sociétés canadiennes TD	13, 14
Catégorie fonds d'actions canadiennes TD*	13
Fonds de sociétés mondiales TD	13, 14
Catégorie fonds d'actions mondiales TD*	13
Fonds de gestion tactique TD	13, 14
Catégorie fonds de gestion tactique TD*	13
Fonds alternatifs	
Fonds alternatif de gestion du risque TD	6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 17
Fonds alternatif de produits de base TD	6, 7, 10, 14, 17
Fonds alternatif de produits de base long/court TD	17

Légende

1	Série Investisseurs	6	Série D	11	Série FT5	16	Série Institutionnelle
2	Série H5	7	Série Conseillers	12	Série FT8	17	Série O
3	Série H8	8	Série T5	13	Série W	18	Série G
4	Série Plus	9	Série T8	14	Série Privée	*	Une catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée
5	Série e	10	Série F	15	Série Privée-EM		

Table des matières

Introduction 1
Responsabilité de l'administration d'un OPC 2
Gestionnaire 2
Administrateurs et membres de la haute direction de GPTD 3
Conseiller en valeurs 3
Accords relatifs au courtage 19
Placeurs principaux 21
Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaires 21
Dépositaire 22
Auditeur 22
Agent chargé de la tenue des registres 22
Agent de prêt de titres 22
Courtier principal 22
Autres fournisseurs de services 23
Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds 23
Entités membres du groupe 25
Déclaration du courtier-gérant 25
Politiques et pratiques 25
Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires 28
Contrats importants 28
Poursuites judiciaires 31
Site Web désigné 31
Évaluation des titres en portefeuille 31
Calcul de la valeur liquidative 33
Achats, substitutions et rachats 34
Comment acheter, substituer, convertir ou faire racheter des titres 37
Options d'achat en devises 38
Comment nous traitons votre ordre d'achat, de substitution, de conversion ou de rachat 40
Opérations à court terme 40
Achats 41
Substitutions 43
Conversions 44
Rachats 45
Services facultatifs 46
Programmes d'achats préautorisés et programmes de cotisations préautorisées 46
Programmes de revenu mensuel et programmes de retraits systématiques 47
Régimes de retraite et d'épargne 48
Frais 49
Rémunération du courtier 57
Commissions de vente 57
Commissions de suivi 57
Autres formes d'aide au courtier – Pratiques de vente 59
Participations 59
Incidences fiscales 59
Incidences fiscales pour les Fonds 60
Incidences fiscales pour les investisseurs 64
Quels sont vos droits? 69
Renseignements additionnels 69
Dispenses et autorisations 71
ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR 77
ATTESTATION DE CATÉGORIE SOCIÉTÉ FONDS MUTUELS TD LTÉE 78
ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL 79
ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL 80
Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document 81
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? 81
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif? 81
OPC alternatifs 82
Quels sont les risques d'investir dans un OPC? 85
Comment réduire le risque? 86

Risques propres à chaque Fonds 86
Restrictions en matière de placement 95
Description des titres offerts 95
Désignation, constitution et historique des OPC 98
Modification des documents constitutifs 98
Historique 99
Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds 109
Quels types de placements le Fonds fait-il? 110
Investissement durable à GPTD 112
Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? 113
Politique en matière de distributions 114
Glossaire 396

Information propre à chaque Fonds

Fonds du marché monétaire
Fonds du marché monétaire canadien TD 116
Fonds du marché monétaire Plus TD 118
Fonds du marché monétaire américain TD 120

Fonds d'obligations à échéance cible
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD 122
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD 124
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD 126
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD 128
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD 130
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD 132

Fonds à revenu fixe
Fonds d'obligations ultra court terme TD 134
Fonds d'obligations à court terme TD 136
Fonds d'obligations canadiennes TD 139
Portefeuille à revenu favorable TD 141
Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD 144
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD 146
Fonds d'obligations de sociétés américaines TD 149
Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD 151
Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD 153
Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD 155
Fonds de revenu mondial TD 158
Fonds d'obligations mondiales de base plus TD 161
Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD 164
Fonds d'obligations à haut rendement TD 167
Fonds d'actions privilégiées TD 169

Fonds équilibrés
Fonds opportunités mondiales TD – conservateur 171
Fonds opportunités mondiales TD – équilibré 174
Fonds de revenu mensuel TD 177
Fonds de revenu mensuel tactique TD 180
Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD 183
Fonds américain de revenu mensuel TD 187
Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA 190
Fonds de revenu mensuel diversifié TD 193
Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD 196
Fonds de croissance équilibré TD 199
Fonds de revenu de dividendes TD 201
Fonds à rendement diversifié canadien TD 204

Fonds d'actions canadiennes
Fonds à faible volatilité canadien TD 206
Fonds de croissance de dividendes TD 209
Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD 211
Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD 213
Fonds d'actions canadiennes TD 215
Fonds de petites sociétés canadiennes TD 217

Fonds d'actions américaines
Fonds américain à faible volatilité TD 219
Fonds nord-américain de dividendes TD 221
Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD 223
Fonds américain de croissance de dividendes TD 226
Fonds de rendement américain pour actionnaires TD 228
Fonds concentré d'actions américaines TD 230
Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD 232
Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD 234
Fonds américain de réinvestissement du capital TD 236
Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD [MC] 238
Fonds d'actions américaines TD 240
Fonds de moyennes sociétés américaines TD 242
Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD 244
Fonds de petites sociétés américaines TD 247

Fonds d'actions mondiales
Fonds mondial à faible volatilité TD 249
Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD 251
Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD [MC] 253
Fonds concentré d'actions mondiales TD 255
Fonds mondial de réinvestissement du capital TD 257
Fonds concentré d'actions internationales TD 259
Fonds d'actions internationales TD 261
Fonds chinois revenu et croissance TD 263
Fonds des marchés émergents TD 265

Fonds sectoriels
Fonds ressources TD 267
Fonds métaux précieux TD 269

Fonds mondial communications et divertissement TD 271
Fonds science et technologie TD 273
Fonds sciences de la santé TD 275

Fonds indiciels

Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD..... 277
Fonds indiciel équilibré TD 279
Fonds indiciel canadien TD 281
Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD 283
Fonds indiciel américain TD 286
Fonds neutre en devises indiciel américain TD 288
Fonds indiciel Nasdaq® TD 290
Fonds indiciel international TD 293
Fonds neutre en devises indiciel international TD 295
Fonds indiciel européen TD..... 298
Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD 301

Portefeuilles de retraite

Portefeuille de retraite en dollars américains TD..... 303
Portefeuille conservateur de retraite TD 306
Portefeuille équilibré de retraite TD 309

Portefeuilles confortables

Portefeuille confortable TD – revenu conservateur 312
Portefeuille confortable TD – revenu équilibré..... 315
Portefeuille confortable TD – équilibré..... 317
Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée 320
Portefeuille confortable TD – croissance 323
Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse..... 326

Fonds de la Catégorie Société

Catégorie placement à court terme TD..... 328
Catégorie revenu mensuel tactique TD 330
Catégorie revenu de dividendes TD 334
Catégorie canadienne à faible volatilité TD 336
Catégorie croissance de dividendes TD 339
Catégorie actions canadiennes TD..... 341
Catégorie petites sociétés canadiennes TD 344
Catégorie valeur de grandes sociétés américaines TD 346
Catégorie moyennes sociétés américaines TD 349
Catégorie mondiale à faible volatilité TD 352
Catégorie mondiale de réinvestissement du capital TD ... 355
Catégorie concentrée d'actions internationales TD..... 357
Catégorie marchés émergents TD..... 359

Fonds gérés TD

Fonds de revenu fixe TD 362
Fonds de gestion du risque TD..... 365
Fonds de sociétés canadiennes TD 368
Catégorie fonds d'actions canadiennes TD..... 371
Fonds de sociétés mondiales TD 374
Catégorie fonds d'actions mondiales TD..... 377
Fonds de gestion tactique TD..... 380
Catégorie fonds de gestion tactique TD 383

Fonds alternatifs

Fonds alternatif de gestion du risque TD..... 386
Fonds alternatif de produits de base TD..... 390
Fonds alternatif de produits de base long/court TD..... 393

Introduction

Dans le présent document, les expressions « nous », « notre », « nos », « le gestionnaire » et « GPTD » s'entendent de Gestion de Placements TD Inc. Le Groupe Banque TD désigne La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe. GPTD est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Le présent document contient des renseignements importants choisis sur :

(i) les parts de la Série Investisseurs, de la Série H5, de la Série H8, de la Série Plus, de la Série e, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série T5, de la Série T8, de la Série F, de la Série FT5, de la Série FT8, de la Série W, de la Série Privée, de la Série Privée-EM, de la Série Institutionnelle, de la Série O et de la Série G, selon le cas, des Fonds Mutuels TD constitués en tant que fiducies (collectivement, les « Fiducies de fonds commun de placement TD » ou, individuellement, une « Fiducie de fonds commun de placement TD ») énumérées en page couverture;

(ii) les actions de la Série Investisseurs, de la Série Conseillers, de la Série F et de la Série W, selon le cas, de catégories (collectivement, les « Catégories » ou, individuellement, une « Catégorie ») d'une société de placement à capital variable, la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée (une société de placement à capital variable et à catégories multiples appelée dans le présent document « Catégorie Fonds Mutuels TD ») comme il est indiqué en page couverture.

Les renseignements vous sont fournis pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur dans les parts des Fiducies de fonds commun de placement TD et dans les actions des Catégories (ces parts et ces actions sont désignées, collectivement, les « titres »). Les Fiducies de fonds commun de placement TD et les Catégories sont désignées, collectivement, « Fonds Mutuels TD » ou les « Fonds » et, individuellement, un « Fonds ». L'emploi du mot « fonds » renvoie aux organismes de placement collectif en général. GPTD gère les Fonds Mutuels TD. Dans le présent document, tout renvoi au dernier exercice d'un Fonds vise l'exercice terminé le 31 décembre 2023 pour les Fiducies de fonds commun de placement TD et le 31 mai 2024 pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD.

Chaque Fonds alternatif est un « OPC alternatif », tel qu'il est défini dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Par conséquent, chaque Fonds alternatif est autorisé à utiliser des stratégies généralement interdites aux OPC classiques, comme il est décrit dans le présent document. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – OPC alternatifs***.

Le présent document est divisé en deux parties :

- la première partie, de la page 1 à la page 115, contient des renseignements généraux à l'égard des Fonds Mutuels TD;
- la deuxième partie, de la page 116 à la page 395, contient des renseignements précis relatifs à chacun des Fonds décrits dans le présent document (collectivement, les « profils de Fonds » ou, individuellement, un « profil de Fonds »).

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque Fonds dans les documents suivants :

- les derniers documents Aperçu du fonds déposés;
- les derniers états financiers annuels déposés;
- tout rapport financier intermédiaire déposé après ces états financiers annuels ou lorsqu'un Fonds n'a pas encore déposé d'états financiers annuels, le dernier rapport financier intermédiaire déposé (aussi appelé le rapport financier semestriel);
- lorsqu'un Fonds n'a pas encore déposé de rapport financier intermédiaire, les états financiers audités et les notes y afférentes qui ont été déposés avec le présent prospectus simplifié ou un prospectus simplifié précédent (aussi appelés la situation financière d'ouverture et les notes y afférentes du Fonds);
- le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds (« RDRF ») déposé;
- tout RDRF intermédiaire déposé après ce RDRF annuel ou lorsqu'un Fonds n'a pas déposé un RDRF annuel, le dernier RDRF intermédiaire déposé avant ou après la date du présent prospectus simplifié (aussi appelé le RDRF semestriel).

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez demander un exemplaire d'un ou de tous ces documents, sans frais, en vous adressant à votre courtier, ou encore en communiquant avec GPTD de l'une des façons suivantes :

Téléphone (sans frais)

1-800-588-8054 (français et anglais)

Courrier électronique

tdadvisor@td.com

Si vous avez acheté des titres des Fonds par l'entremise d'un représentant de Services d'investissement TD Inc. (« SITD ») par téléphone, dans une succursale de TD Canada Trust ou en ligne par l'entremise de BanqueNet, vous pouvez demander un exemplaire d'un ou de tous ces documents, sans frais, en communiquant avec SITD de l'une des façons suivantes :

Téléphone (sans frais)

1-800-409-7125 (français)

1-800-386-3757 (anglais)

1-800-288-1177 (chinois)

Ces documents et les autres renseignements concernant les Fonds sont également accessibles sur SEDAR+ (Système électronique de données, d'analyse et de recherche+) à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur le site Web désigné des Fonds à l'adresse www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td.

Le terme « représentant en services financiers » fait référence, dans le présent document, à la personne par l'entremise de qui vous achetez les titres des Fonds. Elle pourrait être un courtier, un planificateur financier ou toute autre personne qui est inscrite pour vendre des titres d'organismes de placement collectif. Votre courtier est la société avec laquelle travaille votre représentant en services financiers ou toute autre société par l'intermédiaire de laquelle vous effectuez vos opérations. Le courtier et le représentant en services financiers que vous choisissez sont vos mandataires dans le cadre des ordres donnés en votre nom.

Responsabilité de l'administration d'un OPC

Gestionnaire

Conformément à l'acte de fiducie et à la déclaration de fiducie (définis dans les présentes, et où les modalités importantes sont décrites, à la rubrique ***Responsabilité de l'administration d'un OPC – Contrats importants***), GPTD gère les Fonds et est responsable des activités commerciales, de l'exploitation et des affaires quotidiennes des Fonds, notamment en fournissant des bureaux et des installations ainsi que des services de comptabilité pour les portefeuilles et pour les porteurs de titres. Toutefois, GPTD peut retenir les services d'autres personnes habilitées à fournir des services aux Fonds pour son compte. GPTD gère en outre d'autres OPC. GPTD est une société établie en vertu des lois de l'Ontario. Les coordonnées de GPTD sont les suivantes :

Adresse principale :	C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.
Numéro de téléphone :	1-800-588-8054 (français et anglais)
Adresse courriel :	tdadvisor@td.com
Adresse Internet :	www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td

Administrateurs et membres de la haute direction de GPTD

Le nom et la municipalité de résidence des administrateurs et des membres de la haute direction de GPTD ainsi que leur poste actuel au sein de GPTD sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nom	Municipalité de résidence	Poste
Mark A. Cestnik	Toronto (Ontario)	Dirigeant; administrateur; directeur général, chef, Distribution institutionnelle mondiale
Sally Chiu	Aurora (Ontario)	Administratrice
Bruce Cooper	Toronto (Ontario)	Président du conseil; chef de la direction; personne désignée responsable et administrateur
Leonard Kroes	Milton (Ontario)	Chef des finances
Ingrid Macintosh	Toronto (Ontario)	Dirigeante; administratrice; et chef, Aide à la vente, Marketing, Communications et Stratégie numérique à l'échelle mondiale
Brent H. Moore	Toronto (Ontario)	Chef de la conformité
Jonathan Patterson	Markham (Ontario)	Administrateur
Jeffrey Robertson	Regina (Saskatchewan)	Dirigeant; administrateur; et chef, Opérations, Stratégie et Facilitation à l'échelle mondiale
Julie Sherratt	Toronto (Ontario)	Dirigeante; administratrice; et directrice générale et chef, Gouvernance des activités et Supervision de portefeuilles
David Sykes	Toronto (Ontario)	Chef des placements et administrateur

Une approbation réglementaire a été accordée au gestionnaire lui permettant de désigner une personne physique inscrite en vertu des lois sur les valeurs mobilières de l'Ontario dans la catégorie « chef de la conformité » à titre de chef de la conformité de la division Gestion des fonds d'investissement et une autre personne physique inscrite en Ontario dans la catégorie « chef de la conformité » à titre de chef de la conformité de la division Gestion de portefeuille. À l'heure actuelle, Brent H. Moore est inscrit en Ontario à titre de chef de la conformité des divisions Gestion des fonds d'investissement et Gestion de portefeuille.

Certains Fonds effectuent des placements dans d'autres OPC, y compris des OPC gérés par GPTD ou un membre de son groupe. Les porteurs de titres d'un Fonds n'ont aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds d'investissement sous-jacent, y compris un fonds négocié en bourse (« FNB ») détenu par le Fonds. En outre, ils n'ont aucun droit de propriété sur les titres en portefeuille détenus par ces fonds d'investissement sous-jacents. Dans le cas où se tient une assemblée des porteurs de titres d'un fonds d'investissement sous-jacent ou d'un FNB dans lequel un Fonds a investi et où GPTD ou un membre de son groupe est le gestionnaire à la fois du Fonds et du fonds d'investissement sous-jacent ou du FNB, le Fonds n'exercera pas son droit de vote afférent aux titres de ce fonds d'investissement sous-jacent ou de ce FNB. GPTD peut prendre des dispositions pour que les voix rattachées à ces titres soient exprimées par les porteurs de titres du Fonds. Toutefois, étant donné les coûts et la complexité associés à cette démarche, GPTD peut ne pas prendre les dispositions pour faire suivre les droits de vote aux porteurs de parts.

Pour obtenir des renseignements sur chaque entente importante, y compris l'acte de fiducie et la déclaration de fiducie, conclue entre les Fonds et GPTD, notamment les circonstances dans lesquelles chaque entente peut être résiliée, se reporter à la rubrique ***Responsabilité de l'administration d'un OPC – Contrats importants***.

Conseiller en valeurs

Conformément à l'acte de fiducie et à la déclaration de fiducie, le gestionnaire est aussi le conseiller en valeurs et fournit ou fait fournir des services de conseils en placement et de gestion de portefeuille aux Fonds. Les décisions en matière de placement prises par chaque gestionnaire de portefeuille n'ont pas à être approuvées ou ratifiées par un comité; toutefois, elles font l'objet d'une surveillance du Comité de surveillance du rendement des placements de

GPTD. Pour obtenir des renseignements sur l'acte de fiducie et la déclaration de fiducie, y compris leurs modalités importantes, se reporter à la rubrique ***Responsabilité de l'administration d'un OPC – Contrats importants***.

GPTD peut également retenir les services d'autres sous-conseillers qui fournissent une expertise en matière de placement, particulièrement pour les Fonds qui investissent dans des sociétés qui exercent leurs activités dans des créneaux ou des secteurs spécialisés ou dans des secteurs géographiques particuliers. GPTD a convenu d'assumer la responsabilité de toute perte si un sous-conseiller qui n'est pas inscrit, ou qui est dispensé d'inscription, à titre de conseiller en placement au Canada ne respecte pas les normes de soin dans l'exécution de ses services auprès du Fonds applicable. Il peut être difficile d'appliquer les droits reconnus par la loi contre les conseillers qui se trouvent à l'extérieur du Canada du fait que leur lieu de résidence se trouve à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leur actif se trouve à l'extérieur du Canada.

GPTD a retenu les services des sous-conseillers suivants pour les Fonds indiqués ci-après :

Sous-conseiller	**Fonds**
Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd. (« Connor, Clark & Lunn ») Vancouver (C.-B.) Canada	Fonds de petites sociétés canadiennes TD
Epoch Investment Partners, Inc. (« Epoch ») New York, N.Y., É.-U.	Fonds d'obligations de sociétés américaines TD Fonds de rendement américain pour actionnaires TD Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD Fonds américain de réinvestissement du capital TD Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD Fonds mondial de réinvestissement du capital TD Fonds d'actions internationales TD
Morgan Stanley Investment Management Inc. (« Morgan Stanley ») New York, N.Y., É.-U.	Fonds des marchés émergents TD
T. Rowe Price Associates, Inc. (« T. Rowe Price ») Baltimore, Maryland, É.-U.	Fonds de moyennes sociétés américaines TD Fonds de petites sociétés américaines TD Fonds mondial communications et divertissement TD Fonds science et technologie TD Fonds sciences de la santé TD

Le nom et le titre des gestionnaires de portefeuille qui prennent des décisions de placement et qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne des Fonds sont présentés dans le tableau ci-dessous :

GPTD

Nom et titre	**Fonds relevant de sa responsabilité**	**Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements**
Hussein Allidina Directeur général	**Fonds alternatifs** Fonds alternatif de produits de base TD Fonds alternatif de produits de base long/court TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Emin Baghramyan Vice-président et directeur	**Fonds d'actions canadiennes** Fonds à faible volatilité canadien TD **Fonds d'actions américaines** Fonds américain à faible volatilité TD Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD [MC] **Fonds d'actions mondiales** Fonds mondial à faible volatilité TD Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD [MC]	Soutenir les stratégies de placement quantitatives du ou des Fonds indiqués.

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Lauren Bellai Vice-présidente	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations canadiennes TD Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD **Fonds équilibrés** Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD	Soutenir les stratégies de gestion active du ou des Fonds indiqués.
Rachana Bhat Vice-présidente	**Fonds d'obligations à échéance cible** Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD **Fonds à revenu fixe** Fonds de revenu mondial TD Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD **Fonds équilibrés** Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD Fonds de revenu mensuel diversifié TD Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD	Soutenir les stratégies de gestion active des Fonds d'obligations à échéance cible et des Fonds à revenu fixe indiqués ainsi que la composante à revenu fixe des Fonds équilibrés indiqués.
Michael Brown Vice-président et directeur	**Fonds d'actions mondiales** Fonds concentré d'actions internationales TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Anna Castro Directrice générale	**Fonds à revenu fixe** Portefeuille à revenu favorable TD **Fonds équilibrés** Fonds opportunités mondiales TD – conservateur Fonds opportunités mondiales TD – équilibré **Fonds d'actions américaines** Fonds d'actions américaines TD **Fonds indiciels** Fonds indiciel équilibré TD **Portefeuilles de retraite** Portefeuille de retraite en dollars américains TD Portefeuille conservateur de retraite TD Portefeuille équilibré de retraite TD	Superviser les stratégies de répartition des actifs et de placement dans des instruments dérivés du ou des Fonds indiqués.

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
	Portefeuilles confortables Portefeuille confortable TD – revenu conservateur Portefeuille confortable TD – revenu équilibré Portefeuille confortable TD – équilibré Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée Portefeuille confortable TD – croissance Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse **Fonds gérés TD** Fonds de revenu fixe TD Fonds de gestion du risque TD Fonds de sociétés canadiennes TD Catégorie fonds d'actions canadiennes TD Fonds de sociétés mondiales TD Catégorie fonds d'actions mondiales TD Fonds de gestion tactique TD Catégorie fonds de gestion tactique TD **Fonds alternatifs** Fonds alternatif de gestion du risque TD	
Sam Chai Vice-président	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD Fonds d'obligations mondiales de base plus TD **Fonds équilibrés** Fonds de croissance équilibré TD Fonds de revenu mensuel TD Fonds de revenu de dividendes TD Fonds de revenu mensuel tactique TD	Soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Benjamin Chim Directeur général	**Fonds d'obligations à échéance cible** Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD **Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD Fonds de revenu mondial TD Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD Fonds d'obligations à haut rendement TD	Superviser les stratégies de gestion active des Fonds d'obligations à échéance cible TD et des Fonds à revenu fixe indiqués ainsi que la composante à revenu fixe des Fonds équilibrés indiqués.

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
	Fonds équilibrés Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD Fonds américain de revenu mensuel TD Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA Fonds de revenu mensuel diversifié TD	
Krista Clairmont Vice-présidente	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD **Fonds indiciels** Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD	Soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Scott Colbourne Directeur général	**Fonds du marché monétaire** Fonds du marché monétaire canadien TD Fonds du marché monétaire Plus TD Fonds du marché monétaire américain TD **Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations ultra court terme TD Fonds d'obligations à court terme TD Fonds d'obligations canadiennes TD Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD Fonds de revenu mondial TD Fonds d'obligations mondiales de base plus TD Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD **Fonds équilibrés** Fonds de croissance équilibré TD Fonds de revenu de dividendes TD Fonds de revenu mensuel TD Fonds de revenu mensuel tactique TD Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD	Superviser les stratégies de gestion active du Fonds d'obligations canadiennes TD, du Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD, du Fonds de revenu mondial TD, du Fonds d'obligations mondiales de base plus TD et du Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD ainsi que la composante à revenu fixe des Fonds équilibrés indiqués. Soutenir les stratégies de placement des Fonds du marché monétaire indiqués, du Fonds d'obligations ultra court terme TD et du Fonds d'obligations à court terme TD.
Michael Craig Directeur général	**Fonds à revenu fixe** Portefeuille à revenu favorable TD **Fonds équilibrés** Fonds opportunités mondiales TD – conservateur Fonds opportunités mondiales TD – équilibré **Fonds d'actions américaines** Fonds d'actions américaines TD **Fonds indiciels** Fonds indiciel équilibré TD **Portefeuille de retraite** Portefeuille de retraite en dollars américains TD Portefeuille conservateur de retraite TD Portefeuille équilibré de retraite TD	Superviser les stratégies de répartition des actifs et de placement dans des instruments dérivés du ou des Fonds indiqués.

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
	Portefeuilles confortables Portefeuille confortable TD – revenu conservateur Portefeuille confortable TD – revenu équilibré Portefeuille confortable TD – équilibré Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée Portefeuille confortable TD – croissance Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse **Fonds de la Catégorie Société** Catégorie placement à court terme TD* Catégorie revenu mensuel tactique TD* Catégorie revenu de dividendes TD* Catégorie canadienne à faible volatilité TD* Catégorie croissance de dividendes TD* Catégorie actions canadiennes TD* Catégorie petites sociétés canadiennes TD* Catégorie valeur de grandes sociétés américaines TD* Catégorie moyennes sociétés américaines TD* Catégorie mondiale à faible volatilité TD* Catégorie mondiale de réinvestissement du capital TD* Catégorie concentrée d'actions internationales TD* Catégorie marchés émergents TD* **Fonds gérés TD** Fonds de revenu fixe TD Fonds de gestion du risque TD Fonds de sociétés canadiennes TD Catégorie fonds d'actions canadiennes TD Fonds de sociétés mondiales TD Catégorie fonds d'actions mondiales TD Fonds de gestion tactique TD Catégorie fonds de gestion tactique TD **Fonds alternatifs** Fonds alternatif de gestion du risque TD Fonds alternatif de produits de base TD Fonds alternatif de produits de base long/court TD * À l'heure actuelle, la quasi-totalité de l'actif du Fonds est investie dans les parts d'un fonds sous-jacent. Le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère l'actif du Fonds, ce qui comprend l'achat et le rachat des parts du fonds sous-jacent. Pour plus d'information sur le ou les gestionnaires de portefeuille du fonds sous-jacent, il y a lieu de se reporter au prospectus simplifié du fonds sous-jacent.	

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Laurie-Anne Davison Vice-présidente et directrice	**Fonds indiciels** Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD Fonds indiciel canadien TD Fonds indiciel Nasdaq® TD Fonds indiciel européen TD Fonds indiciel international TD Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD Fonds indiciel américain TD Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD **Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD Fonds d'actions privilégiées TD	Superviser les stratégies de gestion passive du ou des Fonds indiciels indiqués et soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds à revenu fixe indiqués.
Damian Fernandes Directeur général	**Fonds équilibrés** Fonds de revenu mensuel tactique TD Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD Fonds américain de revenu mensuel TD Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA Fonds de revenu mensuel diversifié TD Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD Fonds de croissance équilibré TD **Fonds d'actions américaines** Fonds nord-américain de dividendes TD Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD Fonds américain de croissance de dividendes TD Fonds concentré d'actions américaines TD Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD **Fonds d'actions mondiales** Fonds concentré d'actions mondiales TD	Superviser la composante des actions à gestion active des Fonds équilibrés indiqués ainsi que les stratégies de placement des Fonds d'actions américaines et du Fonds d'actions mondiales à gestion active indiqués.
Justin Flowerday Directeur général	**Fonds d'actions canadiennes** Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD Fonds d'actions canadiennes TD **Fonds d'actions américaines** Fonds nord-américain de dividendes TD	Superviser les stratégies de gestion active du ou des Fonds indiqués.

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Alex Gorewicz Vice-président et directeur	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations canadiennes TD Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD Fonds d'obligations mondiales de base plus TD **Fonds équilibrés** Fonds de croissance équilibré TD Fonds de revenu de dividendes TD Fonds de revenu mensuel TD Fonds de revenu mensuel tactique TD	Soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Benjamin Gossack Directeur général	**Fonds équilibrés** Fonds de revenu mensuel tactique TD Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD Fonds américain de revenu mensuel TD Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA Fonds de revenu mensuel diversifié TD Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD Fonds de croissance équilibré TD **Fonds d'actions américaines** Fonds nord-américain de dividendes TD Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD Fonds américain de croissance de dividendes TD Fonds concentré d'actions américaines TD Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD **Fonds d'actions mondiales** Fonds concentré d'actions mondiales TD	Superviser les stratégies de gestion active des Fonds d'actions américaines et des Fonds d'actions mondiales indiqués ainsi que la composante des actions des Fonds équilibrés indiqués.
Michelle Hegeman Vice-présidente et directrice	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD **Fonds indiciels** Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Kevin Holmes Vice-président	**Fonds d'actions canadiennes** Fonds à faible volatilité canadien TD **Fonds d'actions américaines** Fonds américain à faible volatilité TD Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD [MC] **Fonds d'actions mondiales** Fonds mondial à faible volatilité TD Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD [MC]	Soutenir les stratégies de gestion quantitative du ou des Fonds indiqués.

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
James Hunter Vice-président et directeur	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'actions privilégiées TD **Fonds équilibrés** Fonds de revenu mensuel TD Fonds à rendement diversifié canadien TD Fonds de revenu de dividendes TD **Fonds d'actions canadiennes** Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD	Superviser les stratégies de placement du Fonds d'actions privilégiées TD et du Fonds à rendement diversifié canadien TD. Soutenir les stratégies de placement du Fonds de revenu mensuel TD, du Fonds de revenu de dividendes TD et du Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD.
Jacqueline Kwok Vice-présidente	**Fonds indiciels** Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD	Soutenir les stratégies de gestion passive du ou des Fonds indiqués.
Anthony Imbesi Vice-président et directeur	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations à haut rendement TD **Fonds équilibrés** Fonds américain de revenu mensuel TD Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA	Soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Jonathan Lau Vice-président et directeur	**Fonds d'actions américaines** Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD* **Fonds indiciels** Fonds neutre en devises indiciel américain TD* Fonds neutre en devises indiciel international TD* * À l'heure actuelle, la quasi-totalité de l'actif du Fonds est investie dans les parts d'un fonds sous-jacent. Le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère l'actif du Fonds, ce qui comprend l'achat et le rachat des parts du fonds sous-jacent. Pour plus d'information sur le ou les gestionnaires de portefeuille du fonds sous-jacent, il y a lieu de se reporter au prospectus simplifié du fonds sous-jacent.	Soutenir les stratégies de placement dans des instruments dérivés du ou des Fonds indiqués.
Alfred Li Vice-président et directeur; et cogestionnaire principal, Actions internationales	**Fonds d'actions mondiales** Fonds chinois revenu et croissance TD Fonds concentré d'actions internationales TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Elaine Lindhorst Vice-présidente et directrice	**Fonds du marché monétaire** Fonds du marché monétaire canadien TD Fonds du marché monétaire Plus TD Fonds du marché monétaire américain TD **Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations ultra court terme TD Fonds d'obligations à court terme TD	Superviser les stratégies de gestion active du ou des Fonds indiqués.

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
David Mau Vice-président et directeur	**Fonds équilibrés** Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD Fonds américain de revenu mensuel TD Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA Fonds de revenu mensuel diversifié TD Fonds de croissance équilibré TD **Fonds d'actions américaines** Fonds nord-américain de dividendes TD Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD Fonds américain de croissance de dividendes TD Fonds concentré d'actions américaines TD Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD **Fonds d'actions mondiales** Fonds concentré d'actions mondiales TD	Soutenir la composante à revenu fixe du ou des Fonds indiqués.
Christian Medeiros Vice-président	**Fonds à revenu fixe** Portefeuille à revenu favorable TD **Fonds d'actions américaines** Fonds d'actions américaines TD **Fonds indiciels** Fonds indiciel équilibré TD **Portefeuilles de retraite** Portefeuille de retraite en dollars américains TD Portefeuille conservateur de retraite TD Portefeuille équilibré de retraite TD **Portefeuilles confortables** Portefeuille confortable TD – revenu conservateur Portefeuille confortable TD – revenu équilibré Portefeuille confortable TD – équilibré Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée Portefeuille confortable TD – croissance Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse **Fonds gérés TD** Fonds de revenu fixe TD Fonds de gestion du risque TD Fonds de sociétés canadiennes TD Catégorie fonds d'actions canadiennes TD Fonds de sociétés mondiales TD Catégorie fonds d'actions mondiales TD Fonds de gestion tactique TD Catégorie fonds de gestion tactique TD **Fonds alternatifs** Fonds alternatif de gestion du risque TD	Soutenir les stratégies de répartition des actifs et de placement dans des instruments dérivés du ou des Fonds indiqués.

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Justin Montini Vice-président	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations à haut rendement TD	Soutenir les stratégies de gestion active du ou des Fonds indiqués.
Vitali Mossounov Vice-président et directeur	**Fonds indiciels** Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD	Superviser les stratégies de gestion passive du ou des Fonds indiqués.
Julien Nono-Womdim Vice-président	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'actions privilégiées TD **Fonds équilibrés** Fonds à rendement diversifié canadien TD	Soutenir les stratégies de gestion active du ou des Fonds indiqués.
Hafiz Noordin Vice-président et directeur	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations canadiennes TD Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD Fonds d'obligations de sociétés américaines TD Fonds de revenu mondial TD Fonds d'obligations mondiales de base plus TD Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD **Fonds équilibrés** Fonds de croissance équilibré TD Fonds de revenu de dividendes TD Fonds de revenu mensuel tactique TD Fonds de revenu mensuel TD Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD	Soutenir les stratégies de gestion active du ou des Fonds indiqués.
Jennifer Nowski Vice-présidente et directrice	**Fonds équilibrés** Fonds de revenu mensuel TD Fonds de revenu de dividendes TD Fonds à rendement diversifié canadien TD **Fonds d'actions canadiennes** Fonds de croissance de dividendes TD Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD **Fonds sectoriels** Fonds ressources TD Fonds métaux précieux TD	Superviser les stratégies de placement du Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD, du Fonds ressources TD et du Fonds métaux précieux TD. Soutenir la composante des actions des Fonds équilibrés indiqués ainsi que les stratégies de gestion active du Fonds de croissance de dividendes TD.
Michael O'Brien Directeur général	**Fonds d'actions canadiennes** Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD Fonds d'actions canadiennes TD	Superviser les stratégies de gestion active du ou des Fonds indiqués.
Julien Palardy Directeur général et chef, Placements à gestion quantitative et à gestion passive	**Fonds d'actions canadiennes** Fonds à faible volatilité canadien TD **Fonds d'actions américaines** Fonds américain à faible volatilité TD Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD [MC] **Fonds d'actions mondiales** Fonds mondial à faible volatilité TD Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD [MC]	Superviser les stratégies de gestion quantitative du ou des Fonds indiqués.

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Jing Roy Vice-président et directeur	**Fonds à revenu fixe** Portefeuille à revenu favorable TD **Fonds équilibrés** Fonds opportunités mondiales TD – conservateur Fonds opportunités mondiales TD – équilibré **Fonds d'actions américaines** Fonds d'actions américaines TD **Portefeuilles de retraite** Portefeuille de retraite en dollars américains TD Portefeuille conservateur de retraite TD Portefeuille équilibré de retraite TD **Portefeuilles confortables** Portefeuille confortable TD – revenu conservateur Portefeuille confortable TD – revenu équilibré Portefeuille confortable TD – équilibré Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée Portefeuille confortable TD – croissance Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse **Fonds gérés TD** Fonds de revenu fixe TD Fonds de gestion du risque TD Fonds de sociétés canadiennes TD Catégorie fonds d'actions canadiennes TD Fonds de sociétés mondiales TD Catégorie fonds d'actions mondiales TD Fonds de gestion tactique TD Catégorie fonds de gestion tactique TD **Fonds alternatifs** Fonds alternatif de gestion du risque TD	Soutenir les stratégies de répartition des actifs et de placement dans des instruments dérivés du ou des indiqués.

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Alexander Sandercock Vice-président et directeur	**Fonds indiciels** Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD Fonds indiciel équilibré TD Fonds indiciel canadien TD Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD Fonds indiciel américain TD Fonds indiciel Nasdaq® TD Fonds indiciel international TD Fonds indiciel européen TD Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD **Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD Fonds d'actions privilégiées TD	Soutenir les stratégies de gestion passive du ou des Fonds indiciels indiqués et soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds à revenu fixe indiqués.
Adnann Syed Directeur général	**Fonds d'actions américaines** Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD* **Fonds indiciels** Fonds neutre en devises indiciel américain TD* Fonds neutre en devises indiciel international TD* * À l'heure actuelle, la quasi-totalité de l'actif du Fonds est investie dans les parts d'un fonds sous-jacent. Le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère l'actif du Fonds, ce qui comprend l'achat et le rachat des parts du fonds sous-jacent. Pour plus d'information sur le ou les gestionnaires de portefeuille du fonds sous-jacent, il y a lieu de se reporter au prospectus simplifié du fonds sous-jacent.	Superviser les stratégies de placement dans des instruments dérivés du ou des Fonds indiqués.
David Sykes Directeur général	**Fonds équilibrés** Fonds de revenu mensuel tactique TD Fonds américain de revenu mensuel TD Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD **Fonds d'actions américaines** Fonds nord-américain de dividendes TD Fonds américain de croissance de dividendes TD Fonds concentré d'actions américaines TD Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD **Fonds d'actions mondiales** Fonds concentré d'actions mondiales TD	Superviser la composante des actions des Fonds équilibrés indiqués ainsi que les stratégies de gestion active des Fonds d'actions américaines et du Fonds d'actions mondiales indiqués.

GPTD

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Doug Warwick Directeur général	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'actions privilégiées TD **Fonds équilibrés** Fonds de revenu mensuel TD Fonds de revenu de dividendes TD Fonds à rendement diversifié canadien TD **Fonds d'actions canadiennes** Fonds de croissance de dividendes TD Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD	Superviser le Fonds de croissance de dividendes TD et la composante des actions du Fonds de revenu mensuel TD. Soutenir les stratégies de placement du Fonds d'actions privilégiées TD, du Fonds de revenu de dividendes TD, du Fonds à rendement diversifié canadien TD et du Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD.
Andriy Yastreb Vice-président	**Fonds sectoriels** Fonds métaux précieux TD	Soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Monica Yeung Vice-présidente et directrice	**Fonds équilibrés** Fonds de revenu mensuel TD Fonds de revenu de dividendes TD Fonds à rendement diversifié canadien TD **Fonds d'actions canadiennes** Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD	Superviser les stratégies de placement du Fonds de revenu de dividendes TD. Soutenir les stratégies de placement du Fonds de revenu mensuel TD, du Fonds à rendement diversifié canadien TD et du Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD.
Annie Zhang Vice-présidente	**Fonds équilibrés** Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD **Fonds d'actions américaines** Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD **Fonds sectoriels** Fonds ressources TD Fonds métaux précieux TD	Soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.

Connor, Clark & Lunn

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Gary Baker Administrateur et chef de l'équipe Titres de base canadiens	**Fonds d'actions canadiennes** Fonds de petites sociétés canadiennes TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.

Epoch

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Steven Bleiberg Directeur général	**Fonds d'actions américaines** Fonds américain de réinvestissement du capital TD **Fonds d'actions mondiales** Fonds mondial de réinvestissement du capital TD Fonds d'actions internationales TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
William J. Booth Directeur général, cochef des placements et gestionnaire de portefeuille	**Fonds d'actions mondiales** Fonds mondial de réinvestissement du capital TD Fonds d'actions internationales TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Glenn Davis Directeur général	**Fonds à revenu fixe** Fonds d'obligations de sociétés américaines TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Justin Howell Directeur général et gestionnaire de portefeuille	**Fonds d'actions américaines** Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD	Superviser les stratégies de gestion active du ou des Fonds indiqués.
David J. Siino Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste de recherche principal	**Fonds d'actions américaines** Fonds américain de réinvestissement du capital TD **Fonds d'actions mondiales** Fonds mondial de réinvestissement du capital TD Fonds d'actions internationales TD	Superviser les stratégies de gestion active du ou des Fonds indiqués.
John M. Tobin Directeur, gestionnaire de portefeuille et analyste de recherche principal	**Fonds d'actions américaines** Fonds de rendement américain pour actionnaires TD **Fonds d'actions mondiales** Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD	Soutenir les stratégies de gestion active du ou des Fonds indiqués.
Kera Van Valen Directrice, gestionnaire de portefeuille et analyste de recherche principale	**Fonds d'actions américaines** Fonds de rendement américain pour actionnaires TD **Fonds d'actions mondiales** Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD	Superviser les stratégies de gestion active du ou des Fonds indiqués.

Epoch

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Michael A. Welhoelter Directeur général, cochef des placements, gestionnaire de portefeuille et chef de la gestion du risque	**Fonds d'actions américaines** Fonds de rendement américain pour actionnaires TD Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD Fonds américain de réinvestissement du capital TD **Fonds d'actions mondiales** Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD Fonds mondial de réinvestissement du capital TD	Soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.

Morgan Stanley

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Eric Carlson Directeur général et chef, Développement durable	**Fonds d'actions mondiales** Fonds des marchés émergents TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Amay Hattangadi Directeur général	**Fonds d'actions mondiales** Fonds des marchés émergents TD	Soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Paul Psaila Directeur général	**Fonds d'actions mondiales** Fonds des marchés émergents TD	Soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.

T. Rowe Price

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Ziad Bakri Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	**Fonds sectoriels** Fonds sciences de la santé TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Brian W.H. Berghuis Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	**Fonds d'actions américaines** Fonds de moyennes sociétés américaines TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Paul Greene Vice-président et gestionnaire de portefeuille	**Fonds sectoriels** Fonds mondial communications et divertissement TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.

T. Rowe Price

Nom et titre	Fonds relevant de sa responsabilité	Rôle du gestionnaire de portefeuille dans le processus de prise de décisions concernant les placements
Dominic Rizzo Vice-président et gestionnaire de portefeuille	**Fonds sectoriels** Fonds science et technologie TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Alexander P. Roik Vice-président et gestionnaire de portefeuille	**Fonds d'actions américaines** Fonds de petites sociétés américaines TD	Superviser les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
Jim Stillwagon Vice-président et gestionnaire de portefeuille	**Fonds sectoriels** Fonds mondial communications et divertissement TD	Soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.
John F. Wakeman Vice-président et gestionnaire de portefeuille associé	**Fonds d'actions américaines** Fonds de moyennes sociétés américaines TD	Soutenir les stratégies de placement du ou des Fonds indiqués.

Accords relatifs au courtage

Toutes les décisions quant à l'achat et à la vente des titres en portefeuille et toutes les décisions quant à l'exécution de ces opérations de portefeuille, notamment le choix du marché et du courtier et la négociation, le cas échéant, des frais ou des écarts de courtage, seront prises par le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller pour chacun des Fonds.

Lorsqu'ils réalisent des opérations de portefeuille, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers confient des activités de courtage à différents courtiers en valeurs mobilières en cherchant à obtenir la meilleure exécution, ce qui les oblige à tenir compte d'un certain nombre d'aspects, comme le prix, la rapidité et la certitude d'exécution ainsi que le coût total de l'opération. Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers appliquent les mêmes critères pour choisir tous leurs courtiers en valeurs mobilières, que le courtier soit ou non un membre du groupe du conseiller en valeurs ou du sous-conseiller.

Dans certaines circonstances, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers peuvent recevoir des biens et services relatifs à la recherche (les « biens et services relatifs à la recherche ») et des biens et services relatifs à l'exécution d'ordres (les « biens et services relatifs à l'exécution d'ordres ») (collectivement, les « biens et services admissibles ») des courtiers en échange de l'exécution d'opérations de courtage avec ces courtiers.

Les biens et services relatifs à la recherche peuvent comprendre :

(i) les conseils quant à la valeur des titres et à l'opportunité d'effectuer des opérations sur les titres;

(ii) les analyses et les rapports concernant les titres, les émetteurs, les secteurs, les stratégies applicables aux portefeuilles ou les facteurs et tendances économiques ou politiques qui peuvent avoir une incidence sur la valeur des titres ou les stratégies de placement;

(iii) les frais liés aux séminaires et aux conférences;

(iv) les bases de données et les logiciels, notamment les logiciels d'analyse quantitative;

(v) les données sur les marchés provenant de fils ou de bases de données;

(vi) les procédures analytiques après l'exécution des opérations.

Ces biens et services peuvent être fournis par le courtier exécutant directement (services de courtage regroupés) ou par un tiers autre que le courtier exécutant (par l'entremise d'ententes de partage des commissions).

Les biens et services relatifs à l'exécution d'ordres peuvent comprendre :

(i) les systèmes de gestion relatifs à l'exécution et les systèmes de gestion des ordres (dans la mesure où ils facilitent la mise en œuvre ou l'exécution d'une opération sur titres);

(ii) les logiciels de négociation algorithmique et les données sur le marché (dans la mesure où ils sont utiles pour l'exécution des ordres);

(iii) les services de garde, de compensation et de règlement qui sont directement liés à un ordre exécuté qui a donné lieu à des courtages.

Ces biens et services peuvent également être fournis par le courtier exécutant directement (services de courtage regroupés) ou par une tierce partie autre que le courtier exécutant (au moyen d'ententes de partage des commissions).

Généralement, les utilisateurs des biens et services admissibles sont les gestionnaires de portefeuille, les analystes et les négociants du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Dans certains cas, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers peuvent recevoir des biens et services qui comportent certains éléments qui peuvent être assimilés à des biens et services admissibles ainsi que d'autres éléments qui ne correspondent pas à la définition des biens et services autorisés. Dans ces circonstances, les biens et services reçus sont considérés comme à usage mixte. S'il obtient des biens et services à usage mixte, le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller utilisera uniquement les courtages pour payer les biens et services admissibles. Les portions des applications logicielles et des analyses de données qui sont directement reliées à l'exécution d'ordres ou à la prise de décisions en matière de placement constituent des exemples de biens et services à usage mixte que peut recevoir le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller.

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers déterminent de bonne foi si leurs clients, y compris les Fonds, reçoivent un avantage raisonnable relativement à la valeur des biens et services admissibles et au montant des courtages payés. Plus précisément, les équipes de gestion de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers déterminent l'attribution des courtages aux courtiers en se fondant sur un processus qui mesure et évalue la capacité qu'a le courtier de procéder à la meilleure exécution possible des opérations ainsi que la gamme de biens et services admissibles qu'il a utilisés.

Dans certaines circonstances, les biens et services admissibles peuvent profiter à des clients du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers, à l'exception de ceux dont les opérations ont généré des courtages. Toutefois, le conseiller en valeurs et les sous-conseillers ont instauré des politiques et des procédures qui font en sorte que, au cours d'une période raisonnable, tous les clients, y compris les Fonds, reçoivent un avantage équitable et raisonnable en contrepartie du courtage découlant des opérations.

Depuis le 27 juillet 2023, soit la date du dernier prospectus simplifié, les biens et services relatifs à la recherche suivants ont été fournis à GPTD ou à un gestionnaire de portefeuille : des analyses et des rapports de recherche, l'accès aux analystes et au personnel de certains courtiers ainsi qu'aux connaissances, aux bases de données et aux logiciels de leur domaine respectif, notamment aux logiciels d'analyse quantitative, aux données sur les marchés et aux procédures analytiques après l'exécution des opérations.

GPTD et d'autres sous-conseillers peuvent effectuer des opérations avec des membres du groupe de GPTD qui peuvent recevoir des courtages ou des écarts de courtage, pourvu que ces opérations soient effectuées selon des modalités et conditions comparables à celles qui sont offertes par des courtiers non reliés. De telles opérations doivent être conformes aux exigences prévues par la loi et les règlements. À l'heure actuelle, GPTD a mis en place des dispositions en matière de courtage avec un courtier membre de son groupe, Valeurs Mobilières TD Inc., de qui elle reçoit des biens et services admissibles. GPTD peut, dans certains cas, offrir les biens et services admissibles à Epoch, qui est membre de son groupe.

Depuis le 27 juillet 2023, soit la date du dernier prospectus simplifié, les biens et services relatifs à la recherche suivants ont été fournis à GPTD ou à un gestionnaire de portefeuille par Valeurs Mobilières TD Inc., un membre du groupe de GPTD et de Epoch : des analyses et des rapports de recherche, de même que l'accès aux analystes et au personnel ainsi qu'aux connaissances de leur domaine respectif.

Pour obtenir une liste des courtiers ou des tiers qui ont fourni des biens et services relatifs à la recherche depuis la date du dernier prospectus simplifié, veuillez communiquer avec GPTD en téléphonant au 1-800-588-8054 ou en envoyant un courriel à l'adresse tdadvisor@td.com.

Lorsque les objectifs et stratégies de placement d'un Fonds sont semblables à ceux d'autres clients à qui le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller fournit ses services et que le conseiller en valeurs ou le sous-conseillers a décidé d'acheter ou de vendre pour le Fonds le même titre qui a été choisi pour d'autres clients, les ordres de tous les titres seront exécutés et attribués conformément aux politiques établies et aux exigences de la réglementation applicable.

Placeurs principaux

Services d'investissement TD Inc.

SITD, une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion et un membre du groupe de GPTD, est le placeur principal des parts de la Série Investisseurs des Fonds suivants : les Fonds du marché monétaire, le Fonds d'obligations canadiennes TD, le Fonds de revenu mensuel TD, le Fonds américain de revenu mensuel TD, le Fonds de revenu de dividendes TD, le Fonds de croissance de dividendes TD, le Portefeuille de retraite en dollars américains TD, le Portefeuille conservateur de retraite TD et les Portefeuilles confortables. L'adresse principale de SITD est C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8. En qualité de placeur principal, SITD commercialise les parts de la Série Investisseurs des Fonds Mutuels TD indiqués ci-dessus et veille à leur vente au Canada.

TD Waterhouse Canada Inc.

TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion et un membre du groupe de GPTD, est le placeur principal des titres de la Série W des Fonds. L'adresse principale de TD Waterhouse Canada Inc. est C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8. En qualité de placeur principal, TD Waterhouse Canada Inc., par l'entremise de certaines de ses divisions, commercialise les titres de la Série W des Fonds et veille à leur vente au Canada.

Pour obtenir des renseignements sur la convention de placement conclue entre GPTD et chaque placeur principal, notamment les circonstances dans lesquelles chaque convention peut être résiliée, se reporter à la rubrique ***Contrats importants – Conventions de placement***.

Administrateurs, membres de la haute direction et fiduciaires

Administrateurs et membres de la haute direction de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD

Le nom, la municipalité de résidence et d'autres renseignements concernant chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nom et municipalité de résidence	Poste au sein de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD	Relation avec le gestionnaire
Bruce Cooper Toronto (Ontario)	Chef de la direction et administrateur	Président du conseil; chef de la direction; personne désignée responsable et administrateur, GPTD
Frances Kordyback* Toronto (Ontario)	Administratrice	Aucune
Leonard Kroes* Milton (Ontario)	Chef des finances et administrateur	Chef des finances, GPTD
Ingrid Macintosh Toronto (Ontario)	Administratrice	Dirigeante; administratrice, et chef, Aide à la vente, Marketing, Communications et Stratégie numérique à l'échelle mondiale, GPTD
Paul M. Moore* Mississauga (Ontario)	Administrateur	Aucune
Huck Oon* Thornhill (Ontario)	Administrateur	Administrateur, GPTD
Hap Stephen* Mississauga (Ontario)	Administrateur	Aucune

* Membre du comité d'audit de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD.

Fiduciaire

GPTD, dont le bureau est situé à Toronto (Ontario), est fiduciaire (le « fiduciaire ») des Fiducies de fonds commun de placement TD et détient le titre juridique de propriété des biens des Fiducies de fonds commun de placement TD – soit les espèces, les titres et d'autres actifs – pour le compte des porteurs de parts. Les frais payables à GPTD en contrepartie de ses services de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds ne sont pas imputés aux Fonds ni ne sont exigibles de ces derniers. Les Catégories de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée n'ont pas de fiduciaire.

Dépositaire

Chaque dépositaire, ou le sous-dépositaire qu'il peut nommer, a la garde, sous forme physique ou sous forme d'inscription en compte, de l'actif des Fonds pertinents.

L'actif des Fonds (à l'exception du Fonds indiciel équilibré TD) est détenu sous la garde de la Compagnie Trust CIBC Mellon (« CTCM »). Le bureau principal de CTCM est situé à Toronto (Ontario). CTCM est indépendante de GPTD.

CTCM a conclu une convention de services de sous-dépôt avec La Banque Toronto-Dominion aux termes de laquelle toute portion de l'actif des Fonds (à l'exception du Fonds indiciel équilibré TD) composée de liquidités et de titres de fonds sous-jacents est détenue en sous-dépôt par La Banque Toronto-Dominion.

L'actif du Fonds indiciel équilibré TD est détenu sous la garde de La Banque Toronto-Dominion aux termes d'une convention de dépôt. Le bureau principal de La Banque Toronto-Dominion est situé à Toronto (Ontario). La Banque Toronto-Dominion est la société mère de GPTD.

Chaque dépositaire détient toutes les liquidités et tous les titres en portefeuille d'un Fonds. L'actif peut être détenu tant au Canada que dans des territoires à l'extérieur du Canada par le dépositaire des Fonds ou les sous-dépositaires pouvant être nommés à l'occasion. Des sous-dépositaires avec des systèmes d'inscription en compte peuvent également détenir l'actif des Fonds. La rémunération de chaque dépositaire est fondée sur un barème convenu de temps à autre.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés. Le bureau principal d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est situé à Toronto (Ontario). Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. procède à l'audit des états financiers annuels des Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et exprime une opinion sur ceux-ci. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a informé le gestionnaire qu'elle est indépendante à l'égard des Fonds au sens attribué à ce terme dans les règles de déontologie des Chartered Professional Accountants of Ontario.

Agent chargé de la tenue des registres

La Banque Toronto-Dominion, à son bureau situé à Toronto (Ontario), agit en tant qu'agent chargé de la tenue des registres des Fonds. En qualité d'agent chargé de la tenue des registres, La Banque Toronto-Dominion tient tous les registres des porteurs de titres, traite les ordres d'achat, de substitution, de conversion et de rachat, et émet les relevés de comptes aux investisseurs et l'information relative aux déclarations fiscales annuelles pour le compte des Fonds. La Banque Toronto-Dominion est la société mère de GPTD.

Agent de prêt de titres

The Bank of New York Mellon (« BNY Mellon »), un sous-dépositaire des Fonds, agit en tant qu'agent de prêt de titres pour les Fonds qui concluent des opérations de prêt de titres aux termes d'une deuxième convention d'autorisation de prêts de titres modifiée et mise à jour datée du 9 mai 2019, dans sa version modifiée (la « convention d'autorisation de prêts de titres »), intervenue entre GPTD, en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds, la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC »), CTCM, la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (« CIBC Mellon ») et BNY Mellon. Le bureau principal de BNY Mellon est situé à New York (N.Y.), aux États-Unis. BNY Mellon est indépendante de GPTD.

Conformément à la convention d'autorisation de prêts de titres, BNY Mellon évaluera les titres prêtés et les biens donnés en garantie chaque jour au cours duquel une négociation selon le calendrier normal du marché principal à la cote duquel sont inscrits les titres prêtés et les biens donnés en garantie pour vérifier que la valeur des biens donnés en garantie correspond au moins au montant le plus élevé entre (i) le pourcentage minimal exigé en vertu du Règlement 81-102 (qui est actuellement de 102 %) et (ii) tout autre pourcentage établi selon les meilleures pratiques du marché régional dans lequel les titres sont prêtés, dans chaque cas, de la valeur des titres prêtés.

La convention d'autorisation de prêts de titres prévoit le versement d'indemnités au cas où une partie ne s'acquitterait pas de ses obligations, fournirait de l'information fausse ou trompeuse, agirait de manière frauduleuse, serait de mauvaise foi, commettrait intentionnellement une faute ou ferait preuve de négligence ou d'insouciance à l'égard de ses obligations. Chaque partie peut mettre fin à la convention d'autorisation de prêts de titres sur préavis de 30 jours donné aux autres parties.

Courtier principal

Le gestionnaire, au nom des Fonds alternatifs, a conclu une convention de courtage de premier ordre avec RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC DVM ») datée du 27 juillet 2012, dans sa version modifiée à l'occasion. Dans le cadre de la convention de courtage de premier ordre, RBC DVM fournit des comptes de négociation aux Fonds

alternatifs et peut accorder à chacun d'entre eux une facilité de marge pour faciliter la négociation de titres et d'options sur titres par le Fonds en question. RBC DVM n'est pas un membre du groupe du gestionnaire ni une personne avec qui il a des liens. Le gestionnaire, au nom des Fonds alternatifs peut nommer des courtiers de premier ordre additionnels, au besoin.

Autres fournisseurs de services

Les Fonds sont visés par la convention de services-cadres intervenue entre La Banque Toronto-Dominion et CIBC Mellon aux termes de laquelle CIBC Mellon fournit des services de comptabilité des fonds, d'évaluation des fonds et d'information financière sur les fonds. La convention de services-cadres est datée du 1er octobre 2013. Le bureau principal de CIBC Mellon est situé à Toronto (Ontario). CIBC Mellon est indépendante de GPTD.

Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), GPTD a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour chaque Fonds. Le CEI, à titre de comité indépendant et impartial, examine et formule des recommandations ou, si les lois sur les valeurs mobilières l'exigent, donne des approbations à l'égard de toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par GPTD. Ces approbations ou recommandations peuvent également être données sous forme d'instructions permanentes qui sont en vigueur de façon continue. En vertu du Règlement 81-107, GPTD est tenue de se doter de politiques et de procédures en matière de conflits d'intérêts.

Les responsabilités du CEI comprennent l'examen et l'évaluation, au moins une fois par année, du caractère adéquat et de l'efficacité de ce qui suit :

- les politiques et procédures de GPTD en matière de conflit d'intérêts se rapportant aux Fonds;
- les instructions permanentes données à GPTD en matière de conflit d'intérêts se rapportant aux Fonds;
- le respect par GPTD et les Fonds des conditions imposées par le CEI dans le cadre d'une recommandation ou d'une approbation; et
- tout sous-comité auquel le CEI a délégué ses fonctions.

Le CEI produit, au moins une fois par année, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de titres et rend ce rapport disponible sur le site Web désigné des Fonds, à l'adresse www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td, ou, à la demande du porteur de titres et ce, gratuitement, par courriel à l'adresse tdadvisor@td.com.

Le CEI est composé de quatre membres indépendants : Frances Kordyback, Paul Moore, Margot Naudie et James Turner. Paul Moore est le président du CEI. La composition du CEI peut être modifiée à l'occasion sans préavis.

Gouvernance des Fonds

GPTD, à titre de gestionnaire des Fonds et de fiduciaire des Fiducies de fonds commun de placement TD, est responsable de la gouvernance des Fonds. GPTD a adopté des politiques, des pratiques et des lignes directrices visant à faciliter la supervision et la gestion des pratiques commerciales, des pratiques de vente, de la gestion des risques, des contrôles et des conflits d'intérêts internes possibles relativement aux Fonds, et à s'assurer du respect des exigences réglementaires et internes.

Le conseil d'administration de GPTD (le « conseil ») supervise la gouvernance des Fonds, avec l'aide du Comité de surveillance du rendement des placements (le « CSRP »). Les activités des Fonds sont passées en revue trimestriellement par le conseil, qui se compose de membres de la haute direction du Groupe Banque TD. Le conseil d'administration examine et donne des conseils sur diverses questions qui ont touché les Fonds au cours de l'année, notamment les questions réglementaires, l'élaboration de politiques et le repérage de conflits d'intérêts possibles entre les Fonds et GPTD. La présidence du CSRP est assurée par le président du conseil de GPTD, et ce comité se réunit régulièrement afin de passer en revue les questions liées au rendement des placements. Les questions importantes sont soumises à l'attention du conseil aux réunions trimestrielles du conseil. Le comité de supervision des politiques (« CSP ») de GPTD est un comité de gestion qui a le mandat général de se pencher sur les questions n'ayant pas de lien avec le rendement des placements et les questions relatives aux politiques; d'examiner les questions et approuver les nouveaux changements ou les changements importants apportés aux politiques ayant trait à la réglementation, à la conformité et à la gouvernance; d'examiner et d'approuver les recommandations ayant trait à une nouvelle question relative aux conflits d'intérêts qui lui a été soumise; de déléguer les pouvoirs de surveillance à des sous-comités permanents et spéciaux, selon ce qui semble pertinent, et recevoir des rapports de ces sous-comités sur leurs activités à chaque réunion du CSP; et d'aborder les autres questions importantes concernant la conformité. Le CSP tient ses réunions trimestriellement.

Le conseil d'administration de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD est chargé de la surveillance de la société. Il est chargé, dans le cadre de sa surveillance, d'examiner les activités et les affaires des Catégories qui composent la Catégorie Société Fonds Mutuels TD et de s'acquitter de ses responsabilités en offrant un encadrement et des conseils à GPTD, à titre de gestionnaire de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD. Le conseil d'administration de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD a délégué la gestion et l'administration quotidiennes des Catégories à GPTD. À l'heure actuelle, le conseil est composé de sept membres, dont trois sont indépendants de GPTD et des membres de son groupe. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Administrateurs et membres de la haute direction de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD***.

La division d'audit de La Banque Toronto-Dominion évalue périodiquement les systèmes de contrôle interne de GPTD et fait rapport de ses conclusions à la haute direction de GPTD. Les conclusions importantes sont présentées au conseil d'administration de La Banque Toronto-Dominion.

GPTD a établi des politiques et pratiques pour surveiller et traiter les conflits d'intérêts potentiels relativement aux Fonds. GPTD, ses filiales et les entités du groupe sont assujettis aux restrictions et aux procédures décrites dans une politique interne relative aux opérations des employés (« PROE »), qui adopte les principes de base du Code de déontologie modèle sur les opérations personnelles de l'Institut des fonds d'investissement du Canada.

La PROE restreint les activités de placement personnelles des employés participant à la prise de décisions en matière de placement et de ceux ayant accès aux renseignements de gestion de placement, et en assure la supervision. En outre, la PROE prescrit des procédures pour l'approbation préalable, la présentation de l'information, la notification et la divulgation d'opérations applicables par ces employés. La PROE interdit en outre la divulgation ou l'usage inapproprié d'information importante non publique ou confidentielle aux fins de gains personnels ou à l'avantage d'un tiers. La PROE est administrée, maintenue et supervisée par le service Conformité, Gestion de patrimoine.

Le Groupe Banque TD a aussi établi un code de protection des renseignements personnels, auquel GPTD est assujettie, afin d'assurer la confidentialité et la protection des renseignements sur les clients.

GPTD agit à titre de gestionnaire d'autres fonds d'investissement, et à titre de gestionnaire de portefeuille ou de conseiller en valeurs pour d'autres portefeuilles de placement (collectivement, les « fonds reliés »). Certains fonds reliés peuvent avoir des objectifs et des stratégies de placement qui sont les mêmes ou qui sont similaires à ceux d'un Fonds, ou avoir les mêmes objectifs de placement ou des objectifs de placement similaires, mais des stratégies différentes. Par exemple, certains fonds reliés peuvent, de temps à autre, recourir à des stratégies de vente à découvert, alors qu'un Fonds n'utilise pas de telles stratégies. Habituellement, lorsque GPTD décide d'acheter ou de vendre pour un Fonds le même titre qui a été choisi pour d'autres Fonds ou d'autres fonds reliés, elle calcule la participation respective de chaque Fonds dans une occasion de placement en fonction du montant que chaque Fonds aurait autrement investi, ou les titres qu'il aurait vendus en tenant compte du portefeuille de placement de chaque Fonds et d'autres facteurs pertinents à ce moment. Dans d'autres cas (habituellement lorsque les stratégies de placement ou les restrictions diffèrent), GPTD peut donner des conseils ou prendre des décisions en matière de placement pour un Fonds qui peuvent différer des conseils fournis ou des décisions prises à l'égard de fonds reliés, même si les objectifs de placement sont les mêmes ou sont similaires. Lorsque GPTD prend de telles décisions, elle doit agir de bonne foi et conformément aux objectifs, stratégies et restrictions applicables en matière de placement du ou des Fonds applicables.

Les sous-conseillers des Fonds peuvent également donner des conseils à d'autres organismes de placement collectif ou clients, ou encore en gérer le portefeuille. En vertu des conventions de conseils conclues avec les sous-conseillers relativement aux Fonds, les sous-conseillers doivent avoir une politique et une procédure en place pour s'assurer de ne pas favoriser ou défavoriser systématiquement ou consciemment leurs clients ou une catégorie de clients dans le cadre de la répartition ou du dessaisissement des occasions de placement afin que, dans la mesure du possible, ces occasions soient réparties parmi les clients des sous-conseillers d'une manière juste et équitable.

La gestion des risques de placement des Fonds s'effectue de diverses manières. GPTD veille à ce que le Fonds respecte les objectifs et les stratégies qui lui sont propres, les restrictions et les politiques en matière de placement prescrites par le Règlement 81-102 et les autres lois applicables sur les valeurs mobilières ainsi que les lignes directrices et les critères supplémentaires que GPTD juge appropriés.

GPTD a mis en œuvre diverses mesures en vue d'évaluer le risque, notamment l'évaluation quotidienne des titres du marché, le compte rendu sur l'exposition et le rapprochement des placements et de la situation de trésorerie des portefeuilles de placement. Le groupe Gouvernance liée aux politiques et à la réglementation de GPTD supervise régulièrement le portefeuille de placement d'un Fonds pour ce qui a trait à la conformité à ces exigences, les conclusions importantes étant présentées au service Conformité, Gestion de patrimoine. De plus, le gestionnaire de portefeuille de chaque Fonds évalue la liquidité des titres au moment de leur achat par le Fonds. La liquidité des placements existants est évaluée par le gestionnaire de portefeuille dans le cadre du processus continu de placement.

Un Fonds détiendra de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de maintenir la liquidité à des niveaux qui, selon toute attente raisonnable, seront suffisants pour répondre aux demandes de rachat des porteurs de titres.

Dans le cas d'un sous-conseiller, GPTD se fie à l'engagement du sous-conseiller dans la convention de conseils de placement pour se conformer aux règles et restrictions pertinentes et exécute ses propres audits afin de s'assurer de la conformité aux lignes directrices en matière de placement des Fonds pertinents, au Règlement 81-102 et aux autres lois sur les valeurs mobilières applicables.

Entités membres du groupe

Les membres du groupe de GPTD peuvent percevoir des frais et des écarts de courtage relativement à divers services fournis aux Fonds ou à des opérations conclues avec ceux-ci, y compris dans le cadre d'opérations bancaires (dont les dépôts), de garde, de gestion du compte des porteurs de titres et de transmission de rapports connexes, de courtage et portant sur les instruments dérivés.

Les sociétés ci-après sont des membres du groupe de GPTD qui peuvent fournir des services aux Fonds ou à GPTD relativement aux Fonds :

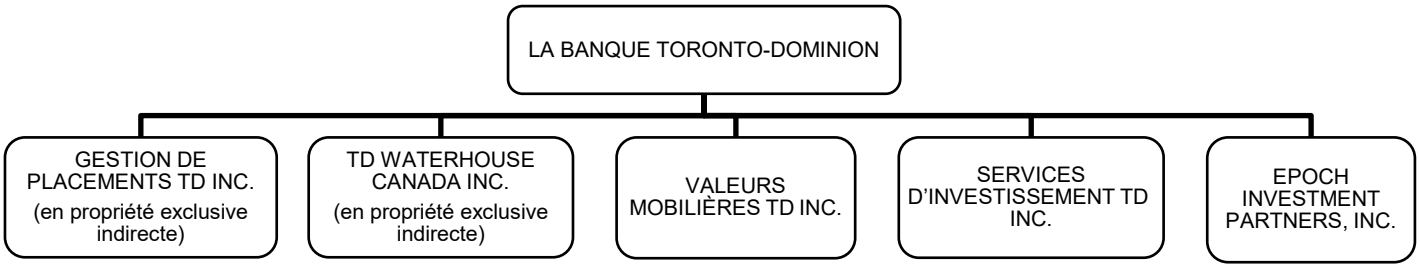

Le montant des frais et des courtages, s'il y a lieu, versés par les Fonds à GPTD, à La Banque Toronto-Dominion et à d'autres entités membres du groupe de GPTD dans le cadre des services rendus aux Fonds figure dans les états financiers annuels audités des Fonds.

Déclaration du courtier-gérant

Certains Fonds sont réputés être des fonds d'investissement gérés par un courtier en vertu du Règlement 81-102. En conséquence, sous réserve de toute dispense obtenue ou pouvant autrement être obtenue par les Fonds gérés par un courtier décrits ci-dessous, ces Fonds ne peuvent pas sciemment effectuer un placement dans les titres d'un émetteur :

(i) pour lesquels le conseiller en valeurs ou une personne avec qui lui ou un membre de son groupe a des liens a agi à titre de preneur ferme (de plus de 5 % des titres faisant l'objet de la prise ferme) à l'occasion du placement de ces titres auprès du public ou pendant la période de 60 jours suivant la conclusion du placement de ces titres;

(ii) dont un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié du conseiller en valeurs du Fonds ou un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un membre de son groupe ou d'une personne qui a des liens avec lui est un associé, un dirigeant ou un administrateur, à condition que cette interdiction ne s'applique pas lorsque l'associé, l'administrateur, le dirigeant ou le salarié (un tel émetteur est appelé un « émetteur apparenté ») a) ne participe pas à l'élaboration des décisions de placement prises pour le compte du Fonds; b) n'a pas accès, avant leur mise en œuvre, à l'information concernant les décisions de placement prises pour le compte du Portefeuille; c) n'influe pas (sinon par des rapports de recherche, des études statistiques ou d'autres publications généralement accessibles aux clients) sur les décisions de placement prises pour le compte du Fonds.

Politiques et pratiques

Politiques relatives aux instruments dérivés

Certains Fonds peuvent utiliser des instruments dérivés à l'occasion, mais uniquement comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et uniquement d'une façon qui respecte les objectifs d'investissement de chaque Fonds respectif. Les opérations sur instruments dérivés pour le compte d'un Fonds ne peuvent être effectuées que par le personnel de placement autorisé approuvé par la haute direction de GPTD, qui s'assure que ces personnes ont la compétence et l'expérience nécessaires pour utiliser les instruments dérivés. De plus, les politiques, les procédures, les restrictions et les lignes directrices relatives aux placements dans les instruments dérivés sont compilées par le groupe Gouvernance liée aux politiques et à la réglementation de GPTD. Le groupe des risques de placement de GPTD effectue des simulations à l'égard de certains Fonds à gestion active à l'aide d'un vaste éventail de contextes boursiers et de scénarios historiques pour tester leurs résultats dans des conditions difficiles. Ces simulations

de conditions difficiles ne visent pas particulièrement l'utilisation d'instruments dérivés, mais l'incidence de l'exposition d'un Fonds aux instruments dérivés est prise en compte dans les résultats globaux des simulations de conditions difficiles. L'exposition des Fonds aux instruments dérivés est surveillée de façon indépendante tant par le groupe de gestion de portefeuilles de GPTD que par le groupe Gouvernance liée aux politiques et à la réglementation de GPTD. Les contreparties à une opération sur instruments dérivés doivent figurer sur la liste des contreparties approuvées, dont les activités sont suivies par le comité de crédit interne de GPTD.

Les politiques et les procédures écrites concernant les opérations sur instruments dérivés sont revues et mises à jour périodiquement par le groupe Gouvernance liée aux politiques et à la réglementation de GPTD. Ces politiques et procédures sont conformes aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Des processus visant à établir des contrôles qui sont conformes aux politiques et procédures ont été mis en place. Toute modification aux politiques et procédures relatives aux instruments dérivés doit être approuvée par le CSP.

Pour de plus amples renseignements sur les risques associés à l'utilisation d'instruments dérivés par un Fonds, se reporter à la rubrique ***Risques propres à chaque Fonds – Risque lié aux instruments dérivés***.

Politiques relatives aux ventes à découvert

Certains Fonds peuvent conclure des ventes à découvert, mais seulement dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et uniquement d'une manière qui s'inscrit dans les objectifs de placement du Fonds applicable. Comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, il y a des limites à la conclusion de telles opérations. La valeur marchande globale de l'ensemble des titres de l'émetteur des titres que le Fonds a vendus à découvert ne peut dépasser 5 % de sa VL (10 % dans le cas des Fonds alternatifs) au moment où le Fonds vend les titres à découvert, et la valeur marchande globale de tous les titres vendus à découvert ne peut dépasser 20 % de la VL du Fonds (50 % dans le cas des Fonds alternatifs) au moment où le Fonds vend les titres à découvert. Sauf dans le cas des Fonds alternatifs, un Fonds qui vend des titres à découvert doit avoir une couverture en espèces qui, avec les actifs du portefeuille déposés auprès d'agents prêteurs à titre de sûreté relativement à des ventes à découvert de titres par le Fonds, est d'un montant au moins égal à 150 % de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il aura vendus à découvert selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché. Aucune couverture en espèces n'est requise dans le cas des Fonds alternatifs. Un Fonds ne peut employer les espèces provenant de la vente à découvert pour prendre des positions acheteur sur des titres autres que ceux admissibles à la couverture en espèces. Pour de plus amples renseignements sur les différences entre les OPC classiques et les OPC alternatifs au chapitre des restrictions et des limites en matière de placement, y compris les restrictions et les limites relatives aux ventes à découvert, se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – OPC alternatifs***.

Les politiques et procédures écrites relatives aux opérations de vente à découvert sont passées en revue et mises à jour périodiquement par le groupe Gouvernance liée aux politiques et à la réglementation de GPTD. Ces politiques et procédures, y compris les limites de négociation de ventes à découvert, respectent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Des processus visant à établir des contrôles et des limites de négociation de ventes à découvert ont été mis en place. GPTD n'effectue actuellement aucune simulation pour tester les résultats des Fonds dans des conditions difficiles relativement aux ventes à découvert. Toute modification aux politiques et procédures relatives aux ventes à découvert doit être approuvée par le CSP.

Politiques relatives aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres, mais uniquement comme l'autorisent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et uniquement d'une manière conforme aux objectifs de placement de chaque Fonds concerné. Toutes les opérations doivent être admissibles à titre de « mécanismes de prêt de valeurs mobilières », selon le sens attribué à ce terme dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »). Comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, il y a des limites à la conclusion de telles opérations. La valeur marchande de la garantie que le Fonds reçoit dans le cadre d'une opération de prêt de titres et des titres de créance remis au Fonds dans le cadre d'une opération de prise en pension doit être d'au moins 102 % de la valeur des titres prêtés ou de la somme au comptant que le Fonds a payée pour les titres achetés. La valeur de la garantie doit s'élever à au moins 102 % de la valeur marchande des titres vendus (dans le cadre d'une opération de mise en pension) ou de la somme au comptant payée pour les titres achetés (dans le cadre d'une opération de prise en pension). Aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables, les opérations de prêt de titres, de même que les opérations de mise en pension, sont limitées à 50 % de la VL du Fonds établie immédiatement après que celui-ci a conclu une telle opération.

Les politiques et les procédures écrites concernant les opérations de mise en pension et de prise en pension sont compilées et revues périodiquement par le groupe Gouvernance liée aux politiques et à la réglementation de GPTD. Ces politiques et procédures comprennent notamment les objectifs et les buts des opérations de mise en pension et de prise en pension. Le groupe Gouvernance liée aux politiques et à la réglementation de GPTD agit de façon

indépendante du personnel de GPTD, qui est autrement responsable de la supervision des opérations pour le compte des Fonds. Toutes les opérations de mise en pension et de prise en pension seront effectuées aux termes d'ententes écrites entre les Fonds applicables et les tiers. Si un contrat de prise en pension dépasse une journée, les titres achetés sont évalués au marché chaque jour ouvrable afin de s'assurer que la valeur marchande des titres achetés détenus par le Fonds relativement à l'opération n'est pas inférieure à 102 % de la somme au comptant payée par le Fonds. Les contreparties à ces opérations doivent figurer sur la liste des contreparties approuvées, dont les activités sont suivies par le comité de crédit interne de GPTD.

BNY Mellon, un sous-dépositaire des Fonds, a été nommée l'agent de prêt de titres à l'égard des Fonds qui concluent des opérations de prêt de titres, et une convention, qui comprend les restrictions prévues dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, a été signée et prévoit les modalités de cette relation. GPTD n'effectue actuellement aucune simulation pour tester les résultats des Fonds dans des conditions difficiles relativement aux opérations de mise en pension, de prise en pension et de prêt de titres. De plus, des politiques et procédures écrites ont été rédigées par le groupe Gouvernance liée aux politiques et à la réglementation de GPTD qui prévoient les objectifs et les buts en matière de prêt de titres, et ces politiques et procédures sont examinées périodiquement. GPTD a rédigé des procédures de gestion des risques afin de s'assurer que les opérations de prêt de titres de BNY Mellon respectent la convention, notamment un programme de surveillance trimestrielle et un examen annuel de diligence raisonnable.

Politiques relatives au recours à l'effet de levier – OPC alternatifs

Chaque Fonds alternatif est un OPC alternatif et n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des OPC classiques de recourir à l'effet de levier de leurs actifs pour emprunter, effectuer des ventes à découvert et/ou utiliser des dérivés. Il se peut que des décisions de placement soient prises concernant les actifs de chaque Fonds alternatif relatifs à l'effet de levier qui dépassent la valeur liquidative du Fonds alternatif. Par conséquent, si ces décisions ne sont pas les bonnes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements avaient été effectués uniquement dans le cadre d'un portefeuille acheteur sans effet de levier comme c'est le cas pour la plupart des OPC classiques. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement qui font appel à l'effet de levier augmentent le taux de rotation du Fonds alternatif, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

Chaque Fonds alternatif peut créer un effet de levier au moyen de dérivés, de ventes à découvert et/ou d'emprunts. Aux termes des restrictions en matière de placement applicables aux OPC alternatifs qui sont énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale du Fonds alternatif, correspondant à la somme de ce qui suit, ne doit pas dépasser 300 % de la VL du Fonds alternatif : (i) la valeur totale de la dette impayée aux termes de conventions d'emprunt; (ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et (iii) la valeur notionnelle totale des positions du Fonds alternatif sur des dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du Fonds alternatif dépasse 300 % de la VL du Fonds alternatif, le Fonds alternatif doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener l'exposition brute globale à un maximum de 300 % de la VL du Fonds alternatif.

Politiques de vote par procuration

GPTD considère le vote par procuration comme un moyen de communication efficace avec le conseil d'administration et l'équipe de direction d'une société, qui fait partie de ses efforts de gérance à l'échelle de l'entreprise visant à accroître la valeur économique. GPTD fait de son mieux pour exercer tous les droits de vote attachés aux procurations applicables qu'elle reçoit, notamment en mettant en place un processus de rappel des titres prêtés.

Certains Fonds investissent dans d'autres OPC, y compris des OPC gérés par GPTD ou un membre de son groupe. Les porteurs de titres d'un Fonds n'ont aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds d'investissement sous-jacent, y compris un FNB, détenu par le Fonds. Lorsque se tient une assemblée des porteurs de titres d'un fonds d'investissement sous-jacent ou d'un FNB dans lequel un Fonds a investi et que GPTD ou un membre de son groupe est le gestionnaire à la fois du Fonds et du fonds d'investissement sous-jacent ou du FNB, le Fonds n'exercera pas son droit de vote afférent aux titres du fonds d'investissement sous-jacent ou du FNB. GPTD peut voir à ce que les droits de vote se rattachant à ces titres soient exercés par les porteurs de titres du Fonds. Par contre, compte tenu du coût et de la complexité que pourrait occasionner cette façon de procéder, GPTD peut s'abstenir de faire suivre les droits de vote.

GPTD a établi des politiques et des procédures (la « politique de vote par procuration ») pour s'assurer que les droits de vote représentés par toutes les procurations se rapportant aux titres détenus par le Fonds (y compris les parts de fonds sous-jacents de tiers et de FNB de tiers) sont exercés au mieux des intérêts du Fonds. GPTD fait appel à une société externe de conseil en procuration, qui l'aide à exercer ses droits de vote et à s'acquitter d'autres responsabilités procédurales, comme la tenue des registres de vote et la remise de rapports détaillés sur les activités de vote. La société externe de conseil en procuration fournit également des recherches et formule des recommandations de vote sur les résolutions par procuration. Cela dit, la décision finale en matière de vote revient à GPTD, qui peut tenir compte de ces recommandations. De plus, les votes sont exprimés conformément aux directives de GPTD en matière de vote

par procuration et à ses instructions personnalisées. Les considérations ESG importantes sont prises en compte dans les efforts de gérance de GPTD à l'échelle de l'entreprise, et les lignes directrices de GPTD en matière de vote par procuration comprennent des attentes à l'égard de certains enjeux ESG. Plus précisément, les activités de gérance ne font partie de la stratégie de placement d'aucun Fonds. Pour de plus amples renseignements sur la gérance, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Activités d'engagement et de gérance***.

La politique de vote par procuration présente ce qui suit : (i) un énoncé général de politique concernant l'exercice des droits de vote au mieux des intérêts du Fonds; (ii) des lignes directrices générales pour l'exercice des droits de vote, ainsi que des politiques et des directives de vote personnalisées précises de la société externe de conseil en procuration; (iii) des procédures de vote précises à suivre si l'équipe chargée du vote par procuration a connaissance d'un conflit d'intérêts, y compris en votant conformément à la recommandation indépendante de la société externe de conseil en procuration lorsqu'un vote présente un conflit entre les intérêts des porteurs de titres et ceux du gestionnaire ou du conseiller en valeurs du Fonds, ou d'un membre du même groupe que le Fonds ou d'une personne qui a un lien avec celui-ci, le gestionnaire du Fonds ou son conseiller en valeurs.

Il est possible d'obtenir, sans frais, la politique de vote par procuration en consultant notre site Web au www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td/ressources/investissement-durable; en appelant au 1-800-588-8054; en envoyant un courriel à tdadvisor@td.com; ou en nous écrivant à l'adresse C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

Le registre de votes par procuration de chaque Fonds pour la dernière période se terminant le 30 juin sera transmis à tout porteur de titres d'un Fonds, sur demande et sans frais, en tout temps après le 31 août de la même année. Ces registres de votes par procuration se trouvent également à l'adresse www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td.

Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires

Aucun membre du personnel ne travaille directement pour les Fiducies de fonds commun de placement TD dans la gestion de leurs activités. GPTD, à titre de gestionnaire des Fonds et de fiduciaire des Fiducies de fonds commun de placement TD, fournit tout le personnel nécessaire à l'exploitation des Fonds. La rémunération des membres du conseil d'administration de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD est la responsabilité des Catégories. Chaque administrateur indépendant de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD recevra des honoraires annuels d'administrateur de 20 000 $. Chaque administrateur indépendant de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD qui est membre du comité d'audit de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD recevra également des honoraires de 2 000 $ (4 000 $ pour le président) pour chaque réunion à laquelle il assiste. Les dirigeants et autres administrateurs de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD ne recevront aucuns honoraires de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD.

Les membres du CEI ont droit à une rémunération des Fonds et au remboursement de tous les coûts et frais raisonnables engagés relativement aux fonctions qu'ils exercent à titre de membres du CEI. De plus, les membres du CEI ont le droit d'être indemnisés par les Fonds, sauf en cas d'inconduite volontaire, de mauvaise foi, de négligence ou de manquement à leur obligation de diligence.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, chaque membre du CEI, relativement à l'exécution de ses fonctions en sa qualité de membre du CEI, a reçu la rémunération et le remboursement des frais approximatifs indiqués dans le tableau ci-dessous. Ces frais (qui excluent les taxes applicables), majorés des frais juridiques et des coûts d'assurance connexes, sont répartis entre tous les fonds d'investissement gérés par GPTD, y compris les Fonds, mais non les fonds d'investissement qui n'avaient pas été créés en date du 31 décembre 2023, d'une manière que GPTD juge juste et raisonnable. Plus précisément, les frais sont répartis proportionnellement en fonction des politiques qui s'appliquent à un Fonds. Pour une description du rôle du CEI, se reporter à la rubrique ***Comité d'examen indépendant et gouvernance des Fonds – Comité d'examen indépendant***.

Membre du CEI	Rémunération ($)	Frais remboursés ($)
Frances Kordyback	80 000	0
Paul Moore*	97 500	0
Margot Naudie	80 000	0
James Turner§	31 736	0

* Président du CEI.

§ Son mandat a commencé le 9 août 2023.

Contrats importants

Les contrats importants des Fonds (décrits ci-après) sont accessibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, et peuvent aussi être consultés aux bureaux de GPTD à Toronto, pendant les heures normales d'ouverture.

Acte de fiducie

L'acte de fiducie modifié, consolidé et mis à jour conclu par GPTD et visant le Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD, le Fonds d'obligations de sociétés américaines TD, le Fonds à rendement diversifié canadien TD, le Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD, le Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD, le Fonds concentré d'actions américaines TD, le Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD et le Fonds concentré d'actions internationales TD (les « Fonds régis par l'acte de fiducie ») est daté du 23 juillet 2024 (l'« acte de fiducie »). Le fiduciaire peut, à son gré, dissoudre un Fonds régi par l'acte de fiducie en remettant un avis écrit à cette fin aux porteurs de parts concernés au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la dissolution du Fonds régi par l'acte de fiducie.

Le fiduciaire peut démissionner en tant que fiduciaire en remettant un avis aux porteurs de parts concernés au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la démission.

Le fiduciaire doit fournir des services de gestion et de conseils en placement aux Fonds, ou prendre les dispositions nécessaires à cette fin, conformément aux modalités de l'acte de fiducie.

Déclaration de fiducie

Les déclarations de fiducie modifiées, consolidées et mises à jour conclues par GPTD visant les Fiducies de fonds commun de placement TD autres que les Fonds régis par l'acte de fiducie (les « Fonds régis par la déclaration de fiducie ») sont datées du 23 juillet 2024 (la « déclaration de fiducie »).

Les Fonds régis par la déclaration de fiducie suivants ne peuvent être dissous qu'avec l'approbation préalable de la majorité des porteurs de parts présents, ou représentés par procuration, à une assemblée convoquée pour étudier la proposition de dissolution :

- Fonds du marché monétaire canadien TD
- Fonds du marché monétaire américain TD
- Fonds d'obligations canadiennes TD

Le fiduciaire peut à son gré dissoudre tous les autres Fonds régis par la déclaration de fiducie en remettant un avis écrit à cette fin aux porteurs de parts touchés au moins 60 jours avant la date d'effet de la dissolution du ou des Fonds régis par la déclaration de fiducie.

Le fiduciaire peut démissionner en tant que fiduciaire en remettant un avis aux porteurs de parts concernés au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la démission.

Le fiduciaire doit fournir des services de gestion et de conseils en placement aux Fonds, ou prendre les dispositions nécessaires à cette fin, conformément aux modalités de la déclaration de fiducie.

Statuts de constitution – Catégorie Société Fonds Mutuels TD

Les statuts de constitution de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») sont datés du 4 juin 2010, dans leur version modifiée. Pour la description, se reporter à la rubrique ***Désignation, constitution et historique des Fonds***.

Convention de gestion cadre – Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

La convention de gestion cadre modifiée et reformulée intervenue entre la Catégorie Société Fonds Mutuels TD et GPTD est datée du 25 juillet 2024. Cette convention peut être résiliée par GPTD à l'égard d'une Catégorie par un avis de 60 jours, ou en tout temps par la Catégorie Société Fonds Mutuels TD si GPTD devient failli ou insolvable, si son actif vient à faire l'objet d'une saisie ou d'une confiscation par une autorité publique ou gouvernementale, ou si GPTD devient un non-résident du Canada aux fins de l'application de la Loi de l'impôt.

Conventions de dépôt

La convention de services de dépôt modifiée et mise à jour, intervenue entre GPTD, CIBC, en qualité de dépositaire, CIBC Mellon, en qualité de fournisseur de services, et BNY Mellon, pour les Fonds (à l'exception du Fonds indiciel équilibré TD), est datée du 30 janvier 2015 et peut être modifiée ou modifiée et mise à jour de nouveau, à l'occasion (la « convention de services de dépôt »). Aux termes d'une convention de cession et de prise en charge datée du 20 mars 2015, les droits et obligations de CIBC prévus dans la convention de services de dépôt ont été cédés à CTCM. La convention de services de dépôt peut être résiliée par CTCM moyennant un avis de 90 jours, ou immédiatement si GPTD devient insolvable, et par GPTD dans les circonstances suivantes :

(a) immédiatement, si :

  (i) CTCM cesse d'être autorisée à agir en qualité de dépositaire conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables,

(ii) CTCM ou CIBC Mellon devient insolvable,

(iii) la négligence grave, la mauvaise conduite volontaire, la mauvaise foi ou la fraude de CTCM ou de CIBC Mellon entraîne un manquement important à l'obligation de diligence, ou

(iv) CTCM ou CIBC Mellon ne se conforme pas à une sentence arbitrale rendue aux termes de la convention de services de dépôt,

(b) moyennant un avis de 30 jours, si :

(i) une déclaration ou une garantie de CTCM ou de CIBC Mellon se révèle fausse ou inexacte,

(ii) un manquement à l'une des conditions de la part de CTCM ou de CIBC Mellon qui n'est pas corrigé dans le délai prévu dans la convention de services de dépôt entraîne un manquement important à l'obligation de diligence, ou

(iii) un manquement important à l'une des conditions de la part de CTCM ou de CIBC Mellon n'est pas corrigé dans le délai prévu dans la convention de services de dépôt,

(c) moyennant un avis de 90 jours :

(i) en cas de fusion, de réorganisation ou d'un autre regroupement d'entreprises entre La Banque Toronto-Dominion et une autre personne morale ou entité; ou

(ii) en cas de changement de contrôle visant GPTD; et

(d) par un préavis de 90 jours remis par écrit à CTCM, en qualité de dépositaire, sous réserve de certaines conditions.

La convention de dépôt intervenue entre GPTD et La Banque Toronto-Dominion visant le Fonds indiciel équilibré TD est datée du 2 octobre 2000 et peut être modifiée ou modifiée et mise à jour à l'occasion. Cette convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties par un préavis écrit de 60 jours.

Le dépositaire a le droit de recevoir une rémunération de GPTD tel qu'il est énoncé à la rubrique ***Frais – Frais payables par les Fonds – Frais du Fonds – Frais d'exploitation du Fonds*** et de se faire rembourser l'intégralité des frais qu'il a engagés dans le cadre des activités des Fonds.

La convention de services de sous-dépôt datée du 1er janvier 2006, intervenue entre CIBC et La Banque Toronto-Dominion (la « convention de sous-dépôt »), aux termes de laquelle toute portion de l'actif des Fonds (à l'exception du Fonds indiciel équilibré TD) composée de liquidités et de titres d'un fonds sous-jacents, est détenue en sous-dépôt par La Banque Toronto-Dominion. Aux termes d'une convention de cession et de prise en charge datée du 20 mars 2015, la convention de sous-dépôt a été cédée à CTCM par CIBC. La convention de sous-dépôt peut être résiliée par les parties dans les circonstances suivantes :

(a) à la résiliation de la convention de services de dépôt, et ce, sans entraîner de pénalité;

(b) immédiatement, sur présentation d'un préavis, si La Banque Toronto-Dominion a cessé d'être autorisée à agir à titre de sous-dépositaire en vertu des lois applicables;

(c) sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 90 jours ou dans un délai plus court, tel qu'il aura été accepté par l'autre partie; ou

(d) immédiatement, sans préavis, si une partie devient insolvable ou qu'elle procède à une cession de biens pour le profit des créanciers, ou qu'une requête de mise en faillite est déposée par cette partie ou contre celle-ci et qu'elle n'est pas annulée dans les 30 jours, ou que des actions en justice pour la nomination d'un liquidateur ont été entreprises et n'ont pas été abandonnées dans les 30 jours.

Conventions de conseils en placement

La convention de conseils en placement intervenue entre GPTD et Connor, Clark & Lunn à l'égard du Fonds de petites sociétés canadiennes TD est datée du 14 décembre 2005 et peut être modifiée ou complétée à l'occasion. Cette convention peut être résiliée par Connor, Clark & Lunn par un avis écrit de 90 jours et par GPTD par un avis écrit de 60 jours ou immédiatement si Connor, Clark & Lunn cesse d'exister ou devient insolvable.

La convention de conseils en placement intervenue entre GPTD et T. Rowe Price à l'égard du Fonds de moyennes sociétés américaines TD, du Fonds de petites sociétés américaines TD, du Fonds science et technologie TD, du Fonds sciences de la santé TD et du Fonds mondial communications et divertissement TD est datée du 6 août 2003 et peut être modifiée ou complétée à l'occasion. Cette convention peut être résiliée partiellement à l'égard de l'un ou de plusieurs des Fonds respectifs ou intégralement par l'une ou l'autre des parties par un avis écrit de 90 jours ou immédiatement si l'une ou l'autre des parties cesse d'exister ou devient insolvable.

La convention de conseils en placement intervenue entre GPTD et Morgan Stanley à l'égard du Fonds des marchés émergents TD est datée du 1er décembre 1992 et peut être modifiée ou complétée à l'occasion. Cette convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties par un avis écrit de 90 jours ou immédiatement si l'une ou l'autre des parties cesse d'exister ou devient insolvable.

La convention de conseils en placement intervenue entre GPTD et Epoch à l'égard du Fonds d'obligations de sociétés américaines TD, du Fonds de rendement américain pour actionnaires TD, du Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD, du Fonds américain de réinvestissement du capital TD, du Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD, du Fonds mondial de réinvestissement du capital TD et du Fonds d'actions internationales TD, dans sa version modifiée et mise à jour par la convention de sous-conseils en placement modifiée et mise à jour est datée du 14 juillet 2022, et peut être modifiée ou complétée à l'occasion. Cette convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties par un avis écrit à l'intention de l'autre partie, une telle résiliation prenant effet à la date précisée dans l'avis, laquelle sera au plus tôt 30 jours après la remise de l'avis par GPTD ou 90 jours après la remise de l'avis par Epoch. Nonobstant ce qui précède, cette convention peut prendre fin immédiatement si l'une ou l'autre des parties cesse d'exister ou devient insolvable, si GPTD détermine qu'Epoch a commis une fraude ou une faute lourde dans le cadre de l'exercice de ses activités, ou si Epoch n'a pas remédié à une violation grave de la convention dans les 12 jours ouvrables suivant l'avis de GPTD concernant la violation en question.

Conventions de placement

La convention de placement modifiée et reformulée est intervenue en date du 26 juillet 2022 entre GPTD en qualité de gestionnaire et SITD en qualité de placeur principal des parts de la Série Investisseurs des Fonds : les Fonds du marché monétaire, le Fonds d'obligations canadiennes TD, le Fonds de revenu mensuel TD, le Fonds américain de revenu mensuel TD, Fonds de revenu de dividendes TD, le Fonds de croissance de dividendes TD, le Portefeuille de retraite en dollars américains TD, le Portefeuille conservateur de retraite TD et les Portefeuilles confortables. Cette convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties par un préavis écrit de 30 jours, et peut être modifiée, complétée ou mise à jour à l'occasion.

La convention de placement modifiée et reformulée est intervenue en date du 26 octobre 2017 entre GPTD, en qualité de gestionnaire, et TD Waterhouse Canada Inc., en qualité de placeur principal des titres de la Série W des Fonds. Cette convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties par un préavis écrit de 30 jours, et peut être modifiée, complétée ou mise à jour à l'occasion.

Poursuites judiciaires

Le gestionnaire n'est au courant d'aucune poursuite judiciaire importante en cours ou en vue à laquelle les Fonds ou le gestionnaire sont parties.

Site Web désigné

Un OPC doit publier certains documents d'information réglementaires sur un site Web désigné. Le site Web désigné des OPC visés par le présent document se trouve à l'adresse suivante : www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td.

Évaluation des titres en portefeuille

À chaque date d'évaluation, tous les biens des Fonds sont évalués de la façon suivante :

- la valeur des espèces en caisse, en dépôt ou à demande, des effets, des billets à demande, des comptes clients, des frais payés d'avance, des distributions ou des dividendes en espèces à recevoir et de l'intérêt couru et non encore reçu est réputée correspondre à leur montant intégral;
- pour les Fonds du marché monétaire, la valeur d'un instrument du marché monétaire sera la somme versée pour acquérir l'instrument majoré du montant de tout intérêt, ou intérêt réputé, couru depuis le moment de l'acquisition;
- pour tous les Fonds qui ne sont pas des Fonds du marché monétaire, la valeur de tout titre qui est un titre de créance sera évaluée à la valeur du marché, selon les cours acheteurs obtenus auprès de courtiers en valeurs mobilières reconnus;
- les créances hypothécaires sont évaluées en fonction du taux de rendement en vigueur de La Banque Toronto-Dominion pour les nouvelles créances hypothécaires de type et de durée similaires;
- la valeur d'un titre ou d'une marchandise inscrits ou négociés à une bourse de valeurs ou à une bourse de marchandises est déterminée en prenant le dernier cours publié et, s'il n'y a pas eu publication de ce cours, un

prix qui ne sera pas supérieur au dernier cours vendeur publié ni inférieur au dernier cours acheteur publié sera déterminé;

- malgré ce qui précède, la valeur des options négociées en bourse peut correspondre au dernier cours vendeur ou au dernier cours acheteur publié, ou à la moyenne des derniers cours vendeur et cours acheteur publiés à l'heure d'évaluation, à la date d'évaluation, plutôt qu'au dernier prix de vente publié, au gré de GPTD;
- la valeur de tout titre ou de toute marchandise qui ne sont pas inscrits ni négociés à une bourse, autre qu'un titre d'un fonds d'investissement, sera déterminée en fonction des cours ou des équivalents de rendement qui correspondent le mieux sa juste valeur;
- la valeur de tout titre d'un fonds d'investissement qui n'est pas inscrit ni négocié à une bourse de valeurs correspondra à sa VL par titre communiquée au public ou, si elle n'a pas été communiquée au public, à celle qui a été transmise à GPTD par le gestionnaire du fonds d'investissement;
- la valeur de tout titre faisant l'objet d'une restriction correspond au moindre de : A) la valeur du titre selon les cours publiés d'usage courant; et B) la valeur des titres ne faisant pas l'objet d'une restriction de la même catégorie, déduction faite d'un escompte de liquidité nominal reflétant la période de restriction de négociation restante relative au titre faisant l'objet d'une restriction applicable;
- la valeur de toute option négociée en bourse est sa valeur au cours du marché et si une option couverte négociée en bourse est souscrite : A) la prime reçue correspondra à un crédit différé qui est évalué à un montant correspondant à la valeur au cours du marché d'une option qui aurait l'effet de liquider la position; B) toute différence découlant de la réévaluation sera traitée comme un gain non réalisé ou une perte non subie sur le placement; C) le crédit différé sera déduit pour obtenir la VL du Fonds; et D) les titres qui font l'objet d'une option négociée en bourse seront évalués comme il est susmentionné;
- la valeur d'un swap, d'un contrat à terme ou d'un contrat à livrer sera le gain ou la perte à l'égard d'un tel contrat qui seraient réalisés si la position dans de tels titres était liquidée, à moins que des « limites quotidiennes » ne soient en vigueur, auquel cas la juste valeur sera fondée sur la valeur au cours du marché de l'intérêt sous-jacent;
- la valeur de la marge payée ou déposée à l'égard des instruments dérivés sera inscrite comme créance et la marge composée d'éléments d'actif autres que des espèces sera inscrite comme détenue à titre de marge;
- si ce qui précède ne peut s'appliquer à un titre ou à un bien, ou donnerait lieu à une évaluation peu fiable ou obsolète, les Fonds disposent de procédures leur permettant de déterminer la juste valeur des titres ou des biens. Par exemple, GPTD peut retenir les services d'un tiers agent d'évaluation indépendant pour fournir aux Fonds les cours à la juste valeur des titres étrangers lorsque les cours de clôture des marchés étrangers sont réputés peu fiables ou obsolètes.

Les rapports financiers intermédiaires et les états financiers annuels (collectivement, les « états financiers ») de chaque Fonds doivent être préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les méthodes comptables servant à établir la juste valeur des placements (y compris les instruments dérivés) des Fonds dans les états financiers sont semblables aux méthodes utilisées pour établir sa VL aux fins des opérations avec les porteurs de titres, à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous.

La juste valeur des placements (y compris les instruments dérivés) d'un Fonds correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale conclue entre des intervenants du marché sans lien de dépendance à la date des états financiers (la « date de présentation de l'information financière »). Pour le calcul de la VL, la juste valeur des actifs et des passifs financiers d'un Fonds qui sont négociés sur des marchés actifs (tels que les instruments dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière (le « cours de clôture »). Si GPTD estime que le cours de clôture n'est pas représentatif de la juste valeur, GPTD, ou toute personne agissant conformément aux directives de GPTD, ajustera le cours de clôture pour qu'il corresponde à un prix qui est le plus représentatif de la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances en cause. Aux fins des IFRS, chaque Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et les passifs financiers si ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Si le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur ou que GPTD estime qu'il n'est pas représentatif de la juste valeur, GPTD, ou toute personne agissant conformément aux directives de GPTD, l'ajustera à un point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur, compte tenu des faits et des circonstances en cause. Par suite de cet ajustement potentiel, la juste valeur des actifs et des passifs financiers d'un Fonds déterminée selon les IFRS pourrait différer des valeurs utilisées pour calculer la VL de ce Fonds. De plus, il n'existe pas de cours des titres de fonds sous-jacents, à l'exclusion de FNB, qui peuvent être détenus par un Fonds étant donné que ces placements sont évalués uniquement selon la VL par titre des fonds sous-jacents à chacune de leurs dates de présentation de l'information financière respectives. En ce qui a trait aux IFRS et à la VL, les états financiers d'un Fonds

qui investit dans des fonds sous-jacents utiliseront la VL par titre applicable des fonds sous-jacents pour représenter la juste valeur.

Le passif d'un Fonds comprend :

- tous les effets, billets et comptes clients;
- tous les frais administratifs payables ou accumulés, ou les deux;
- toutes les obligations contractuelles pour le paiement de sommes d'argent ou de biens;
- toutes les attributions autorisées ou approuvées par GPTD aux fins d'impôt ou aux fins d'éventualité; et
- tous les autres éléments de passif du Fonds de quelque nature que ce soit.

La valeur de tout le passif et des obligations contractuelles sera la valeur déterminée par GPTD, ou une personne que GPTD a mandatée à cette fin, qui correspond le plus exactement à la juste valeur.

Tous les actifs liquides et les titres d'un Fonds (à l'exception des Fonds établis en dollars américains) libellés en une monnaie autre que le dollar canadien et toutes les obligations, y compris les obligations contractuelles, qu'elles soient exigibles ou payables par le Fonds, libellées en une monnaie autre que le dollar canadien, seront convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation, comme le détermine GPTD, ou toute personne agissant conformément aux directives de GPTD. Dans le cas des Fonds établis en dollars américains, l'actif, le passif et les montants libellés en une monnaie autre que le dollar américain seront convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la date d'évaluation, comme GPTD le détermine, ou toute personne agissant conformément aux directives de GPTD.

Les opérations d'achat et de vente d'un titre ou d'un autre bien effectuées par un Fonds sont prises en compte dans le calcul de la VL du Fonds au plus tard lors du premier calcul effectué après la date à laquelle toute opération devient exécutoire.

GPTD, ou toute personne agissant conformément aux directives de GPTD, n'a pas utilisé son pouvoir discrétionnaire pour déroger aux pratiques d'évaluation de l'un ou l'autre des Fonds, décrites ci-dessus, au cours des trois dernières années.

Calcul de la valeur liquidative

Une valeur liquidative (la « VL ») distincte est calculée pour chaque série de titres d'un Fonds (la « VL de série »).

La VL de série pour les parts d'une Fiducie de fonds commun de placement TD est calculée en prenant la quote-part de l'actif commun du Fonds qui revient à la série moins la quote-part du passif commun du Fonds qui revient à la série et en déduisant du montant obtenu tout le passif qui a trait uniquement à cette série. L'actif commun du Fonds inclut tous les biens qui sont transférés, cédés, ou payés au fiduciaire et détenus par ce dernier pour le compte du Fonds, et tous les revenus, profits et gains de ces biens. Le passif commun englobe les frais et les autres montants analogues communs à toutes les séries de parts et ne se rapportant pas précisément à une série individuelle de parts comme le détermine le fiduciaire. On obtient la VL de série par part d'une Fiducie de fonds commun de placement TD (la « VL de série par part ») en divisant la VL de série par le nombre total de parts de cette série en circulation.

La VL de série des actions d'une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD est calculée en prenant la quote-part de l'actif commun de la Catégorie, moins la somme (i) de la quote-part du passif commun de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD qui revient à la série, et (ii) de la quote-part du passif commun de la Catégorie et en déduisant du montant obtenu tout le passif qui a trait uniquement à cette série. L'actif de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD attribuable à une série d'une Catégorie est l'actif acheté avec le produit des souscriptions, des substitutions et des conversions d'une série donnée d'actions de cette Catégorie, et l'ensemble du revenu, des bénéfices et des gains provenant de celle-ci. Le passif commun de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD est partagé entre toutes les Catégories et est réparti entre les Catégories selon la valeur liquidative relative de chacune. On obtient la VL de série pour chaque action d'une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD (la « VL de série par action ») en divisant la VL de la série par le nombre total d'actions de cette série en circulation.

La VL de série par part et la VL de série par action sont désignées collectivement comme la « VL de série par titre ». La VL de série par titre s'entend du prix pour l'ensemble des achats (y compris les achats effectués dans le cadre du réinvestissement des distributions ou des dividendes), des substitutions, des conversions et des rachats.

Le jour d'évaluation pour chaque Fonds s'entend de chaque jour où une VL de série par titre est calculée (la « date d'évaluation »). Chaque VL de série par titre d'un Fonds peut varier à n'importe quelle date d'évaluation et est généralement calculée à 16 h, heure de l'Est (« HE »), ou à tout autre moment où la Bourse de Toronto (la « TSX »)

ferme, chaque jour où elle est ouverte aux fins de négociation. Cependant, dans certaines circonstances, la VL de série par titre peut être calculée à un autre moment s'il est dans l'intérêt des porteurs de titres de le faire.

Pour les Fonds qui ont le dollar canadien comme monnaie de base et qui libellent leur VL tant en dollars américains qu'en dollars canadiens, la VL de série par titre en dollars américains est déterminée en convertissant en dollars américains la VL de série par titre libellée en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur à la date d'évaluation, comme le détermine GPTD ou toute personne agissant conformément aux directives de GPTD.

De même, pour les Fonds qui ont le dollar américain comme monnaie de base et qui libellent leur VL de série tant en dollars américains qu'en dollars canadiens, la VL de série par titre en dollars canadiens est déterminée en convertissant en dollars canadiens la VL de série par titre libellée en dollars américains en utilisant le taux de change en vigueur à la date d'évaluation, comme le détermine GPTD ou toute personne agissant conformément aux directives de GPTD.

Tous les Fonds sont établis en dollars canadiens, sauf le Fonds du marché monétaire américain TD, le Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD, le Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD, le Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD, le Fonds d'obligations de sociétés américaines TD, le Fonds américain de revenu mensuel TD, le Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD, le Fonds indiciel américain TD et le Portefeuille de retraite en dollars américains TD, qui sont établis en dollars américains. Les titres de la Série F du Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD et de la Série Institutionnelle et de la Série O du Fonds indiciel américain TD ne sont offerts qu'en dollars canadiens.

Les Fonds du marché monétaire s'efforcent de maintenir un prix de 10 $ la part (à l'exception du Fonds du marché monétaire américain TD, qui s'efforce de maintenir un prix de 10 $ US la part) en attribuant le revenu net et les gains nets réalisés quotidiennement aux porteurs de parts inscrits aux registres le jour précédent et en distribuant ces sommes mensuellement. Même si ces Fonds prévoient maintenir un prix constant pour leurs parts, rien ne garantit qu'il n'augmentera pas ou qu'il ne baissera pas. Les Fonds du marché monétaire déclarent la totalité du revenu net, ainsi que les gains réalisés et les pertes subies comme du revenu.

Afin de calculer la VL d'un Fonds à tout moment, les titres du Fonds souscrits seront réputés être en circulation à la première date d'évaluation qui suit la date à laquelle la souscription de titres est acceptée par le Fonds ou pour le compte de celui-ci et la somme reçue ou à recevoir par le Fonds sera donc réputée être un actif du Fonds. Les titres à l'égard desquels une demande de rachat a été reçue par le Fonds seront généralement réputés être en circulation jusqu'à (et non après) 16 h HE à la date d'évaluation à laquelle le prix de rachat est calculé et, par la suite, jusqu'à leur paiement, la VL de ces titres sera réputée être un passif du Fonds.

Il est possible d'obtenir, sans frais, la VL et la VL de série par titre de chaque Fonds, en consultant le site Web désigné du Fonds à l'adresse www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td, en communiquant avec nous au 1-800-588-8054 ou en envoyant un courriel à tdadvisor@td.com.

Achats, substitutions et rachats

Lorsque vous investissez dans une Fiducie de fonds commun de placement TD, vous achetez des parts d'un organisme de placement collectif à capital variable constitué en tant que fiducie. Lorsque vous investissez dans une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, vous achetez des actions d'une catégorie d'une société de placement à capital variable.

Certaines séries de titres des Fonds visés par le présent prospectus simplifié sont offertes sans frais d'acquisition. Ainsi, vous ne payez pas automatiquement de frais d'acquisition lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou faites racheter des titres de la série sans frais d'acquisition d'un Fonds. La série de Fonds, y compris toute option d'acquisition que vous choisissez, aura une incidence sur les frais que vous devez payer et toute rémunération que touche votre représentant en services financiers. Se reporter aux rubriques ***Frais*** et ***Rémunération du courtier*** pour plus de renseignements. Les titres des Fonds visés par le présent prospectus simplifié sont classés en différentes séries, comme il est indiqué ci-dessous. Il vous revient, à vous ou à votre représentant en services financiers, le cas échéant, de déterminer quelle série vous convient. GPTD et les Fonds ne sont pas responsables de toute recommandation ou de tout conseil en placement que vous avez reçu de votre courtier ou de votre représentant en services financiers.

Série Investisseurs	Les investisseurs qui acquièrent des titres sans frais d'acquisition.
Série H5 **Série H8**	Les investisseurs qui acquièrent des titres sans frais d'acquisition et qui désirent recevoir une rentrée d'argent mensuelle d'un Fonds. Les distributions mensuelles peuvent consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le taux de distribution annualisé cible pour la Série H5 est de 5 % et le taux de distribution annualisé cible pour la Série H8 est de 8 %. Ces taux de distribution sont fondés sur la VL de série par titre à la fin de l'année civile précédente. GPTD peut modifier le taux de distribution annualisé cible à tout moment.
Série Plus	Les grands investisseurs et autres qui acquièrent des titres sans frais d'acquisition et qui font le placement minimal requis, tel qu'il est établi par GPTD de temps à autre. La Série Plus des Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus des Fonds suivants à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans la Série Plus des Fonds dont ils détiennent actuellement des parts : • Fonds du marché monétaire américain TD • Portefeuille à revenu favorable TD • Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD • Fonds de revenu mensuel tactique TD • Fonds américain de revenu mensuel TD • Fonds de revenu de dividendes TD • Fonds de croissance de dividendes TD • Portefeuille conservateur de retraite TD • Portefeuille équilibré de retraite TD
Série e	Les investisseurs qui acquièrent des titres sans frais d'acquisition et qui désirent effectuer leurs opérations par voie électronique, y compris par l'entremise de Placements directs TD, une division de TD Waterhouse Canada Inc., ou par l'entremise d'autres courtiers exécutants.
Série D	Les investisseurs qui acquièrent des titres sans frais d'acquisition et qui désirent effectuer leurs opérations par l'entremise de Placements directs TD, une division de TD Waterhouse Inc., ou par l'entremise d'autres courtiers exécutants. Si des titres de la Série D d'un Fonds sont offerts et si vous détenez déjà des titres d'une autre série du même Fonds dans un compte auprès de Placements directs TD ou d'un autre courtier exécutant, vos titres ne seront pas automatiquement convertis en titres de la Série D. Si vous souhaitez convertir vos titres existants d'un Fonds en titres de la Série D, il vous incombe d'en donner l'ordre à votre courtier exécutant.
Série Conseillers	Les investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement et qui veulent avoir le choix d'acquérir des titres selon l'option avec frais d'acquisition, avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition ou avec faibles frais d'acquisition n° 2. Les options d'achat avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition et avec faibles frais d'acquisition n° 2 de la Série Conseillers des Fonds ne sont plus offertes aux investisseurs. Une substitution dans le cadre de l'une de ces options d'achat n'est permise que si les titres du Fonds Mutuel TD ou du portefeuille du Programme de gestion d'actifs TD qui font l'objet de la substitution sont détenus au moyen de la même option d'achat. Une conversion dans le cadre de l'une de ces options d'achat n'est permise que si les titres du Fonds que vous convertissez sont détenus au moyen de la même option d'achat. L'option d'achat avec frais d'acquisition continuera d'être offerte.

Série T5 **Série T8**	Les investisseurs qui désirent recevoir une rentrée d'argent mensuelle d'un Fonds, tout en recherchant des conseils en matière de placement, et qui veulent avoir le choix d'acquérir des titres selon l'option avec frais d'acquisition, avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition ou avec faibles frais d'acquisition nº 2. Les options d'achat avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition et avec faibles frais d'acquisition nº 2 de la Série T5 et de la Série T8 des Fonds ne sont plus offertes aux investisseurs. Une substitution dans le cadre de l'une de ces options d'achat n'est permise que si les titres du Fonds Mutuel TD ou du portefeuille du Programme de gestion d'actifs TD qui font l'objet de la substitution sont détenus au moyen de la même option d'achat. Une conversion dans le cadre de l'une de ces options d'achat n'est permise que si les titres du Fonds que vous convertissez sont détenus au moyen de la même option d'achat. L'option d'achat avec frais d'acquisition continuera d'être offerte. Les distributions mensuelles peuvent consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le taux de distribution annualisé cible pour la Série T5 est de 5 % et le taux de distribution annualisé cible pour la Série T8 est de 8 %. Ces taux de distribution sont fondés sur la VL de série par titre à la fin de l'année civile précédente. GPTD peut modifier le taux de distribution annualisé cible à tout moment.
Série F	Les investisseurs participant aux programmes qui n'exigent pas habituellement de leur part le paiement de frais d'opérations dans le cadre de ventes ou de rachats, ni le paiement de frais de service par GPTD. Les investisseurs potentiels comprennent les clients des représentants en services financiers « contre rémunération », les clients avec des « comptes intégrés » parrainés par les courtiers et autres qui versent des frais annuels à leur courtier au lieu de courtages à chaque transaction.
Série FT5 **Série FT8**	Les investisseurs qui désirent recevoir une rentrée d'argent mensuelle d'un Fonds, tout en participant aux programmes qui n'exigent pas habituellement de leur part le paiement de frais d'opérations dans le cadre de ventes ou de rachats, ou le paiement de frais de service par GPTD. Les distributions mensuelles peuvent consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Le taux de distribution annualisé cible pour la Série FT5 est de 5 % et le taux de distribution annualisé cible pour la Série FT8 est de 8 %. Ces taux de distribution sont fondés sur la VL de série par titre à la fin de l'année civile précédente. GPTD peut modifier le taux de distribution annualisé cible à tout moment. Les investisseurs potentiels comprennent les clients des représentants en services financiers « contre rémunération », les clients avec des « comptes intégrés » parrainés par les courtiers et autres qui versent des frais annuels à leur courtier au lieu de courtages à chaque transaction.
Série W	Les investisseurs participant aux programmes qui n'exigent pas habituellement de leur part le paiement de frais d'opérations dans le cadre de ventes ou de rachats, ni le paiement de frais de service par GPTD. Les investisseurs potentiels comprennent les clients des représentants en services financiers « contre rémunération », les clients avec des « comptes intégrés » parrainés par les courtiers et autres qui versent des frais annuels à leur courtier au lieu de courtages à chaque transaction. Les titres de la Série W des Fonds sont offerts par l'entremise de certaines unités fonctionnelles de gestion de patrimoine du Groupe Banque TD, dont certaines divisions de TD Waterhouse Canada Inc., ou d'autres courtiers autorisés par GPTD.

Série Privée **Série Privée-EM**	Les grands investisseurs, tels que les institutions et les courtiers, qui acquièrent des titres sans frais d'acquisition et effectuent le placement minimal requis, tel qu'il est établi par GPTD, et qui ont conclu une convention relative à la Série Privée avec GPTD. Les particuliers peuvent détenir des parts de la Série Privée et/ou de la Série Privée-EM dans un compte auprès d'un courtier ou d'un représentant en services financiers aux termes d'une convention distincte avec ce courtier ou représentant en services financiers.
Série Institutionnelle	Les grands investisseurs, tels que les régimes d'épargne collectifs et autres, qui acquièrent des titres sans frais d'acquisition et qui effectuent le placement minimal requis, tel qu'il est établi par GPTD de temps à autre.
Série O	Les grands investisseurs, tels que les institutions et les OPC, qui acquièrent des titres sans frais d'acquisition et effectuent le placement minimal requis, tel qu'il est établi par GPTD, et qui ont conclu une convention relative à la Série O avec GPTD.
Série G	Les grands investisseurs, tels que les institutions, les régimes d'épargne collectifs, les régimes de retraite et les OPC, qui acquièrent des titres sans frais d'acquisition et effectuent le placement minimal requis, tel qu'il est établi par GPTD, et qui ont conclu une entente relative à la Série G avec GPTD.

D'autres séries des Fonds ainsi que d'autres Fonds Mutuels TD peuvent être offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts, de notices d'offre confidentielles ou autrement.

Vous devriez, de temps à autre, déterminer soigneusement la série qui vous convient le mieux ou consulter votre courtier ou votre représentant en services financiers, ou lui donner des instructions à cet effet.

Comment acheter, substituer, convertir ou faire racheter des titres

Les Fonds sont offerts aux fins d'achat aux résidents du Canada en continu, ce qui signifie que vous pouvez acheter, substituer, convertir ou faire racheter un quelconque nombre de titres d'un Fonds à toute date d'évaluation, sous réserve de certaines exceptions. Chaque VL de série par titre d'un Fonds peut varier à n'importe quelle date d'évaluation et est généralement calculée à 16 h HE ou à une autre heure de fermeture de la TSX, chaque jour où la TSX est ouverte aux fins de négociation. Pour de plus amples renseignements sur les circonstances exceptionnelles dans le cadre desquelles votre droit de rachat de titres pourrait être suspendu, se reporter à la rubrique ***Rachats – Suspension des rachats***.

Vous pouvez acheter, substituer, convertir ou faire racheter des titres des Fonds des manières suivantes :

Par l'entremise de SITD pour la Série Investisseurs

Pour les titres de la Série Investisseurs de certains Fonds dont SITD est le placeur principal (voir ***Responsabilité de l'administration d'un OPC – Placeurs principaux***) :

- En personne, par l'entremise d'un représentant de SITD à toute succursale de TD Canada Trust.
- Si vous avez un compte de Fonds Mutuels TD ouvert par l'entremise de SITD :
  - ❖ Par la poste – Dans le cas d'un ordre d'achat passé par la poste, votre ordre doit être posté accompagné d'un chèque payable à SITD. Pour toutes les opérations, vous devez fournir des directives claires et complètes ainsi qu'une signature pour vérification.
  - ❖ Par téléphone – En communiquant avec un représentant de SITD au :

    1-800-409-7125 (français)

    1-800-386-3757 (anglais)

    1-800-288-1177 (chinois)
  - ❖ Sur le site Web de TD Canada Trust par l'entremise de BanqueNet, au www.tdcanadatrust.com/francais.

Par l'entremise de comptes de Fonds Série e TD actuels pour la Série e

Depuis le 1er novembre 2021, les comptes de Fonds Série e TD ne sont plus offerts par SITD. Les titulaires de comptes de Fonds Série e TD actuels peuvent toutefois conserver leur compte et continuer d'acheter, de substituer ou de faire racheter des titres de la Série e des Fonds, mais leur dossier doit contenir une adresse courriel valide.

Les titulaires de comptes de Fonds Série e TD acceptent de recevoir tous les renseignements aux porteurs de titres par voie électronique. Les renseignements aux porteurs de titres comprennent les prospectus simplifiés, les aperçus du

fonds, les avis d'exécution, les rapports financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires, les rapports de la direction sur le rendement des fonds ainsi que d'autres renseignements qui peuvent être fournis à un porteur de titres. Les titulaires de compte de Fonds Série e TD qui souhaitent révoquer ce consentement pourraient être tenus d'échanger ou de faire racheter leurs titres de la Série e d'un Fonds. Une substitution ou un rachat constituerait une disposition aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu et pourrait entraîner un gain en capital ou une perte en capital qui aura des incidences fiscales si les titres de la Série e sont détenus dans un compte non enregistré.

GPTD et SITD se réservent le droit de remettre des documents papier dans certaines circonstances, à leur gré.

Par l'entremise de Placements directs TD ou d'autres courtiers à escompte pour la Série D et la Série e

Les titres de la Série D sont conçus précisément pour les investisseurs qui désirent effectuer leurs opérations par l'entremise de Placements directs TD, une division de TD Waterhouse Canada Inc., ou d'autres courtiers exécutants. Les titres de la Série e sont conçus précisément pour les investisseurs qui désirent effectuer leurs opérations par Internet, y compris par l'entremise de Placements directs TD ou d'autres courtiers exécutants.

Par l'entremise de Planification financière, Gestion de patrimoine TD pour la Série Investisseurs, la Série H5, la Série H8, la Série Plus et la Série F

- En personne, par l'entremise d'un planificateur financier de Gestion de patrimoine TD. Pour trouver un planificateur financier de Gestion de patrimoine TD dans votre région, veuillez vous adresser à votre succursale TD Canada Trust ou visiter le site Web www.td.com/ca/fr/investir/gestion-de-patrimoine/planification-financiere.
- Si vous avez un compte ouvert par l'entremise de Planification financière, Gestion de patrimoine TD :
    - ❖ Par la poste – Dans le cas d'un ordre d'achat passé par la poste, votre ordre doit être posté accompagné d'un chèque payable à Planification financière, Gestion de patrimoine TD. Pour toutes les opérations, vous devez fournir des directives claires et complètes ainsi qu'une signature pour vérification.

Par l'entremise de certaines unités fonctionnelles de gestion de patrimoine du Groupe Banque TD, pour la Série W

À l'heure actuelle, les titres de la Série W des Fonds sont uniquement offerts aux investisseurs qui ont établi un programme à honoraires avec certaines unités fonctionnelles de gestion de patrimoine du Groupe Banque TD, dont certaines divisions de TD Waterhouse Canada Inc. Se reporter à la rubrique ***Responsabilité de l'administration d'un OPC – Placeurs principaux*** pour plus de renseignements.

Par l'entremise de GPTD

Pour les titres de la Série Privée, de la Série Privée-EM, de la Série Institutionnelle, de la Série O ou de la Série G des Fonds, les investisseurs qui ont conclu une entente à cet effet avec GPTD peuvent acheter, substituer, convertir ou faire racheter des titres conformément à leur entente avec GPTD.

Par l'entremise d'un autre courtier ou d'un représentant en services financiers

Pour les titres de la Série Investisseurs, de la Série H5, de la Série H8, de la Série Plus, de la Série e, de la Série Conseillers, de la Série T5, de la Série T8, de la Série F, de la Série FT5 et de la Série FT8 des Fonds, vous pouvez communiquer avec votre courtier ou votre représentant en services financiers. Votre courtier ou votre représentant en services financiers pourrait exiger des frais pour ses services. Veuillez vous adresser à ce dernier pour obtenir davantage d'information.

Options d'achat en devises

Tous les Fonds sont établis en dollars canadiens, sauf le Fonds du marché monétaire américain TD, le Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD, le Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD, le Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD, le Fonds d'obligations de sociétés américaines TD, le Fonds américain de revenu mensuel TD, le Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD, le Fonds indiciel américain TD et le Portefeuille de retraite en dollars américains TD, qui sont libellés en dollars américains.

Certaines séries des Fiducies de fonds commun de placement TD sont offertes en dollars canadiens et en dollars américains, comme il est indiqué ci-dessous :

- Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD (Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD (Série Conseillers, Série F et Série Privée)

- Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD (Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD (Série D et Série Privée)
- Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD (Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds de revenu mondial TD (Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds d'obligations mondiales de base plus TD (Série F)
- Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD (Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds d'obligations à haut rendement TD (Série F)
- Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD (Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers et Série F)
- Fonds américain à faible volatilité TD (Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers, Série F, Série Privée et Série O)
- Fonds nord-américain de dividendes TD (Série Investisseurs, Série D et Série F)
- Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD (Série Investisseurs, Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds américain de croissance de dividendes TD (Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds de rendement américain pour actionnaires TD (Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds concentré d'actions américaines TD (Série Investisseurs, Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD (Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds américain de réinvestissement du capital TD (Série Investisseurs, Série D, Série F et Série Privée-EM)
- Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD MC (Série F et Série Privée)
- Fonds d'actions américaines TD (Série Investisseurs, Série Conseillers et Série F)
- Fonds de moyennes sociétés américaines TD (Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers, Série F et Série Privée-EM)
- Fonds de petites sociétés américaines TD (Série Investisseurs, Série D et Série F)
- Fonds mondial à faible volatilité TD (Série F)
- Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD (Série Privée)
- Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD MC (Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers, Série F, Série Privée et Série O)
- Fonds concentré d'actions mondiales TD (Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds mondial de réinvestissement du capital TD (Série F)
- Fonds concentré d'actions internationales TD (Série F et Série Privée)
- Fonds d'actions internationales TD (Série F)
- Fonds chinois revenu et croissance TD (Série Investisseurs, Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds des marchés émergents TD (Série Investisseurs, Série D et Série F)
- Fonds mondial communications et divertissement TD (Série Investisseurs, Série D et Série F)
- Fonds science et technologie TD (Série Investisseurs, Série D et Série F)
- Fonds sciences de la santé TD (Série Investisseurs, Série D et Série F)
- Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD (Série Investisseurs et Série e)
- Fonds indiciel américain TD (Série Investisseurs, Série e, Série F et Série Privée)
- Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD (Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds alternatif de gestion du risque TD (Série D, Série Conseillers, Série F et Série Privée)
- Fonds alternatif de produits de base TD (Série D, Série Conseillers, Série F et Série Privée)

Les parts du Fonds du marché monétaire américain TD, du Fonds d'obligations de sociétés américaines TD, du Fonds américain de revenu mensuel TD et du Portefeuille de retraite en dollars américains TD visées par le présent prospectus simplifié sont offertes en dollars américains seulement. Les titres de tous les autres Fonds visés par le présent prospectus simplifié, y compris le Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA, sont offerts en dollars canadiens seulement.

Les options d'achat dans une monnaie autre que la monnaie de base d'un Fonds visent à accommoder les investisseurs qui préfèrent effectuer des opérations dans cette monnaie. Ces options additionnelles n'ont pas d'incidence sur le *Risque lié aux devises* associé à un placement dans le Fonds; ne couvrent pas l'exposition aux devises du Fonds; et n'annulent pas l'effet de toute couverture utilisée dans le Fonds. Les rendements peuvent varier selon les différentes options d'achat du même Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de***

placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds pour plus de renseignements sur le *Risque lié aux devises*.

L'ensemble des achats, des substitutions, des conversions, des rachats et des distributions relatifs à des parts libellées en dollars américains sont effectués en dollars américains. Un compte de banque en dollars américains est nécessaire pour passer un ordre d'achat ou de rachat de ces parts et pour adhérer à un programme d'achats préautorisés, à un programme de cotisations préautorisées, à un programme de revenu mensuel ou à un programme de retraits systématiques à l'égard de ces parts.

Comment nous traitons votre ordre d'achat, de substitution, de conversion ou de rachat

Lorsque vous achetez, substituez, convertissez ou faites racheter des titres d'un Fonds, le prix que vous payez ou recevez pour ces titres est fondé sur la VL par titre de série de ce Fonds, calculée après que nous ayons reçu votre ordre.

Si nous recevons votre ordre avant 16 h HE (15 h HE pour les titres de Série e ou pour les ordres passés sur Internet dans un compte de SITD) à une date d'évaluation, vous paierez ou recevrez la VL par titre de série applicable ce jour-là. Si la TSX ferme avant 16 h HE à une date d'évaluation, nous pouvons imposer une heure limite antérieure à 16 h pour cette date d'évaluation. Votre courtier peut fixer des heures moins tardives pour la réception des ordres que celles fixées par un Fonds. Si nous recevons votre ordre à compter de 16 h HE (15 h HE pour les titres de Série e ou pour les ordres passés sur Internet dans un compte de SITD) à une date d'évaluation (ou à une heure moins tardive que nous imposerons si la TSX ferme plus tôt le jour de cette date d'évaluation), ou en tout temps pendant un jour qui n'est pas une date d'évaluation, vous paierez ou recevrez la VL par titre de série applicable à la date d'évaluation suivante. S'il est décidé que la VL par titre de série sera calculée à un autre moment qu'à 16 h HE chaque jour où la TSX est ouverte aux fins de négociation, la VL par titre de série payée ou reçue sera calculée à cet autre moment. Tous les ordres complets sont traités dans un délai d'un jour ouvrable, comme peuvent l'exiger les autorités canadiennes en valeurs mobilières ou au gré de GPTD.

Si nous ne recevons pas votre paiement ou s'il est retourné, nous annulerons votre ordre d'achat et rachèterons les titres. Si nous rachetons les titres à un prix supérieur au montant de votre paiement, la différence ira au Fonds. Si nous rachetons les titres à un prix inférieur au montant de votre paiement, nous paierons la différence au Fonds et pourrons percevoir cette somme auprès de votre courtier, ce qui comprend SITD et TD Waterhouse Canada Inc., qui pourrait à son tour avoir le droit de la percevoir de vous, en plus des frais supplémentaires engagés relativement à l'ordre annulé.

Nous pouvons accepter ou refuser un ordre d'achat, de substitution ou de conversion de titres jusqu'au jour ouvrable qui suit sa réception. Si nous acceptons votre ordre, vous recevrez une confirmation, qui constituera votre preuve de l'opération. Si nous refusons votre ordre, nous vous retournerons toute somme d'argent que nous avons reçue rapidement, sans intérêt. Si vous adhérez à un programme d'achats préautorisés, à un programme de cotisations préautorisées, à un programme de revenu mensuel ou à un programme de retraits systématiques, vous ne recevrez confirmation que de la première opération effectuée aux termes du programme.

De façon générale, nous ne délivrons pas de certificat lorsque vous achetez, substituez ou convertissez des titres, mais vous devriez recevoir une confirmation de l'opération. Le nombre de titres dont vous êtes propriétaire et leur valeur devraient apparaître sur votre relevé de compte. Si vous avez reçu un certificat, il doit être retourné, dûment endossé, pour procéder à la substitution, à la conversion ou au rachat de vos titres.

Opérations à court terme

Les OPC sont habituellement considérés comme des placements à long terme. Les opérations à court terme ou excessives effectuées en vue de tirer parti du marché peuvent avoir un effet négatif sur le rendement des placements d'un fonds et/ou en augmenter les frais administratifs et ainsi avoir une incidence sur tous les porteurs de titres de ce fonds, tout en entravant les décisions de placement à long terme du gestionnaire de ce fonds.

GPTD a adopté des politiques et procédures destinées à surveiller, à repérer et à décourager les opérations à court terme ou excessives. Vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme allant jusqu'à 2 % du coût d'acquisition des titres d'un Fonds que vous avez achetés si vous les substituez ou les faites racheter dans la période de détention minimale pertinente (à l'exception des titres achetés au moyen du réinvestissement des distributions ou des dividendes, ainsi que d'un programme d'achats préautorisés ou d'un programme de cotisations préautorisées établi dans un compte administré par GPTD). Il n'y a aucune période de détention minimale pour les Fonds du marché monétaire ou la Catégorie placement à court terme TD. La période de détention minimale est de 30 jours pour les Fonds indiciels et de 7 jours pour tous les autres Fonds. Ces frais d'opérations à court terme sont payables au Fonds applicable et s'ajoutent à tous les autres frais de rachat facturés par GPTD ou à tous les autres frais que votre courtier peut vous facturer. Se reporter à la rubrique ***Frais***.

GPTD utilise la fixation du prix selon la juste valeur lorsque la valeur marchande d'un titre détenu par un Fonds n'est pas connue ni fiable ou que l'on considère qu'elle ne correspond pas à la valeur marchande courante. Cette méthode

réduit les occasions pour les adeptes de la synchronisation du marché de profiter des écarts de prix qui existent dans les titres détenus par un Fonds. GPTD surveille également les opérations effectuées dans les comptes des porteurs de titres afin de déceler les opérations excessives ou inappropriées.

Nous nous réservons le droit de refuser un achat ou une substitution de titres par un porteur de titres qui, de l'avis de GPTD, est engagé dans des opérations à court terme ou excessives. Si nous refusons votre ordre, nous vous retournerons toute somme d'argent que nous avons reçue rapidement, sans intérêt.

Bien que GPTD essaie de surveiller, de déceler et de décourager les opérations à court terme ou excessives, nous ne pouvons garantir que de telles activités boursières seront éliminées.

Achats

Série Investisseurs, Série H5, Série H8, Série Plus, Série e, Série D, Série Privée, Série Privée-EM, Série Institutionnelle, Série O et Série G

Les titres de la Série Investisseurs, de la Série H5, de la Série H8, de la Série Plus, de la Série e, de la Série D, de la Série Privée, de la Série Privée-EM, de la Série Institutionnelle, de la Série O et de la Série G des Fonds sont offerts sans frais d'acquisition, ce qui signifie que vous pouvez les acheter auprès de certains courtiers sans devoir payer de frais d'acquisition. Se reporter à la rubrique ***Frais***.

Série Conseillers, Série T5 et Série T8

Les titres de la Série Conseillers, de la Série T5 et de la Série T8 des Fonds sont offerts uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Lorsque vous achetez des titres d'un Fonds, vous payez des frais d'acquisition pouvant être négociés entre votre représentant en services financiers et vous. Se reporter à la rubrique ***Frais***.

Les options d'achat avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition et avec faibles frais d'acquisition n^{o} 2 de la Série Conseillers, de la Série T5 et de la Série T8 des Fonds ne sont plus offertes aux investisseurs. Si vous détenez des titres d'un Fonds au moyen de l'option avec frais à la rétrocession ou de l'une ou l'autre des options avec faibles frais d'acquisition, nous nous réservons le droit de convertir l'option d'acquisition de certains de vos titres de manière à ce qu'ils soient réputés, à compter d'une date particulière, avoir été souscrits selon l'option avec frais d'acquisition. Cette conversion peut être effectuée, par exemple, lorsque les frais de rachat ne sont plus exigibles au rachat de ces titres selon l'option avec frais à la rétrocession ou une des options avec faibles frais d'acquisition. Si nous convertissons l'option d'acquisition, il n'y a aucune augmentation du coût pour vous; toutefois, votre courtier pourrait recevoir une rémunération accrue. Se reporter aux rubriques ***Frais*** et ***Rémunération du courtier*** pour plus de renseignements.

Série F, Série FT5, Série FT8 et Série W

Les titres de la Série F, de la Série FT5, de la Série FT8 et de la Série W des Fonds sont considérés comme étant des titres de série « sans frais d'acquisition » et ne sont offerts qu'aux investisseurs participant aux programmes qui n'exigent habituellement pas le paiement de frais d'opérations par les investisseurs ou le paiement de frais de service par GPTD.

Les titres de la Série F, de la Série FT5 et de la Série FT8 des Fonds sont offerts par les courtiers par l'intermédiaire d'un compte à honoraires ou d'un compte contre rémunération, ou si vous payez des frais annuels à votre courtier au lieu de courtages à chaque transaction. Veuillez consulter votre représentant en services financiers pour savoir si vous êtes admissible à l'achat de ces titres.

Les titres de la Série W des Fonds sont uniquement offerts par l'entremise de certaines unités fonctionnelles de gestion de patrimoine du Groupe Banque TD, dont certaines divisions de TD Waterhouse Canada Inc., ou par l'entremise des courtiers spécifiquement autorisés par GPTD à les offrir.

Achats minimaux et soldes minimaux à maintenir

Vous devez respecter les exigences relatives à l'achat initial minimal et à tout achat subséquent minimal applicable pour les titres que vous achetez. Les montants minimaux d'achat, ainsi que les soldes minimaux à maintenir, sont établis afin de contrôler les coûts, qui ont une incidence sur tous les porteurs de titres. Si, à tout moment, la valeur des titres d'un Fonds que vous détenez devient inférieure au solde minimal à maintenir applicable à cette série, nous pouvons :

- convertir vos titres en titres d'une autre série du même Fonds, qui pourrait être assortie de frais supérieurs, si vous respectez les exigences d'achat initial minimal pour la série en question;
- si la conversion n'est pas possible, racheter les titres de la série en question de ce Fonds à la VL par titre de série alors applicable (moins tous les frais applicables) et vous envoyer le produit à votre adresse postale ou à votre compte bancaire désigné;

- si vous détenez des parts d'une série du Fonds du marché monétaire Plus TD, substituer vos parts et les parts que vous détenez en vertu d'un programme d'achats préautorisés ou d'un programme de cotisations préautorisées connexe pour des parts de la même série du Fonds du marché monétaire canadien TD, qui pourrait être assortie de frais supérieurs.

En outre, si vous ne respectez pas les autres conditions applicables à une série de titres, telles que déterminées par GPTD, nous pouvons convertir vos titres de cette série en titres d'une autre série du même Fonds, qui pourrait être assortie de frais supérieurs.

Vous ou votre représentant en services financiers devriez recevoir une confirmation de l'opération pour vous aviser si l'un de ces événements survient dans votre compte.

Les exigences relatives à l'achat initial minimal, aux achats subséquents minimaux et au solde minimal à maintenir pour chaque série de titres d'un Fonds sont les suivantes :

Série	Achat initial minimal d'un Fonds	Achat subséquent minimal d'un Fonds	Solde minimal à maintenir d'un Fonds
Série Investisseurs, Série D ou Série F du : • Fonds du marché monétaire Plus TD	100 000 $	Aucun minimum	100 000 $
Série Investisseurs, Série D, Série Conseillers§ ou Série F des : • Portefeuille à revenu favorable TD • Fonds d'actions américaines TD Série D du : • Fonds de revenu fixe TD	500 $	Aucun minimum	100 $
Série Plus$^{\Delta}$ des : • Portefeuille conservateur de retraite TD • Portefeuille équilibré de retraite TD	150 000 $	Aucun minimum	150 000 $
Toutes les autres séries			
Série Investisseurs	100 $	Aucun minimum	100 $
Série H5	5 000 $	Aucun minimum	5 000 $
Série H8	5 000 $	Aucun minimum	5 000 $
Série Plus$^{\Delta}$	100 000 $	Aucun minimum	100 000 $
Série e	100 $	Aucun minimum	100 $
Série D	100 $	Aucun minimum	100 $
Série Conseillers§	500 $	Aucun minimum	100 $
Série T5§	5 000 $	Aucun minimum	5 000 $
Série T8§	5 000 $	Aucun minimum	5 000 $
Série F	500 $	Aucun minimum	100 $
Série FT5	5 000 $	Aucun minimum	5 000 $
Série FT8	5 000 $	Aucun minimum	5 000 $
Série W	*	*	*
Série Privée	**	**	**
Série Privée-EM	**	**	**
Série Institutionnelle	**	**	**
Série O	**	**	**
Série G	**	**	**

§ Les montants minimaux pour cette série s'appliquent à chaque option d'acquisition selon laquelle des titres ont été achetés. Des frais d'acquisition peuvent s'appliquer.

$^{\Delta}$ La Série Plus des Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus d'un Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans la Série Plus des Fonds dont ils détiennent actuellement des parts.

* GPTD n'impose pas de montants minimaux pour cette série, mais votre courtier autorisé pourrait le faire.

** Le montant minimum est négocié auprès de GPTD au cas par cas.

Les montants minimaux d'achat et les soldes minimaux à maintenir présentés dans le tableau ci-dessus sont établis par GPTD; votre courtier peut établir des montants minimaux plus élevés. Les exigences relatives aux achats minimaux susmentionnés ne s'appliquent pas aux titres achetés au moyen du réinvestissement des distributions ou des dividendes. GPTD peut renoncer aux exigences relatives à l'achat initial minimal, aux achats subséquents minimaux (le cas échéant) et au solde minimal à maintenir, à son seul gré.

Veuillez noter que si vous achetez des parts d'une Fiducie de fonds commun de placement TD libellées en dollars américains, les exigences minimales susmentionnées pour chaque série de parts s'appliquent en dollars américains.

Se reporter à la rubrique ***Services facultatifs*** pour les renseignements et les exigences relatives à l'établissement d'un programme d'achats préautorisés, d'un programme de cotisations préautorisées, d'un programme de revenu mensuel ou d'un programme de retraits systématiques.

Substitutions

Sous réserve de certaines restrictions décrites dans les paragraphes ci-après, vous pouvez donner à votre courtier ou à votre représentant en services financiers l'ordre de faire racheter une partie ou la totalité de vos titres d'un Fonds afin d'acheter des titres d'un autre Fonds Mutuel TD ou des parts d'un portefeuille du Programme de gestion d'actifs TD (un « Portefeuille du PGA TD ») à la même date d'évaluation tant que vous respectez les exigences relatives aux achats minimaux énoncées à la rubrique ***Achats minimaux et soldes minimaux à maintenir*** du prospectus simplifié applicable. Cela s'appelle une substitution. Lorsque nous recevrons votre ordre de substitution, nous rachèterons vos titres du Fonds initial et utiliserons le produit pour acheter des titres du nouveau Fonds Mutuel TD ou des parts d'un Portefeuille du PGA TD. Si un certificat a été délivré à l'égard de vos titres, vous devez le retourner, dûment endossé, pour permettre le traitement de votre demande de substitution. GPTD peut limiter, sans avis, votre droit d'effectuer des substitutions.

Les options d'achat avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition et avec faibles frais d'acquisition n^{o} 2 de la Série Conseillers, de la Série T5 et de la Série T8 des Fonds ne sont plus offertes. Une substitution dans le cadre de l'une de ces options d'achat ne sera permise que si les titres du Fonds Mutuel TD ou du Portefeuille du PGA TD que vous substituez sont détenus au moyen de la même option d'achat.

Selon le Fonds Mutuel TD ou le Portefeuille du PGA TD, les séries et les options d'achat entre lesquelles vous effectuez la substitution ainsi que la durée pendant laquelle vous avez détenu les titres en propriété, les frais que vous pouvez payer et/ou la rémunération versée à votre représentant en services financiers seront touchés, notamment des façons suivantes :

- Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer si la substitution a lieu avant la fin de la période de détention minimale applicable suivant l'acquisition des titres. Se reporter à la rubrique ***Frais***.
- Une substitution aux termes de la même option d'acquisition n'entraînera pas de frais de rachat. Les frais de rachat sur les nouveaux titres sont fondés sur la date et le prix d'achat des titres que vous avez achetés à l'origine et que vous substituez par la suite à d'autres titres.
- Une substitution de titres acquis selon l'option avec frais de rétrocession et faibles frais d'acquisition pour des titres d'une série différente ou d'une option d'acquisition différente peut entraîner des frais de rachat si vous dépassez votre droit de rachat sans frais. Se reporter aux rubriques ***Frais*** et ***Droit de rachat gratuit***.
- Selon le Fonds Mutuel TD ou le Portefeuille du PGA TD pour lequel vous effectuez une substitution ainsi que la série et l'option d'acquisition des nouveaux titres, votre représentant en services financiers peut recevoir une commission de suivi plus élevée. Se reporter à la rubrique ***Rémunération du courtier***.

Nous ne vous imposons aucuns frais lorsque vous substituez à des titres d'un Fonds des titres d'un autre Fonds Mutuel TD ou des parts d'un Portefeuille du PGA TD. Depuis le 1er janvier 2021, GPTD ne permet plus aux courtiers d'exiger des frais de substitution. Pour connaître les autres types de frais que vous pourriez devoir acquitter lors d'une substitution, se reporter à la rubrique ***Frais – Frais payables directement par vous***.

Une substitution entre (i) deux Fiducies de fonds commun de placement TD; (ii) une Fiducie de fonds commun de placement TD et une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD ou un Portefeuille du PGA TD; (iii) une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD et un Portefeuille du PGA TD; ou (iv) deux Catégories de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD est généralement considérée comme une disposition aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu et peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital qui aura des incidences fiscales si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré. Se reporter aux rubriques ***Incidences fiscales pour les investisseurs – Titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré – Parts et actions*** pour plus de renseignements.

Si vous substituez des titres d'un Fonds libellés dans une monnaie à des titres d'un autre Fonds Mutuel TD ou d'un Portefeuille du PGA TD libellés dans une autre monnaie, une conversion de la monnaie sera nécessaire.
La Banque Toronto-Dominion ou un membre de son groupe convertira la monnaie au taux de change en vigueur qu'elle a déterminé. La Banque Toronto-Dominion ou un membre de son groupe peut gagner un revenu selon la différence entre les taux acheteur et vendeur applicables pour les monnaies en cause et les taux auxquels les taux acheteur et vendeur sont compensés sur le marché. La conversion de la monnaie aura lieu, au besoin, à la date de l'opération. Se reporter à la rubrique ***Frais***.

Conversions

Sous réserve de certaines restrictions décrites dans les paragraphes ci-après, vous pouvez échanger les titres d'une série ou option d'acquisition contre des titres d'une autre série ou option d'acquisition du *même* Fonds, série dont les frais pourraient être différents, tant que vous respectez les exigences d'achat initial minimal décrites à la rubrique ***Achats minimaux et soldes minimaux à maintenir***. Cette opération s'appelle une conversion. Les titres acquis initialement au moyen de l'option avec frais à la rétrocession ou de l'une ou l'autre des options avec faibles frais d'acquisition peuvent être assujettis à des frais de rachat. Si un certificat a été délivré à l'égard de vos titres, vous devez le retourner, dûment endossé, pour permettre le traitement de votre demande de conversion. Si vous souhaitez convertir votre série ou votre option d'acquisition, il vous incombe d'en donner l'ordre à votre courtier (y compris si votre courtier est un courtier exécutant) ou à votre représentant en services financiers. Vous devez remplir les critères d'admissibilité visant la détention de titres de la nouvelle série pour que la conversion soit effectuée.

Vos titres ne seront pas automatiquement convertis en titres d'une autre série, à moins que vous ne respectiez plus les exigences relatives au solde minimal à maintenir applicable à la série dont vous détenez des titres actuellement. Nous pouvons faire convertir des titres d'une série en titres d'une autre série du même Fonds, qui pourrait être assortie de frais supérieurs, si vous omettez de respecter les exigences afférentes à l'ancienne série de titres comme le précise le prospectus simplifié correspondant. Dans une telle conversion, vous recevrez le nombre de nouveaux titres dont la juste valeur marchande correspond à la juste valeur marchande des titres à convertir, le tout étant déterminé au moment de la conversion.

Les options d'achat avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition et avec faibles frais d'acquisition n^{o} 2 de la Série Conseillers, de la Série T5 et de la Série T8 des Fonds ne sont plus offertes. Une conversion dans le cadre de l'une de ces options d'achat ne sera permise que si les titres du Fonds que vous convertissez sont détenus au moyen de la même option d'achat. Par exemple, vous pourriez convertir des titres de la Série Conseillers du Fonds détenus au moyen de l'option avec frais à la rétrocession en titres assortis de l'option avec frais à la rétrocession de la Série T5 ou de la Série T8, selon le cas, du même Fonds.

Une conversion en une série ou en une option d'acquisition différente peut entraîner des frais de rachat si vous dépassez votre droit de rachat gratuit. Se reporter aux rubriques ***Frais*** et ***Droit de rachat gratuit***.

Votre décision aura une incidence sur les frais que vous paierez et sur la rémunération que recevra votre représentant en services financiers. Par exemple :

- Selon les séries et les options d'achat qui sont converties entre elles, votre représentant en services financiers pourrait recevoir une commission de suivi plus élevée. Se reporter à la rubrique ***Rémunération du courtier***.
- Votre courtier peut exiger des frais pour effectuer une conversion. Ces frais sont négociés entre votre représentant en services financiers et vous. Se reporter à la rubrique ***Frais***.

Une conversion de titres d'une série ou d'une option d'acquisition en une autre série ou en une autre option d'acquisition d'un même Fonds, dans la même devise, ne sera généralement pas considérée comme une disposition imposable, sauf dans la mesure où un rachat de titres est effectué pour payer les frais applicables, le cas échéant. Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré, vous pourriez être tenu de payer de l'impôt sur tout gain en capital que vous réalisez sur un rachat de titres effectué dans le but de payer les frais applicables, le cas échéant. Pour connaître les types de frais que vous pourriez devoir acquitter lors d'une conversion, se reporter à la rubrique ***Frais – Frais payables directement par vous***.

Si vous convertissez des titres d'une série d'un Fonds libellés dans une monnaie en des titres d'une série du même Fonds libellés dans une autre monnaie, l'opération pourrait être considérée comme une disposition des titres initiaux et pourrait entraîner un gain en capital ou une perte en capital qui aura des incidences fiscales si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré. En outre, une conversion de la monnaie sera nécessaire pour conclure l'opération.
La Banque Toronto-Dominion ou un membre de son groupe convertira la monnaie au taux de change en vigueur qu'elle a déterminé. La Banque Toronto-Dominion ou un membre de son groupe peut gagner un revenu selon la différence entre les taux acheteur et vendeur applicables pour les monnaies en cause et les taux auxquels les taux acheteur et vendeur sont compensés sur le marché. La conversion de la monnaie aura lieu, au besoin, à la date de l'opération. Se reporter à la rubrique ***Frais***.

Pour connaître les incidences fiscales d'une conversion, se reporter à la rubrique ***Incidences fiscales pour les investisseurs – Titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré – Parts et actions*** pour plus de renseignements.

Rachats

Selon la série de titres que vous détenez, vous pouvez faire racheter la totalité ou une partie de vos titres d'un Fonds par l'entremise de votre courtier, de votre représentant en services financiers ou directement par notre entremise. Vous pouvez faire racheter la totalité ou une partie de vos titres de toute série d'un Fonds. Le prix de rachat de vos titres sera la VL par titre de série qui sera établie après que nous ayons reçu votre ordre de rachat. Nous vous paierons le produit du rachat dans un délai d'un jour ouvrable suivant la réception de votre ordre de rachat, comme peuvent l'exiger les autorités canadiennes en valeurs mobilières ou au gré de GPTD, si nous avons reçu tous les documents nécessaires.

Votre courtier, votre représentant en services financiers ou GPTD vous informera des documents nécessaires pour procéder à votre demande de rachat. Les documents nécessaires peuvent comprendre un ordre de rachat écrit comportant votre signature garantie par un dirigeant d'une banque à charte canadienne, d'une société de fiducie ou encore d'un courtier, ou garantie d'une autre façon à la satisfaction de GPTD. De plus, on pourrait vous demander de fournir les documents juridiques qui s'y rapportent. Si nous ne recevons pas tous les documents nécessaires au règlement de votre demande de rachat dans les dix jours ouvrables suivant la date de réception de votre ordre de rachat, nous sommes tenus, aux termes des lois sur les valeurs mobilières, de racheter vos titres. Si le produit du rachat est inférieur au montant du rachat, nous rembourserons au Fonds la différence et pourrons la percevoir auprès de votre courtier, ce qui comprend SITD et TD Waterhouse Canada Inc., ainsi que tous frais supplémentaires engagés relativement à l'ordre incomplet. Votre courtier pourrait avoir le droit de récupérer ces montants de vous. Si le produit du rachat est supérieur au montant du rachat, le Fonds conservera la différence.

GPTD a le pouvoir de racheter des parts d'une Fiducie de fonds commun de placement TD si des porteurs de parts qui ne sont pas des résidents du Canada aux fins de la Loi de l'impôt détiennent collectivement 40 % ou plus des parts de la Fiducie de fonds commun de placement TD. Un avis sera remis aux porteurs de parts non-résidents de la Fiducie de fonds commun de placement TD et un rachat de parts sera effectué de façon juste et pratique, au gré de GPTD, de sorte que le nombre de parts de la Fiducie de fonds commun de placement TD détenues collectivement par les porteurs de parts non-résidents redevienne inférieur au seuil de 40 %.

Un rachat de titres d'un Fonds constitue une disposition aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu et pourrait entraîner un gain en capital ou une perte en capital qui aura des incidences fiscales si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré. Se reporter à la rubrique ***Incidences fiscales pour les investisseurs – Titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré – Parts et actions*** pour plus de renseignements.

Droit de rachat gratuit

Chaque année civile, vous pouvez substituer, convertir ou faire racheter, sans frais de rachat, jusqu'à 10 % de vos titres de la Série Conseillers, de la Série T5 ou de la Série T8 achetés aux termes de l'option d'acquisition avec frais à la rétrocession ou selon l'une des options avec faibles frais d'acquisition qui seraient autrement assujettis à des frais de rachat. Ce droit de rachat gratuit (« DRG ») se fonde sur 10 % du nombre des titres que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente, achetés aux termes de l'option d'acquisition avec frais à la rétrocession ou de l'une des options avec faibles frais d'acquisition, le cas échéant, majoré de 10 % des titres achetés au cours de l'année courante selon l'option d'acquisition avec frais à la rétrocession ou l'option d'acquisition avec faibles frais d'acquisition applicables, le cas échéant. Vous ne pouvez pas reporter un montant inutilisé à l'année suivante.

Si vous substituez des titres d'un Fonds à un autre Fonds Mutuel TD ou à un Portefeuille du PGA TD, tant et aussi longtemps que vous gardez la même option d'acquisition, nous transférerons votre DRG restant du Fonds initial à l'autre Fonds Mutuel TD ou au Portefeuille du PGA TD. Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer. Se reporter à la rubrique ***Frais***.

Si vous convertissez des titres entre la Série Conseillers, la Série T5 et la Série T8 du même Fonds et de la même option d'acquisition, nous transférerons le reliquat de votre DRG à la nouvelle série.

Calcul des frais de rachat

Pour les titres de la Série Conseillers, de la Série T5 et de la Série T8, vous nous payez des frais de rachat si vous faites racheter des titres qui ont été achetés initialement sur une base de frais de souscription différés aux termes :

- de l'option avec frais à la rétrocession dans les six ans de la date de l'achat initial;
- de l'option avec faibles frais d'acquisition dans les deux ans de la date de l'achat initial;
- de l'option avec faibles frais d'acquisition n^{o} 2 dans les quatre ans de la date de l'achat initial.

Si vous faites racheter des titres de la Série Conseillers, de la Série T5 et de la Série T8 qui ont été substitués d'un autre Fonds Mutuel TD ou d'un Portefeuille du PGA TD, les frais de rachat se fondent sur la date d'acquisition et le prix d'achat des titres initiaux auxquels les titres rachetés sont attribuables.

Pour les titres de la Série Conseillers, de la Série T5 et de la Série T8 achetés aux termes de l'option avec frais à la rétrocession ou des options avec faibles frais d'acquisition, nous rachèterons les titres dans l'ordre suivant pour ce qui est des titres achetés selon chacune des options applicables :

- les titres visés par le droit de rachat gratuit, tel qu'il est décrit à la rubrique ***Droit de rachat gratuit***, puis
- les titres émis par l'intermédiaire du réinvestissement des distributions ou des dividendes, étant donné que ces titres ne sont pas assujettis aux frais de rachat, puis
- les titres dans l'ordre selon lequel ils ont été achetés.

Les frais de rachat baissent au fil des ans comme il est indiqué à la rubrique ***Frais***. Nous déduirons les frais de rachat du produit du rachat. Les options d'achats avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition et avec faibles frais d'acquisition n° 2 de la Série Conseiller, de la Série T5 et de la Série T8 des Fonds ne sont plus offertes, y compris les achats effectués au moyen d'un PCP.

Si vous détenez des titres de la Série Conseillers, de la Série T5 ou de la Série T8 d'un Fonds achetés aux termes de deux ou plus des options d'acquisition et désirez les faire racheter, vous devez nous dire lesquels vous désirez faire racheter.

Suspension des rachats

Dans des circonstances exceptionnelles, vous pouvez ne pas être autorisé à faire racheter vos titres. Si votre droit de racheter des titres est suspendu et vous ne retirez pas votre demande de rachat, nous rachèterons vos titres à leur VL de série par titre calculée pour la première fois après la fin de la suspension. Comme l'autorisent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, nous pourrions suspendre votre droit de faire racheter les titres de l'un des Fonds :

- si les négociations normales sont suspendues à une bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme au Canada ou à l'extérieur du Canada à laquelle des titres ou des instruments dérivés visés sont négociés, et que ces titres ou instruments dérivés représentent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition aux marchés sous-jacents de l'actif total de ce Fonds, sans égard à son passif, et ne sont négociés à aucune autre bourse qui représente une solution de rechange raisonnablement pratique pour le Fonds;
- si le Fonds est un fonds clone et que le fonds dont il suit le rendement a suspendu les rachats;
- avec le consentement des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Services facultatifs

Cette section décrit les services facultatifs que nous offrons aux investisseurs. GPTD n'exige aucuns frais pour ces services facultatifs, mais votre courtier pourrait le faire.

Programmes d'achats préautorisés et programmes de cotisations préautorisées

Si vous désirez investir dans un ou plusieurs Fonds de façon régulière, vous pouvez établir un programme d'achats préautorisés (« PAP ») par l'entremise de SITD ou un programme de cotisations préautorisées (« PCP ») par l'entremise de votre courtier ou de votre représentant en services financiers.

Vous pouvez établir un PAP ou un PCP en tout temps, y compris au moment du placement initial. Pour ce faire, vous devez respecter les exigences relatives à l'achat initial minimal ou au solde minimal à maintenir pour chaque série de titres d'un Fonds, présentées à la rubrique ***Achats minimaux et soldes minimaux à maintenir***, au moment de l'établissement.

Pour les titres de la Série Privée, de la Série Privée-EM, de la Série Institutionnelle, de la Série O et de la Série G d'un Fonds, les exigences relatives au montant minimum d'un PAP ou d'un PCP sont négociées auprès de GPTD au cas par cas. Pour toutes les autres séries, il n'y a pas de montant minimum d'achat relativement à un PAP ou à un PCP établi par GPTD, mais des montants minimaux peuvent être établis par votre courtier.

Pour les titres de la Série Conseillers, de la Série T5 et de la Série T8 d'un Fonds, vous payez des frais d'acquisition lorsque vous achetez des titres selon l'option avec frais d'acquisition, y compris les achats effectués au moyen d'un PCP. Se reporter à la rubrique ***Achats, substitutions et rachats – Achats*** pour plus de renseignements.

Les options d'achat avec frais à la rétrocession, avec faibles frais d'acquisition et avec faibles frais d'acquisition nº 2 de la Série Conseillers, de la Série T5 et de la Série T8 des Fonds ne sont plus offertes, y compris pour les achats effectués au moyen d'un PCP.

Si votre compte d'OPC est administré pour vous par GPTD, les PAP et les PCP fonctionnent de la manière suivante :

- Vous pouvez investir sur une base hebdomadaire, bihebdomadaire, bimensuelle, mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
- Pour financer votre PAP ou votre PCP, vous devrez établir un plan de débit préautorisé (« PDP »). Nous transférerons automatiquement des fonds à partir de votre compte bancaire pour effectuer l'achat des titres du Fonds de votre choix.
- Nous pouvons annuler votre PAP ou votre PCP si votre paiement est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte bancaire.

Si votre compte d'OPC n'est pas administré par GPTD, veuillez communiquer avec votre représentant en services financiers pour obtenir davantage de renseignements.

Les Fonds ne sont pas tenus de vous transmettre le dernier aperçu du fonds déposé pour tout achat subséquent si vous effectuez un placement dans les Fonds au moyen d'un PAP ou d'un PCP, à moins que vous n'en fassiez la demande auprès de GPTD, de votre courtier ou de votre représentant en services financiers. Ces documents sont aussi accessibles sur le site www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td ou sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Vous pouvez exercer votre droit de résolution prévu par la loi à l'égard de votre placement initial aux termes du PAP ou du PCP. Ce droit ne s'appliquera pas pour les placements subséquents aux termes du PAP ou du PCP, mais vous continuerez de bénéficier de tous les autres droits prévus en vertu des lois sur les valeurs mobilières, y compris les droits découlant de toute déclaration fausse ou trompeuse, que vous ayez ou non demandé de recevoir un exemplaire du dernier aperçu du fonds déposé. Veuillez vous reporter à la rubrique ***Quels sont vos droits?*** Pour plus de renseignements.

Programmes de revenu mensuel et programmes de retraits systématiques

Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré et que vous désirez que des rachats réguliers de votre placement dans un Fonds soient effectués, vous pouvez établir un programme de revenu mensuel (« PRM ») par l'entremise de SITD ou un programme de retraits systématiques (« PRS ») par l'entremise de votre courtier ou de votre représentant en services financiers, à la condition de respecter les exigences de solde de départ minimal dans un Fonds.

Si votre compte d'OPC est administré pour vous par GPTD, comme pour les comptes de Fonds Mutuels TD ouverts par l'entremise de SITD et des comptes de certains autres courtiers, les PRM et les PRS fonctionnent de la manière suivante :

- Vous pouvez demander que des rachats soient effectués à l'égard de votre placement dans un Fonds sur une base mensuelle, dans le cas d'un PRM, ou sur une base mensuelle, bimestrielle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle dans le cas d'un PRS. Des frais de rachat peuvent s'appliquer aux titres acquis selon l'option avec frais à la rétrocession ou une des options avec faibles frais d'acquisition. Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez communiquer avec SITD, votre courtier ou votre représentant en services financiers.
- Nous déposerons le produit directement dans votre compte de banque désigné ou posterons le produit à l'adresse que vous aurez indiquée, sous forme de chèque.
- Vous pouvez modifier le montant du rachat au titre du PRM ou du PRS, ou encore annuler votre PRM ou votre PRS à tout moment en donnant un préavis d'un jour ouvrable à un représentant de SITD ou à GPTD (si vous faites directement affaire avec GPTD). Les autres courtiers pourraient avoir besoin d'un préavis de plus d'un jour ouvrable.
- Si le solde d'un Fonds dans votre compte devient inférieur au solde minimal à maintenir pour cette série du Fonds, nous pourrons vous demander d'augmenter votre placement afin d'atteindre le solde minimal à maintenir (si votre courtier continue d'offrir des titres de cette série) ou d'annuler votre PRM/PRS.

Si votre compte d'OPC n'est pas administré par GPTD, veuillez communiquer avec votre courtier ou votre représentant en services financiers pour obtenir davantage de renseignements.

Il n'y a pas de montant minimum de rachat établi par GPTD relativement à un PRM/PRS. Toutefois, des montants minimums peuvent être établis par votre courtier. Les exigences relatives au solde de départ minimal et au solde minimal à maintenir pour chaque série de titres d'un Fonds sont les suivantes :

Série	Solde de départ minimal d'un Fonds	Solde minimal à maintenir d'un Fonds
Série Investisseurs, Série D ou Série F du : • Fonds du marché monétaire Plus TD	200 000 $	100 000 $
Série Plus des : • Portefeuille conservateur de retraite TD • Portefeuille équilibré de retraite TD	250 000 $	150 000 $
Toutes les autres séries		
Série Investisseurs	10 000 $	1 000 $
Série H5	10 000 $	5 000 $
Série H8	10 000 $	5 000 $
Série Plus	200 000 $	100 000 $
Série e	10 000 $	1 000 $
Série D	10 000 $	1 000 $
Série Conseillers§	10 000 $	1 000 $
Série T5§	10 000 $	5 000 $
Série T8§	10 000 $	5 000 $
Série F	10 000 $	1 000 $
Série FT5	10 000 $	5 000 $
Série FT8	10 000 $	5 000 $
Série W	*	*
Série Privée	**	**
Série Privée-EM	**	**
Série Institutionnelle	**	**
Série O	**	**
Série G	**	**

§ Les montants minimaux pour cette série s'appliquent à chaque option d'acquisition selon laquelle des titres ont été achetés.

* GPTD n'impose pas de montants minimaux pour cette série, mais votre courtier autorisé pourrait le faire.

** Le montant minimum est négocié auprès de GPTD au cas par cas.

Les montants minimaux indiqués dans le tableau sont ceux établis par GPTD. Votre courtier pourrait établir des montants minimaux plus élevés.

Veuillez noter que pour les parts d'une Fiducie de fonds commun de placement TD libellées en dollars américains, les exigences minimales susmentionnées s'appliquent en dollars américains.

Il est important de se rappeler que si vos retraits réguliers sont supérieurs à ce que vos titres du Fonds vous rapportent, vous retirerez à la longue le plein montant de votre placement initial.

Régimes de retraite et d'épargne

Les investisseurs sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour tous les détails des incidences fiscales relatives à l'établissement, à la cotisation, à la modification et à la dissolution des régimes de retraite et d'épargne.

Les titres des Fonds, à l'exception des parts du Fonds alternatif de produits de base long/court TD, sont des « placements admissibles », ou l'on s'attend à ce qu'ils le soient à tout moment pertinent, en vertu de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application pour les fiducies régies par :

- les régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), y compris les régimes d'épargne-retraite collectifs et les régimes de retraite immobilisés;
- les fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), y compris fonds de revenu viager, les fonds de revenu de retraite immobilisés, les fonds de revenu de retraite prescrits et les comptes de retraite immobilisés;

- les régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »);
- les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI »);
- les comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI »);
- les régimes de participation différée aux bénéfices (« RPDB »);
- les comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« CELIAPP »).

Ces régimes sont appelés collectivement des « régimes enregistrés », et chacun d'eux est appelé un « régime enregistré », dans le présent prospectus simplifié. Il est possible que votre courtier n'offre pas tous les régimes enregistrés énumérés ci-dessus. Vous pouvez ouvrir un régime enregistré, s'il est offert par votre courtier, en remplissant un formulaire de demande que vous pouvez obtenir auprès de votre courtier ou de votre représentant en services financiers.

Les titres des Fonds peuvent également être souscrits dans le cadre d'un régime enregistré autogéré. Aucuns frais ne sont exigés par GPTD à l'ouverture ou pour la gestion d'un régime enregistré commandité par La Banque Toronto-Dominion ou un membre de son groupe. Nous pouvons imputer des frais pouvant atteindre 25 $ (majorés des taxes applicables) à un régime enregistré à la résiliation du compte de régime enregistré, peu importe le promoteur de ce régime. Nous pouvons également imposer des frais pouvant atteindre 75 $ (majorés des taxes applicables) pour transférer un régime enregistré à un courtier tiers et/ou à une institution financière.

Se reporter à la rubrique ***Incidences fiscales – Incidences fiscales pour les investisseurs – Titres détenus dans un régime enregistré*** pour plus de renseignements.

Frais

Le tableau ci-après énumère les frais que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans un Fonds. Vous pourriez devoir payer directement certains de ces frais. Le Fonds pourrait devoir payer certains de ces frais, ce qui viendrait réduire la valeur de votre placement dans le Fonds.

Toutes les séries des Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié, à l'exception de la Série Conseillers, de la Série T5 et de la Série T8, sont considérées comme des séries « sans frais d'acquisition ». Par conséquent, sauf si l'acte de fiducie ou la déclaration de fiducie l'exige, GPTD n'est pas tenue de demander l'approbation des porteurs de titres pour l'ajout de frais, ou une modification du mode de calcul de ceux-ci, qui sont imputés aux titres de ces séries ou imputés directement aux porteurs de titres de ces séries par le Fonds, GPTD ou une partie sans lien de dépendance relativement à la détention de tels titres, d'une manière qui pourrait engendrer une augmentation des frais imputés à de tels titres ou directement aux porteurs de titres, à condition qu'un tel ajout ou une telle modification ne soit effectué que si un avis est envoyé aux porteurs de titres de la série applicable au moins 60 jours avant la date à laquelle l'augmentation prendra effet.

En ce qui concerne la Série Conseillers, la Série T5 et la Série T8, GPTD n'est pas tenue de demander l'approbation des porteurs de titres pour l'ajout de frais, ou une modification du mode de calcul de ceux-ci, qui sont imputés aux titres de ces séries ou imputés directement aux porteurs de titres de ces séries par une partie sans lien de dépendance relativement à la détention de tels titres, qui pourrait engendrer une augmentation des frais imputés à de tels titres ou directement aux porteurs de titres, à condition qu'un tel ajout ou une telle modification ne soit effectué que si un avis est envoyé aux porteurs de titres de la série applicable au moins 60 jours avant la date à laquelle l'augmentation prendra effet.

Frais payables par les Fonds	
Frais de gestion	Le gestionnaire peut recevoir des frais pour la prestation, ou la prise de mesures en vue de la prestation, des services de gestion, de gestion de portefeuilles et de distribution à chacun des Fonds. Chaque Fonds est responsable du paiement des frais de gestion au gestionnaire. Sauf pour la Série Privée-EM, des frais de gestion sont versés en contrepartie de la prestation, ou de la prise de mesures en vue de la prestation, de services de gestion, de placement de titres, de gestion de portefeuille, et de la supervision des services fournis par des sous-conseillers en valeurs au Fonds. Les services fournis en contrepartie des frais de gestion sont, notamment : • la direction des activités commerciales, de l'exploitation et des affaires des Fonds;

Frais payables par les Fonds	
	• l'établissement de restrictions et/ou de politiques de placement applicables; • la prise de décisions au sujet des portefeuilles de placements, y compris la sélection des fonds sous-jacents, selon le cas, et l'exécution des opérations des portefeuilles; • la répartition de l'actif et les services permanents de surveillance, de rééquilibrage et de gestion de placement connexes, selon le cas; • les frais de promotion; • les conseils en matière de marketing et l'assistance fournis aux courtiers pour la vente des titres des Fonds; • le versement de commissions de suivi aux courtiers inscrits pour le placement des titres des Fonds applicables. Pour la Série Privée-EM, des frais de gestion nous sont versés, s'il y a lieu, en contrepartie de la prestation, ou de la prise de mesures en vue de la prestation, de services de gestion et de gestion de portefeuille, et de la supervision des services fournis par des sous-conseillers en valeurs au Fonds. GPTD reçoit des frais de gestion annuels pour certaines séries d'un Fonds. Si le Fonds a plus d'une série de titres, des frais de gestion différents fondés sur la VL par titre de série sont payables à l'égard de certaines séries. Les frais sont calculés et s'accumulent chaque jour, et sont payés mensuellement. Lorsqu'un Fonds investit dans d'autres OPC, il y a des frais et des dépenses qui sont payables par les autres fonds, en plus de ceux qui sont payés par le Fonds. GPTD peut renoncer aux frais de gestion ou les absorber de sorte qu'aucuns frais de gestion ne sont payables par un Fonds si, selon une personne raisonnable, ces frais constituent une répétition des frais payables par un fonds sous-jacent pour le même service, y compris si ce fonds sous-jacent est un Fonds négocié en bourse TD (« FNB TD ») ou un autre fonds de placement géré par GPTD. GPTD peut également choisir de rembourser à un Fonds ou à une série d'un Fonds une partie ou la totalité des frais de gestion versés par un fonds sous-jacent. Les frais de gestion sont inclus, s'il y a lieu, dans le ratio de frais de gestion (« RFG ») de chaque série du Fonds. S'il y a lieu, les frais de gestion annuels, lesquels sont présentés avant la taxe sur les produits et services (« TPS ») et la taxe de vente harmonisée (« TVH »), payables par chaque série d'un Fonds, sont présentés dans le tableau ***Détail du Fonds*** de chaque profil de Fonds. Nous pouvons facturer un montant inférieur aux frais de gestion que nous pourrions autrement exiger à l'égard d'une série d'un Fonds ou renoncer à une partie de ces frais de gestion. Nous pouvons suspendre ou révoquer toute renonciation à des frais de gestion, et ce, à tout moment et sans donner avis aux porteurs de titres. Les Fonds ne paient aucuns frais de gestion en ce qui concerne les titres de la Série Privée, de la Série O et de la Série G. Nous imposons plutôt des frais directement aux porteurs de titres de la Série Privée, de la Série O et de la Série G, selon le cas, pour les services qui leur sont fournis. Se reporter aux lignes ***Frais de la Série Privée***, ***Frais de la Série O*** et ***Frais de la Série G*** pour plus de renseignements. **Distributions sur les frais de gestion** Si vous effectuez un placement important dans une Fiducie de fonds commun de placement TD, tel qu'il est établi par GPTD de temps à autre, nous pouvons accepter de facturer des frais de gestion réduits à une Fiducie de fonds commun de placement TD précise relativement à votre placement dans celle-ci en comparaison des frais que le gestionnaire aurait autrement le droit de facturer à une Fiducie de fonds commun de placement TD. La réduction des frais de

Frais payables par les Fonds	
	gestion peut être négociée entre vous et GPTD et dépend principalement de la somme investie et des parts détenues à un moment donné. Dans un tel cas, la Fiducie de fonds commun de placement TD vous distribuera une somme correspondant à la différence entre les frais de gestion autrement facturables et les frais réduits payables par la Fiducie de fonds commun de placement TD (la « distribution sur les frais de gestion »), qui sera réinvestie dans des parts supplémentaires de la même série et de la même option d'achat que les parts auxquelles la distribution était attribuable. GPTD calcule et comptabilise la réduction quotidiennement. Toute distribution sur les frais de gestion est d'abord payée sur le revenu net ou les gains en capital nets réalisés d'une Fiducie de fonds commun de placement TD, puis en tant que remboursement de capital. L'investisseur qui n'est pas exonéré d'impôt, qui détient des parts d'une Fiducie de fonds commun de placement TD dans un compte non enregistré et qui reçoit une distribution sur les frais de gestion doit ajouter le montant de la distribution dans le calcul de son revenu, à moins qu'il ne s'agisse d'un remboursement de capital, sous réserve de certaines exceptions. Se reporter à la rubrique ***Incidences fiscales pour les investisseurs*** pour de plus amples renseignements.
Frais du Fonds – frais d'opérations de portefeuille	Chaque Fonds peut être tenu de payer les frais d'opérations de portefeuille (les « frais d'opérations de portefeuille »), notamment les frais de courtage pour acheter et vendre les titres en portefeuille ainsi que les coûts de recherche et d'exécution, le cas échéant. Lorsque GPTD ou un membre de son groupe est le gestionnaire d'un fonds sous-jacent, aucuns frais d'acquisition ni frais de rachat ne sont payables par un Fonds en lien avec un achat ou un rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Lorsque ni GPTD ni un membre de son groupe n'est le gestionnaire d'un fonds sous-jacent, aucuns frais d'acquisition ni frais de rachat ne sont payables par un Fonds en lien avec un achat ou un rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent si, selon une personne raisonnable, ces frais avaient pour effet de doubler les frais payables par un porteur de titres du Fonds. Toutefois, l'achat ou la vente de parts d'un FNB par un Fonds peut comporter des frais de courtage. Même si les frais d'opérations de portefeuille, le cas échéant, sont imputés au Fonds, ils ne sont pas à l'heure actuelle inclus dans le calcul du RFG du Fonds, mais ils sont publiés en tant que pourcentage de la moyenne quotidienne de la VL du Fonds dans le RDRF. Ce pourcentage est appelé ratio des frais d'opérations (« RFO »). Lorsqu'un Fonds investit dans d'autres fonds, les fonds sous-jacents sont généralement tenus d'acquitter les frais d'opérations de portefeuille qui leur sont imputables. Cependant, le RFO du Fonds comprend sa quote-part du RFO du fonds sous-jacent détenu par le Fonds.
Frais du Fonds – frais d'exploitation du Fonds	Les frais d'exploitation, qui doivent être payés par GPTD ou par un Fonds, tels qu'ils sont décrits ci-après, comprennent les frais liés aux services fournis par nous ou les membres de notre groupe. **Fiducies de fonds commun de placement TD** GPTD paie tous les frais d'exploitation relativement aux titres de la Série O et de la Série G des Fiducies de fonds commun de placement TD. La Série Privée, à l'exception de la Série Privée des Fiducies de fonds commun de placement TD indiquées à la rubrique ***Frais d'administration*** du présent tableau ci-dessous, et la Série Privée-EM des Fiducies de fonds commun de placement TD ainsi que la Série Conseillers du Fonds d'actions américaines TD assument leur quote-part respective des frais d'exploitation du Fonds applicable communs à la gestion de toutes les séries du Fonds ainsi que les frais attribuables uniquement à cette série. Ces frais d'exploitation (qui peuvent être payés à GPTD ou aux membres de son groupe) incluent les frais de tenue de

Frais payables par les Fonds	
	livres et de communication, les frais de garde, les honoraires juridiques, les honoraires d'audit et les droits de dépôt, les frais bancaires et les coûts des Fiducies de fonds (définis ci-après), et sont compris dans le RFG de cette série. Pour toutes les autres séries des Fiducies de fonds commun de placement TD, GPTD paie tous les frais d'exploitation, autres que les « coûts des Fiducies de fonds ». Les coûts des Fiducies de fonds sont les coûts et les frais associés : • à toutes les taxes; • aux emprunts; • au CEI* de chaque Fiducie de fonds commun de placement TD; • au respect des nouvelles exigences des autorités gouvernementales et des autorités de réglementation; et • aux nouveaux types de coûts ou de frais non engagés avant la date du présent document ou de toute modification de celui-ci. * À la date du présent prospectus simplifié, chaque membre du CEI reçoit une rémunération annuelle de 60 000 $ (80 000 $ pour le président) et une somme de 4 000 $ pour chaque réunion du CEI à laquelle il assiste, et les frais qu'il aura engagés pour y assister lui sont remboursés. Ces frais, majorés des frais juridiques et des coûts d'assurance connexes, sont répartis entre les fonds d'investissement gérés par GPTD, y compris les Fiducies de fonds commun de placement TD, d'une manière jugée juste et raisonnable par GPTD. Plus précisément, les frais sont répartis proportionnellement en fonction des politiques qui s'appliquent à un Fonds. **Catégories de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD** GPTD paie les frais d'exploitation, les coûts et les honoraires suivants à l'égard des Catégories : • les honoraires d'audit; • les frais de tenue de livres; • les frais de communications; • les frais d'assurance; • les frais de garde; • les coûts d'impression et de publication des prospectus, aperçus des fonds et documents d'information continue; • les honoraires des conseillers concernant les questions comptables et fiscales; • les honoraires, frais et coûts juridiques portant sur la préparation des prospectus, des aperçus des fonds, des documents d'information continue, des contrats et des demandes réglementaires; • les frais bancaires, à l'exclusion des frais et des coûts associés aux emprunts; • les frais de dépôt de documents auprès des autorités de réglementation; • toutes les taxes de vente liées à ces frais, à ces coûts et à ces honoraires. Les Catégories paient les autres frais, coûts et honoraires des Catégories (les « coûts des Catégories »), y compris les frais, les coûts ou les honoraires associés : • à toutes les taxes; • aux emprunts; • aux jetons de présence; • au CEI** de chaque Catégorie; • au respect des nouvelles exigences des autorités gouvernementales et des autorités de réglementation; et • aux nouveaux types de frais, coûts et honoraires, y compris ceux qui découlent de nouvelles exigences des autorités gouvernementales ou des autorités de réglementation, non engagés avant la date du présent document ou de toute modification de celui-ci.

Frais payables par les Fonds	
	Les coûts des Fiducies de fonds et les coûts des Catégories sont désignés collectivement les « coûts des Fonds ». Si un Fonds a plus d'une série de titres, chaque série assume sa quote-part des coûts des Fonds communs à la gestion de toutes les séries ainsi que les frais attribuables uniquement à cette série. Chaque Catégorie paie sa part des frais de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD. Les coûts des Fonds, le cas échéant, sont inclus dans le RFG de chaque série d'un Fonds. ** À la date du présent prospectus simplifié, chaque membre du CEI reçoit une rémunération annuelle de 60 000 $ (80 000 $ pour le président) et une somme de 4 000 $ pour chaque réunion du CEI à laquelle il assiste, et les frais qu'il aura engagés pour y assister lui sont remboursés. Ces frais, majorés des frais juridiques et des coûts d'assurance connexes, sont répartis entre les fonds d'investissement gérés par GPTD, y compris les Catégories, d'une manière jugée juste et raisonnable par GPTD. Plus précisément, les frais sont répartis proportionnellement en fonction des politiques qui s'appliquent à un Fonds. **Taxes de vente sur les frais de gestion, les frais d'administration et les coûts des Fonds** Chaque Fonds est tenu de payer la TPS et la TVH, à un taux combiné, applicables sur les frais de gestion, les frais d'administration et certains coûts des Fonds, le cas échéant, selon la province ou le territoire de résidence des investisseurs dans chacune des séries applicables du Fonds. Ces taxes font partie des coûts des Fonds et sont comprises dans le RFG de chacune de ces séries du Fonds. Les modifications des taux de la TPS et de la TVH actuels, l'adoption de la TVH par d'autres provinces ou territoires, l'abandon de la TVH dans les provinces participantes ainsi que les différences dans la distribution provinciale et territoriale de l'actif parmi chacune des séries applicables du Fonds peuvent avoir des répercussions sur le RFG de ces séries d'une année à l'autre.
Frais d'administration	Des frais d'administration annuels sont payables à GPTD par les Fonds à l'égard de certaines séries compte tenu des frais d'exploitation payés par GPTD (ou de certains frais d'exploitation) relativement à ces séries. Pour plus de renseignements sur les frais d'exploitation payés par GPTD, veuillez consulter la section précédente du présent tableau, intitulée ***Frais du Fonds – Frais d'exploitation du Fonds***. Chaque Fonds paie ses coûts des Fonds et ses frais d'opérations de portefeuille. Les frais d'administration sont payables à l'égard des titres de la Série Investisseurs, de la Série H5, de la Série H8, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série T5, de la Série T8 et de la Série G de chaque Fonds, selon le cas, exception faite des Fonds du marché monétaire, du Fonds d'obligations ultra court terme TD, du Fonds d'obligations à court terme TD, du Fonds d'obligations canadiennes TD, du Fonds opportunités mondiales TD – conservateur, du Fonds opportunités mondiales TD – équilibré, du Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD, du Fonds indiciel équilibré TD, du Fonds indiciel canadien TD, du Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD, du Fonds indiciel américain TD, du Fonds neutre en devises indiciel américain TD, du Fonds indiciel Nasdaq® TD, du Fonds indiciel international TD, du Fonds neutre en devises indiciel international TD, du Fonds indiciel européen TD, de la Catégorie placement à court terme TD et des parts de la Série Conseillers du Fonds d'actions américaines TD. Les frais d'administration sont également payables à l'égard des titres de la Série Plus des Fonds suivants : • Fonds de revenu mensuel tactique TD; • Fonds américain de revenu mensuel TD; • Fonds de revenu de dividendes TD; • Fonds de croissance de dividendes TD; • Portefeuille conservateur de retraite TD; et

Frais payables par les Fonds	
	• Portefeuille équilibré de retraite TD; ainsi que les titres de la Série Privée des Fonds suivants : • Fonds du marché monétaire canadien TD; • les Fonds d'obligations à échéance cible; • Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD; • Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD; • Fonds d'actions privilégiées TD; • Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD MC; • Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD; • Fonds indiciel canadien TD; • Fonds indiciel américain TD; • Fonds neutre en devises indiciel américain TD; • Fonds indiciel international TD; • Fonds neutre en devises indiciel international TD; et • Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD. Les frais d'administration correspondent à un pourcentage fixe de la VL de la série applicables du Fonds concerné; ils sont calculés et accumulés quotidiennement et payés mensuellement. S'il y a lieu, les frais d'administration annuels payables par chacune des séries d'un Fonds sont présentés dans le tableau ***Détail du Fonds*** de chaque profil de Fonds. Aucuns frais d'administration ne sont exigés relativement aux titres des autres séries des Fonds visées par le présent prospectus simplifié. Les frais d'administration, s'il en est, payés à GPTD par un Fonds à l'égard d'une série peuvent, lors d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux frais d'exploitation engagés par GPTD pour cette série du Fonds.

Ratio des frais de gestion (RFG)

Le RFG pour chaque série de titres correspond au total de la quote-part de la série des coûts des Fonds et des frais propres à la série, s'il en est, exprimé en tant que pourcentage annualisé de la VL moyenne attribuée à cette série de titres du Fonds pendant la période. Cela comprend la quote-part du Fonds dans le RFG de tout fonds sous-jacent, y compris les FNB, dans lequel le Fonds a investi. Le RFG inclut la TPS et la TVH, mais exclut les frais d'opérations de portefeuille.

Frais payables directement par vous	
Frais d'acquisition	Pour les titres de la Série Conseillers, de la Série T5 ou de la Série T8 achetés avec frais d'acquisition, vous négociez les frais d'acquisition avec votre représentant en services financiers. Ces frais peuvent atteindre jusqu'à 5 % du prix d'achat de vos titres. Nous percevons les frais d'acquisition que vous devez à votre courtier du montant que vous placez et les remettons à votre courtier en tant que courtage. Nous n'imposons aucuns frais d'acquisition pour l'achat de titres de la Série Investisseurs, de la Série H5, de la Série H8, de la Série Plus, de la Série e, de la Série D, de la Série F, de la Série FT5, de la Série FT8, de la Série W, de la Série Privée, de la Série Privée-EM, de la Série Institutionnelle, de la Série O et de la Série G. Cependant, certains courtiers peuvent exiger des frais pour leurs services. Tous les frais qui vous sont facturés par votre courtier si vous détenez des titres de la Série F, de la Série FT5, de la Série FT8 ou de la Série W peuvent être négociés entre vous et votre représentant en services financiers.

<table>
<tr><th colspan="2">Frais payables directement par vous</th></tr>
<tr><td>Frais de substitution</td><td>Nous n’imposons aucuns frais de substitution pour la substitution de titres d’un Fonds à des titres d’un autre Fonds Mutuel TD ou à des parts d’un Portefeuille du PGA TD.

Depuis le 1er janvier 2021, nous ne permettons plus aux courtiers d’exiger des frais de substitution.

Des frais d’opérations à court terme (tels qu’ils sont décrits ci-dessous) pourraient s’appliquer pour la substitution d’un Fonds à un autre Fonds Mutuel TD ou à un Portefeuille du PGA TD si la substitution a lieu avant la fin de la période de détention minimale pertinente.</td></tr>
<tr><td>Frais de conversion</td><td>Nous n’imposons aucuns frais de conversion pour la conversion de titres d’une série ou de l’option d’acquisition du Fonds en une autre série ou option d’acquisition du même Fonds.

Certains courtiers peuvent exiger des honoraires ou des frais de conversion pour leurs services. Ces frais ne sont pas versés au Fonds, ils sont plutôt négociés entre vous et votre représentant en services financiers, à qui vous les payez.

Une conversion en une série ou en une option d’acquisition différente peut faire en sorte que vous deviez payer des frais de rachat si vous dépassez votre droit de rachat gratuit. Se reporter aux rubriques Achats, substitutions et rachats – Droit de rachat gratuit et Frais de rachat (comme il est décrit ci-après).</td></tr>
<tr><td>Frais de rachat</td><td>Vous nous paierez des frais de rachat si vous faites racheter ou convertissez vos titres de la Série Conseillers, de la Série T5 ou de la Série T8 achetés selon l’option de frais à la rétrocession ou l’une des options avec faibles frais d’acquisition, sauf les titres visés par le droit de rachat gratuit ou les titres acquis aux termes du réinvestissement des distributions ou des dividendes, dans un délai précis. Les frais se fondent sur le coût initial de vos titres, la période durant laquelle vous les détenez et, dans chaque cas, l’option d’acquisition prévue à l’achat des titres. Nous déduisons les frais de la valeur des titres que vous faites racheter ou convertissez. Le tableau ci-après présente le barème des frais de rachat :
<table>
<tr><th rowspan="2">Titres vendus
au cours des périodes
ci-dessous après que vous
les avez achetés</th><th colspan="3">Taux des frais de rachat selon :</th></tr>
<tr><th>Option avec frais à la rétrocession</th><th>Option avec faibles frais d’acquisition</th><th>Option avec faibles frais d’acquisition nº 2</th></tr>
<tr><td>au cours de la première année</td><td>5,5 %</td><td>2,0 %</td><td>3,5 %</td></tr>
<tr><td>au cours de la deuxième année</td><td>5,0 %</td><td>2,0 %</td><td>3,0 %</td></tr>
<tr><td>au cours de la troisième année</td><td>4,5 %</td><td>Néant</td><td>2,0 %</td></tr>
<tr><td>au cours de la quatrième année</td><td>4,0 %</td><td>Néant</td><td>1,0 %</td></tr>
<tr><td>au cours de la cinquième année</td><td>3,0 %</td><td>Néant</td><td>Néant</td></tr>
<tr><td>au cours de la sixième année</td><td>1,5 %</td><td>Néant</td><td>Néant</td></tr>
<tr><td>après la sixième année</td><td>Néant</td><td>Néant</td><td>Néant</td></tr>
</table></td></tr>
</table>

Frais payables directement par vous	
Frais d'opérations à court terme	Vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme allant jusqu'à 2 % du coût d'acquisition des titres d'un Fonds que vous avez achetés si vous les substituez ou les faites racheter dans la période de détention minimale pertinente (à l'exception des titres achetés au moyen du réinvestissement des distributions ou des dividendes, ainsi que d'un PAP ou d'un PCP établi dans un compte administré par GPTD). Il n'y a aucune période de détention minimale pour les Fonds du marché monétaire et la Catégorie placement à court terme TD. La période de détention minimale est de 30 jours pour les Fonds indiciels et de 7 jours pour tous les autres Fonds. Ces frais sont en sus des frais de rachat que GPTD peut vous facturer ou des frais que votre courtier peut vous facturer. Les frais d'opérations à court terme sont payés au Fonds et peuvent être assumés par celui-ci ou peuvent être transmis par celui-ci à un fonds sous-jacent. Certains courtiers, y compris TD Waterhouse Canada Inc., pourraient également vous facturer des frais d'opérations à court terme et offrir des taux de frais ou des périodes de détention minimale différents. Les frais d'opérations à court terme facturés par les courtiers ne sont pas versés au Fonds; ils sont versés à votre courtier ou représentant en services financiers.
Frais des régimes enregistrés	Aucuns frais ne sont exigés par GPTD pour l'ouverture ou pour la gestion d'un régime enregistré commandité par La Banque Toronto-Dominion ou une société membre de son groupe. Nous pouvons imposer des frais d'au plus 25 $ (majorés des taxes applicables) à un régime enregistré lors de la résiliation du compte de régime enregistré, peu importe le commanditaire de ce régime. Nous pouvons également imposer des frais d'au plus 75 $ (majorés des taxes applicables) pour transférer un régime enregistré à un courtier tiers et/ou à une institution financière. Certains courtiers, dont SITD et TD Waterhouse Canada Inc., pourraient également vous facturer des frais pour le transfert ou la fermeture d'un compte de régime enregistré.
Frais de la Série Privée	Les grands investisseurs qui détiennent des titres de la Série Privée et/ou de la Série Privée-EM dans un compte auprès de GPTD versent à GPTD, en contrepartie de la prestation de services de gestion, des frais annuels négociables qui n'excéderont pas 1,25 % par année (compte non tenu des taxes applicables) de la valeur marchande des titres de la Série Privée et/ou de la Série Privée-EM détenus dans le compte. Ces frais sont calculés et accumulés quotidiennement et payés mensuellement. Les particuliers qui détiennent des titres de la Série Privée et/ou de la Série Privée-EM dans un compte auprès d'un courtier ou d'un représentant en services financiers négocient séparément les frais liés au compte avec le courtier ou le représentant en services financiers, le cas échéant, et les lui verseront directement.
Frais de la Série O	Les grands investisseurs qui détiennent des titres de la Série O dans un compte auprès de GPTD versent à GPTD, en contrepartie de la prestation de services de gestion et d'administration, des frais annuels négociables qui n'excéderont pas 1,25 % par année (compte non tenu des taxes applicables) de la valeur marchande des titres de la Série O détenus dans le compte. Ces frais sont calculés et accumulés quotidiennement et payés mensuellement.
Frais de la Série G	Les grands investisseurs qui détiennent des titres de la Série G dans un compte auprès de GPTD versent à GPTD, en contrepartie de la prestation de services de gestion, des frais annuels négociables qui n'excéderont pas 1,25 % par année (compte non tenu des taxes applicables) de la valeur marchande des titres de la Série G détenus dans le compte. Ces frais sont calculés et accumulés quotidiennement et payés mensuellement.

Frais payables directement par vous	
Frais de rachat anticipé	Se reporter à la rubrique ***Frais d'opérations à court terme***.
Frais d'insuffisance de provision	Vous ou votre banque pourriez devoir débourser jusqu'à 50 $ si des opérations sont annulées à cause d'une insuffisance de fonds dans votre compte bancaire.
Marge sur taux de change	Si vous substituez des titres d'un Fonds libellés dans une monnaie à des titres d'un autre Fonds Mutuel TD ou d'un Portefeuille du PGA TD libellés dans une autre monnaie ou que vous convertissez des titres libellés dans une monnaie en des titres du même Fonds libellés dans une autre monnaie, une conversion de la monnaie sera nécessaire. En pareilles circonstances, La Banque Toronto-Dominion ou un membre de son groupe convertira la monnaie à ses taux établis ou déterminés. La Banque Toronto-Dominion ou un membre de son groupe peut gagner un revenu selon la différence entre les taux acheteur et vendeur applicables pour les monnaies en cause et le taux auquel les taux acheteur et vendeur sont compensés sur le marché. La conversion de la monnaie aura lieu, au besoin, à la date d'évaluation associée à votre demande de substitution ou de conversion.

Rémunération du courtier

Commissions de vente

Votre courtier ou votre représentant en services financiers passe des ordres en votre nom. Certains courtiers, comme SITD et TD Waterhouse Canada Inc., peuvent être des membres du groupe de GPTD et peuvent recevoir une rémunération semblable à celle reçue par les autres courtiers. GPTD et les Fonds ne sont pas responsables de toute recommandation ou de tout conseil en placement que vous avez reçu de votre courtier ou de votre représentant en services financiers.

Votre courtier reçoit habituellement un courtage lorsque vous achetez des titres de la Série Conseillers, de la Série T5 ou de la Série T8 des Fonds au moyen de l'option avec frais d'acquisition. Le courtage dépend du montant que vous investissez. Votre représentant en services financiers reçoit habituellement une tranche de la commission qui est payée à votre courtier. Vous et votre représentant en services financiers décidez du pourcentage qui vous sera imputé. Le pourcentage varie entre 0 % et 5 % du montant que vous placez. Nous déduisons les frais de souscription du montant que vous placez et les versons à votre courtier en tant que courtage. Se reporter à la rubrique ***Frais*** pour plus de renseignements.

GPTD ne verse aucune rémunération du courtier de quelque nature que ce soit à votre courtier ou à votre représentant en services financiers à l'égard des titres de la Série e, de la Série D, de la Série F, de la Série FT5, de la Série FT8, de la Série W, de la Série Privée, de la Série Privée-EM, de la Série O et de la Série G.

Des commissions de vente ne sont pas facturées lorsque vous substituez des titres d'un Fonds à un autre Fonds Mutuel TD ou à un Portefeuille du PGA TD. Depuis le 1er janvier 2021, GPTD ne permet plus aux courtiers d'exiger des frais de substitution.

Commissions de suivi

GPTD peut payer à votre courtier une commission de suivi annuelle établie en fonction de la valeur quotidienne moyenne des titres de chacune des séries suivantes d'un Fonds détenus par les clients du courtier, selon le cas : Série Investisseurs, Série H5, Série H8, Série Plus, Série Conseillers, Série T5, Série T8 ou Série Institutionnelle. Les courtiers verseront généralement une tranche des commissions de suivi aux représentants en services financiers pour les services qu'ils fournissent à leurs clients. Le montant des commissions que nous versons au courtier dépend du Fonds et de l'option d'acquisition.

Si vous transférez des titres d'un Fonds à un autre Fonds Mutuel TD ou à un Portefeuille du PGA TD, votre représentant en services financiers pourrait recevoir une commission de suivi plus élevée selon la série et l'option d'acquisition des nouveaux titres du Fonds Mutuel TD ou du Portefeuille du PGA TD.

Nous pouvons modifier ou annuler les modalités des commissions de suivi en tout temps et sans avis. Les commissions de suivi sont versées à partir de nos frais de gestion; elles sont calculées et accumulées quotidiennement et versées au moins trimestriellement. Le tableau ci-après présente les taux de commission de suivi annuels maximaux.

Taux de commission de suivi annuels maximaux

	Titres de la Série Investisseurs, de la Série H5, de la Série H8, de la Série Plus ou de la Série Institutionnelle	Titres de la Série Conseillers, de la Série T5 ou de la Série T8			
		Option avec frais d'acquisition	Option avec frais à la rétrocession	Option avec faibles frais d'acquisition	Option avec faibles frais d'acquisition nº 2*
Fonds du marché monétaire canadien TD	0,25 %	0,25 %	0,10 %	0,25 %	0,10 %
Fonds du marché monétaire Plus TD Fonds du marché monétaire américain TD	0,25 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Tous les Fonds d'obligations à échéance cible	s.o.	0,25 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations ultra court terme TD Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD Fonds de revenu fixe TD	0,50 %	0,50 %	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations à court terme TD Fonds d'obligations canadiennes TD Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD Fonds d'obligations de sociétés américaines TD Fonds de revenu mondial TD Fonds d'obligations mondiales de base plus TD Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD Fonds d'obligations à haut rendement TD Fonds de revenu mensuel TD	0,50 %	0,50 %	0,25 %	0,50 %	0,25 %
Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD [MC]	0,60 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille à revenu favorable TD Fonds opportunités mondiales TD – conservateur Fonds de revenu mensuel diversifié TD Fonds de croissance équilibré TD Portefeuille de retraite en dollars américains TD Portefeuille conservateur de retraite TD	0,75 %	0,75 %	0,375 %	0,75 %	0,375 %

	Titres de la Série Investisseurs, de la Série H5, de la Série H8, de la Série Plus ou de la Série Institutionnelle	Titres de la Série Conseillers, de la Série T5 ou de la Série T8			
		Option avec frais d'acquisition	Option avec frais à la rétrocession	Option avec faibles frais d'acquisition	Option avec faibles frais d'acquisition n° 2*
Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD	s.o.	1,00 %	s.o.	s.o.	s.o.
Tous les autres Fonds indiciels	0,25 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Tous les Portefeuilles confortables	0,75 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Catégorie placement à court terme TD	0,25 %	0,25 %	0,10 %	0,25 %	0,10 %
Fonds d'actions privilégiées TD Fonds alternatif de gestion du risque TD	s.o.	0,75 %	s.o.	s.o.	s.o.
Tous les autres Fonds	1,00 %	1,00 %	0,50 %	1,00 %	0,50 %

* Les taux de commission de suivi annuels maximaux indiqués pour l'option avec faibles frais d'acquisition n° 2 sont applicables au cours des quatre années suivant l'acquisition des titres selon cette option d'acquisition. Lorsque les titres acquis selon cette option d'acquisition sont détenus pendant plus de quatre ans, le taux de commission de suivi annuel maximal qui peut être versé à votre courtier pourrait être porté automatiquement au taux de commission de suivi annuel maximal qui s'applique à l'option avec frais d'acquisition pour le même Fonds.

Autres formes d'aide au courtier – Pratiques de vente

Nous pouvons fournir une vaste gamme de programmes de commercialisation et de soutien afin d'aider les courtiers et les représentants en services financiers dans la promotion de la vente des titres des Fonds, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Le soutien fourni peut comprendre le paiement d'une partie des frais de commercialisation liés aux investisseurs des Fonds engagés par un courtier. Nous pouvons également payer une partie des frais engagés par un courtier pour l'organisation de séminaires ou de conférences à caractère pédagogique pour ses représentants en services financiers ou de nos propres séminaires ou conférences à l'intention des représentants en services financiers. Dans les deux cas, nous ne décidons pas quels représentants en services financiers participeront à ces événements, et ne paierons pas pour leurs frais de déplacement et d'hébergement ni pour leurs frais personnels associés à la participation de ces événements. Nous pouvons fournir du matériel de recherche et de commercialisation, y compris des brochures, des rapports et des observations sur le marché canadien et international. Nous pouvons aussi fournir aux représentants en services financiers des avantages non monétaires, comme un repas ou une activité à l'occasion, et leur donner des articles portant la marque TD dont la valeur est peu élevée.

Participations

La Banque Toronto-Dominion détient, directement ou indirectement, la totalité de GPTD, de SITD et de TD Waterhouse Canada Inc., qui peuvent chacune distribuer les titres des Fonds en contrepartie de quoi elles peuvent percevoir des frais.

Incidences fiscales

Le texte qui suit est un résumé des principales incidences fiscales fédérales canadiennes liées à l'acquisition, à la propriété et à la disposition de titres d'un Fonds à la date du présent prospectus simplifié pour un particulier (sauf une fiducie) qui, aux fins de la Loi de l'impôt et à tout moment pertinent, (i) est, ou est réputé être, un résident du Canada, (ii) traite sans lien de dépendance avec les Fonds et n'est pas affilié à ces derniers, (iii) détient les titres d'un Fonds en tant qu'immobilisations, et (iv) n'a pas conclu de « contrat dérivé à terme » (au sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt) à l'égard des titres d'un Fonds. Le présent résumé ne traite pas de la déductibilité des intérêts sur les sommes empruntées par les porteurs de titres pour acheter des titres d'un Fonds.

Le présent résumé se fonde sur certains renseignements que les hauts dirigeants du gestionnaire ont remis aux conseillers juridiques, sur les faits énoncés dans le présent document, sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt

et de son règlement d'application (le « Règlement »), ainsi que sur les politiques et pratiques administratives actuelles de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») publiées par écrit et accessibles au public avant la date des présentes et, à moins d'indication contraire, tient également compte de toutes les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement annoncées publiquement par le ministère des Finances (Canada) ou pour son compte avant la date des présentes (les « modifications proposées »). À l'exception des modifications proposées, le présent résumé ne tient pas compte ni ne prévoit de changement au droit que ce soit par mesure législative, réglementaire, administrative ou judiciaire. Rien ne garantit que les modifications proposées seront promulguées telles qu'elles sont proposées ni même qu'elles le seront.

Le présent résumé est de nature générale seulement et ne se veut pas un énoncé exhaustif de toutes les incidences possibles de l'impôt sur le revenu. De plus, il ne tient pas compte des lois ou incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères, qui pourraient différer considérablement des incidences fiscales fédérales canadiennes dont il est question dans le présent document. En conséquence, chaque investisseur devrait consulter un conseiller indépendant relativement aux incidences fiscales relatives à l'investissement dans des titres d'une série donnée d'un Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié qui s'y rapporte, compte tenu de sa propre situation.

Le gestionnaire a déclaré que la Catégorie Société Fonds Mutuels TD est admissible à titre de « société de placement à capital variable » et, sous réserve de certaines exceptions décrites ci-après, que chaque Fiducie de fonds commun de placement TD est admissible, ou prévoit être admissible, à titre de « fiducie de fonds commun de placement » ou de « placement enregistré », selon le sens attribué à ces termes dans la Loi de l'impôt, et qu'elles continueront de l'être à tous moments importants, et le présent résumé est rédigé en fonction de cette déclaration. Si la Catégorie Société Fonds Mutuels TD ou toute Fiducie de fonds commun de placement TD devait ne pas être admissible à tout moment, les incidences fiscales seraient très différentes de celles qui sont exposées ci-dessous.

Le Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD n'est pas admissibles actuellement à titre de « fiducie de fonds commun de placement ». De plus, le Fonds alternatif de produits de base long/court TD n'entend pas être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement ».

Incidences fiscales pour les Fonds

Imposition de l'ensemble des Fonds

Chaque Fiducie de fonds commun de placement TD et Catégorie Société Fonds Mutuels TD doit calculer son revenu et ses gains aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu en dollars canadiens. Elle pourrait donc réaliser des gains ou des pertes de change, qu'elle prendra en compte dans le calcul de son revenu aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu. En outre, le Fonds qui accepte des souscriptions, verse le produit d'un rachat ou distribue des sommes en dollars américains ou dans une autre monnaie étrangère pourrait réaliser un gain de change ou subir une perte de change en raison des fluctuations du dollar américain ou d'une autre monnaie étrangère, selon le cas, par rapport au dollar canadien entre la date à laquelle il accepte l'ordre ou calcule la somme distribuée et la date à laquelle il reçoit ou fait le paiement.

De façon générale, les Fonds du marché monétaire considèrent comme du revenu tous leurs revenus nets ainsi que leurs gains réalisés et leurs pertes subies. Le Fonds du marché monétaire américain TD peut être assujetti à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt en ce qui concerne les gains et les pertes de change dans le calcul de son revenu et de ses gains en dollars canadiens aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu.

Généralement, chaque Fonds, aux fins du calcul de son revenu en vertu de la Loi de l'impôt, comptabilisera les gains réalisés et déduira les pertes subies relativement à ses opérations sur instruments dérivés à des fins autres que de couverture au titre du revenu et constatera ces gains ou pertes aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu au moment où il les réalise ou les subit.

Sous réserve des règles relatives aux contrats dérivés à terme prévues dans la Loi de l'impôt (les « règles relatives aux CDT »), si un Fonds utilise des instruments dérivés pour couvrir étroitement ses gains ou pertes aux termes d'investissements en capital sous-jacents, le Fonds prévoit traiter ces gains ou pertes au titre du capital. Les règles relatives aux CDT ciblent certains arrangements financiers (décrits dans ces règles comme les « contrats dérivés à terme ») dont l'objectif est de réduire les impôts par la conversion en gains en capital du rendement des placements qui aurait été considéré comme un revenu ordinaire, et ce, grâce à l'utilisation de contrats dérivés dont la durée dépasse 180 jours (ou qui fait partie d'une série de contrats dont la durée dépasse 180 jours). Les règles relatives aux CDT ne s'appliqueront généralement pas aux instruments dérivés utilisés pour couvrir étroitement des gains ou des pertes liés aux fluctuations de change sur des investissements en capital sous-jacents d'un Fonds. Les gains ou les pertes découlant d'une opération sur instruments dérivés, autre qu'une couverture de change visant des investissements en capital sous-jacents, qui réduisent l'impôt à payer en convertissant en gains en capital, au moyen de contrats dérivés,

les rendements de placements qui auraient autrement été considérés comme du revenu ordinaire, seront traités comme du revenu aux termes des règles relatives aux CDT.

Par suite de récentes modifications apportées à la Loi de l'impôt, de nombreuses entreprises canadiennes (qui sont constituées en tant que sociétés ou fiducies) qui déduisent des intérêts se voient refuser la déduction des dépenses nettes d'intérêts et de financement en excédent du ratio déterminé de leur revenu imposable rajusté (à savoir, le bénéfice réel avant intérêts, impôts et amortissements, sous réserve de certains rajustements fiscaux). Le ratio déterminé est de 40 % pour les années d'imposition commençant le 1er octobre 2023 ou après cette date et avant le 1er janvier 2024, et de 30 % pour les années d'imposition commençant le 1er janvier 2024 ou après cette date. La mesure dans laquelle ces règles pourraient entraîner, pour le Fonds, le refus de déduire une partie de ses dépenses d'intérêts et de financement est incertaine et dépend de la capacité du Fonds à être admissible aux exemptions dans la Loi de l'impôt ainsi que du montant des revenus d'intérêts et de financement du Fonds et son revenu imposable rajusté dans les années futures. Si ces règles s'appliquent, elles pourraient diminuer le montant des distributions futures ou augmenter le montant du bénéfice net pour une année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés. En date des présentes, le gestionnaire s'attend à ce que seuls les Fonds alternatifs soient assujettis à ces règles, car aucun autre Fonds n'emprunte ou n'empruntera d'espèces.

Un Fonds peut être assujetti à l'article 94.1 de la Loi de l'impôt s'il détient un « bien de fonds de placement non-résident », au sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt, ou possède une participation dans un tel bien. Les règles de l'article 94.1 pourraient faire en sorte que le Fonds doive inclure un montant dans son revenu, en fonction du coût du bien de fonds de placement non-résident en question multiplié par un taux prescrit. Le gestionnaire a fait savoir que l'article 94.1 ne devrait pas s'appliquer aux Fonds puisqu'on ne peut raisonnablement conclure que l'une des principales raisons expliquant qu'un Fonds acquière ou détienne une participation dans un bien de fonds de placement non-résident est de faire en sorte que les impôts soient de beaucoup inférieurs aux impôts qui auraient été applicables si le revenu en question avait été gagné directement par le Fonds.

Dans certaines circonstances, une perte en capital subie par un Fonds peut être refusée ou suspendue et, par conséquent, il se peut qu'il soit impossible de la porter immédiatement en diminution des gains en capital. Par exemple, une perte en capital subie par un Fonds à la disposition d'un bien donné pourrait être suspendue si, au cours de la période qui commence 30 jours avant et qui se termine 30 jours après la disposition, le Fonds (ou un membre de son groupe aux fins de l'application de la Loi de l'impôt) acquiert, ou a le droit d'acquérir, le bien donné ou un bien identique à celui-ci et s'il détient ce bien à la clôture de la période.

Imposition des Fiducies de fonds commun de placement TD

En règle générale, chaque Fiducie de fonds commun de placement TD est assujettie à l'impôt, chaque année d'imposition, sur le montant de son revenu net pour l'année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés imposables, le cas échéant, moins la partie de ce montant qui est payée ou payable aux porteurs de parts au cours de l'année. Chaque Fiducie de fonds commun de placement TD a l'intention de distribuer chaque année d'imposition, y compris par voie de distributions sur les frais de gestion, s'il y a lieu, une portion suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés, le cas échéant, de sorte qu'elle ne sera généralement pas tenue de payer de l'impôt sur le revenu ordinaire aux termes de la partie I de la Loi de l'impôt à l'égard de quelque année d'imposition que ce soit, compte tenu de toute perte applicable et de tout remboursement de l'impôt sur les gains en capital disponible (autre que l'impôt minimum de remplacement, le cas échéant). Les pertes subies par une Fiducie de fonds commun de placement TD ne peuvent être attribuées aux porteurs de parts, mais peuvent, sous réserve de certaines limites imposées par la Loi de l'impôt, être déduites par la Fiducie de fonds commun de placement TD des gains en capital nets réalisés ou du revenu net réalisé au cours des années ultérieures. La totalité des frais déductibles d'une Fiducie de fonds commun de placement TD, y compris les frais communs à toutes les séries de parts du Fonds ainsi que les frais de gestion ou autres frais propres à une série particulière de parts du Fonds, seront comptabilisés dans le calcul du revenu ou de la perte, aux fins de l'impôt sur le revenu, du Fonds dans son ensemble.

Une Fiducie de fonds commun de placement TD qui est une « fiducie de fonds commun de placement » tout au long de l'année d'imposition et qui serait par ailleurs tenue de payer un impôt sur ses gains en capital imposables nets réalisés au cours d'une année d'imposition aura le droit, pour cette année d'imposition, de déduire de cet impôt à payer (ou de se faire rembourser) une somme déterminée en vertu de la Loi de l'impôt en fonction des rachats de parts effectués durant l'année (le « remboursement au titre des gains en capital »). Le remboursement au titre des gains en capital d'une année d'imposition donnée pourrait ne pas compenser entièrement l'impôt à payer par le Fonds pour l'année d'imposition par suite des rachats de parts. L'acte de fiducie et la déclaration de fiducie prévoient que la totalité ou une partie du revenu ou des gains en capital réalisés par un Fonds dans le cadre d'un rachat pourra, au gré de GPTD, être plutôt traitée en tant que revenu ou gains en capital versés aux porteurs de parts demandant le rachat. Le revenu ou la tranche imposable du gain en capital ainsi désigné doit être incluse dans le revenu du porteur de parts demandant le rachat et peut être déduite par le Fonds dans le calcul de son revenu. Le paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt a) interdit à une fiducie qui est une « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt tout au long

d'une année d'imposition une déduction pour tout revenu de distribution de la « fiducie de fonds commun de placement » à un porteur de parts par suite d'un rachat de parts, si le produit de disposition revenant au porteur de parts est réduit du montant du revenu de distribution, et b) interdit à une fiducie qui est une « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt tout au long d'une année d'imposition une déduction pour la partie d'un gain en capital distribué de la fiducie de fonds commun de placement à un porteur de parts par suite d'un rachat de parts qui est supérieure au gain que le porteur de parts a accumulé sur ces parts, si le produit de disposition revenant au porteur de parts est réduit du montant de la distribution. GPTD a avisé les conseillers juridiques qu'elle ne procédera pas à une répartition de revenu ou de gains aux porteurs de parts d'une Fiducie de fonds commun de placement TD demandant un rachat d'une manière qui ferait en sorte que la Fiducie de fonds commun de placement TD se verrait refuser les déductions en vertu du paragraphe 132(5.3) de la Loi de l'impôt.

Une Fiducie de fonds commun de placement TD pourrait dans certaines circonstances être assujettie à un « fait lié à la restriction de pertes » en vertu de la Loi de l'impôt, situation qui peut se produire lorsqu'un investisseur (y compris certains membres de son groupe) devient un porteur de parts dont la participation est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de la Fiducie de fonds commun de placement TD. La Loi de l'impôt prévoit une dispense de l'application des règles relatives aux « faits liés à la restriction de pertes » pour les fonds qui sont des « fiducies de placement déterminées » selon la définition qu'elle en donne. À cette fin, la définition de « fiducie de placement déterminée » comprend une fiducie qui répond à certaines conditions, dont celle de satisfaire à certaines des conditions pour être considérée comme une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt ainsi que celle de respecter une politique raisonnable de diversification de l'actif. Il est attendu que les Fiducies de fonds commun de placement TD soient considérées comme des « fiducies de placement déterminées » pour l'application des règles d'un « fait lié à la restriction de pertes ». Si une Fiducie de fonds commun de placement TD ne répond pas à cette définition, son exercice pourrait, aux fins de l'impôt, être réputé prendre fin à la survenance d'un « fait lié à la restriction de pertes ». Dans un tel cas de fin d'exercice réputée, les porteurs de parts pourraient recevoir des distributions de revenu et de gains en capital non prévus de la Fiducie de fonds commun de placement TD et si les parts sont détenues à l'extérieur d'un régime enregistré, pareilles distributions doivent être incluses dans le revenu du porteur de parts aux fins de l'impôt. De plus, l'expiration de certaines pertes découlant de la fin d'exercice réputée pourrait avoir une incidence sur le montant des distributions futures.

Chacune des Fiducies de fonds commun de placement TD, à l'exception du Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD et du Fonds alternatif de produits de base long/court TD, s'attend à être une « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt tout au long de l'année.

En général, si une Fiducie de fonds commun de placement TD ne constitue pas une « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt, et si plus de la moitié (selon la juste valeur marchande) des parts de ce Fonds en particulier est détenue par au moins un porteur de parts réputé être une « institution financière » aux fins de certaines règles « d'évaluation à la valeur du marché » contenues dans la Loi de l'impôt, ce Fonds sera alors considéré comme une « institution financière » et sera assujetti à ces règles d'évaluation à la valeur du marché. Selon les règles d'évaluation à la valeur du marché, le Fonds serait tenu de constater, au moins une fois par année, les gains et les pertes accumulés sur les actions, certains types de créances et certains autres biens qu'il détient. La totalité de ces gains et de ces pertes sera prise en compte dans le calcul du revenu, plutôt que 50 % comme pour les gains en capital et les pertes en capital. Le revenu provenant de ce traitement serait inclus dans les sommes qui sont réputées être distribuées aux porteurs de parts. Si des institutions financières cessent ultérieurement de détenir plus de la moitié des parts du Fonds ou si le Fonds devient ultérieurement admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » à tout moment au cours d'une année d'imposition du Fonds, l'année d'imposition du Fonds sera réputée se terminer à ce moment-là et les gains et les pertes accumulés jusqu'alors seront constatés et pris en compte de façon similaire dans les sommes distribuées aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le Fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que le Fonds constitue une « fiducie de fonds commun de placement » ou que tout au plus la moitié des parts du Fonds est détenue par des institutions financières, le Fonds ne sera pas assujetti aux règles d'évaluation à la valeur du marché.

La Loi de l'impôt prévoit un impôt spécial aux termes de la partie XII.2 sur le « revenu de distribution » de certaines fiducies qui ne constituent pas des fiducies de fonds commun de placement et dont des porteurs de parts sont des « bénéficiaires étrangers ou assimilés », ce qui comprend les porteurs de parts qui ne sont pas des résidents du Canada. Cet impôt spécial ne s'applique pas à une fiducie pour une année d'imposition au cours de laquelle la fiducie constituait une « fiducie de fonds commun de placement » tout au long de l'année en question. On ne s'attend pas à ce que les Fiducies de fonds commun de placement TD soient assujetties à cet impôt spécial sur le « revenu de distribution ». Une Fiducie de fonds commun de placement TD qui est un « placement enregistré », et non pas une « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt est assujettie à l'impôt spécial prévu par la partie X.2 de la Loi de l'impôt si elle détient généralement, à la fin d'un mois, des biens qui ne constituent pas un « placement admissible » en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés et si certains de ses investisseurs sont des régimes enregistrés.

Une Fiducie de fonds commun de placement TD qui n'est pas admissible tout au long d'une année d'imposition donnée à titre de « fiducie de fonds commun de placement » aux fins de la Loi de l'impôt pourrait être assujettie à un impôt minimum de remplacement. Cependant, conformément à la Loi de l'impôt, les fiducies qui sont admissibles à titre de « fonds d'investissement » seront exonérées de l'impôt minimum de remplacement pour les années d'imposition débutant le 1er janvier 2024 ou après cette date. Il est prévu que chaque Fonds est admissible à l'exonération proposée pour les « fonds d'investissement ».

Un Fonds qui n'est pas admissible tout au long d'une année d'imposition donnée à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt n'a pas droit à des remboursements d'impôt au titre des gains en capital dans cette année.

Imposition de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD

La Catégorie Société Fonds Mutuels TD est assujettie à l'impôt aux termes de la partie I de la Loi de l'impôt, chaque année d'imposition, sur le montant de son revenu net pour l'année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés, le cas échéant, au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. La Catégorie Société Fonds Mutuels TD est également assujettie à un impôt remboursable aux termes de la partie IV de la Loi de l'impôt à l'égard des « dividendes imposables » versés par des « sociétés canadiennes imposables » (au sens attribué à ces termes dans la Loi de l'impôt). L'impôt perçu en vertu de la partie IV est remboursable à la Catégorie Société Fonds Mutuels TD lors du versement des dividendes imposables aux actionnaires. À titre de société de placement à capital variable, la Catégorie Société de Fonds Mutuels TD maintient un compte de dividendes sur les gains en capital à l'égard des gains en capital réalisés. Les gains en capital peuvent être réalisés par la Catégorie Société de Fonds Mutuels TD dans différentes circonstances, y compris à la disposition de l'actif du portefeuille après que des actionnaires substituent, à leurs actions d'une Catégorie, des actions d'une autre Catégorie. Les impôts payables par la Catégorie Société Fonds Mutuels TD sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment où ses actions sont rachetées ou au moment où elle verse aux actionnaires des dividendes de gains en capital à partir du compte de dividendes sur les gains en capital.

À l'instar de toute autre société de placement à capital variable qui possède une structure à catégories multiples, la Catégorie Société Fonds Mutuels TD doit calculer son revenu net aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu à titre d'entité unique. L'ensemble des revenus, des frais déductibles, des gains en capital et des pertes en capital de la Société Catégorie Fonds Mutuels TD à l'égard de ses placements et des autres éléments pertinents à sa situation fiscale seront pris en considération dans le calcul du revenu net ou de la perte nette, ainsi que des impôts qu'elle doit payer, dans leur ensemble, y compris les impôts remboursables à payer au titre des gains en capital. Par exemple, si une Catégorie a une perte nette autre qu'en capital, cette perte peut être appliquée pour réduire le revenu net de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD dans son ensemble. Généralement, cette façon de faire bénéficierait aux actionnaires des autres Catégories dans la mesure où elle réduit les montants des dividendes qui leur auraient autrement été versés, étant donné que les montants inclus dans leur revenu actuel seraient réduits, mais pas la valeur de leurs actions de toute autre Catégorie. Si une vente de titres détenus par une Catégorie entraîne un gain en capital net pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, des dividendes de gains en capital peuvent être versés aux actionnaires d'une Catégorie ou de la totalité des Catégories afin d'obtenir le remboursement des impôts sur les gains en capital payables par la Catégorie Société Fonds Mutuels TD dans son ensemble.

Si un actionnaire substitue des actions d'une Catégorie à des actions d'une autre Catégorie, la Catégorie Société Fonds Mutuels TD peut devoir disposer de l'actif du portefeuille et peut devoir verser des dividendes de gains en capital aux actionnaires afin d'obtenir un remboursement des impôts sur les gains en capital découlant de cette disposition.

Les statuts de constitution de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD donnent à son conseil d'administration le pouvoir de déclarer des distributions de remboursement de capital déclaré; la Catégorie Société Fonds Mutuels TD entend calculer le capital déclaré de la façon prescrite par les lois qui régissent les sociétés par actions qui ne sont pas des sociétés d'investissement à capital variable et déclarer des distributions de remboursement de capital déclaré tant que le capital attribuable à une série sera suffisant. Toutefois, la jurisprudence ne confirme pas définitivement qu'une société d'investissement à capital variable peut verser des distributions de remboursement de capital ni le mode de calcul de telles distributions. De plus, aucune décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu n'a été demandée à l'ARC ni obtenue de celle-ci en ce qui a trait à la qualification de ces distributions ou au calcul du capital à cette fin et GPTD n'est au courant d'aucune décision de ce type qui aurait été publiée à ce sujet ni de la possibilité d'en obtenir une.

Selon les modifications proposées dans le budget fédéral publié le 16 avril 2024 (le « budget fédéral de 2024 »), certaines sociétés seraient, pour les années d'imposition commençant après 2024, réputées ne pas être des « sociétés de placement à capital variable » après (i) qu'une personne ou une société de personnes, ou une combinaison de personnes ou de sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance entre elles (appelées dans les modifications proposées, « personnes apparentées »), détient, au total, des actions du capital-actions de la société dont la juste valeur marchande correspond à plus de 10 % de la juste valeur marchande de toutes les actions émises et en

circulation du capital-actions de la société; et (ii) que la société est contrôlée par une ou plusieurs personnes apparentées ou pour le compte d'une ou plusieurs personnes apparentées. Compte tenu de la structure de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, et de l'objectif des modifications proposées décrit dans les documents qui les accompagnent, la Catégorie Société Fonds Mutuels TD ne croit pas qu'elle cesserait d'être une société de placement à capital variable par suite de leur application. La Catégorie Société Fonds Mutuels TD continuera de surveiller les progrès des modifications proposées pour évaluer leur impact, le cas échéant, sur elle.

Incidences fiscales pour les investisseurs

Titres détenus dans un régime enregistré

Sauf indication contraire dans le profil de fonds du Fonds applicable, les titres des Fonds sont considérés, ou devraient être considérés, à tout moment pertinent, comme des « placements admissibles » en vertu de la Loi de l'impôt et du règlement pour les régimes enregistrés. Les parts des Fiducies de fonds commun de placement TD qui sont des placements enregistrés sont des placements admissibles aux régimes enregistrés, peu importe que ces Fonds soient des fiducies de fonds commun de placement aux fins de l'application de l'impôt ou non. Un placement enregistré pourrait devoir payer une pénalité fiscale s'il ne respecte pas certaines restrictions quant aux types de placements qu'il détient, sauf s'il est une fiducie de fonds commun de placement aux fins de l'impôt. Chaque Fiducie de fonds commun de placement TD qui est un placement enregistré est assujettie à des restrictions de placement qui visent à assurer qu'elle ne sera pas passible de ces pénalités fiscales.

Si vous détenez des titres d'un Fonds dans un régime enregistré, les distributions ou les dividendes versés par le Fonds et les gains en capital provenant de la substitution ou du rachat de vos titres ne sont généralement pas assujettis à l'impôt. Il pourrait y avoir une incidence fiscale pour vous (et votre conjoint ou conjoint de fait) si vous retirez ou êtes réputé retirer des sommes de votre régime enregistré (y compris le retrait du produit de la disposition de titres d'un Fonds perçu par votre régime enregistré ou le retrait des distributions/dividendes d'un Fonds perçus par votre régime enregistré). Vous devriez consulter votre propre conseiller fiscal à propos des incidences fiscales des retraits de votre régime enregistré, y compris tout transfert pouvant être faits à d'autres régimes enregistrés, les exemptions disponibles, le montant de la retenue d'impôt applicable, et l'incidence sur les cotisations futures à votre régime enregistré.

Même si les titres des Fonds peuvent constituer des « placements admissibles » pour un REER, un FERR, un REEE, un REEI, un CELIAPP ou un CELI (chacun, un « régime »), le titulaire, le souscripteur ou le rentier d'un régime (chacun, un « titulaire de régime »), selon le cas, sera assujetti à une pénalité fiscale relativement aux titres si ces derniers constituent un « placement interdit » pour le régime, au sens de la Loi de l'impôt. Les titres d'un Fonds pourraient constituer un « placement interdit » pour un régime dans certaines circonstances, si le titulaire de régime : (i) a un lien de dépendance avec le Fonds aux fins de l'application de la Loi de l'impôt, ou (ii) seul ou avec des personnes avec lesquelles il a un lien de dépendance, détient, dans le cas d'une Fiducie de fonds commun de placement TD, 10 % ou plus de la valeur de toutes les parts de la Fiducie de fonds commun de placement TD ou, dans le cas de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, 10 % ou plus de la valeur d'une série d'une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD.

Les titres d'un Fonds ne constitueront pas un « placement interdit » pour un régime s'ils sont des « biens exclus » au sens de la Loi de l'impôt aux fins de l'application des règles sur les placements interdits. Habituellement, les titres d'un Fonds constitueront des « biens exclus » pour un régime si au moment pertinent, (i) au moins 90 % de la valeur de tous les capitaux propres de la Fiducie de fonds commun de placement TD ou de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, selon le cas, sont détenus en propriété par des personnes sans lien de dépendance avec le titulaire de régime; (ii) le titulaire de régime n'a pas de lien de dépendance avec la Fiducie de fonds commun de placement TD ou la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, selon le cas; et (iii) certains autres critères énoncés dans la Loi de l'impôt sont respectés.

Les investisseurs potentiels qui comptent acheter des titres d'un Fonds par l'intermédiaire d'un régime enregistré devraient consulter leurs conseillers fiscaux relativement au traitement fiscal des acquisitions de biens par ce régime enregistré.

Titres détenus à l'extérieur d'un régime enregistré – Parts et actions

Ce qui suit s'applique à un placement dans les titres de tout Fonds.

Imposition des gains et pertes en capital sur les titres

De façon générale, en vertu des règles actuelles de la Loi de l'impôt, la moitié d'un gain en capital doit être incluse dans le calcul de votre revenu imposable à titre de « gain en capital imposable ». La moitié d'une perte en capital (une « perte en capital déductible ») doit être déduite de vos gains en capital imposables réalisés au cours de l'année de la disposition. Pour les gains ou pertes en capital réalisés à compter du 25 juin 2024, les modifications proposées dans le budget fédéral de 2024 font passer le taux d'inclusion des gains en capital de la moitié aux deux tiers pour les sociétés et les fiducies, et de la moitié aux deux tiers pour la portion des gains en capital réalisés annuellement qui dépasse

250 000 $ pour les particuliers. Il est recommandé aux porteurs de titres de consulter leurs propres conseillers en fiscalité concernant l'application des modifications proposées à leur situation particulière.

Sous réserve de certaines limites imposées par la Loi de l'impôt, tout excédent de pertes en capital déductibles sur les gains en capital imposables pour l'année d'imposition pourra être déduit des gains en capital imposables nets réalisés au cours des trois années d'imposition précédentes ou reporté sur les années d'imposition ultérieures et déduit des gains en capital imposables nets réalisés au cours de ces années d'imposition ultérieures.

Règles sur les pertes apparentes

Dans certaines circonstances, si vous disposez des titres d'un Fonds alors que vous auriez autrement subi une perte en capital, la perte sera refusée. Cette situation peut se produire si vous, votre conjoint ou conjointe, ou une personne qui est membre du même groupe que vous (y compris une société sur laquelle vous exercez un contrôle) avez fait l'acquisition de titres du même Fonds dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent la disposition de vos titres, lesquels sont considérés comme étant des « biens substitués », et les biens substitués continuent d'être détenus à la fin de la période. Dans ces cas-là, la perte en capital peut être réputée une « perte apparente » et être refusée. Le montant de la perte en capital refusée sera ajouté au PBR des titres qui sont des biens substitués.

Substitution, rachat ou autres dispositions de titres

Toute substitution, tout rachat ou toute autre disposition de titres (y compris une disposition réputée au moment du décès ou de la cessation de résidence du Canada en vertu de la Loi de l'impôt) est généralement considéré comme une disposition imposable de ces titres pour un produit de disposition à leur juste valeur marchande à ce moment-là (exprimée en dollars canadiens) et donnera lieu à un gain en capital (ou une perte en capital) dans la mesure où le produit de la disposition, déduction faite des frais de disposition raisonnables, est supérieur (ou est inférieur) au PBR de vos titres, immédiatement avant la disposition.

Le coût des titres que vous recevrez à la suite d'une substitution correspondra à la juste valeur marchande des titres au moment de la substitution, moins les frais payés à l'égard de la substitution. Se reporter à la rubrique ***Calcul du prix de base rajusté*** pour déterminer le PBR d'un titre.

Rachat en nature de titres

Lorsque vous détenez des titres d'un Fonds dans un compte entièrement géré par GPTD, ou par un membre du groupe de GPTD, (un « compte géré ») et avez fourni un consentement écrit préalable, vous pouvez recevoir des titres en portefeuille détenus par le Fonds en paiement des titres rachetés (un « rachat en nature »). Lorsque vous recevez des titres en portefeuille d'un Fonds lors d'un rachat de titres, le produit de disposition des titres correspondra en général à la juste valeur marchande des titres en portefeuille reçus pour ces titres (et dans le cas d'un rachat de parts, moins les gains en capital qui vous sont attribués au moment de ce rachat). Le coût, pour vous aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu, des titres en portefeuille reçus d'un Fonds dans le cadre d'un rachat en nature de titres détenus dans un compte géré équivaudra généralement à la juste valeur marchande de ces titres en portefeuille au moment de leur réception.

Conversion de titres

La conversion d'une série de titres ou d'une option d'achat en une autre série de titres ou une autre option d'achat du même Fonds, dans la même monnaie, ne constitue généralement pas une disposition imposable, sauf dans la mesure où un rachat de titres est effectué pour payer les frais applicables, le cas échéant. Vous pourriez être tenu de payer de l'impôt sur tout gain en capital que vous réalisez sur un rachat de titres effectué dans le but de payer les frais applicables, le cas échéant. Le coût des titres que vous recevrez d'une conversion entre séries de titres libellées dans la même monnaie correspond au PBR des titres qui ont été convertis, compte non tenu du PBR des titres rachetés pour payer les frais à l'égard de la conversion.

En outre, si vous convertissez des titres d'un Fonds libellés dans une monnaie en des titres du même Fonds libellés dans une autre monnaie, l'opération pourrait être considérée comme une disposition des titres initiaux et pourrait entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Le gain en capital (ou la perte en capital) correspondra à la différence entre la somme que vous recevez pour la conversion, déduction faite des frais raisonnables de conversion de vos titres, en dollars canadiens, et le PBR de vos titres en dollars canadiens.

Parts de Fiducie de fonds commun de placement TD détenues à l'extérieur d'un compte enregistré

Distributions

Si vous détenez des parts d'une Fiducie de fonds commun de placement TD à l'extérieur d'un compte enregistré, vous devez tenir compte du montant du revenu net et de la partie imposable des gains en capital nets réalisés, le cas échéant, qu'un Fonds vous a payées ou doit vous payer au cours de l'année, y compris les distributions sur les frais de gestion, qu'ils soient versés sous forme de liquidités ou réinvestis dans des parts supplémentaires du Fonds.

Une distribution versée sur les parts d'une Fiducie de fonds commun de placement TD libellées en dollars américains doit être convertie en dollars canadiens. Les distributions peuvent comprendre des gains en capital, un revenu d'intérêt, un revenu de source étrangère ou des « dividendes imposables » de « sociétés canadiennes imposables » (au sens attribué à ces termes dans la Loi de l'impôt) qui sont généralement imposés comme si vous aviez reçu le même type de revenu directement. Les dividendes provenant de sociétés canadiennes imposables sont admissibles aux crédits d'impôt pour dividendes. Une hausse de la majoration et du crédit d'impôt pour dividendes est offerte pour certains « dividendes déterminés » déclarés à ce titre par une société canadienne imposable conformément à la Loi de l'impôt. Dans la mesure permise en vertu de la Loi de l'impôt et conformément aux pratiques administratives de l'ARC, un Fonds désignera les dividendes déterminés qu'il reçoit comme dividendes déterminés s'ils sont compris dans les distributions versées aux porteurs de parts.

En général, toute distribution qui vous est versée en sus de votre quote-part du revenu net et des gains en capital nets réalisés d'un Fonds au cours d'une année, le cas échéant, représente un remboursement de votre capital. Il est possible qu'un remboursement de capital ne donne pas lieu à un impôt immédiatement, mais il réduira le prix de base rajusté (le « PBR ») de vos parts du Fonds. Vous pourriez donc réaliser un gain en capital supérieur ou subir une perte en capital inférieure dans le cadre d'une disposition subséquente de parts. On s'attend à ce que les distributions versées sur les parts de la Série H5, de la Série H8, de la Série T5, de la Série T8, de la Série FT5 ou de la Série FT8 d'un Fonds soient plus susceptibles d'inclure un remboursement de capital que les autres séries des Fonds. De plus, on s'attend à ce que les distributions versées sur les parts de toutes les séries du Fonds de revenu mondial TD, du Fonds de revenu mensuel tactique TD et du Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD incluent un remboursement de capital. Si le PBR de vos parts est réduit et passe à moins de zéro après la réception d'une distribution sur vos parts qui constitue un remboursement de capital, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital dans la mesure où votre PBR est inférieur à zéro et le PBR de vos parts sera augmenté du montant de ce gain réputé réalisé pour le porter jusqu'à zéro.

Chaque série d'un Fonds peut avoir des taux de frais de gestion différents. D'importants changements de la VL de série d'une série d'un Fonds, par rapport à la VL de série d'une autre série du même Fonds, ou une augmentation importante des distributions sur les frais de gestion, peuvent avoir une incidence sur le caractère fiscal de la totalité ou d'une partie d'une distribution intermédiaire faite par une série du Fonds, la faisant passer de revenu à un remboursement du capital.

Une Fiducie de fonds commun de placement TD peut tirer un revenu ou des gains de placements dans des pays autres que le Canada et, par conséquent, pourrait devoir payer un impôt sur le revenu ou sur les profits à ces pays. Dans la mesure où cet impôt étranger qui est considéré comme un « impôt sur le revenu ne provenant pas d'une entreprise » en vertu de la Loi de l'impôt versé par le Fonds dépasse 15 % de la somme incluse dans le revenu du Fonds tiré de ces placements, le Fonds pourra en général déduire cet excédent dans le calcul de son revenu net aux fins de la Loi de l'impôt. Dans la mesure où cet impôt étranger (i) qui est considéré comme un « impôt sur le revenu ne provenant pas d'une entreprise » en vertu de la Loi de l'impôt versé par le Fonds ne dépasse pas 15 % de l'impôt sur le revenu ne provenant pas d'une entreprise et n'a pas été déduit dans le calcul du revenu du Fonds, ou (ii) est considéré comme un « impôt sur le revenu provenant d'une entreprise » en vertu de la Loi de l'impôt versé par le Fonds, le Fonds peut désigner, à l'égard d'un porteur de parts, une tranche de son revenu de source étrangère qui peut raisonnablement être considérée comme faisant partie du revenu du Fonds distribué à ce porteur de parts, de façon que le revenu, ainsi qu'une tranche de l'impôt étranger que le Fonds a versée, puisse être considéré comme un revenu de source étrangère entre les mains du porteur de parts et un impôt étranger qu'il a payé aux fins du calcul du crédit pour impôt étranger. Les porteurs de parts seront avisés chaque année de la composition des sommes qui leur sont distribuées et devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité à cet égard.

Les distributions sont payables aux porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation qui précède immédiatement la date à laquelle les distributions deviennent exigibles.

Certaines des Fiducies de fonds commun de placement TD peuvent effectuer des distributions intermédiaires (par exemple, des distributions mensuelles) d'une série donnée au cours de l'exercice et peuvent effectuer une distribution finale en décembre. Pour ces Fonds, le revenu net et les gains en capital nets réalisés aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu ne peut être réparti entre les séries qu'en décembre et sera généralement fondé sur la quote-part de chacune des séries du Fonds au moment pertinent en décembre.

Actions d'une Catégorie détenues à l'extérieur d'un régime enregistré

Dividendes

Les actionnaires des Catégories de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD qui ne sont pas exonérés d'impôt seront généralement tenus d'inclure, dans le calcul de leur revenu aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu, les dividendes ordinaires reçus de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, qu'ils soient versés au comptant ou réinvestis dans des actions supplémentaires. Chacune des Catégories de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD peut verser des

dividendes ordinaires et/ou des dividendes de gains en capital. Plusieurs facteurs déterminent les dividendes qui seront versés par la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, notamment les substitutions nettes, les gains réalisés et non réalisés ainsi que les distributions provenant des placements sous-jacents. Le conseil d'administration de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD détermine si des dividendes ordinaires ou des dividendes de gains en capital seront versés par une Catégorie donnée de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, selon notre recommandation. Les dividendes ordinaires que vous recevez de toute Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD sont considérés comme des « dividendes imposables » d'une société canadienne et sont assujettis à la majoration et au crédit d'impôt pour dividendes offerts pour les dividendes déterminés ou non déterminés, selon le cas. Une hausse de la majoration et du crédit d'impôt pour dividendes est offerte pour les « dividendes déterminés » qui sont ainsi désignés par la Catégorie Société Fonds Mutuels TD.

Dans la mesure où le dividende constitue un dividende de gains en capital en vertu de la Loi de l'impôt, le dividende sera réputé être un gain en capital de l'actionnaire pour l'exercice au cours duquel il est reçu, sous réserve des règles générales portant sur l'imposition des gains en capital qui sont décrites ci-après. De façon générale, en vertu des règles actuelles de la Loi de l'impôt, vous devez inclure la moitié du montant du gain en capital dans votre revenu aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu. Pour les gains ou pertes en capital réalisés à compter du 25 juin 2024, les modifications proposées dans le budget fédéral de 2024 font passer le taux d'inclusion des gains en capital de la moitié aux deux tiers pour les sociétés et les fiducies, et de la moitié aux deux tiers pour la portion des gains en capital réalisés annuellement qui dépasse 250 000 $ pour les particuliers. Les porteurs de titres devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité concernant l'application des modifications proposées à leur situation particulière. La Catégorie Société Fonds Mutuels TD peut verser des dividendes de gains en capital aux actionnaires de n'importe quelle Catégorie de façon qu'elle reçoive un remboursement des impôts sur les gains en capital qu'elle a payés, que ces impôts se rapportent ou non au portefeuille de placement de cette Catégorie. En règle générale, ces dividendes de gains en capital seraient versés au prorata à chacune des Catégories, mais le conseil d'administration peut décider de distribuer des dividendes de gains en capital à une Catégorie donnée s'il estime qu'il est raisonnable de le faire selon notre recommandation.

Les dividendes devant être versés seront répartis à l'ensemble des séries de la Catégorie, après rajustement des frais propres à la série. Par conséquent, les dividendes seraient probablement différents pour chacune des séries d'une Catégorie. La politique en matière de dividendes de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD est de verser chaque année les dividendes voulus pour que la Catégorie Société Fonds Mutuels TD obtienne le remboursement des impôts remboursables. La Catégorie Société Fonds Mutuels TD peut modifier la politique en matière de dividendes décrite ci-dessus ou y déroger à tout moment, ainsi qu'à l'égard de n'importe quelle Catégorie ou série d'actions.

Les actionnaires qui achètent des actions de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD peuvent recevoir des dividendes imposables ou des dividendes de gains en capital imposables qui se rapportent au revenu, aux gains en capital réalisés ou aux gains en capital accumulés, mais non réalisés, qui sont dans la Catégorie Société Fonds Mutuels TD au moment de l'achat des actions, et qui sont inclus dans le prix des actions.

Les dividendes sont payables aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation qui précède immédiatement la date de versement des dividendes. Les dividendes des Catégories de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD sont imposables dans l'année où vous les avez reçus, que vous les ayez reçus en espèces ou que vous les ayez réinvestis dans des actions supplémentaires.

Achat de titres avant le versement de distributions ou de dividendes

Lorsque vous faites l'acquisition de titres d'un Fonds en effectuant un achat ou une substitution, une partie du prix d'acquisition peut comprendre des revenus et des gains en capital du Fonds qui n'ont pas encore été réalisés, distribués ou versés à titre de dividendes, selon le cas. Si un Fonds vous verse une distribution ou un dividende au cours d'une année donnée, cette distribution ou ce dividende doivent être inclus dans votre revenu de cette année-là, même si le Fonds peut avoir gagné le revenu et/ou réalisé les gains en capital avant que vous ne soyez propriétaire des titres. Cette situation pourrait se produire si vous faites l'acquisition des titres avant une date de versement des distributions ou des dividendes, y compris en fin d'exercice. Se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** du profil de Fonds de chaque Fonds pour connaître le moment auquel les distributions ou les dividendes peuvent être versés.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Chaque Fonds communique son taux de rotation des titres en portefeuille dans son RDRF. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement les placements du Fonds. Un taux de rotation de 100 % signifie que le conseiller en valeurs achète et vend tous les titres en portefeuille du Fonds une fois au cours de la période de déclaration. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds au cours de la période de déclaration est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont importants pendant cette

période, et plus grande est la possibilité que le Fonds réalise des gains ou subisse des pertes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Impôt minimum de remplacement

Les dividendes reçus de sociétés canadiennes imposables et les gains en capital distribués à un particulier ou réalisés par un particulier (y compris les dividendes de gains en capital) peuvent donner lieu à un impôt minimum de remplacement. De récentes modifications apportées à la Loi de l'impôt qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2024 modifient les règles en vigueur quant au calcul de l'impôt minimum de remplacement. Ces modifications comprennent notamment une hausse du taux d'imposition qui passe à 20,5 % (par rapport à 15 %) et une hausse de l'exemption de base pour les particuliers et les fiducies admissibles pour personne handicapée qui passe à 173 000 $ (par rapport à 40 000 $ précédemment pour les particuliers). Il est recommandé aux investisseurs éventuels de consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour déterminer l'incidence de l'impôt minimum de remplacement.

Calcul du prix de base rajusté

Afin de calculer votre gain ou perte dans le cadre d'une disposition imposable de titres, vous devez calculer le PBR des titres avant la disposition. La moyenne du PBR d'une série de titres d'un Fonds dont vous êtes propriétaire est généralement établie avec le PBR de toute autre série de titres d'un Fonds dont vous êtes propriétaire qui sont un bien identique aux fins de la Loi de l'impôt. Les titres supplémentaires acquis lors d'un réinvestissement de distributions ou de dividendes d'un Fonds auront pour vous un coût initial correspondant au montant des distributions ou des dividendes ainsi réinvestis, sous réserve des dispositions d'étalement de la Loi de l'impôt. Vous devez également conserver des dossiers détaillés des coûts d'achat, des frais d'acquisition (le cas échéant) et des distributions ayant trait à vos titres afin de calculer votre PBR.

Comment calculer le PBR de votre placement total dans des titres d'une série donnée d'un Fonds		
PBR	=	le coût de votre placement initial
	+	le coût des investissements supplémentaires
	+	la valeur des titres obtenus d'un autre Fonds dans le cadre d'une substitution
	+	les distributions réinvesties (y compris les remboursements de capital et les distributions sur les frais de gestion) ou les dividendes réinvestis
	-	la tranche des distributions qui constituait un remboursement de capital
	-	le PBR des titres convertis ou cédés antérieurement à un autre Fonds dans le cadre d'une substitution
	-	le PBR des titres rachetés antérieurement
PBR par titre	=	PBR ÷ nombre des titres de cette série dont vous êtes propriétaire

Dans le cas des parts d'une Fiducie de fonds commun de placement TD libellées en dollars américains, aux fins de la Loi de l'impôt, toutes les sommes en dollars américains liées à l'acquisition, à la détention ou à la disposition de ces parts doivent généralement être converties en dollars canadiens au taux de change approprié, établi conformément aux règles détaillées présentées dans la Loi de l'impôt à cet effet. Plus précisément, le prix d'achat doit être converti en dollars canadiens au moment de la souscription aux fins du calcul du PBR des parts, et tout gain en capital ou toute perte en capital aux fins de l'impôt sur une disposition de ces parts doivent être déterminés en convertissant les PBR et produit de la disposition libellés en dollars américains en dollars canadiens en utilisant les taux de change appropriés qui sont établis conformément aux règles applicables de la Loi de l'impôt.

Les frais de la Série Privée, de la Série O et de la Série G payés directement à GPTD pour les titres de la Série Privée, de la Série Privée-EM, de la Série O et de la Série G ne sont généralement pas déductibles aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu et ne devraient pas être inclus dans le calcul du PBR.

Pour de plus amples renseignements sur le calcul des gains ou des pertes sur les dispositions imposables de vos parts et sur la mesure dans laquelle les frais que vous payez à GPTD peuvent être déductibles, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité.

Relevés d'impôt

Si vous détenez vos titres d'un Fonds dans un compte non enregistré, pour chaque année où le Fonds verse une distribution ou un dividende sur vos titres, vous recevrez les feuillets ou relevés fiscaux nécessaires sur lesquels figurent le montant correspondant à votre quote-part et la nature des distributions ou des dividendes versés par chaque Fonds. Vous devriez tenir des registres détaillés de vos opérations, de vos frais d'acquisition (le cas échéant) et des distributions ou des dividendes ayant trait à vos placements afin que vous puissiez calculer votre PBR. Nous vous suggérons de vous adresser à un conseiller en fiscalité qui vous aidera à faire ces calculs.

Meilleure communication des renseignements fiscaux

Conformément à l'Accord intergouvernemental d'amélioration de l'échange des renseignements fiscaux en vertu de la Convention fiscale Canada-États-Unis conclu par les deux pays (l'« AIG ») et aux dispositions législatives canadiennes connexes prévues à la partie XVIII de la Loi de l'impôt, les porteurs de titres pourraient être tenus de fournir à leur courtier inscrit des renseignements au sujet de leur citoyenneté ou de leur lieu de résidence aux fins de l'impôt, leur numéro d'identification fiscal fédéral américain, le cas échéant, ou ces mêmes renseignements au sujet des « personnes détenant le contrôle » de certaines entités. Si un porteur de titres ne fournit pas les renseignements demandés et des indices de statut américain sont repérés, ou s'il est déterminé qu'un porteur de titres ou l'une de ses « personnes détenant le contrôle » est une « personne désignée des États-Unis », au sens accordé à ce terme par l'AIG (y compris un citoyen américain qui réside au Canada), le Fonds et/ou le courtier devront divulguer à l'ARC certains renseignements sur le compte et les opérations, à moins que les titres du Fonds ne soient détenus dans des régimes enregistrés, autres qu'un CELIAPP. L'ARC divulguera ensuite les renseignements à l'Internal Revenue Service (l'« IRS ») des États-Unis, conformément aux dispositions de la Convention fiscale Canada-États-Unis. Le 1er février 2024, l'ARC et l'IRS ont signé un accord entre autorités compétentes, indiquant qu'elles avaient l'intention de mettre à jour une annexe de l'AIG visant à exclure les CELIAPP des comptes devant être déclarés.

Selon la position administrative actuelle de l'ARC et certaines modifications proposées, les CELIAPP ne sont pas actuellement tenus d'être déclarés à l'ARC dans le cadre de l'AIG.

La partie XIX de la Loi de l'impôt contient des dispositions visant la mise en application de la Norme commune de déclaration (la « NCD ») de l'Organisation de coopération et de développement économique. Les Fonds et les courtiers inscrits sont tenus de par la loi de mettre en place une procédure visant à signaler les comptes détenus par des résidents aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada et les États-Unis ou par certaines entités dont les « personnes détenant le contrôle » sont des résidents aux fins de l'impôt d'un pays autre que le Canada et les États-Unis, et de déclarer certains renseignements sur les comptes et les opérations sur ces comptes à l'ARC. Ces renseignements seront échangés de façon réciproque et bilatérale avec les pays qui sont signataires de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers ou qui ont autrement convenu d'un échange réciproque de renseignements avec le Canada en vertu de la NCD. Les porteurs de titres sont tenus de par la loi de fournir certains renseignements concernant leur placement dans un Fonds en vue de tels échanges de renseignements, à moins que le placement ne soit détenu dans un régime enregistré.

Quels sont vos droits?

La loi sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires vous confère un droit :

- de résolution à l'égard d'un contrat d'achat d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'un prospectus simplifié ou des aperçus des fonds; ou
- d'annulation de votre achat dans les 48 heures suivant sa confirmation.

Dans le cas des PAP ou des PCP, vous n'avez pas ce droit de résolution pour les souscriptions de titres d'un Fonds (après l'achat initial) lorsque vous ne demandez pas de recevoir le dernier aperçu du fonds déposé.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des renseignements erronés. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi dans la province ou le territoire concernés.

Pour plus d'information, on se reportera à la loi sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

Renseignements additionnels

GPTD peut renoncer à toute modalité ou condition, y compris aux exigences minimales pour le placement initial, le solde de compte et d'autres exigences relatives au placement de titres des Fonds à tout moment, à son seul gré.

Les objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de titres du Fonds obtenue au cours d'une assemblée convoquée à cette fin. Nous pouvons modifier les stratégies de placement d'un Fonds de temps à autre, à notre gré, sans avis ni autorisation.

GPTD peut changer l'auditeur d'un Fonds ou restructurer un Fonds par une fusion avec un autre OPC qu'il gère, dans chaque cas avec l'approbation du CEI et sans l'approbation des porteurs de titres du Fonds, dans la mesure où un avis

écrit a été donné aux porteurs de titres du Fonds au moins 60 jours avant la date de prise d'effet du changement ou de la restructuration et que le changement ou la restructuration respecte les autres modalités prévues au Règlement 81-102.

GPTD ou un des membres de son groupe peut fournir des capitaux de lancement pour constituer un Fonds et/ou lui permettre d'exercer ses activités. Ce type de placement se veut temporaire en attendant que des investisseurs non reliés effectuent des souscriptions et n'est pas réalisé en vue d'obtenir des rendements sur des placements. Par conséquent, GPTD ou un des membres de son groupe peut couvrir un investissement de capitaux de lancement dans un Fonds, y compris au moyen de la vente à découvert de fonds négociés en bourse ou de titres individuels détenus par un Fonds. GPTD et les membres de son groupe ne sont pas obligés de conserver un placement minimal dans un Fonds. Si un placement est effectué par GPTD ou un membre de son groupe, il peut faire l'objet d'un rachat total ou partiel en tout temps sans préavis aux porteurs de titres, à condition que toutes les exigences réglementaires applicables relativement aux capitaux de lancement aient été remplies.

Placements dans des créances privées

L'équipe des titres de créance privés de GPTD crée des titres de créance privés de qualité supérieure et d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts) au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde (collectivement, les « créances »), structure les placements dans ceux-ci et investit dans ceux-ci pour des comptes gérés par GPTD. Certains des Fonds peuvent, de façon conforme à leurs objectifs de placement, investir dans de telles créances privées de concert avec d'autres comptes et fonds d'investissement gérés par GPTD, notamment des comptes détenus par des entités qui sont des membres du groupe de GPTD ou par des fonds d'investissement dans lesquels des membres du groupe de GPTD peuvent, à l'occasion, avoir une participation importante (les « Comptes de TD »).

L'accès à des occasions de placement dans des créances privées est influencé de façon positive par les sommes pouvant être engagées à l'égard de ces occasions. Les parties pouvant investir les sommes les plus importantes peuvent accéder à un nombre plus élevé de placements attrayants et diversifiés dans des créances privées. Dans la mesure où la participation de certains Fonds aura une influence positive sur la somme pouvant être engagée en vue de ces occasions, cette situation pourrait être avantageuse pour les autres comptes et fonds d'investissement gérés par GPTD, pour les membres du groupe de GPTD qui détiennent des parts dans ces fonds d'investissement et/ou pour un Compte de TD. Les occasions de placement dans des créances privées seront généralement réparties au prorata à l'ensemble des comptes et des fonds d'investissement gérés par GPTD, y compris les Comptes de TD.

Un membre du groupe de GPTD pourrait agir à titre d'arrangeur principal pour les prêts syndiqués (administrés par un tel membre du groupe de GPTD ou par une partie non reliée) dans lesquels un Fonds investit et pourrait recevoir une rémunération pour ses services. De plus, le produit tiré d'un placement dans des créances privées effectué par un Fonds pourrait être utilisé par l'émetteur pour rembourser des sommes qu'il doit à La Banque Toronto-Dominion ou à un autre membre du groupe de GPTD. Un placement dans des créances privées effectué par un Fonds pourrait être de rang inférieur ou égal aux autres dettes que l'émetteur doit à un membre du groupe de GPTD et l'émetteur pourrait également être une partie avec laquelle un membre du groupe de GPTD, ou un administrateur ou dirigeant de celui-ci, a des liens relativement à des services bancaires ou à des services bancaires d'investissement ou d'autres liens commerciaux.

Billets de dépôt liés à des fonds

À l'occasion, des billets (les « billets ») peuvent être émis par La Banque Toronto-Dominion ou autres, dont les rendements sont liés, en totalité ou en partie, à la performance d'un portefeuille de placements théorique composé d'un ou de plusieurs Fonds. GPTD et les membres de son groupe peuvent recevoir une rémunération et/ou d'autres avantages relativement aux billets et à la couverture des obligations qui découlent des billets.

GPTD, en qualité de gestionnaire des Fonds, examine la structure des billets et évalue les tests effectués pour mesurer les répercussions des opérations associées aux billets sur les Fonds. Les risques potentiels pour un Fonds comprennent le risque lié aux opérations importantes et la possibilité de devoir réaliser des opérations à court terme pour satisfaire les exigences de remboursement des billets. Certaines mesures seront mises en œuvre pour réduire les risques liés à ces opérations pour le Fonds. De façon générale, les opérations sur billets respecteront une stratégie conventionnelle et prédéfinie en matière de négociation. De plus, le gestionnaire a imposé des restrictions quant à la portion d'un Fonds pouvant être détenue par l'émetteur des billets qui tient compte des conséquences, pour le Fonds, que pourraient avoir des achats et des rachats de titres du Fonds par l'émetteur des billets. Toutefois, il demeure un risque que l'émetteur des billets devra racheter les titres du Fonds en question, ce qui donnera lieu à des gains en capital réalisés et à des pertes en capital subies et augmentera les frais d'opérations du Fonds. Se reporter aux rubriques ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** et ***Achats, substitutions et rachats – Opérations à court terme***.

Dispenses et autorisations

GPTD a obtenu une dispense en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables lui permettant d'effectuer certaines opérations décrites ci-après. Sous réserve des exceptions indiquées ci-après, nous gérons chacun des Fonds conformément aux restrictions et aux pratiques habituelles concernant les placements des organismes de placement collectif prévues par les lois sur les valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107. Un Fonds ne peut se fier aux exceptions applicables à tous les Fonds décrites ci-après que si ces exceptions sont conformes à ses objectifs de placement.

Tous les Fonds – Opérations en nature

Les Fonds ont obtenu des autorités de réglementation l'autorisation d'effectuer des opérations en nature avec un fonds d'investissement que gère GPTD ou un membre de son groupe et qui n'est pas assujetti au Règlement 81-102 (un « fonds en gestion commune »), sous réserve des conditions suivantes :

(i) le CEI a approuvé l'opération en nature;

(ii) dans le cas de l'achat de titres d'un Fonds par un fonds en gestion commune, a) le Fonds pourrait acheter les titres en portefeuille remis en guise de paiement et b) les titres en portefeuille reçus par le Fonds sont acceptables par GPTD et conformes aux objectifs de placement du Fonds;

(iii) la valeur des titres en portefeuille remis en guise de paiement correspond à la valeur liquidative des titres du Fonds faisant l'objet de l'achat ou du rachat;

(iv) le relevé de compte du fonds en gestion commune comporte une description de l'opération, notamment la valeur attribuée aux titres en portefeuille;

(v) le Fonds conserve des dossiers écrits des opérations en nature pendant une période de cinq ans après la fin de l'exercice au cours duquel l'opération a été effectuée et doit conserver les dossiers des deux dernières années dans un endroit facilement accessible;

(vi) GPTD n'a reçu aucune rémunération, autre que les frais de rachat publiés, pour la vente ou le rachat de titres d'un Fonds, et, en ce qui a trait à la livraison de titres en portefeuille, le fonds en gestion commune ne paie que la commission exigée par le courtier pour l'exécution de l'opération en nature, le cas échéant.

Les Fonds ont obtenu des autorités de réglementation l'autorisation d'effectuer des opérations en nature avec un compte géré à condition que GPTD, ou un membre du groupe de GPTD, ait obtenu le consentement écrit préalable du titulaire du compte géré et que ce consentement n'ait pas été révoqué et sous réserve des conditions suivantes :

a) si un compte géré acquiert des titres d'un Fonds et utilise les titres en portefeuille détenus par le compte géré en guise de paiement des titres du Fonds :

   (i) les titres en portefeuille remis par le compte géré au Fonds conviennent à GPTD et sont conformes aux objectifs de placement du Fonds;

   (ii) la valeur des titres en portefeuille est au moins égale au prix d'émission des titres du Fonds pour lesquels ils constituent le paiement, évalués comme si les titres en portefeuille constituaient des actifs de ce Fonds;

   (iii) le relevé de compte du compte géré comporte une description de l'opération et de la valeur attribuée aux titres en portefeuille;

   (iv) le Fonds conserve des dossiers écrits détaillés des opérations en nature pendant une période de cinq ans après la fin de l'exercice au cours duquel l'opération a été effectuée et doit conserver les dossiers des deux dernières années dans un endroit facilement accessible;

b) si un compte géré fait racheter des titres d'un Fonds et reçoit des titres en portefeuille détenus par le Fonds en guise de paiement des titres rachetés :

   (i) les titres en portefeuille remis par le Fonds au compte géré conviennent au gestionnaire de portefeuille du compte géré et sont conformes aux objectifs de placement du compte géré;

   (ii) la valeur des titres en portefeuille est égale au montant auquel ces titres en portefeuille ont été évalués lors du calcul de la valeur liquidative par titre utilisée pour établir le prix de rachat;

   (iii) le titulaire du compte géré n'a pas remis un avis de fermeture de son compte géré auprès de GPTD ou d'un membre du groupe de GPTD;

(iv) le relevé de compte du compte géré comporte une description de l'opération et de la valeur attribuée aux titres en portefeuille;

(v) le Fonds conserve des dossiers écrits détaillés des opérations en nature pendant une période de cinq ans après la fin de l'exercice au cours duquel l'opération a été effectuée et doit conserver les dossiers des deux dernières années dans un endroit facilement accessible;

c) GPTD, ou un membre du groupe de GPTD, ne reçoit aucune rémunération à l'égard d'une opération ou à l'égard de la livraison de titres en portefeuille à la suite d'une opération, autre que la commission imputée par le courtier au compte géré pour l'exécution de l'opération et/ou les frais administratifs perçus par le dépositaire, le cas échéant.

Le CEI a approuvé les instructions permanentes permettant aux Fonds d'effectuer des opérations en nature avec un fonds en gestion commune et/ou un compte géré.

Tous les Fonds – Opérations entre fonds

Chaque Fonds est autorisé à réaliser certaines opérations sur des titres en portefeuille avec des fonds d'investissement et des comptes discrétionnaires gérés par GPTD ou un membre de son groupe, sous réserve de l'approbation du CEI et du respect des autres modalités du Règlement 81-107.

Les Fonds ont obtenu des autorités de réglementation l'autorisation d'acheter ou de vendre des titres de créance privés et des prêts (ou une partie d'un prêt) à l'égard desquels les cours acheteur et vendeur ne sont pas facilement accessibles (les « titres de créance privés ») (i) entre des fonds (y compris les Fonds) dont GPTD ou un membre de son groupe est le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille (chacun, un « fonds d'investissement ») ou (ii) entre un compte géré et un fonds (y compris les Fonds) dont GPTD ou un membre de son groupe est le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille (chacune, une « opération entre fonds »), pourvu que :

(i) l'opération entre fonds respecte les objectifs de placement du fonds d'investissement et/ou du compte géré, selon le cas;

(ii) le CEI de chaque fonds d'investissement ait approuvé l'opération entre fonds;

(iii) dans le cas d'un compte géré, l'opération entre fonds soit permise aux termes de la convention de gestion des placements ou de tout autre document relatif au compte géré

(iv) l'opération entre fonds respecte certains autres articles du Règlement 81-107;

(v) l'opération soit effectuée à la juste valeur du titre de créance privé, telle qu'elle est établie par une société d'évaluation réputée qui est indépendante de GPTD et des membres de son groupe, et que GPTD détermine avoir une expertise suffisante dans l'évaluation de titres de créance privés.

Le CEI a approuvé des instructions permanentes permettant aux Fonds d'acheter des titres auprès d'un autre fonds d'investissement que gère GPTD ou un membre de son groupe, ou de lui en vendre.

Tous les Fonds – Opérations pour son propre compte

De façon générale, des restrictions empêchent les Fonds d'acheter des titres d'une partie apparentée qui agit pour son propre compte ou de lui en vendre. Toutefois, un Fonds peut effectuer de telles opérations si le cours acheteur et le cours vendeur sont transmis par un système de cotation public. Un Fonds peut également acheter des titres de créance d'un autre fonds ou lui en vendre, sous réserve de certaines conditions prévues par le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107.

Les Fonds sont aussi autorisés à acheter un titre de créance de n'importe quel émetteur d'un courtier apparenté à GPTD, qui agit pour son propre compte, ou à lui vendre un tel titre de créance, sous réserve de l'approbation du CEI et du respect des autres modalités du Règlement 81-107.

Le CEI a approuvé des instructions permanentes permettant aux Fonds d'acheter des titres auprès d'un autre fonds d'investissement que gère GPTD ou un membre de son groupe, ou de lui en vendre.

Tous les Fonds – Titres d'un émetteur apparenté

Les Fonds sont autorisés à acheter des titres émis par La Banque Toronto-Dominion ou les membres de son groupe si l'achat est effectué sur une bourse, qu'il a reçu l'approbation du CEI et qu'il respecte les autres modalités prévues au Règlement 81-107.

Les Fonds sont autorisés à acheter et à détenir des titres de créance hors bourse d'un émetteur apparenté sur le marché secondaire, sous réserve de l'approbation du CEI et du respect des autres modalités du Règlement 81-107.

Les Fonds sont autorisés à acheter et à détenir des titres de créance hors bourse, à l'exception du papier commercial adossé à des actifs, dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au moins 365 jours, émis par un émetteur apparenté sur un marché primaire, sous réserve de l'approbation du CEI et du respect des autres modalités du Règlement 81-107.

Le CEI a approuvé les instructions permanentes prévoyant les conditions selon lesquelles les Fonds peuvent investir dans des titres négociés en bourse et dans des titres de créance négociés hors bourse émis par La Banque Toronto-Dominion ou les membres de son groupe.

Tous les Fonds – Placement par une partie apparentée

Les Fonds sont autorisés à acheter des titres d'un émetteur assujetti pendant, ou dans les 60 jours suivants, la période au cours de laquelle un courtier apparenté à GPTD a agi à titre de preneur ferme dans le cadre du placement, sous réserve de l'approbation du CEI et du respect des autres modalités du Règlement 81-102.

Les Fonds peuvent acheter des titres de participation faisant l'objet du placement dans un territoire étranger pendant, ou dans les 60 jours suivants, la période au cours de laquelle une personne qui a des liens avec GPTD ou un membre de son groupe (un « courtier apparenté ») a agi à titre de preneur ferme, sous réserve de certaines conditions, dont les suivantes :

(i) le placement est conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds;

(ii) le CEI des Fonds a approuvé l'opération;

(iii) les titres achetés par les Fonds font l'objet d'un placement au moyen d'un prospectus ou d'un document d'appel public à l'épargne similaire ou d'un placement privé dans le territoire de compétence;

(iv) tout courtier apparenté qui participe au placement fait l'objet d'une réglementation en ce qui concerne ses activités de prise ferme dans le territoire de compétence;

(v) les titres émis dans le cadre du placement sont inscrits à la cote d'une bourse et si les titres sont acquis dans les 60 jours suivant le placement, ils sont acquis en bourse; et

(vi) les détails du placement sont déposés auprès des autorités en valeurs mobilières.

Les Fonds ont obtenu une approbation des autorités de réglementation les autorisant à investir dans des titres de créance, autres que des papiers commerciaux adossés à des actifs, qui n'ont pas obtenu une notation désignée (selon le sens attribué à ce terme dans le *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*) par une agence de notation désignée dans le cadre d'un placement aux termes duquel un courtier apparenté à GPTD a agi à titre de preneur ferme. Il est approprié de se fier à une telle approbation des autorités de réglementation obtenue antérieurement pourvu que l'approbation du CEI ait été obtenue et que les autres modalités de l'approbation des autorités de réglementation soient respectées. Le CEI a approuvé les instructions permanentes permettant aux Fonds d'effectuer des achats de titres de créance faisant l'objet d'une prise ferme par un membre du groupe de GPTD qui n'ont pas une cote désignée.

Le CEI a approuvé les instructions permanentes permettant aux Fonds d'effectuer des achats de titres d'émetteurs qui sontpris ferme par un membre du groupe de GPTD.

Tous les Fonds, à l'exception des Fonds du marché monétaire – Placement dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c., le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD

Les Fonds, exception faite des Fonds du marché monétaire, ont reçu, des autorités de réglementation, l'autorisation d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Ces Fonds peuvent être assujettis à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Le cas échéant, il est fait mention d'un placement dans une entité sous-jacente à la rubrique ***Stratégies de placement*** des profils de Fonds des Fonds concernés. Un Fonds est autorisé à investir dans une entité sous-jacente, pourvu que certaines conditions soient respectées, notamment :

(i) le placement direct ou indirect dans l'entité sous-jacente est conforme aux objectifs et stratégies de placement du Fonds et est inclus dans le calcul du Fonds aux fins des restrictions concernant les actifs non liquides stipulées à l'article 2.4 du Règlement 81-102;

(ii) aucuns frais d'acquisition ou de rachat ne sont payés dans le cadre du placement dans l'entité sous-jacente;

(iii) aucuns frais de gestion ni aucune prime incitative ne sont payés par le Fonds si, selon une personne raisonnable, ces frais constituaient une répétition des frais payables par l'entité sous-jacente pour le même service;

(iv) GPTD se conforme à certaines autres dispositions du Règlement 81-107 relatives à l'opération;

(v) le CEI a approuvé l'opération;

(vi) des registres écrits des opérations sont tenus séparément pour chaque opération et comprennent le nom de la personne liée dans laquelle un placement est effectué, puisqu'il s'agit d'une entité sous-jacente.

Le CEI a approuvé les instructions permanentes pour que les Fonds, exception faite des Fonds du marché monétaire, puissent investir, directement ou indirectement, dans chacune des entités sous-jacentes.

Les titres d'une entité sous-jacente sont réputés être des « actifs non liquides », selon le sens attribué à ce terme dans le Règlement 81-102. Un placement dans une entité sous-jacente pourrait donc être assujetti à des problèmes de liquidité. Même si les titres d'une entité sous-jacente sont rachetables sur demande, GPTD, en sa qualité de gestionnaire d'une entité sous-jacente, peut, dans certaines circonstances et à son seul gré, suspendre le droit de rachat de titres de l'entité sous-jacente, que ce soit pour des raisons liées au marché ou d'autres raisons (p. ex., si la vente des actifs de l'entité sous-jacente aux fins de faciliter le rachat était irréalisable ou nuisible à l'entité sous-jacente). La difficulté à vendre ou à racheter ces placements peut entraîner une perte, un rendement réduit ou des coûts additionnels pour un Fonds qui a investi dans une entité sous-jacente. Pour un complément d'informations sur le risque lié à la liquidité et le risque lié à l'évaluation des actifs non liquides, se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres à chaque Fonds***.

Tous les Fonds – Placement dans des fonds en gestion commune

Les Fonds ont reçu, des autorités de réglementation, l'autorisation d'investir, directement ou indirectement, dans certains organismes de placement collectif gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Le cas échéant, il est fait mention d'un placement dans un fonds en gestion commune sous-jacent à la rubrique ***Stratégies de placement*** des profils de Fonds des Fonds concernés. Un Fonds est autorisé à investir dans un fonds en gestion commune sous-jacent, pourvu que certaines conditions soient respectées, notamment :

(i) chaque Fonds sera traité comme un investisseur sans lien de dépendance dans le fonds en gestion commune sous-jacent selon les mêmes modalités que tous les autres investisseurs tiers, chaque placement d'un Fonds dans un fonds en gestion commune sous-jacent étant effectué à un prix et selon d'autres modalités qui sont aussi favorables pour le Fonds que pour tous les autres investisseurs tiers;

(ii) un Fonds n'investira pas, directement ou indirectement, dans un fonds en gestion commune sous-jacent sauf si :

a) dans le cas d'un placement dans un fonds en gestion commune sous-jacent qui utilise un processus indépendant d'évaluation de portefeuille, au moment de l'achat, au moins 20 % des parts de ce fonds en gestion commune sous-jacent sont détenues, directement ou indirectement, par des porteurs de parts qui ne sont pas membres du groupe de GPTD ou n'ont pas de liens avec elle; ou

b) dans le cas d'un placement dans un fonds en gestion commune sous-jacent qui utilise un processus interne d'évaluation de portefeuille indépendant, au moment de l'achat, au moins 50 % des parts de ce fonds en gestion commune sous-jacent sont détenues, directement ou indirectement, par des porteurs de parts qui ne sont pas membres du groupe de GPTD ou n'ont pas de liens avec elle; ou

(iii) le placement direct ou indirect dans le fonds en gestion commune sous-jacent est conforme aux objectifs et stratégies de placement du Fonds et est inclus dans le calcul du Fonds aux fins des restrictions concernant les actifs non liquides stipulées à l'article 2.4 du Règlement 81-102;

(iv) le placement se conformera autrement à l'article 2.5 du Règlement 81-102, notamment qu'aucuns frais de vente ou de rachat ne seront payés dans le cadre d'un placement dans le fonds en gestion commune sous-jacent; et qu'aucuns frais de gestion ni primes ne seront payables par le Fonds qui, selon une personne raisonnable, constitueraient une répétition des frais payables par le fonds en gestion commune sous-jacent pour le même service;

(v) GPTD se conforme à certaines autres dispositions du Règlement 81-107 relatives à l'opération;

(vi) le CEI a approuvé l'opération;

(vii) des registres écrits des opérations sont tenus séparément pour chaque opération et comprennent le nom de la personne liée dans laquelle un placement est effectué, puisqu'il s'agit d'un fonds en gestion commune sous-jacent.

Le CEI a approuvé les instructions permanentes pour que les Fonds puissent investir, directement ou indirectement, dans des fonds en gestion commune sous-jacents.

Les titres d'un fonds en gestion commune sous-jacent seront réputés être des « actifs non liquides », selon le sens attribué à ce terme dans le Règlement 81-102. Un placement dans un fonds en gestion commune sous-jacent pourrait donc être assujetti à des problèmes de liquidité. Même si les titres d'un fonds en gestion commune sous-jacent sont rachetables sur demande, GPTD, en sa qualité de gestionnaire d'un fonds en gestion commune sous-jacent, peut, dans certaines circonstances et à son seul gré, suspendre le droit de rachat de titres du fonds en gestion commune sous-jacent, que ce soit pour des raisons liées au marché ou d'autres raisons (p. ex., si la vente des actifs du fonds en gestion commune sous-jacent aux fins de faciliter le rachat était irréalisable ou nuisible au fonds en gestion commune sous-jacent). La difficulté à vendre ou à racheter ces placements peut entraîner une perte, un rendement réduit ou des coûts additionnels pour un Fonds qui a investi dans un fonds en gestion commune sous-jacent. Pour un complément d'informations sur le *risque lié à la liquidité* et le *risque lié à l'évaluation des actifs non liquides*, se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Tous les OPC alternatifs – Regroupement du prospectus simplifié d'un OPC alternatif avec celui d'autres OPC qui ne sont pas des OPC alternatifs

GPTD a obtenu une approbation réglementaire autorisant l'un ou plusieurs des OPC alternatifs gérés par GPTD, ou un membre du groupe de GPTD, de combiner son prospectus simplifié avec le prospectus simplifié d'un ou de plusieurs autres OPC : (i) qui sont des émetteurs assujettis visés par le Règlement 81-101 et le Règlement 81-102; (ii) qui ne sont pas des OPC alternatifs; et (iii) pour lesquels GPTD, ou un membre du groupe de GPTD, agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement.

Tous les Fonds, à l'exception des Fonds du marché monétaire – Fonds négociés en bourse aurifères

Les Fonds, exception faite des Fonds du marché monétaire, ont reçu, des autorités de réglementation, l'autorisation d'acheter et de détenir des titres de FNB qui visent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier, et qui sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine, mais pourraient ne pas être admissibles aux fins de placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds (les « FNB aurifères »), et/ou d'obtenir une exposition à ces titres. Le cas échéant, il est fait mention d'un placement dans de tels titres à la rubrique ***Stratégies de placement*** des profils de Fonds des Fonds concernés. Ces Fonds ont la permission d'acheter et de détenir des FNB aurifères, et/ou d'obtenir une exposition à ces titres, à condition que :

(i) l'achat ou la vente de titres des FNB aurifères soit conforme aux objectifs de placement fondamentaux de ces Fonds;

(ii) ces Fonds ne vendent pas à découvert les titres des FNB aurifères;

(iii) les titres des FNB aurifères soient considérés comme des instruments dérivés visés aux fins des restrictions en matière de placement prévues dans la partie 2 du Règlement 81-102;

(iv) immédiatement après un achat de titres de ces FNB aurifères, pas plus de 10 % de l'actif net de chaque Fonds, calculé à la valeur marchande au moment de l'opération, soit composé, au total, de titres des FNB aurifères;

(v) immédiatement après une opération, pas plus de 20 % de l'actif net de chaque Fonds, calculé à la valeur marchande au moment de l'opération, soit composé, au total, de titres des FNB aurifères et de tous les titres vendus à découvert par le Fonds donné.

Tous les Fonds – Achat de titres de fonds négociés en bourse qui ne sont pas des parts indicielles

Les Fonds ont reçu, des autorités de réglementation, l'autorisation d'acheter des titres de FNB qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »). Le cas échéant, il est fait mention d'un placement dans de tels titres à la rubrique ***Stratégies de placement*** des profils de Fonds des Fonds concernés. Ces Fonds ont la permission d'acheter des titres de FNB sous-jacents, sous réserve de certaines conditions, dont les suivantes :

(i) le placement est conforme aux objectifs de placement d'un Fonds;

(ii) les titres de chaque FNB sous-jacent sont inscrits à une bourse reconnue au Canada (« FNB sous-jacent canadien ») ou aux États-Unis (« FNB sous-jacent américain »);

(iii) en ce qui concerne l'achat par un Fonds de titres de FNB sous-jacents (à l'exception des titres d'un FNB sous-jacent relié qui est géré par GPTD ou par une personne qui est membre du groupe de GPTD ou qui a des liens avec elle), un Fonds n'achète pas de titres d'un FNB sous-jacent si, immédiatement après l'achat, plus de

30 % de sa VL, calculée selon la valeur au marché au moment de l'achat, consistait, au total, en des titres de FNB sous-jacents;

(iv) un Fonds n'achète pas de titres d'un FNB sous-jacent américain (y compris un FNB sous-jacent américain relié) si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de sa VL, calculée selon la valeur au marché au moment de l'achat, consistait, au total, en des titres de FNB sous-jacents américains;

(v) un Fonds n'achète pas de titres d'un FNB sous-jacent si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de sa VL, calculée selon la valeur au marché au moment de l'achat, consistait, au total, en une combinaison de titres de FNB sous-jacents et d'autres titres de FNB qui entraînent un effet de levier;

(vi) un Fonds ne vend pas à découvert des titres d'un FNB sous-jacent;

(vii) un FNB sous-jacent n'est pas un fonds marché à terme en vertu des lois applicables;

(viii) un FNB sous-jacent canadien se conforme aux dispositions du Règlement 81-102 concernant l'utilisation de dérivés et n'achète pas de marchandises physiques, n'emprunte pas d'argent, n'achète pas de titres sur marge ni ne donne de sûreté sur ses actifs;

(ix) chaque FNB sous-jacent américain est, immédiatement avant l'achat par un Fonds de titres de ce FNB sous-jacent américain, une société de placement assujettie à l'Investment Company Act of 1940 des États-Unis et dûment inscrit auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis;

(x) le FNB sous-jacent qui investit plus de 10 % de sa VL dans un fonds sous-jacent a adopté des objectifs de placement fondamentaux comparables à ceux de ce fonds sous-jacent.

Tous les Fonds – Titres régis par la règle 144A

Les Fonds ont reçu, des autorités de réglementation, l'autorisation de détenir des actifs non liquides en vertu des paragraphes 2.4(1), (2) et (3) du Règlement 81-102 relativement aux titres à revenu fixe qui sont admissibles et peuvent être négociés en vertu de la dispense de l'obligation d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, tel qu'il est énoncé dans la règle 144A de la *Securities Act of 1933*, à la revente de certains titres à revenu fixe (collectivement, les « titres régis par la règle 144A ») à des « acheteurs institutionnels admissibles » (au sens donné au terme anglais *qualified institutional buyers* dans la *Securities Act of 1933*). Certaines conditions doivent être respectées, notamment que (i) le Fonds soit considéré comme un « acheteur institutionnel admissible » au moment de l'achat des titres; (ii) les titres puissent être facilement cédés sur les marchés où les cours, établis par cotations publiques d'usage commun, sont largement diffusés, pour une somme qui se rapproche, à tout le moins, du montant de l'évaluation de l'actif du portefeuille aux fins du calcul de la VL par titre du Fonds; (iii) les titres soient négociés sur un marché établi et liquide; et (iv) que le prospectus de chaque Fonds s'appuyant sur la dispense indique que le Fonds a obtenu cette dispense. Malgré les restrictions qui précèdent, GPTD est d'avis que la plupart des titres régis par la règle 144A sont liquides.

Tous les Fonds – Dispense relative aux emprunts d'espèces

Les Fonds ont obtenu une dispense de l'application du seuil de 5 % de la valeur liquidative pour les emprunts d'espèces énoncé au sous-alinéa 2.6(1)(a)(i) du Règlement 81-102 (la « limite d'emprunt ») qui permet à chaque Fonds d'emprunter temporairement un maximum de 10 % de sa valeur liquidative au moment de l'emprunt pour répondre aux demandes de rachat de titres du Fonds pendant que celui-ci règle des opérations de portefeuille qui ont été initiées pour satisfaire ces demandes de rachat (le « financement du décalage dans le règlement d'un rachat »).

Chaque Fonds peut se prévaloir de cette dispense pour emprunter des espèces qui n'excède pas 10 % de sa valeur liquidative au moment de l'emprunt aux fins du financement du décalage dans le règlement d'un rachat, sous réserve du respect de ce qui suit :

- le Fonds a utilisé toutes les liquidités disponibles qu'il ne détient pas dans le but d'atteindre ses objectifs de placement ou dans le cadre de ses stratégies de placement;
- l'encours de tous les emprunts du Fonds ne dépasse pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds au moment de l'emprunt;
- le montant des espèces empruntées par le Fonds ne dépasse pas le montant des espèces que le Fonds recevra relativement à la vente des titres en portefeuille;
- le gestionnaire a adopté des politiques et des procédures écrites qui prévoient le recours à la dispense, qui instaurent des mesures de contrôle quant au processus décisionnel relatif à l'emprunt d'espèces au-delà de la limite d'emprunt et qui permettent de surveiller les niveaux de rachats et d'achats du Fonds de même que le solde de trésorerie de chaque Fonds.

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Fonds du marché monétaire canadien TD
Fonds du marché monétaire Plus TD
Fonds du marché monétaire américain TD
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD
Fonds d'obligations ultra court terme TD
Fonds d'obligations à court terme TD
Fonds d'obligations canadiennes TD
Portefeuille à revenu favorable TD
Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD
Fonds d'obligations de sociétés américaines TD
Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD
Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD
Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD
Fonds de revenu mondial TD
Fonds d'obligations mondiales de base plus TD
Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD
Fonds d'obligations à haut rendement TD
Fonds d'actions privilégiées TD
Fonds opportunités mondiales TD – conservateur
Fonds opportunités mondiales TD – équilibré
Fonds de revenu mensuel TD
Fonds de revenu mensuel tactique TD
Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD
Fonds américain de revenu mensuel TD
Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA
Fonds de revenu mensuel diversifié TD
Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD
Fonds de croissance équilibré TD
Fonds de revenu de dividendes TD
Fonds à rendement diversifié canadien TD
Fonds à faible volatilité canadien TD
Fonds de croissance de dividendes TD
Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD
Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD
Fonds d'actions canadiennes TD
Fonds de petites sociétés canadiennes TD
Fonds américain à faible volatilité TD
Fonds nord-américain de dividendes TD
Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD
Fonds américain de croissance de dividendes TD
Fonds de rendement américain pour actionnaires TD
Fonds concentré d'actions américaines TD
Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD
Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD
Fonds américain de réinvestissement du capital TD
Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD[MC]
Fonds quantitatif d'actions américaines TD
Fonds d'actions américaines TD
Fonds de moyennes sociétés américaines TD
Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD
Fonds de petites sociétés américaines TD
Fonds mondial à faible volatilité TD
Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD
Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD[MC]
Fonds concentré d'actions mondiales TD
Fonds mondial de réinvestissement du capital TD
Fonds concentré d'actions internationales TD
Fonds d'actions internationales TD
Fonds chinois revenu et croissance TD
Fonds des marchés émergents TD
Fonds ressources TD
Fonds métaux précieux TD
Fonds mondial communications et divertissement TD
Fonds science et technologie TD
Fonds sciences de la santé TD
Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD
Fonds indiciel équilibré TD
Fonds indiciel canadien TD
Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD
Fonds indiciel américain TD
Fonds neutre en devises indiciel américain TD
Fonds indiciel Nasdaq® TD
Fonds indiciel international TD
Fonds neutre en devises indiciel international TD
Fonds indiciel européen TD
Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD
Portefeuille de retraite en dollars américains TD
Portefeuille conservateur de retraite TD
Portefeuille équilibré de retraite TD
Portefeuille confortable TD – revenu conservateur
Portefeuille confortable TD – revenu équilibré
Portefeuille confortable TD – équilibré
Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée
Portefeuille confortable TD – croissance
Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse
Fonds de revenu fixe TD
Fonds de gestion du risque TD
Fonds de sociétés canadiennes TD
Fonds de sociétés mondiales TD
Fonds de gestion tactique TD
Fonds alternatif de gestion du risque TD
Fonds alternatif de produits de base TD
Fonds alternatif de produits de base long/court TD

(les « Fonds »)

Le 25 juillet 2024

Le présent prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Bruce Cooper »

Bruce Cooper
Chef de la direction
Gestion de Placements TD Inc. (en qualité de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds)

« Leonard Kroes »

Leonard Kroes
Chef des finances
Gestion de Placements TD Inc. (en qualité de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds)

Au nom du conseil d'administration de Gestion de Placements TD Inc., en qualité de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds :

« Ingrid Macintosh »

Ingrid Macintosh
Administratrice

« Mark A. Cestnik »

Mark A. Cestnik
Administrateur

ATTESTATION DE CATÉGORIE SOCIÉTÉ FONDS MUTUELS TD LTÉE

Catégorie placement à court terme TD
Catégorie revenu mensuel tactique TD
Catégorie revenu de dividendes TD
Catégorie canadienne à faible volatilité TD
Catégorie croissance de dividendes TD
Catégorie actions canadiennes TD
Catégorie petites sociétés canadiennes TD
Catégorie valeur de grandes sociétés américaines TD
Catégorie moyennes sociétés américaines TD
Catégorie mondiale à faible volatilité TD
Catégorie mondiale de réinvestissement du capital TD
Catégorie concentrée d'actions internationales TD
Catégorie marchés émergents TD
Catégorie fonds d'actions canadiennes TD
Catégorie fonds d'actions mondiales TD
Catégorie fonds de gestion tactique TD

Le 25 juillet 2024

Le présent prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Bruce Cooper »
Bruce Cooper
Chef de la direction
Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

« Leonard Kroes »
Leonard Kroes
Chef des finances
Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Au nom du conseil d'administration de Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée :

« Huck Oon »
Huck Oon
Administrateur

« Ingrid Macintosh »
Ingrid Macintosh
Administratrice

Au nom de Gestion de Placements TD Inc., en qualité de gestionnaire et de promoteur de Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée :

« Bruce Cooper »
Bruce Cooper
Chef de la direction
Gestion de Placements TD Inc., en qualité de gestionnaire et de promoteur de Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

« Leonard Kroes »
Leonard Kroes
Chef des finances
Gestion de Placements TD Inc., en qualité de gestionnaire et de promoteur de Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Au nom du conseil d'administration de Gestion de Placements TD Inc., en qualité de gestionnaire et de promoteur de Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée :

« Ingrid Macintosh »
Ingrid Macintosh
Administratrice

« Mark A. Cestnik »
Mark A. Cestnik
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

Parts de la Série Investisseurs des fonds suivants :

Fonds du marché monétaire canadien TD
Fonds du marché monétaire Plus TD
Fonds du marché monétaire américain TD
Fonds d'obligations canadiennes TD
Fonds de revenu mensuel TD
Fonds américain de revenu mensuel TD
Fonds de revenu de dividendes TD
Fonds de croissance de dividendes TD
Portefeuille de retraite en dollars américains TD
Portefeuille conservateur de retraite TD
Portefeuille confortable TD – revenu conservateur
Portefeuille confortable TD – revenu équilibré
Portefeuille confortable TD – équilibré
Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée
Portefeuille confortable TD – croissance
Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse

(les « Fonds »)

Le 25 juillet 2024

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts des Fonds faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Services d'investissement TD Inc., en qualité de placeur principal des Fonds :

« Paul Whitehead »

Paul Whitehead
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

Titres de la Série W des fonds suivants :

Fonds de revenu fixe TD
Fonds de gestion du risque TD
Fonds de sociétés canadiennes TD
Catégorie fonds d'actions canadiennes TD
Fonds de sociétés mondiales TD
Catégorie fonds d'actions mondiales TD
Fonds de gestion tactique TD
Catégorie fonds de gestion tactique TD

(les « Fonds »)

Le 25 juillet 2024

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres des Fonds faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

TD Waterhouse Canada Inc., en qualité de placeur principal des Fonds :

« Paul Clark »

Paul Clark
Administrateur

Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Un organisme de placement collectif (un « OPC ») est un moyen de placement qui met en commun les sommes d'argent de nombreux investisseurs ayant des objectifs de placement similaires et les utilise pour acheter des titres, comme des actions et des obligations, qui sont regroupés dans un portefeuille.

Chaque OPC a un objectif de placement. Certains OPC peuvent effectuer des placements pour la croissance du capital, ce qui signifie que l'OPC essaie d'accroître la valeur de votre placement à long terme en achetant des titres, comme des actions, qui sont susceptibles de prendre de la valeur plutôt que de produire un flux de revenu pour l'OPC. D'autres peuvent effectuer des placements pour le revenu, ce qui signifie que l'OPC essaie de vous verser des paiements réguliers en achetant des titres productifs de revenu.

Un expert financier professionnel prend les décisions d'achat et de vente concernant les actions, les obligations et les autres titres qui serviront à chercher à atteindre l'objectif de placement de l'OPC. Les valeurs de ces placements changeront quotidiennement en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change, de la conjoncture économique sur le marché géographique pertinent, ainsi que des actualités sur le marché ou les sociétés connexes. Lorsque la valeur de ces titres varie, la valeur de votre placement peut également varier. Par conséquent, la valeur de votre placement peut, au moment du rachat, être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment de l'achat.

Les fiducies de fonds commun de placement émettent des parts et les sociétés de placement à capital variable émettent des actions. Chaque part ou action représente une quote-part de l'ensemble des actifs de l'OPC. Chaque OPC comptabilise votre participation dans les titres qu'il émet. Plus vous investissez, plus vous posséderez de titres et plus grande sera votre participation aux revenus, aux gains et aux pertes de l'OPC. En outre, vous paierez indirectement votre part des frais de l'OPC par une diminution des rendements.

Pour retirer un placement d'un OPC, les titres émis par cet OPC peuvent être rachetés en les revendant à l'OPC. Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre les rachats. Se reporter à la rubrique ***Achats, substitutions et rachats – Suspension des rachats*** pour plus de précisions.

Votre placement dans un Fonds Mutuel TD n'est pas garanti. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garanti (CPG), les parts ou les actions d'OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC ») ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Quelle est la structure des organismes de placement collectif?

Les fiducies de fonds commun de placement et les sociétés de placement à capital variable vous permettent de mettre votre argent en commun avec celui d'autres investisseurs, quoiqu'il existe des différences entre les deux types d'organismes de placement collectif :

- Vous achetez des parts d'une fiducie de fonds commun de placement et des actions d'une société de placement à capital variable.
- Une fiducie de fonds commun de placement a ses propres objectifs de placement.
- Une société de placement à capital variable peut avoir plus d'une catégorie d'actions. Chaque catégorie a ses propres objectifs de placement.
- Les fiducies de fonds commun de placement et les catégories d'une société de placement à capital variable peuvent offrir différentes séries de titres. Chacune de ces séries est assortie de caractéristiques différentes.
- Les fiducies de fonds commun de placement sont des contribuables distincts.
- Les sociétés de placement à capital variable sont imposées comme une seule entité. Une société de placement à capital variable de catégories multiples doit comptabiliser son revenu, ses gains en capital, ses dépenses et ses pertes en capital qui proviennent de l'ensemble de ses catégories pour déterminer le montant de l'impôt à payer.

- Une fiducie de fonds commun de placement verse des distributions imposables provenant de son revenu net, y compris des gains en capital nets imposables, à ses porteurs de parts.
- Une société de placement à capital variable verse des dividendes ordinaires ou des dividendes de gains en capital à ses actionnaires.

La substitution entre fiducies de fonds commun de placement, entre une fiducie de fonds commun de placement et une société de placement à capital variable, et entre catégories d'une société de placement à capital variable, constitue généralement une disposition aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu et aura des incidences fiscales si les titres sont détenus dans un compte non enregistré.

La conversion entre une série ou une option d'achat différente du même OPC, dans la même devise, ne constitue généralement pas une disposition aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu.

Les Fiducies de fonds commun de placement TD peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif qui sont également des fiducies. Les Catégories constituent chacune une catégorie d'actions de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, et une Catégorie peut également investir dans des OPC qui sont des fiducies. Certaines Catégories et Fiducies de fonds commun de placement TD ont les mêmes objectifs ou des objectifs de placement semblables. Par conséquent, vous pouvez avoir le choix d'investir, soit dans une Catégorie, soit dans la Fiducie de fonds commun de placement TD équivalente, selon les incidences fiscales qui s'appliquent à votre programme de placement et les coûts qui sont appropriés pour celui-ci.

OPC alternatifs

Chaque Fonds alternatif est un OPC alternatif au sens du Règlement 81-102, c'est-à-dire qu'il peut utiliser des stratégies qui sont généralement interdites aux OPC classiques en vertu du Règlement 81-102, notamment emprunter des espèces, jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative, pour les affecter à des placements; vendre des titres à découvert jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative (le niveau combiné des emprunts d'espèces et des ventes à découvert est plafonné à un total de 50 %); et recourir à l'effet de levier jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative. Pour de plus amples renseignements sur les risques liés à ces stratégies, se reporter aux rubriques ***Risque lié aux instruments dérivés***, ***Risque lié à l'effet de levier*** et ***Risque lié aux ventes à découvert*** sous ***Risques propres à chaque Fonds***.

Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement de chaque Fonds alternatif, il pourrait arriver, dans certaines conditions du marché, que ces stratégies accélèrent la baisse de valeur de votre placement. De plus, les conditions du marché pourraient faire en sorte qu'il soit difficile ou impossible pour le Fonds alternatif de liquider une position.

Le tableau ci-dessous décrit les différences entre les OPC classiques et les OPC alternatifs au chapitre des restrictions et des limites en matière de placement aux termes du Règlement 81-102 :

Restrictions et limites en matière de placement	OPC classiques	OPC alternatifs
Restriction relative à la concentration	Jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds peut être investie dans un titre, à quelques exceptions près.	Jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du fonds peut être investie dans un titre, à quelques exceptions près.
Restriction en matière de contrôle	Peuvent détenir jusqu'à 10 % a) soit des voix se rattachant aux titres comportant droit de vote en circulation de l'émetteur, b) soit des titres de participation en circulation de l'émetteur. Ne peuvent pas investir dans des titres d'un émetteur dans le but d'exercer une emprise sur l'émetteur ou d'en assurer la gestion.	Comme les OPC classiques.
Emprunts d'espèces	Peuvent emprunter des espèces jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur liquidative du fonds, en général à titre seulement de mesure provisoire pour répondre à des demandes de rachat ou régler des opérations de portefeuille.	Peuvent emprunter des espèces à des fins de placement jusqu'à 50 % de la valeur liquidative du fonds.

Restrictions et limites en matière de placement	OPC classiques	OPC alternatifs
Vente à découvert	Peuvent vendre des titres à découvert dont la valeur maximale n'excède pas 20 % de la valeur liquidative du fonds, la limite par émetteur étant de 5 % de la valeur liquidative du fonds.	Peuvent vendre des titres à découvert d'une valeur ne dépassant pas 50 % de la valeur liquidative du fonds, la limite par émetteur étant de 10 % (sauf pour les titres émis par le gouvernement) de la valeur liquidative du fonds.
Couverture en espèces pour les ventes à découvert	Une couverture en espèces de 150 % est requise. Ne peuvent pas employer les espèces provenant d'une vente à découvert pour prendre des positions acheteur sur des titres.	Aucune couverture en espèces n'est requise.
Limite combinée des emprunts d'espèces et des ventes à découvert	Le total des fonds empruntés et de la valeur marchande des titres vendus à découvert ne peut pas excéder 50 % de la valeur liquidative du fonds (dans le cas des OPC classiques, il serait toutefois impossible d'atteindre cette limite).	Comme les OPC classiques.
Limite de l'effet de levier total	Le recours à l'effet de levier n'est pas autorisé en raison de la capacité d'emprunt limitée et des restrictions quant à la conclusion d'opérations sur produits dérivés non couverts.	La somme de tous les emprunts d'espèces, de la valeur marchande des titres vendus à découvert et de la valeur notionnelle des positions sur dérivés visés (autres que des positions utilisées à des fins de couverture) ne peut pas excéder 300 % de la valeur liquidative du fonds.
Restrictions relatives à la constitution de sûretés	Ne peuvent pas constituer une sûreté sur des actifs du portefeuille, sauf dans le cadre d'emprunts d'espèces acceptables, d'opérations sur dérivés et de ventes à découvert permises, ou pour garantir le paiement des honoraires et des charges des dépositaires et sous-dépositaires.	Comme les OPC classiques.

Restrictions et limites en matière de placement	OPC classiques	OPC alternatifs
Placements dans d'autres fonds d'investissement	Peuvent investir jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du fonds dans des OPC classiques et des FNB sous-jacents, sous réserve des dispositions du Règlement 81-102.	Peuvent investir jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du fonds dans des OPC classiques et des FNB sous-jacents, sous réserve des dispositions du Règlement 81-102 (à moins qu'il ne s'agisse de parts indicielles qui pourraient ne pas être assujetties au Règlement 81-102).
	Peuvent investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds dans des OPC alternatifs publics et des fonds d'investissement à capital fixe sous-jacents, sous réserve des dispositions du Règlement 81-102.	Peuvent investir jusqu'à 100 % de la valeur liquidative du fonds dans des OPC alternatifs et des fonds d'investissement à capital fixe sous-jacents, sous réserve des dispositions du Règlement 81-102, ou dans des fonds sous-jacents qui respectent les dispositions du Règlement 81-102 applicables aux OPC alternatifs et aux fonds d'investissement à capital fixe et qui sont des émetteurs assujettis au Canada.
Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension	Permises, sous réserve de certaines exigences.	Comme les OPC classiques.
Instruments dérivés négociés de gré à gré et en bourse	Il y a des exigences de notation désignée pour les options, les titres assimilables à des titres de créance, les swaps et les contrats à livrer qui ne sont pas compensés (tant pour l'instrument que pour la contrepartie).	Les exigences de notation désignée ne s'appliquent pas.
	La valeur de l'exposition à la contrepartie est limitée à 10 % de la valeur liquidative du fonds basée sur la valeur au marché de l'exposition du fonds dans le cadre de ses positions sur dérivés non compensés, à moins que la contrepartie (ou ses garants) ne respecte certaines exigences de notation désignée.	Comme les OPC classiques.
	Les placements dans des options (ou des titres assimilables à des options qui comportent une composante d'options) à des fins autres que de couverture sont limités à 10 % de la valeur liquidative du fonds. Il faut une couverture totale en ce qui a trait aux options, aux contrats à livrer, aux contrats à terme et aux swaps utilisés à des fins autres que de couverture.	Les obligations de couverture relatives aux dérivés visés utilisés à des fins autres que de couverture ne s'appliquent pas.

Restrictions et limites en matière de placement	OPC classiques	OPC alternatifs
Types de placements interdits	• Immeubles • Créances hypothécaires, sauf des créances hypothécaires garanties • Un maximum de 10 % de la valeur liquidative du fonds peut être investi dans des créances hypothécaires garanties • Certificats de métaux précieux (sauf l'or, l'argent, le platine ou le palladium) • Marchandises physiques (sauf s'il s'agit d'un placement jusqu'à 10 % de la valeur liquidative dans l'or, l'argent, le platine ou le palladium; dans des certificats d'or, d'argent, de platine ou de palladium autorisés; ou dans des dérivés dont l'élément sous-jacent est une marchandise physique ou un certificat de métal précieux) • Participations dans des syndications de prêt ou des prêts si cette participation oblige le fonds à prendre en charge l'administration du prêt consenti à l'emprunteur	Comme les OPC classiques, mais peuvent investir sans restriction dans des certificats de métaux précieux et des marchandises physiques.
Actifs non liquides	Peuvent investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds dans des actifs non liquides (sous réserve d'un plafond de 15 % jusqu'à concurrence de 90 jours).	Comme les OPC classiques.

Comment déterminer les Fonds dans lesquels investir?

Le choix des Fonds appropriés dépend de ce qui suit :

- les objectifs de placement;
- la volonté et la capacité d'accepter le risque;
- l'horizon de placement.

Il est important pour vous de comprendre ces considérations et d'autres considérations *avant* de faire un placement. Votre représentant en services financiers peut vous aider à choisir le ou les Fonds qui conviennent le mieux à vos besoins de placement.

Quels sont les risques d'investir dans un OPC?

Le risque est souvent mesuré par la volatilité ou la mesure selon laquelle fluctue la valeur des titres d'un OPC. Plus les variations sont fréquentes et importantes, plus l'OPC est volatil. Généralement, les placements dont le risque est le plus grand ont également le rendement potentiel le plus grand. Bien que ce rapport de risque-rendement se soit généralement avéré juste sur des périodes de cinq ans ou plus, il y a eu, par le passé, des moments où les placements les moins volatils ont été les plus fructueux, notamment sur des périodes d'un an ou moins.

Chaque investisseur a une tolérance différente aux risques. Certains investisseurs sont considérablement plus prudents que d'autres lorsqu'ils prennent leurs décisions en matière de placement. Il est important d'examiner votre zone de confort aux risques ainsi que le degré de risques qui convient à votre situation et à vos objectifs financiers. Les risques associés à un placement dans un OPC comprennent ceux associés aux titres dans lesquels investit l'OPC.

Comment réduire le risque?

Un moyen pouvant aider à réduire le risque est de diversifier vos placements dans les trois principales catégories d'actif : les placements du marché monétaire pour la sécurité, les obligations pour le revenu et les actions pour la croissance. Étant donné que les différents types de placements tendent à varier de façon indépendante les uns des autres, le rendement positif dans une catégorie d'actif peut aider à compenser le rendement négatif dans une autre catégorie, ce qui pourrait permettre de diminuer la volatilité et le risque global à long terme.

Lorsque vous décidez du risque qui vous convient, il faut tenir compte de la durée dont vous disposez avant le moment où vous aurez besoin de votre argent :

- Si vous faites un placement pour une période de moins d'un an, vous ne devriez pas prendre trop de risque; le délai est peut-être insuffisant pour recouvrer le plein montant de votre placement si la valeur de l'OPC chute. Les fonds du marché monétaire à plus faible risque pourraient être le meilleur choix dans pareilles circonstances.
- Une durée plus longue vous permet généralement de prendre plus de risques. Bien que la valeur de vos placements puisse chuter à court terme, les horizons de placement à long terme pourraient vous aider à réduire l'effet de la volatilité du marché à court terme. Des durées de placement à court terme peuvent faire en sorte que vous devrez vendre vos placements dans des conditions défavorables. Idéalement, les investisseurs des fonds de croissance ont un horizon de placement de cinq ans ou plus, ce qui accorde suffisamment de temps à leur placement pour compenser toute baisse de valeur à court terme et croître.

Risques propres à chaque Fonds

Le texte qui suit est un résumé des différents types de risque de placement qui peuvent être applicables à un Fonds. En outre, veuillez vous reporter aux profils des Fonds pour les risques précis pouvant s'appliquer à chaque Fonds à la date du présent prospectus simplifié. Si un Fonds investit dans des titres d'un ou de plusieurs OPC (le ou les « fonds sous-jacents »), veuillez vous reporter également au profil du fonds dans le prospectus simplifié des fonds sous-jacents applicables pour des renseignements traitant des risques liés au placement dans des fonds sous-jacents.

Risque lié au remboursement anticipé par l'émetteur
Il est possible que, pendant que les taux d'intérêt sont à la baisse, les émetteurs d'obligations remboursables par anticipation remboursent avant leur date d'échéance les obligations dont les coupons ou les taux d'intérêt sont plus élevés. Un OPC qui investit dans de telles obligations remboursables par anticipation perdrait alors toute plus-value au-dessus du prix de remboursement par anticipation de l'obligation et devrait réinvestir le produit non prévu à des taux d'intérêt plus bas, ce qui entraînerait une baisse du revenu de ce fonds.

Risque lié à la dépréciation du capital
Certains OPC et/ou certaines séries d'un OPC peuvent faire des distributions constituées en totalité ou en partie d'un remboursement de capital. Une distribution sous forme de remboursement de capital consiste en un remboursement d'une partie du placement initial d'un investisseur et pourrait, au fil du temps, entraîner le remboursement complet du placement initial à l'investisseur. Cette distribution ne doit pas être confondue avec le rendement ou le revenu généré par un fonds. Les distributions sous forme de remboursement de capital qui ne sont pas réinvesties réduiront la VL du fonds, ce qui pourrait diminuer la capacité du fonds de produire un revenu futur.

Risque lié aux marchandises
La valeur marchande des placements d'un OPC dans des marchandises, telles que le pétrole et l'or, ou des titres ou sociétés liés aux marchandises peut être touchée par des variations défavorables dans les prix des marchandises. Lorsque les prix des marchandises baissent, cette baisse a généralement une incidence négative sur le bénéfice des sociétés dont l'entreprise repose sur les marchandises. Par conséquent, la chute des prix des marchandises aura également une incidence négative sur la valeur d'un fonds qui investit dans des marchandises ou des titres ou sociétés liés aux marchandises, ou qui est exposé à ces derniers.

Risque lié à la concentration
Conformément à la législation en valeurs mobilières applicable ou à une dispense que les autorités en valeurs mobilières ont accordée à un OPC, un fonds peut, à tout moment, avoir investi plus de 10 % de sa VL dans un seul émetteur ou exposer plus de 10 % de sa valeur liquidative à un seul émetteur. Un OPC peut également choisir de concentrer ses placements dans un petit nombre d'émetteurs. Un fonds indiciel peut avoir pour objectif de placement de suivre le rendement d'un indice donné. Selon les conditions du marché, les titres d'une ou de plusieurs composantes d'un indice peuvent représenter plus de 10 % de cet indice. Le fonds indiciel pourrait alors avoir investi plus de 10 % de sa valeur liquidative dans ces titres ou exposé plus de 10 % de sa VL à ces titres. Une concentration relativement élevée de l'actif dans un unique émetteur ou dans un petit nombre d'émetteurs ou son exposition à ceux-ci peut réduire la diversification et la liquidité d'un fonds et en augmenter la volatilité. Si la liquidité est réduite, la capacité d'un fonds de respecter les demandes de rachat peut être réduite.

Risque lié au crédit
Le risque lié au crédit est le risque selon lequel le gouvernement, la société ou une structure d'accueil (telle une fiducie) qui émet un titre à revenu fixe ou un titre du marché monétaire ne pourra ni effectuer les paiements d'intérêt ni rembourser le capital. Les titres qui ont une cote de crédit plus faible comportent généralement un risque lié au crédit plus élevé. Les titres de créance émis par des sociétés ou des gouvernements dans des pays en voie de développement et dont la cote de crédit est moindre comportent souvent un risque lié au crédit plus élevé. Les titres émis par des sociétés bien établies ou des gouvernements de pays développés tendent à avoir un risque lié au crédit moindre. La valeur marchande d'un titre de créance peut fluctuer par suite du changement de la cote de crédit d'un émetteur, de sa solvabilité ou de sa solvabilité perçue ou, dans le cas du papier commercial adossé à des actifs, de tout actif garantissant le titre. Les OPC qui investissent dans des sociétés ou des marchés dont le risque lié au crédit est élevé tendent à être plus volatils à court terme. Toutefois, ils peuvent avoir des rendements potentiels plus élevés à long terme.

Un fonds qui investit dans certains titres émis par les banques d'importance systémique nationale (« BISN ») du Canada pourrait se retrouver à détenir des titres dont le type et la qualité diffèrent, pendant une certaine période, du type et de la qualité des titres dans lesquels ce fonds investirait normalement. Des modifications fédérales apportées à la *Loi sur les banques* (Canada) et à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* mettant en œuvre un régime de recapitalisation interne des BISN du Canada ont reçu la sanction royale le 22 juin 2016. Le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») a déclaré que les six plus grandes banques nationales au Canada, y compris La Banque Toronto-Dominion, sont des BISN. Le 19 juin 2013, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a décrété que le Mouvement Desjardins est une institution financière d'importance systémique nationale. Le 13 juillet 2018, des modifications à la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* (Québec) (auparavant, la *Loi sur l'assurance-dépôt* (Québec)) sont entrées en vigueur, mettant en œuvre un régime de recapitalisation interne s'appliquant au Mouvement Desjardins. En vertu des règlements que l'AMF a publiés et qui sont entrés en vigueur le 31 mars 2019, le Mouvement Desjardins est assujetti à un régime de recapitalisation interne semblable à celui qui est applicable aux BISN. Si le BSIF estime qu'une BISN n'est plus ou est sur le point de ne plus être viable, la SADC peut, dans certaines circonstances, prendre le contrôle temporaire ou la propriété temporaire de la BISN et convertir la totalité ou une partie des titres admissibles à la recapitalisation interne de la BISN en actions ordinaires de la BISN. L'expression « titres admissibles à la recapitalisation interne » renvoie à certaines créances et actions privilégiées émises par la BISN avant que la conversion se produise dans le cadre du régime de recapitalisation interne canadien. Les titres admissibles à la recapitalisation interne comprennent généralement des créances non garanties de premier rang dont l'échéance initiale est de plus de 400 jours et qui sont négociables et cessibles, et des créances subordonnées et des actions privilégiées émises par une BISN qui ne constituent pas des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le régime de recapitalisation interne prévoit des exclusions explicites pour les obligations sécurisées, les instruments dérivés et certains billets structurés. Un Fonds peut uniquement investir dans des titres admissibles à la recapitalisation interne à la condition qu'un placement dans ces titres corresponde aux objectifs de placement du Fonds et que chacun de ces titres continue d'être un placement admissible aux termes du Règlement 81-102.

Risque lié à la cybersécurité
On entend par risque lié à la cybersécurité le risque de préjudice, de perte et de responsabilité découlant d'une défaillance ou d'une brèche dans les systèmes de technologie de l'information d'une organisation. De façon générale, le risque lié à la cybersécurité peut découler d'attaques délibérées ou de situations non intentionnelles et peut provenir de sources externes ou internes. Les cyberattaques comprennent l'accès non autorisé à des systèmes numériques (entre autres, par piratage ou par l'utilisation de logiciels malveillants) aux fins de l'appropriation frauduleuse d'actifs ou de renseignements sensibles, de la corruption de données, de matériel ou de systèmes ou de la perturbation des activités. Les cyberattaques peuvent également être menées sans qu'il y ait un accès non autorisé, comme en lançant des attaques par saturation (déni de service) sur des sites Web (soit des mesures visant à bloquer aux utilisateurs l'accès aux services du réseau). Le risque lié à la cybersécurité peut également nuire à un OPC et à ses porteurs de parts, notamment en perturbant et en compromettant les activités commerciales, en interférant avec la capacité d'un fonds de calculer sa VL, en empêchant les opérations par un fonds ou dans un fonds, en causant des violations de lois applicables, y compris celles en matière de protection des renseignements personnels.

Même si GPTD a mis en place des plans de continuité des activités et des systèmes de gestion des risques pour faire face au risque lié à la cybersécurité, ces plans et systèmes comportent des limites inhérentes, notamment la possibilité que certains risques n'aient pas été détectés. En outre, bien que GPTD dispose de politiques et de méthodes de surveillance des fournisseurs, le Fonds ne peut pas contrôler les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par ses fournisseurs de services, ou un autre tiers dont les activités peuvent avoir une incidence sur le Fonds ou ses porteurs de titres. Par conséquent, le Fonds et ses porteurs de titres pourraient subir des préjudices.

Risque lié à la baisse des rendements
Durant la dernière année d'exploitation d'un Fonds d'obligations à échéance cible TD, à mesure que les obligations détenues par le Fonds d'obligations à échéance cible TD arrivent à échéance et que ses placements en portefeuille se transforment en trésorerie et en équivalents de trésorerie, le rendement du Fonds d'obligations à échéance cible TD aura généralement tendance à être inférieur aux rendements des obligations précédemment détenues.

Risque lié aux instruments dérivés
Un instrument dérivé est un instrument dont la valeur est largement tributaire (et découle) de la valeur d'un titre, d'une devise, d'une marchandise, d'un taux d'intérêt, d'un indice ou d'un autre actif sous-jacent. Les OPC peuvent utiliser les instruments dérivés aux fins de couverture et aux fins autres que de couverture. L'utilisation des instruments dérivés, y compris les contrats à livrer, les options sur contrats à terme et indices, les contrats à terme, les accords de swap et les instruments semblables, par un fonds comporte certains risques, y compris les suivants :

- Il n'y a aucune certitude qu'il existera des marchés liquides pour un fonds en vue de liquider sa position sur les instruments dérivés. Les instruments dérivés dans les marchés étrangers peuvent être moins liquides et comporter plus de risques que des instruments comparables négociés sur les marchés nord-américains.
- Les limites de négociation imposées par les bourses pourraient toucher la capacité d'un fonds à effectuer des opérations sur des instruments dérivés. Ces événements pourraient empêcher un fonds de poursuivre une stratégie, de liquider des positions, de faire un profit ou de limiter ses pertes.
- Les prix des options et des contrats à terme sur un indice boursier peuvent être faussés si la négociation de certaines actions de l'indice est interrompue ou si la négociation d'un grand nombre d'actions de l'indice est suspendue. Ces distorsions de prix pourraient rendre difficile la liquidation d'une position.
- Un fonds qui utilise des instruments dérivés est assujetti au risque lié au crédit associé à la capacité des parties de respecter leurs obligations. En outre, un fonds pourrait perdre ses dépôts sur marge si un courtier avec qui un fonds a une position ouverte sur les instruments dérivés fait faillite.
- Un fonds peut recourir aux instruments dérivés pour réduire certains risques liés aux placements sur des marchés étrangers, dans des devises ou dans certains titres en particulier. L'emploi d'instruments dérivés à ces fins est appelé opération de couverture. Rien ne garantit que les stratégies de couverture d'un fonds seront efficaces. Il peut y avoir une corrélation imparfaite entre le comportement d'un instrument dérivé et le placement ou la devise faisant l'objet de la couverture. Toute corrélation historique peut ne pas se poursuivre pour la période au cours de laquelle la couverture est en place.
- L'utilisation des contrats à terme et à livrer en vue de couvrir les fluctuations des devises, des marchés boursiers ou des taux d'intérêt ne peut éliminer les variations des prix des titres du portefeuille ou prévenir les pertes si les prix de ces titres baissent.
- La couverture pourrait en outre limiter la possibilité de gains si la valeur de la devise couverte ou du marché boursier couvert monte ou si le taux d'intérêt couvert baisse. L'incapacité de liquider des positions sur des options, des contrats à terme, des contrats à livrer et d'autres instruments dérivés pourrait empêcher un fonds d'utiliser les instruments dérivés pour couvrir avec efficacité son portefeuille ou mettre en œuvre sa stratégie.
- Les gains ou les pertes découlant d'un contrat sur instruments dérivés peuvent faire fluctuer le revenu imposable d'un fonds. Par conséquent, un fonds qui emploie des instruments dérivés au cours d'une année d'imposition donnée pourrait faire des distributions plus importantes ou moins importantes durant cette même année ou ne pas être en mesure de faire des distributions périodiques et/ou faire des distributions comprenant un remboursement de capital.
- Rien ne garantit que le rendement de l'instrument dérivé reproduira le rendement du placement sous-jacent.
- Les gains et les pertes découlant d'un contrat sur instruments dérivés peuvent être déclarés par un fonds aux fins de l'impôt au titre de revenu ou de capital selon la nature de l'instrument dérivé et la façon dont il a été utilisé dans le fonds. Rien ne garantit que l'ARC acceptera le traitement fiscal adopté par un fonds lors de la production de sa déclaration de revenus. L'ARC pourrait effectuer la réévaluation d'un fonds qui entraîne un impôt payable par celui-ci ou une hausse de la partie imposable des distributions réputées versées aux porteurs de titres. Suivant une réévaluation de l'ARC, un fonds pourrait être tenu responsable de toute retenue d'impôt qui n'a pas été versée sur les distributions antérieures aux porteurs de titres non-résidents, ce qui pourrait réduire la VL de ses titres.

Risque lié aux actions
Les OPC qui investissent dans des actions sont touchés par les variations du marché boursier. Lorsque l'économie est forte, les perspectives pour bon nombre de sociétés seront bonnes et les prix des actions monteront généralement, comme la valeur des fonds qui sont propriétaires de ces actions. Par ailleurs, les prix des actions baisseront généralement au moment du repli de l'économie ou d'une baisse dans l'industrie. Le cours des titres de participation de

certaines sociétés ou des sociétés dans un secteur de l'industrie en particulier pourrait varier de façon différente de la valeur de l'ensemble des marchés boursiers en raison des changements dans les perspectives de ces sociétés en particulier ou de l'industrie dans laquelle elles œuvrent.

Risque lié aux facteurs ESG
Un OPC qui tient compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans ses objectifs de placement et/ou en tant que composante importante de ses stratégies de placement principales évaluera l'impact de ces facteurs ESG pris en compte par les émetteurs, les secteurs ou les pays dans lesquels le fonds cherche à investir. Les investisseurs peuvent avoir des points de vue divergents quant à ce qui constitue des facteurs ESG positifs ou négatifs. Par conséquent, rien ne garantit que l'évaluation des facteurs ESG faite par le fonds correspondra aux convictions et aux valeurs de ses investisseurs. L'évaluation des facteurs ESG par un fonds peut aussi avoir pour effet de limiter les types et le nombre d'occasions de placement qui se présentent; ainsi, le rendement produit par le fonds peut être inférieur à celui d'un fonds similaire qui ne tient pas compte de ces facteurs ESG. De plus, la méthodologie relative aux facteurs ESG employée par le fonds pourrait ne pas éliminer la possibilité que le fonds ait une exposition à des sociétés qui présentent des caractéristiques ESG négatives. La méthodologie du fonds, y compris les facteurs ESG dont elle tient compte, peut être modifiée à l'occasion, pour quelque raison que ce soit, au gré de GPTD.

Risque lié aux fonds négociés en bourse
Un Fonds peut investir dans un fonds négocié en bourse (un « FNB »), y compris ceux qui sont gérés par GPTD ou un membre de son groupe, dont les titres sont inscrits en bourse aux fins de négociation, ce qui signifie que leur prix peut varier au gré des opérations de vente et d'achat pendant le jour de bourse. Les FNB peuvent investir dans des actions, des obligations, des marchandises et/ou d'autres instruments financiers. Certains FNB peuvent chercher à reproduire le rendement d'un indice reconnu. Un placement par un Fonds dans un FNB peut s'accompagner des risques suivants :

- Il n'y a aucune garantie que les titres d'un FNB se négocieront à des prix reflétant leur valeur liquidative. Par conséquent, il est possible qu'un Fonds paie plus ou reçoive moins que la valeur liquidative par titre du FNB lors de l'achat ou de la vente des titres de ce dernier.
- Il n'y a aucune garantie qu'un marché de négociation actif se formera ou se maintiendra pour les titres d'un FNB.
- Des frais de courtage peuvent être facturés en lien avec l'achat ou la vente des titres d'un FNB par un Fonds. Ces frais, le cas échéant, viendront réduire le rendement que le fonds aurait autrement dégagé de son placement dans le FNB.
- Lorsqu'un Fonds investit dans un FNB, il s'expose aux risques liés aux titres dans lesquels investit ce FNB de manière proportionnelle à son placement dans le FNB.

Risque lié aux fluctuations de rendement et aux montants de liquidation
Un Fonds d'obligations à échéance cible TD, contrairement à un placement direct dans une obligation qui est assortie d'un paiement de coupons uniforme et d'un paiement fixe à l'échéance, effectuera des distributions de revenu qui varient au fil du temps. Il est attendu qu'un placement dans un Fonds d'obligations à échéance cible TD, s'il est détenu jusqu'à l'échéance, générera des rendements totaux comparables à ceux d'un placement direct dans des obligations de sociétés dont la qualité du crédit et l'échéance sont semblables. Contrairement à un placement direct dans des obligations, la répartition des rendements entre les distributions de revenu et le produit de la liquidation d'un Fonds d'obligations à échéance cible TD n'est pas prévisible au moment du placement d'un porteur de parts. Par exemple, par moments au cours de son existence, le Fonds d'obligations à échéance cible TD peut effectuer des distributions à un rythme plus élevé (ou moins élevé) que celui auquel le portefeuille du Fonds d'obligations à échéance cible TD reçoit les paiements de coupons, et ces paiements de coupons peuvent augmenter (diminuer), ce qui fera en sorte que le Fonds d'obligations à échéance cible TD versera une somme moins élevée (ou plus élevée) au moment de la liquidation. Le montant total des distributions reçues (ou versées) et le produit de la liquidation peuvent être identiques; toutefois, le rythme des versements de distributions d'un Fonds d'obligations à échéance cible TD peut avoir une incidence sur la qualification fiscale des rendements d'un porteur de parts tirés d'un placement dans le Fonds d'obligations à échéance cible TD par rapport à un placement direct dans des obligations de sociétés.

Comme dans le cas d'un placement direct dans des obligations de sociétés, si la somme que reçoit un porteur de parts d'un Fonds d'obligations à échéance cible TD à titre de produit de la liquidation à la dissolution du Fonds d'obligations à échéance cible TD (le produit à l'échéance pour une obligation directe) est supérieure ou inférieure au prix de base du porteur de parts, ce dernier pourrait réaliser un gain ou subir une perte aux fins de l'application de l'impôt.

Risque lié aux devises
La valeur d'un placement détenu par un OPC est sensible aux variations de la devise dans laquelle ledit placement est libellé par rapport à la monnaie de base du fonds. À titre d'exemple, si le dollar américain monte par rapport au dollar canadien, un placement libellé en dollars américains aura une valeur plus élevée pour un fonds libellé en dollars canadiens. En revanche, si la valeur du dollar américain baisse, un placement libellé en dollars américains aura une

valeur moindre pour un fonds libellé en dollars canadiens. La baisse de valeur peut réduire, ou même éliminer, le rendement réalisé par un fonds.

Risque lié à un fonds de fonds
Si un OPC investit dans un fonds sous-jacent, les risques associés à un placement dans ce fonds sous-jacent comprennent les risques associés aux titres dans lesquels ce fonds sous-jacent investit en plus des autres risques liés à ce fonds sous-jacent. Par conséquent, un OPC prend en charge le risque d'un fonds sous-jacent et de ses titres respectifs au prorata de son placement dans ce fonds sous-jacent. Si le fonds sous-jacent suspend les rachats, le fonds qui investit dans le fonds sous-jacent pourrait ne pas être en mesure d'évaluer une portion de son portefeuille et pourrait ne pas pouvoir traiter les ordres de rachat.

Risque lié aux taux d'intérêt
La valeur des OPC qui investissent dans des obligations, des hypothèques et d'autres titres productifs de revenu est principalement touchée par les variations du niveau général des taux d'intérêt. Les obligations procurent généralement de l'intérêt fondé sur le niveau des taux lorsque les obligations ont été émises. Lorsque les taux d'intérêt baissent, le prix des obligations monte généralement, en raison du fait que les obligations existantes procurent des taux plus élevés que les nouvelles et, par conséquent, font l'objet d'une plus grande demande et ont une plus grande valeur. En revanche, lorsque les taux d'intérêt montent, le prix des obligations baisse généralement, réduisant la valeur des fonds qui les détiennent. De plus, dans la mesure où un fonds investit dans des titres à revenu fixe affichant un rendement négatif (par exemple, dans un contexte de taux d'intérêt négatifs), la valeur du fonds pourrait diminuer.

Risque lié aux marchés internationaux
Les OPC qui investissent dans des titres d'émetteurs étrangers sont assujettis à des risques supplémentaires, dont les suivants :

- La conjoncture économique ou les facteurs économiques ou politiques particuliers d'un pays ou d'une région géographique où l'émetteur étranger exerce des activités peuvent influer sur la valeur de ses titres.
- Certains pays étrangers peuvent avoir des normes de comptabilité, d'audit et d'information financière différentes pour les émetteurs de titres, ce qui rend leurs titres plus difficiles à évaluer.
- Il peut y avoir moins d'information publique accessible au sujet d'une société étrangère qu'à l'égard d'une société canadienne ou américaine, et la qualité de l'information peut être médiocre.
- Le volume et la liquidité de certains marchés d'actions et d'obligations étrangères sont moindres que ceux du Canada et des États-Unis et, à certains moments, la volatilité du prix peut être supérieure à celle qui prévaut au Canada et aux États-Unis.
- Les bourses, sociétés inscrites et courtiers en valeurs des pays étrangers peuvent être moins réglementés que ceux du Canada et des États-Unis.
- L'instabilité politique, réglementaire et sociale, les restrictions sur les mouvements de capitaux et la menace d'expropriation peuvent toucher la valeur des placements dans des pays étrangers, particulièrement des pays qui sont moins développés.
- Le revenu de placement et les gains en capital que réalise un fonds provenant de sources situées dans des pays étrangers pourraient être assujettis à des impôts étrangers, y compris des retenues d'impôt à la source. Tout impôt étranger est susceptible de réduire les distributions que le fonds verse aux porteurs de titres. Cependant, conformément aux règles détaillées de la Loi de l'impôt, un porteur de titres (autre qu'un régime enregistré ou toute autre personne exonérée d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt) pourrait avoir droit à un crédit d'impôt étranger en vertu de la Loi de l'impôt à l'égard de sa quote-part des impôts étrangers payés par un fonds. Le Canada a conclu avec certains pays étrangers des conventions fiscales qui pourraient accorder à un fonds une réduction du taux de la retenue ou du taux d'imposition sur ce revenu étranger, ou une exonération de retenue ou d'impôt sur ce revenu étranger. Certains pays exigent le dépôt d'une demande de remboursement d'impôt ou d'autres formulaires afin qu'un fonds profite de la réduction du taux d'imposition. Il est possible que des renseignements requis sur ces formulaires, comme des renseignements sur les porteurs de titres, ne soient pas accessibles; dans un tel cas, le fonds ne pourrait peut-être pas profiter de la réduction de taux prévue par la convention, que ce soit par voie de réduction à la source ou de remboursements d'impôt. Le versement du remboursement d'impôt et le moment où il est effectué sont à l'appréciation du pays étranger concerné. Certains pays donnent des directives contradictoires ou variables et imposent des délais exigeants, ce qui peut faire en sorte qu'un fonds ne puisse profiter de la réduction de taux prévue par une convention ni des remboursements d'impôt.

Risque lié aux opérations importantes
Les titres des OPC peuvent être achetés et vendus par d'autres OPC, des fonds d'investissement ou des fonds distincts, y compris des OPC gérés par le gestionnaire, des institutions financières en lien avec d'autres placements de

titres et/ou certains investisseurs qui sont inscrits à un programme de répartition de l'actif ou à un programme de modèles de portefeuille. Une proportion importante des titres d'un fonds peut aussi être détenue par un seul investisseur.

Il existe un risque que ces investisseurs, ou que d'autres grands investisseurs, fassent des achats, et/ou des rachats, dans un fonds qui sont importants par rapport à l'actif net du fonds. Les souscriptions et les rachats importants peuvent faire en sorte : (i) qu'un fonds maintienne un solde de trésorerie anormalement élevé; (ii) que des ventes importantes de titres en portefeuille aient lieu, ayant alors une incidence sur la valeur marchande; (iii) que les frais d'opérations augmentent (p. ex. les courtages); et (iv) que des gains en capital soient réalisés, entraînant ainsi possiblement une hausse des distributions imposables aux investisseurs. Le cas échéant, les rendements des investisseurs, y compris des autres fonds, qui investissent dans l'OPC pourraient également en subir les contrecoups.

Risque lié à l'effet de levier (OPC alternatifs seulement)
En vertu du Règlement 81-102, un OPC alternatif est autorisé à recourir à l'effet de levier dans le cadre de sa stratégie de placement pour emprunter des espèces, effectuer des ventes à découvert et/ou utiliser des dérivés précis, à hauteur d'un montant qui peut dépasser la valeur liquidative du fonds. Ce type de stratégie vise à accroître le rendement des placements du fonds, mais elle peut amplifier les pertes. Par conséquent, tout changement défavorable de la valeur ou du niveau de l'actif, du taux ou de l'indice sous-jacent auquel le fonds est exposé par effet de levier pourrait gonfler les pertes par rapport à celles qui auraient été subies si le fonds n'avait pas eu recours à l'effet de levier et pourrait donner lieu à des pertes plus importantes que le montant investi comme tel. L'effet de levier peut accroître la volatilité, nuire à la liquidité d'un fonds, donner lieu à un taux de rotation du portefeuille ainsi qu'à des coûts d'opération plus élevés au sein d'un fonds et éventuellement forcer un fonds à se départir de positions à des moments défavorables.

Risque lié à la liquidité
La liquidité signifie la rapidité et la facilité avec lesquelles un placement peut être vendu et converti en espèces à un prix raisonnable. Un placement qui ne peut pas être vendu rapidement ou facilement est considéré comme non liquide. Certains placements ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement lui-même, des modalités de règlement, d'un manque d'acheteurs ou pour d'autres motifs. En outre, sur des marchés très volatils, les placements qui étaient considérés comme liquides peuvent devenir non liquides de manière subite et inattendue. Généralement, les placements dont la liquidité est moindre tendent à avoir des variations de prix très importantes. Certains types de placements, comme les obligations à rendement élevé, les titres d'émetteurs de marchés émergents ou les titres de participation d'émetteurs à petite capitalisation peuvent être plus sensibles aux problèmes de liquidité. Certains instruments dérivés qui sont détenus par un fonds pourraient aussi être non liquides, ce qui pourrait empêcher le fonds de limiter ses pertes, de réaliser des gains ou, dans le cas d'un fonds indiciel qui reproduit le rendement d'un indice sous-jacent, d'atteindre une corrélation élevée avec son indice. La difficulté à vendre ces placements peut entraîner une perte, un rendement réduit ou des coûts additionnels pour un OPC. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, des restrictions limitent le nombre de titres non liquides que peut détenir un fonds.

Risque lié aux perturbations des marchés
La valeur marchande des placements d'un OPC peut fluctuer en fonction des événements propres aux sociétés, de la conjoncture générale du marché, y compris les conditions financières des pays où sont établis les placements, ou d'autres facteurs. Les événements politiques, réglementaires, économiques ou autres, comme la guerre et l'occupation qui en découle : le terrorisme et les risques géopolitiques connexes; les catastrophes naturelles; les changements climatiques; les menaces à la cybersécurité et les situations d'urgence sanitaire, notamment les épidémies et les pandémies, pourraient entraîner une hausse de la volatilité des marchés à court terme, des préoccupations inhabituelles en matière de liquidité, et avoir des effets défavorables à long terme sur les économies mondiales et les marchés en général, notamment au Canada et aux États-Unis. Les répercussions de ces événements ou d'événements semblables sur les économies et les marchés de différents pays ne peuvent être prévues. Ces événements pourraient également avoir un effet marqué sur des émetteurs individuels ou sur des groupes d'émetteurs qui sont liés. Ces risques pourraient en outre avoir une incidence défavorable sur les marchés des valeurs mobilières, les marchés des instruments dérivés, les marchés des marchandises, les marchés des titres à revenu fixe, l'inflation et d'autres facteurs relatifs aux titres en portefeuille de l'OPC.

Risque lié aux catégories multiples
Chaque catégorie d'une société de placement à capital variable a son propre objectif de placement et ses propres frais, lesquels sont compilés séparément. Si une catégorie ne peut pas payer ses propres frais ou dettes sur sa quote-part de l'actif de la société, la société de placement à capital variable, dans son ensemble, peut devoir assumer ces dépenses ou ces dettes sur la quote-part des autres catégories de l'actif de la société, ce qui pourrait diminuer le rendement de placement des autres catégories. De plus, les incidences fiscales d'un placement dans une catégorie d'une société de placement à capital variable dépendront, en partie, de la situation fiscale de la société de placement à capital variable, dans son ensemble, et différeront des incidences fiscales d'un placement dans une société de placement à capital variable qui ne possède pas une structure à catégories multiples. Par exemple, le revenu imposable est calculé au

niveau de la société de placement à capital variable dans son ensemble, ce qui pourrait faire en sorte que les frais d'une catégorie seront utilisés en réalité par une autre catégorie de la société de placement à capital variable.

Risque lié au courtier principal (OPC alternatifs seulement)
Une partie des actifs d'un OPC alternatif peut être détenue dans un ou plusieurs comptes sur marge du fait que l'OPC peut emprunter de l'argent à des fins de placement, vendre des titres à découvert et effectuer des dépôts de garantie pour des opérations sur dérivés et des ventes à découvert. Les comptes sur marge peuvent offrir une séparation moins importante des actifs des clients que ce ne serait le cas dans le cadre d'ententes de garde conventionnelles. Ainsi, les éléments d'actif du fonds pourraient être gelés et inaccessibles aux fins de retrait ou d'opération subséquente pendant une longue période si le courtier principal est aux prises avec des difficultés financières. Dans ce cas, le fonds pourrait subir des pertes parce que le niveau d'actifs du courtier principal est insuffisant pour régler les réclamations de ses créanciers. Le courtier principal peut également prêter, donner en gage, hypothéquer ou hypothéquer à nouveau les éléments d'actif de l'OPC dans les comptes sur marge, ce qui pourrait se traduire par la perte de ces éléments d'actif. De plus, la possibilité que le marché prenne une tangente défavorable alors que les positions du fonds ne peuvent être négociées pourrait nuire au rendement du fonds.

Risque lié aux investisseurs institutionnels étrangers qualifiés (QFII)
Certains OPC peuvent investir dans des actions chinoises de catégorie A admissibles inscrites et négociées à la Bourse de Shanghai (la « SSE ») et à la Bourse de Shenzhen (la « SZSE ») au moyen d'une licence d'investisseur institutionnel étranger qualifié (« QFII »). La licence de QFII est accordée, sur une base sélective, par la China Securities Regulatory Commission (la « CSRC ») aux institutions admissibles. Elle donne aux titulaires un accès direct aux actions chinoises de catégorie A et à d'autres marchés de valeurs mobilières chinois.

La licence de QFII peut être révoquée ou résiliée en tout temps en raison de changements aux lois, règlements ou politiques s'appliquant en Chine, ou d'un acte d'omission de la part du titulaire de licence. Dans un tel cas, les actions chinoises de catégorie A achetées au moyen d'une licence de QFII qui sont détenues par un fonds seraient liquidées et rapatriées. La CSRC et la State Administration of Foreign Exchange de Chine pourraient annoncer des changements aux règles relatives à la licence de QFII à tout moment, qui peuvent comprendre des changements aux règles permettant au fonds de rapatrier des espèces de la Chine. Ces changements pourraient limiter la capacité du fonds à acheter ou vendre des actions chinoises de catégorie A au moment souhaité par ce dernier ainsi que sa capacité à fournir des liquidités aux porteurs de titres en temps opportun. En outre, dans le cadre du programme de QFII, des limites s'imposent quant à la propriété étrangère des actions chinoises de catégorie A, lesquelles pourraient également influencer la capacité du fonds à investir dans certaines actions chinoises de catégorie A au moment souhaité par ce dernier.

Risque lié à la réglementation
Certains émetteurs participant à des secteurs réglementés précis, notamment le secteur de l'énergie ou des télécommunications, peuvent devoir faire face à une incidence négative sur les revenus ou les coûts en raison du fait de devoir se conformer aux exigences réglementaires pertinentes. De plus, les émetteurs des secteurs réglementés peuvent avoir besoin de permis et d'approbations avant d'entreprendre des projets. Les retards ou refus de ces projets pourraient nuire à la croissance de l'émetteur et augmenter ses coûts. La survenance de tels événements pourrait entraîner une baisse de la valeur des titres d'un émetteur.

Risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
Les OPC concluent parfois des opérations de mise en pension et de prise en pension. Une mise en pension a lieu lorsqu'un fonds vend un titre qu'il possède à un tiers au comptant et convient de racheter le même titre à un prix précis à une date ultérieure convenue. Dans une prise en pension, un fonds achète un titre d'un tiers à un prix donné et convient de lui revendre le titre à un prix précis à une date ultérieure convenue.

Le risque qu'entraîne ce genre d'opérations est que l'autre partie peut être en défaut aux termes de la convention ou peut faire faillite. Dans une prise en pension, le fonds détient le titre et peut ne pas pouvoir le vendre au même prix qu'il l'a payé, majoré de l'intérêt, si l'autre partie fait défaut et si le cours du titre a chuté entre-temps. Dans le cas d'une mise en pension, le fonds pourrait subir une perte si l'autre partie fait défaut et si la valeur du titre vendu a augmenté plus que la valeur du comptant et du bien en garantie détenu.

Ces risques sont réduits en exigeant un bien en garantie de l'autre partie en faveur du fonds. La valeur du bien en garantie doit être d'au moins 102 % de la valeur marchande du titre vendu (pour une mise en pension) ou du comptant payé pour les titres achetés (pour une prise en pension). Aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables, les mises en pension et les opérations de prêt de titres (comme il est décrit ci-après) sont limitées à 50 % de la VL d'un fonds établie immédiatement après que celui-ci a conclu une telle opération.

Risque lié aux prêts de titres
Les OPC peuvent conclure des opérations de prêt de titres. Dans une opération de prêt de titres, le fonds prête des titres en portefeuille qu'il possède à un tiers emprunteur, et l'emprunteur promet de remettre au fonds un nombre égal

des mêmes titres à une date ultérieure et de payer des frais au fonds pour l'emprunt des titres. En garantie du prêt et afin de réduire le risque de perte si l'emprunteur fait défaut à l'égard de son obligation de rendre les titres au fonds, l'emprunteur doit fournir, en faveur du fonds, un bien en garantie dont la valeur est d'au moins 102 % de la valeur marchande des titres prêtés. Cependant, si l'emprunteur fait défaut à l'égard de son obligation, le bien en garantie pourrait ne pas suffire pour permettre au fonds d'acheter des titres de remplacement, et le fonds pourrait subir une perte pour la différence.

Si un fonds accepte que l'emprunteur lui remette des espèces en garantie des titres prêtés, il investira ces espèces. Par conséquent, il existe un risque supplémentaire que la valeur du placement des espèces diminue, et le fonds pourrait subir une perte pour la différence lorsqu'il devra remettre les espèces à l'emprunteur dans le cadre de l'opération de prêt.

Aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables, les opérations de prêt de titres et les mises en pension (comme il est décrit ci-dessus) sont limitées à 50 % de la VL d'un fonds établie immédiatement après que celui-ci a conclu une telle opération.

GPTD a conclu une entente d'autorisation de prêt de titres avec BNY Mellon, un sous-dépositaire des Fonds qui concluent des opérations de prêt de titres, en qualité d'agent prêteur. Aux termes des modalités de l'entente d'autorisation de prêt de titres, BNY Mellon évaluera le crédit de chaque emprunteur et approuvera chacun d'eux.

Un fonds ne sera pas responsable des frais engagés à l'égard du programme de prêt de titres autres que les frais raisonnables qu'il peut engager relativement à l'exécution de ses obligations aux termes de l'entente d'autorisation de prêt de titres.

Risque lié aux séries
Un OPC peut avoir plus d'une série de titres. Si tel est le cas, chaque série comporte ses propres frais et certaines dépenses, que le fonds compile séparément. Si un fonds ne peut pas payer les frais d'une série sur la quote-part de cette série de l'actif du fonds, ce fonds pourrait avoir à payer ces frais sur la quote-part de l'actif du fonds des autres séries, ce qui pourrait diminuer le rendement de placement des autres séries du fonds.

Risque lié aux ventes à découvert
Les OPC peuvent conclure des ventes à découvert à condition de se conformer à des exigences réglementaires précises. Une vente à découvert a lieu lorsqu'un fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et vend ensuite les titres empruntés (ou vend les titres à découvert) sur le marché libre. À une date ultérieure, le fonds rachète un nombre égal des mêmes titres et les rend au prêteur. Un fonds qui vend des titres à découvert doit remettre une marge de garantie au prêteur auprès duquel il emprunte les titres en tant que garantie des titres empruntés. Cette marge de garantie peut prendre la forme d'espèces et/ou de titres. En plus de payer des intérêts au prêteur sur les titres prêtés, le fonds pourrait aussi devoir payer d'autres frais relativement aux ventes à découvert. Si la valeur des titres baisse entre le moment où le fonds emprunte les titres et le moment où il les rachète et les rend au prêteur, la moins-value (déduction faite des coûts d'emprunt et des frais d'opérations) constitue un profit pour le fonds. Un fonds qui effectue des ventes à découvert est assujetti aux risques suivants :

- Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment pendant la période de la vente à découvert pour compenser les coûts d'emprunt et les frais d'opérations payables par le fonds et pour que celui-ci réalise un profit; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire prendre de la valeur, et le fonds devra racheter les titres à un prix plus élevé pour rendre les titres empruntés, ce qui constituerait une perte pour le fonds.
- Le fonds pourrait aussi avoir du mal à racheter les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci.
- Le prêteur pourrait faire faillite, et le fonds pourrait perdre les biens donnés en garantie qu'il a déposés auprès du prêteur.
- Le prêteur peut décider de rappeler les titres empruntés, ce qui obligerait le fonds à rendre les titres empruntés de manière anticipée. S'il est incapable d'emprunter les titres auprès d'un autre prêteur pour les rendre au prêteur initial, le fonds pourrait devoir racheter les titres à un prix plus élevé que celui qu'il aurait par ailleurs payé.

Risque lié aux petites sociétés
Le prix des actions de petites sociétés est généralement plus volatil que celui des plus grandes sociétés établies. Les plus petites sociétés peuvent être au stade du développement de nouveaux produits qui n'ont pas encore fait l'objet d'essai sur le marché ou leurs produits peuvent rapidement devenir désuets. Elles peuvent avoir des ressources limitées, notamment un accès limité aux capitaux, ou une équipe de direction inexpérimentée, et leurs actions peuvent se négocier moins souvent et à plus faible volume que celles de plus grandes sociétés. Elles peuvent avoir un faible nombre d'actions en circulation et, par conséquent, une vente ou un achat d'actions aura une incidence plus importante sur le prix de l'action. La valeur de ces placements peut accuser une hausse ou une baisse substantielle.

Risque lié à la spécialisation
Certains OPC investissent surtout dans des entreprises œuvrant dans certains secteurs d'activités spécifiques ou dans certaines régions géographiques précises du monde. Si un secteur d'activités particulier ou une région géographique précise connaît une période de prospérité, les perspectives pour les sociétés de ce secteur vont généralement s'améliorer, et la valeur des fonds qui y investissent augmentera généralement. Par contre, si un secteur d'activités particulier ou une région géographique précise connaît un ralentissement, les perspectives pour les sociétés de ce secteur vont généralement se détériorer, et la valeur des fonds qui y investissent diminuera généralement. De plus, le fonds peut être affecté négativement parce qu'il détient un nombre relativement faible d'autres placements dans des sociétés d'autres secteurs d'activités ou dans d'autres régions géographiques pouvant compenser ce ralentissement.

Risque lié aux programmes Stock Connect
Certains OPC peuvent investir dans des actions chinoises de catégorie A admissibles (les « titres de Stock Connect ») inscrites et négociées à la SSE ou à la SZSE dans le cadre des programmes Shanghai Hong Kong et Shenzhen Hong Kong Stock Connect (collectivement, les « programmes Stock Connect »). Les programmes Stock Connect offrent aux investisseurs étrangers un accès à un sous-ensemble d'actions chinoises de catégorie A inscrites et négociées à la SSE et à la SZSE, et leur permettent de négocier et de régler des titres de Stock Connect par l'entremise de la Bourse de Hong Kong (la « SEHK »). Le programme Shanghai Hong Kong Stock Connect est exploité par la SSE, la Hong Kong Securities Clearing Company (la « HKSCC ») et la China Securities Depository and Clearing Corporation Limited (« ChinaClear »). Le programme Shenzhen Hong Kong Stock Connect est exploité par la SZSE, la HKSCC et ChinaClear.

En général, les titres de Stock Connect ne peuvent être vendus, achetés ou transférés que par l'entremise des programmes Stock Connect, conformément aux règles et règlements de chacun de ces programmes. Aucun programme Stock Connect n'est assujetti à des quotas de placement individuels, mais les organismes de réglementation chinois imposent des quotas de placement quotidiens à tous les participants des programmes Stock Connect. Il y a plusieurs jours de négociation pendant l'année où la SSE et la SZSE sont ouvertes, alors que la SEHK et les programmes Stock Connect sont fermés. De plus, la liste d'actions chinoises de catégorie A admissibles peut être modifiée par les organismes de réglementation chinois. Ces quotas de placement quotidiens, les jours de négociation qui ne correspondent pas et les modifications au sous-ensemble d'actions chinoises de catégorie A offertes dans le cadre des programmes Stock Connect peuvent limiter la capacité d'un fonds à acheter ou vendre des actions chinoises de catégorie A par l'entremise des programmes Stock Connect au moment souhaité par ce dernier. Puisque les titres de Stock Connect sont détenus par la HKSCC pour le compte d'un fonds selon un système de prête-nom, dans le cas peu probable où la HKSCC ferait l'objet de procédures en vue de sa dissolution à Hong Kong, il se pourrait que les titres de Stock Connect ne puissent être considérés comme étant la propriété véritable du fonds.

Risque lié au repérage
Certains OPC (les « Fonds de repérage ») peuvent choisir de dégager la totalité ou la quasi-totalité de leur rendement à partir d'un ou de plusieurs indices reconnus (chacun, un « indice de référence »), d'un ou de plusieurs OPC (chacun, un « Fonds de référence ») ou d'un panier de titres (« titres de référence »).

Les Fonds de repérage seront assujettis aux mêmes risques que ceux auxquels sont assujettis les indices de référence, les Fonds de référence ou les titres de référence qu'ils tentent de suivre.

Le rendement d'un Fonds de repérage pourrait s'avérer différent de celui de ses indices de référence, Fonds de référence ou titres de référence correspondants, étant donné que le Fonds de repérage assume ses propres frais, notamment les commissions et le coût de tout instrument dérivé dont il peut se servir pour réaliser ses objectifs de placement.

Il pourrait y avoir un délai entre le moment où l'investisseur achète des titres d'un Fonds de repérage et le moment où ce Fonds de repérage réussit à accroître sa position dans les indices de référence, les Fonds de référence ou les titres de référence. Durant cet intervalle, il est possible que le Fonds de repérage ne soit pas capable de suivre de près le rendement de ses indices de référence, Fonds de référence ou titres de référence correspondants.

Parmi les autres facteurs pouvant avoir une incidence sur la capacité d'un Fonds de repérage à reproduire le rendement de son ou ses indices de référence, de son ou ses Fonds de référence ou de ses titres de référence figurent :

- la taille du Fonds de repérage;
- la composition des indices de référence, des Fonds de référence ou des titres de référence;
- les stratégies de placement utilisées pour reproduire le rendement des indices de référence, des Fonds de référence ou des titres de référence;

- le niveau des activités de négociation des porteurs de titres des Fonds de repérage. Si les nouvelles souscriptions ou les nouveaux rachats de titres du Fonds de repérage sont importants par rapport à la taille globale du Fonds de repérage, la capacité de ce dernier de suivre le rendement de ses indices de référence, Fonds de référence ou titres de référence pourrait en être grandement diminuée.

Risque lié à l'évaluation des actifs non liquides
Un OPC peut investir un pourcentage de son portefeuille dans des actifs non liquides conformément à ses objectifs de placement et aux exigences réglementaires. Les actifs non liquides peuvent être achetés sur le marché ouvert ou sur le marché privé. De plus, certains titres peuvent devenir non liquides par suite de leur achat initial. L'évaluation d'un actif non liquide négocié en bourse ou sur le marché ouvert est établie au moyen du cours de clôture de la bourse, sauf en l'absence d'opérations, auquel cas un cours situé entre les derniers cours acheteur et vendeur de l'actif est généralement utilisé. Dans les cas où les derniers cours acheteur et vendeur d'un actif non liquide négocié sur le marché ouvert sont réputés peu fiables ou périmés, et pour tout actif non liquide pour lequel aucun cours n'est publié, l'évaluation est établie en fonction de la juste valeur de l'actif (se reporter aux renseignements supplémentaires figurant à la rubrique ***Évaluation des titres en portefeuille***). L'évaluation des actifs non liquides pour lesquels aucune opération n'a été enregistrée récemment, ou dont la cote n'est pas rendue publique, comporte des incertitudes latentes, et les valeurs ainsi obtenues peuvent différer des valeurs que l'on aurait utilisées si un marché actif avait existé pour ces placements. Ce processus d'évaluation selon la juste valeur est sujet à un degré inhérent de subjectivité et, dans la mesure où ces valeurs sont inexactes, les investisseurs dans un OPC qui investit dans des actifs non liquides ou y est exposé peuvent profiter d'un gain ou subir une perte lorsqu'ils achètent ou font racheter leurs titres de l'OPC. La valeur d'un OPC détenant des actifs non liquides peut nettement chuter si ce dernier vend les actifs non liquides à des prix inférieurs à ceux utilisés dans le calcul de sa valeur liquidative.

Restrictions en matière de placement

Sous réserve des exceptions décrites à la rubrique ***Dispenses et autorisations*** ci-dessus et/ou dans un profil de Fonds, chaque Fonds a adopté les restrictions et les exigences habituelles concernant les OPC, énoncées dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, y compris les dispositions pertinentes du Règlement 81-102, et est géré conformément à ces restrictions et exigences, lesquelles visent, entre autres, à procurer une diversification des placements, une liquidité relative et une bonne administration des OPC. Une Fiducie de fonds commun de placement TD limitera ses activités à celles qui sont permises à une « fiducie de fonds commun de placement », selon le sens attribué à ce terme dans la Loi de l'impôt.

Conformément au Règlement 81-107, GPTD a mis en place un CEI pour chaque Fonds. Le CEI, à titre de comité indépendant et impartial, examine et formule des recommandations ou, si les lois sur les valeurs mobilières l'exigent, donne des approbations à l'égard de toutes les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par GPTD. Se reporter à la rubrique ***Responsabilité de l'administration des OPC – Comité d'examen indépendant et gouvernance du fonds – Comité d'examen indépendant*** pour plus de renseignements sur le CEI.

Description des titres offerts

En plus des diverses séries de titres offertes aux termes du présent prospectus simplifié, tel qu'il est indiqué sur la page de titre du présent document, d'autres séries des Fonds ainsi que d'autres Fonds Mutuels TD peuvent être offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts, d'offres confidentielles ou autrement.

Fiducies de fonds commun de placement TD

Chaque Fiducie de fonds commun de placement TD est un organisme de placement collectif à capital variable constitué en tant que fiducie qui émet des parts et qui distribue ses bénéfices aux porteurs de parts en tant que revenu, dividendes ou gains en capital et peut également rembourser le capital aux porteurs de parts. Chaque Fiducie de fonds commun de placement TD est autorisée à émettre un nombre illimité de séries et un nombre illimité de parts de chaque série.

Chaque part d'une Fiducie de fonds commun de placement TD donne à son porteur le droit :

- d'exercer une voix pour toutes les questions soumises aux porteurs de parts (sauf à l'égard d'une question où il est tenu un vote distinct par série parce qu'une série donnée de parts n'est pas touchée de la même façon que les autres séries de parts);
- de recevoir une partie égale de tous les paiements effectués aux porteurs de parts de la série visée sous

forme de distributions de revenu, de capital ou de gains en capital (sauf à l'égard des distributions sur les frais de gestion);

- de participer également avec toutes les autres parts de la même série au reliquat de l'actif net du Fonds après règlement des obligations impayées si le Fonds est liquidé.

Les parts d'une série ou l'option d'acquisition d'une Fiducie de fonds commun de placement TD peuvent être converties en des parts d'une autre série ou une option d'acquisition du même Fonds, pourvu que toutes les conditions aient été satisfaites. Se reporter à la rubrique ***Achats, substitutions et rachats – Conversions***. Toutes les parts des Fiducies de fonds commun de placement TD seront entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents une fois émises et seront cessibles selon les conditions applicables présentées dans l'acte de fiducie ou la déclaration de fiducie, selon le cas. Les porteurs de parts peuvent exiger que les Fiducies de fonds commun de placement TD rachètent leurs parts comme il est indiqué à rubrique ***Achats, substitutions et rachats – Rachats***. Des fractions de parts peuvent être émises et comportent les droits, restrictions, conditions et limites se rattachant aux parts entières proportionnellement à une part entière, sauf qu'une fraction de part ne comporte pas de droit de vote.

Dans le cas des Fonds régis par l'acte de fiducie, GPTD peut modifier les dispositions de l'acte de fiducie ou y faire des ajouts sans avis aux porteurs de parts à moins que cette modification ne constitue un « changement important » aux fins du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») (ou tout règlement remplaçant), auquel cas l'acte de fiducie peut être modifié sur préavis écrit d'au moins 30 jours aux porteurs de parts ou de toute durée plus longue exigée par la loi applicable.

Dans le cas des Fonds régis par la déclaration de fiducie, sauf le Fonds du marché monétaire canadien TD et le Fonds du marché monétaire américain TD, GPTD peut modifier les dispositions de la déclaration de fiducie ou y faire des ajouts sans avis aux porteurs de parts à moins que cette modification ne constitue un « changement important » aux fins du Règlement 81-106 (ou tout règlement remplaçant), auquel cas la déclaration de fiducie peut être modifiée sur préavis écrit d'au moins 21 jours aux porteurs de parts ou de toute durée plus longue exigée par la loi applicable.

Pour le Fonds du marché monétaire canadien TD et le Fonds du marché monétaire américain TD, toute modification importante de la déclaration de fiducie ne peut être effectuée qu'avec l'approbation des porteurs de parts à moins que la modification ne soit exigée par la loi.

L'acte de fiducie et la déclaration de fiducie prévoient en outre que l'approbation des porteurs de parts est requise relativement à tout changement :

- exigeant l'approbation des porteurs de parts aux termes de la loi applicable;
- modifiant les droits des porteurs de parts à l'égard des parts en circulation du Fonds en réduisant la somme payable sur celles-ci en cas de liquidation du Fonds;
- diminuant ou supprimant les droits de vote afférents aux parts.

Catégorie Société Fonds Mutuels TD

À l'heure actuelle, la Catégorie Société Fonds Mutuels TD est autorisée à émettre une catégorie d'actions spéciales comportant droit de vote et 1 000 Catégories d'actions d'OPC, qui peuvent être émises en séries. Chaque Catégorie d'actions d'OPC a un objectif de placement distinct et peut, de ce fait, être considérée comme un OPC distinct. Chaque Catégorie est autorisée à émettre 100 séries et un nombre illimité d'actions de chaque série.

Les actions spéciales comportant droit de vote donnent le droit de voter à toutes les assemblées des actionnaires, à l'exception des assemblées d'une Catégorie ou d'une série d'actions d'OPC donnée, et de recevoir 10 $ au moment du rachat ou de la liquidation de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD. Cependant, les actions spéciales comportant droit de vote ne confèrent aucun droit de recevoir des dividendes ou des distributions ni aucun droit de participation au reliquat des biens de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD en cas de liquidation de cette dernière. Les actionnaires d'une Catégorie Société Fonds Mutuels TD n'ont pas le droit de voter, sauf lorsqu'ils sont tenus de le faire en vertu de la LCSA ou des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Toutefois, si aucune action spéciale comportant droit de vote n'est en circulation, les actionnaires des Catégories de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD auront alors un droit de vote. Se reporter à la sous-rubrique ***Caractéristiques applicables à l'ensemble des porteurs de titres*** ci-après. Si les actionnaires d'une Catégorie ont le droit de voter, ils auront un droit de vote pour chaque action qu'ils détiennent.

En vertu de la LCSA, les actionnaires d'une Catégorie ou d'une série de celle-ci ont le droit de voter à l'égard de toute proposition portant sur :

- l'ajout, la modification ou la suppression de droits, de privilèges, de restrictions ou de conditions rattachés aux actions de la Catégorie, y compris (i) la suppression ou la modification préjudiciable aux droits aux dividendes courus ou aux droits aux dividendes cumulatifs, (ii) l'ajout, la suppression ou la modification préjudiciable aux

droits de rachat, (iii) la réduction ou la suppression de droits de priorité à l'égard des dividendes ou de droits de priorité en cas de liquidation, (iv) l'ajout, la suppression ou la modification préjudiciable aux privilèges de conversion (substitution), aux options, aux droits de vote, aux droits de transfert ou aux droits de préemption visant l'acquisition de titres d'une société, ou aux dispositions relatives au fonds d'amortissement;

- l'augmentation des droits ou des privilèges d'une Catégorie qui a des droits ou des privilèges équivalents ou supérieurs à ceux de la Catégorie;
- le fait de rendre les droits ou les privilèges rattachés aux actions d'une autre Catégorie équivalents ou supérieurs à ceux des actions de la Catégorie, alors qu'ils leur étaient inférieurs;
- le fait d'échanger ou de créer le droit d'échanger la totalité ou une partie des actions d'une autre Catégorie contre des actions de la Catégorie;
- le fait de restreindre l'émission, le transfert ou la propriété des actions de la Catégorie ou de modifier ou de supprimer une telle restriction.

Chaque action d'une Catégorie accorde une voix à son porteur aux assemblées des actionnaires s'y rapportant. Les porteurs d'une série d'une Catégorie ont le droit de voter séparément de ceux des autres séries de cette Catégorie à l'égard de toute question décrite ci-dessus seulement si cette série est touchée d'une façon différente des autres séries de cette Catégorie.

Toutefois, il n'est pas nécessaire de faire voter séparément les actionnaires d'une Catégorie ou d'une série de cette Catégorie dans les cas suivants (et aucun droit à la dissidence n'en découle) :

- on augmente le nombre maximal d'actions autorisées d'une Catégorie qui a des droits ou des privilèges équivalents ou supérieurs aux actions de cette Catégorie;
- on procède à un échange, à un reclassement ou à une annulation de la totalité ou d'une partie des actions de la Catégorie;
- on crée une nouvelle Catégorie qui a des droits équivalents ou supérieurs à ceux des actions de la Catégorie.

De plus, avant l'émission d'actions d'une série et, à tout moment par la suite où aucune action de la série n'est en circulation, le conseil d'administration de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD peut approuver des modifications apportées à la série.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, l'ensemble des Catégories ont le droit de participer au reliquat des biens de celle-ci en fonction de la VL relative de chaque Catégorie. En cas de liquidation ou de dissolution de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, si les sommes devant être versées à l'égard d'un remboursement de capital visant une série d'actions ne sont pas versées intégralement, les actions de l'ensemble des séries de la Catégorie participeront proportionnellement au remboursement de capital en fonction de la VL relative de chaque série d'une telle Catégorie.

Les actions d'une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD peuvent être échangées contre des actions d'une autre Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, pourvu que toutes les conditions soient remplies. Se reporter à la rubrique ***Achats, substitutions et rachats – Substitutions***. Les actions d'une série d'une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD peuvent être converties en actions d'une autre série de la même Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD, pourvu que toutes les conditions soient remplies. Se reporter à la rubrique ***Achats, substitutions et rachats – Conversions***. La totalité des actions d'une Catégorie seront entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents lorsqu'elles seront émises et seront cessibles sans restriction. Les actionnaires ont le droit d'exiger qu'une Catégorie rachète leurs actions, tel qu'il est décrit à la rubrique ***Achats, substitutions et rachats – Rachats***. Des fractions d'action peuvent être émises et elles auront les mêmes droits, restrictions, conditions et limitations qui sont rattachés aux actions entières, selon la proportion qu'elles représentent par rapport à une action entière, sauf qu'une fraction d'action ne confère pas de droit de vote, le cas échéant.

Caractéristiques applicables à l'ensemble des porteurs de titres

Les lois en vigueur prévoient qu'une assemblée des porteurs de titres d'un Fonds doit être convoquée pour étudier et approuver les questions suivantes, à moins que les autorités en valeurs mobilières n'aient accordé une dérogation afin de permettre l'adoption de modifications proposées sans obtenir l'approbation des porteurs de titres :

- l'ajout de frais, ou une modification du mode de calcul des frais, qui sont imputés aux titres de la Série Conseillers, de la Série T5 ou de la Série T8 d'un Fonds ou imputés directement aux porteurs de titres de la série applicable par le Fonds, par GPTD ou par une partie avec lien de dépendance relativement à la détention de tels titres, d'une manière qui pourrait entraîner une augmentation des frais imputés à ces titres ou directement aux porteurs de titres;

- un changement de gestionnaire du Fonds (autre qu'en faveur d'un membre du groupe du gestionnaire);
- un changement des objectifs de placement fondamentaux du Fonds;
- une diminution de la fréquence de calcul de la VL d'un Fonds;
- dans certains cas, si le Fonds entreprend une restructuration avec un autre OPC ou une cession de l'actif du Fonds à un autre émetteur ou fait l'acquisition de l'actif d'un autre émetteur;
- le Fonds est restructuré en fonds à capital fixe ou en émetteur qui n'est pas un fonds d'investissement;
- toute autre question qui doit être soumise au vote des porteurs de titres du Fonds aux termes de l'acte de fiducie, de la déclaration de fiducie, des statuts de constitution ou suivant les lois applicables au Fonds.

S'il se produit un changement qui nécessite le vote des porteurs de titres dans un fonds sous-jacent détenu par le Fonds, il n'existe aucune exigence de faire suivre le droit de vote aux porteurs de titres d'un Fonds. Lorsque GPTD ou un membre de son groupe est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de titres du Fonds concerné. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Toutes les séries des Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié, à l'exception de la Série Conseillers, de la Série T5 et de la Série T8, sont considérées comme des séries « sans frais d'acquisition ». En conséquence, sauf si l'acte de fiducie ou la déclaration de fiducie l'exige, GPTD n'est pas tenue de demander l'approbation des porteurs de titres pour l'ajout de frais, ou une modification apportée au calcul de frais, qui sont imputés aux titres de ces séries ou directement aux porteurs de titres des séries visées par le Fonds, GPTD ou une partie sans lien de dépendance relativement à la détention de tels titres, d'une manière qui pourrait entraîner une augmentation des frais imputés à ces titres ou directement aux porteurs de titres, pourvu qu'un tel ajout ou une telle modification ne soit effectué que si un avis est envoyé aux porteurs de titres de la série visée au moins 60 jours avant la date à laquelle l'augmentation prendra effet.

En ce qui concerne la Série Conseillers, la Série T5 et la Série T8, GPTD n'est pas tenue de demander l'approbation des porteurs de titres pour l'ajout de frais, ou une modification apportée au calcul de frais, qui sont imputés aux titres de ces séries, ou directement aux porteurs de titres de ces séries par une partie sans lien de dépendance dans le cadre de la détention de ces titres, d'une façon qui pourrait entraîner une augmentation des frais imputés à ces titres ou directement aux porteurs de titres, pourvu qu'un tel ajout ou une telle modification ne soit effectué que si un avis est envoyé aux porteurs de titres de la série visée au moins 60 jours avant la date à laquelle l'augmentation prendra effet.

Désignation, constitution et historique des OPC

Les Fiducies de fonds commun de placement TD ont été créées en tant que fiducies aux termes des lois de l'Ontario. Chaque Fonds alternatif est un « OPC alternatif » au sens attribué à ce terme dans le Règlement 81-102. Par conséquent, chaque Fonds alternatif est autorisé à utiliser des stratégies généralement interdites aux OPC classiques, comme il est décrit dans le présent document.

La Catégorie Société Fonds Mutuels TD est une société de placement à capital variable et à catégories multiples qui a été créée aux termes de statuts de constitution en vertu des lois du Canada le 4 juin 2010, dans sa version modifiée. La Catégorie Société Fonds Mutuels TD est autorisée à émettre une catégorie d'actions spéciales comportant droit de vote et 1 000 Catégories d'actions d'OPC dont 20 Catégories sont en circulation, d'autres catégories pouvant être émises à l'avenir. Chaque Catégorie est autorisée à émettre 100 séries d'actions. Le conseil d'administration de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD est autorisé à désigner chaque Catégorie par un nom.

L'adresse principale des Fonds et de GPTD est C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

Les Fonds régis par l'acte de fiducie sont régis par l'acte de fiducie daté du 23 juillet 2024. Les Fonds régis par la déclaration de fiducie sont régis par la déclaration de fiducie datée 23 juillet 2024.

Modification des documents constitutifs

Des modifications importantes, datées du 4 février 2016, ont été apportées à l'acte de fiducie pour tenir compte des changements de noms des Fonds régis par l'acte de fiducie et pour désigner, à cette date, les parts existantes des Fonds régis par l'acte de fiducie comme des parts de Série Privée. Des modifications, datées du 26 mars 2015, ont été apportées à l'acte de fiducie afin de permettre le réinvestissement automatique des distributions et le regroupement de

parts dans le cas d'une année d'imposition réputée aux fins de la Loi de l'impôt, ainsi que pour clarifier le traitement des retenues d'impôt et la prestation de services de conseils en placement.

D'autres modifications ont été apportées à des versions antérieures de l'acte de fiducie et de la déclaration de fiducie afin de créer de multiples séries de parts, de modifier la définition de l'expression « date d'évaluation », de modifier les objectifs en matière de placement de certains organismes de placement collectif afin de respecter les lois sur les valeurs mobilières, de permettre que des distributions de gains en capital soient versées à des porteurs de parts effectuant un rachat, d'établir de nouveaux fonds, de permettre la fusion et l'annulation de fonds, de modifier certaines politiques en matière d'évaluation, de rendre l'acte de fiducie et la déclaration de fiducie conformes aux exigences des lois sur les valeurs mobilières du Canada qui régissent les organismes de placement collectif et aux lois fiscales applicables, ainsi que de modifier les noms de certains Fonds régis par l'acte de fiducie et de certains Fonds régis par la déclaration de fiducie.

Historique

Chaque Fonds a été créé à la date indiquée dans le tableau suivant (laquelle date, aux fins des présentes, s'entend de la date à laquelle le Fonds a été créé initialement). Le tableau ci-après indique également si le nom des Fonds a changé et si des événements importants qui ont eu une incidence sur le Fonds ont eu lieu au cours des dix dernières années (comme des fusions, des modifications des objectifs de placement fondamentaux ou des stratégies de placement importantes, ou des changements de conseiller en valeurs ou de sous-conseiller).

Fonds	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années	Date de l'acte de fiducie ou de la déclaration de fiducie initial(e), ou de la création de la Catégorie (date de constitution)	Événements importants au cours des 10 dernières années
Fonds du marché monétaire			
Fonds du marché monétaire canadien TD	Sans objet	5 février 1988	Sans objet
Fonds du marché monétaire Plus TD	Sans objet	19 mars 1993	Sans objet
Fonds du marché monétaire américain TD	Sans objet	5 février 1988	Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.
Fonds d'obligations à échéance cible			
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD	Sans objet	23 juillet 2024	Sans objet
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD	Sans objet	23 juillet 2024	Sans objet
Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD	Sans objet	23 juillet 2024	Sans objet
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD	Sans objet	23 juillet 2024	Sans objet
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD	Sans objet	23 juillet 2024	Sans objet

Fonds	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années	Date de l'acte de fiducie ou de la déclaration de fiducie initial(e), ou de la création de la Catégorie (date de constitution)	Événements importants au cours des 10 dernières années
Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD	Sans objet	23 juillet 2024	Sans objet
Fonds à revenu fixe			
Fonds d'obligations ultra court terme TD	Sans objet	19 juillet 2010	Sans objet
Fonds d'obligations à court terme TD	Sans objet	21 octobre 1988	A fusionné avec le Fonds hypothécaire TD le 22 avril 2016.
Fonds d'obligations canadiennes TD	Sans objet	5 février 1988	Sans objet
Portefeuille à revenu favorable TD	Sans objet	24 septembre 2003	Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.
Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD	Sans objet	19 juillet 2007	Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD	Fonds privé d'obligations de sociétés canadiennes TD (de la création jusqu'au 4 février 2016)	12 janvier 1998	Sans objet
Fonds d'obligations de sociétés américaines TD	Fonds privé d'obligations de sociétés américaines TD (de la création jusqu'au 4 février 2016)	12 avril 2010	**Changements de conseiller en valeurs :** Epoch Investment Partners, Inc. (conseiller en valeurs depuis le 1er janvier 2022) TDAM USA Inc. (conseiller en valeurs de la création au 31 décembre 2022) GPTD (conseiller en valeurs depuis la création)
Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD	Sans objet	23 juillet 2024	Sans objet
Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD	Sans objet	23 juillet 2024	Sans objet

Fonds	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années	Date de l'acte de fiducie ou de la déclaration de fiducie initial(e), ou de la création de la Catégorie (date de constitution)	Événements importants au cours des 10 dernières années
Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD	Sans objet	26 juillet 2022	Sans objet
Fonds de revenu mondial TD	Sans objet	25 juillet 2017	Sans objet
Fonds d'obligations mondiales de base plus TD	Fonds d'obligations mondiales TD (du 13 décembre 2006 au 27 juillet 2017)	15 décembre 1993	Sans objet
Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD	Sans objet	25 juillet 2017	Sans objet
Fonds d'obligations à haut rendement TD	Sans objet	8 juin 1998	Sans objet
Fonds d'actions privilégiées TD	Sans objet	23 juillet 2024	Sans objet
Fonds équilibrés			
Fonds opportunités mondiales TD – conservateur	Fonds conservateur à rendement cible TD (du 25 juillet 2011 au 27 juillet 2017)	25 juillet 2011	Sans objet
Fonds opportunités mondiales TD – équilibré	Fonds équilibré à rendement cible TD (du 25 juillet 2011 au 27 juillet 2017)	25 juillet 2011	Sans objet
Fonds de revenu mensuel TD	Sans objet	8 juin 1998	Sans objet
Fonds de revenu mensuel tactique TD	Sans objet	23 juillet 2012	Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.
Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD	Sans objet	27 juillet 2020	Sans objet
Fonds américain de revenu mensuel TD	Sans objet	25 juillet 2011	Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels. **Changements de conseiller en valeurs :** TDAM USA Inc. (sous-conseiller de la création au 4 août 2016)

Fonds	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années	Date de l'acte de fiducie ou de la déclaration de fiducie initial(e), ou de la création de la Catégorie (date de constitution)	Événements importants au cours des 10 dernières années
Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA	Sans objet	23 juillet 2013	Sans objet
Fonds de revenu mensuel diversifié TD	Sans objet	24 août 1987	A fusionné avec le Fonds de revenu équilibré TD le 25 octobre 2019.
Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD	Fonds de rendement stratégique TD (de la création jusqu'au 31 octobre 2019)	23 juillet 2012	Sans objet
Fonds de croissance équilibré TD	Sans objet	11 août 1987	Sans objet
Fonds de revenu de dividendes TD	Sans objet	3 octobre 1994	Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.
Fonds à rendement diversifié canadien TD	Fonds privé à rendement diversifié canadien TD (du 14 avril 2010 au 4 février 2016)	3 janvier 1996	Sans objet
Fonds d'actions canadiennes			
Fonds à faible volatilité canadien TD	Sans objet	25 février 2014	Sans objet
Fonds de croissance de dividendes TD	Sans objet	11 août 1987	Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.
Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD	Fonds privé de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD (de la création jusqu'au 4 février 2016)	12 avril 2010	Sans objet
Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD	Fonds privé d'actions canadiennes de premier ordre TD (du 14 avril 2010 au 4 février 2016)	3 janvier 1996	Sans objet
Fonds d'actions canadiennes TD	Sans objet	5 février 1988	A fusionné avec le Fonds de valeurs sûres canadiennes TD le 22 avril 2016.
Fonds de petites sociétés canadiennes TD	Sans objet	12 novembre 1986	Sans objet

Fonds	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années	Date de l'acte de fiducie ou de la déclaration de fiducie initial(e), ou de la création de la Catégorie (date de constitution)	Événements importants au cours des 10 dernières années
Fonds d'actions américaines			
Fonds américain à faible volatilité TD	Sans objet	23 juillet 2013	Sans objet
Fonds nord-américain de dividendes TD	Sans objet	12 juin 1989	Sans objet
Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD	Sans objet	27 juillet 2020	Sans objet
Fonds américain de croissance de dividendes TD	Sans objet	25 juillet 2017	Sans objet
Fonds de rendement américain pour actionnaires TD	Fonds de rendement américain pour actionnaires Epoch (du 25 juillet 2014 au 26 juillet 2023)	25 février 2014	Sans objet
Fonds concentré d'actions américaines TD	Fonds d'actions américaines de premier ordre Epoch (du 5 février 2016 au 30 juin 2021) Fonds privé d'actions américaines de premier ordre TD (du 14 avril 2010 au 4 février 2016)	3 janvier 1996	**Changements de conseiller en valeurs :** GPTD (conseiller en valeurs depuis le 1er juillet 2021) Epoch Investment Partners, Inc. (conseiller en valeurs du 15 mai 2013 au 30 juin 2021)
Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD	Fonds neutre en devises d'actions américaines de premier ordre Epoch (du 5 février 2016 au 30 juin 2021) Fonds privé neutre en devises d'actions américaines de premier ordre TD (du 14 avril 2010 au 4 février 2016)	12 avril 2007	Le 4 février 2016, l'acte de fiducie a été modifié afin de supprimer les frais de gestion exigibles à l'égard des parts de la Série Privée du Fonds, pouvant s'élever jusqu'à 0,20 % par année (taxes applicables en sus) de la valeur liquidative de cette série du Fonds. **Changements de conseiller en valeurs :** GPTD (conseiller en valeurs depuis le 1er juillet 2021) Epoch Investment Partners, Inc. (conseiller en valeurs du 15 mai 2013 au 30 juin 2021) GPTD (conseiller en valeurs depuis la création) – pour le volet de couverture de change du Fonds
Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD	Fonds valeur de grandes sociétés américaines Epoch (du 25 juillet 2014 au 26 juillet 2023)	24 octobre 2002	Sans objet

Fonds	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années	Date de l'acte de fiducie ou de la déclaration de fiducie initial(e), ou de la création de la Catégorie (date de constitution)	Événements importants au cours des 10 dernières années
Fonds américain de réinvestissement du capital TD	Fonds de valeurs sûres américaines TD (du 11 octobre 2000 au 31 octobre 2023)	20 septembre 1996	**Changements de conseiller en valeurs :** Epoch Investment Partners, Inc. (conseiller en valeurs depuis le 1er novembre 2023) T. Rowe Price Associates, Inc. (sous-conseiller de la création au 31 octobre 2023)
Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD MC	Fonds quantitatif d'actions américaines TD (du 14 décembre 2006 au 24 juillet 2024)	28 janvier 1993	Sans objet
Fonds d'actions américaines TD	Portefeuille d'actions américaines TD (du 21 juillet 2010 au 28 juillet 2020)	1er octobre 2004	Sans objet
Fonds de moyennes sociétés américaines TD	Sans objet	26 février 1993	Sans objet
Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD	Sans objet	25 juillet 2023	Sans objet
Fonds de petites sociétés américaines TD	Sans objet	28 octobre 1997	Sans objet
Fonds d'actions mondiales			
Fonds mondial à faible volatilité TD	Sans objet	25 juillet 2011	Sans objet
Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD	Fonds de rendement mondial pour actionnaires Epoch (du 25 juillet 2014 au 26 juillet 2023)	28 août 2006	Sans objet
Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD MC	Sans objet	23 juillet 2024	Sans objet
Fonds concentré d'actions mondiales TD	Sans objet	24 juillet 2018	Sans objet
Fonds mondial de réinvestissement du capital TD	Fonds de croissance d'actions mondiales TD (du 27 juillet 2023 au 24 juillet 2024) Fonds d'actions mondiales Epoch (du 25 juillet 2014 au 26 juillet 2023)	15 décembre 1993	Sans objet

Fonds	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années	Date de l'acte de fiducie ou de la déclaration de fiducie initial(e), ou de la création de la Catégorie (date de constitution)	Événements importants au cours des 10 dernières années
Fonds concentré d'actions internationales TD	Fonds de titres internationaux TD (du 5 février 2016 au 26 juillet 2023) Fonds privé de titres internationaux TD (de la création jusqu'au 4 février 2016)	12 avril 2010	Le 4 février 2016, l'acte de fiducie a été modifié afin de supprimer les frais de gestion exigibles à l'égard des parts de la Série Privée du Fonds, pouvant s'élever jusqu'à 0,35 % par année (taxes applicables en sus) de la valeur liquidative de cette série du Fonds. **Changements de conseiller en valeurs :** GPTD (conseiller en valeurs depuis le 1er novembre 2019) Greystone Managed Investments Inc. (conseiller en valeurs du 15 avril 2019 au 31 octobre 2019) Epoch Investment Partners, Inc. (conseiller en valeurs du 8 septembre 2015 au 14 avril 2019) – pour le volet d'actions internationales du Fonds GPTD (conseiller en valeurs du 8 septembre 2015 au 14 avril 2019) – pour les actions des marchés émergents du Fonds Aberdeen Asset Management Inc. (sous-conseiller du 14 juin 2010 au 7 septembre 2015)
Fonds d'actions internationales TD	Fonds d'actions internationales Epoch (du 25 juillet 2014 au 26 juillet 2023)	23 juillet 2013	Sans objet
Fonds chinois revenu et croissance TD	Fonds de croissance asiatique TD (du 11 octobre 2000 au 2 février 2020)	15 décembre 1993	Le 3 février 2020, les objectifs de placement ont été modifiés pour permettre au Fonds d'investir principalement sur le marché boursier chinois. **Changements de conseiller en valeurs :** Martin Currie Inc. (sous-conseiller du 14 octobre 2005 au 2 février 2020)
Fonds des marchés émergents TD	Sans objet	19 novembre 1992	A fusionné avec le Fonds de croissance latino-américain TD le 22 avril 2016.

Fonds	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années	Date de l'acte de fiducie ou de la déclaration de fiducie initial(e), ou de la création de la Catégorie (date de constitution)	Événements importants au cours des 10 dernières années
Fonds sectoriels			
Fonds ressources TD	Sans objet	15 décembre 1993	A fusionné avec le Fonds ressources énergétiques TD le 22 avril 2016. La fusion est considérée comme un changement important pour le Fonds ressources TD et son rendement a été remis à zéro. À la fermeture des bureaux le 16 novembre 2015, la stratégie de placement du Fonds a été modifiée afin de lui permettre d'investir son actif dans des titres de partout dans le monde.
Fonds métaux précieux TD	Sans objet	15 juillet 1994	Sans objet
Fonds mondial communications et divertissement TD	Fonds communications et divertissement TD (du 10 octobre 2000 au 26 juillet 2018)	28 octobre 1997	Sans objet
Fonds science et technologie TD	Sans objet	15 décembre 1993	Sans objet
Fonds sciences de la santé TD	Sans objet	20 septembre 1996	Sans objet
Fonds indiciels			
Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD	Sans objet	12 mai 1997	Le 31 octobre 2019, le Fonds a modifié ses objectifs de placement pour tenir compte du fait qu'il suit le rendement d'un indice d'obligations totales canadiennes qui mesure le rendement du capital investi du marché des obligations canadiennes de qualité supérieure.
Fonds indiciel équilibré TD	Sans objet	8 juin 1998	Sans objet
Fonds indiciel canadien TD	Sans objet	21 juin 1985	Le 7 novembre 2019, le Fonds a modifié ses objectifs de placement pour tenir compte du fait qu'il suit le rendement d'un indice général du marché boursier canadien qui mesure le rendement du capital investi de titres négociés sur le marché canadien.
Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD	Sans objet	30 mars 1998	Sans objet
Fonds indiciel américain TD	Sans objet	11 juillet 1986	Le 7 novembre 2019, le Fonds a modifié ses objectifs de placement pour tenir compte du fait qu'il suit le rendement d'un indice général du marché boursier américain qui mesure le rendement du capital investi d'actions américaines à grande capitalisation.
Fonds neutre en devises indiciel américain TD	Sans objet	26 novembre 1997	Sans objet

Fonds	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années	Date de l'acte de fiducie ou de la déclaration de fiducie initial(e), ou de la création de la Catégorie (date de constitution)	Événements importants au cours des 10 dernières années
Fonds indiciel Nasdaq® TD	Sans objet	5 octobre 1999	Sans objet
Fonds indiciel international TD	Sans objet	12 mai 1997	Le 7 novembre 2019, le Fonds a modifié ses objectifs de placement pour tenir compte du fait qu'il suit le rendement d'un indice des marchés boursiers internationaux qui mesure le rendement du capital investi d'émetteurs à moyenne et à grande capitalisation en Europe, en Asie et en Extrême-Orient.
Fonds neutre en devises indiciel international TD	Sans objet	26 novembre 1997	Sans objet
Fonds indiciel européen TD	Sans objet	30 mars 1998	Sans objet
Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD	Sans objet	23 juillet 2024	Sans objet
Portefeuilles de retraite			
Portefeuille de retraite en dollars américains TD	Sans objet	21 juillet 2015	Sans objet
Portefeuille conservateur de retraite TD	Sans objet	23 juillet 2013	Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.
Portefeuille équilibré de retraite TD	Sans objet	23 juillet 2013	Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.
Portefeuilles confortables			
Portefeuille confortable TD – revenu conservateur	Sans objet	25 juillet 2011	Sans objet
Portefeuille confortable TD – revenu équilibré	Sans objet	21 juillet 2008	Sans objet
Portefeuille confortable TD – équilibré	Sans objet	21 juillet 2008	Sans objet
Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée	Sans objet	21 juillet 2008	Sans objet
Portefeuille confortable TD – croissance	Sans objet	21 juillet 2008	Sans objet
Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse	Sans objet	21 juillet 2008	Sans objet

Fonds	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années	Date de l'acte de fiducie ou de la déclaration de fiducie initial(e), ou de la création de la Catégorie (date de constitution)	Événements importants au cours des 10 dernières années
Fonds de la Catégorie Société			
Catégorie placement à court terme TD	Sans objet	19 juillet 2010	Depuis le 1er août 2023, le Fonds est fermé aux achats d'investisseurs, y compris aux achats effectués au moyen d'un programme d'achats préautorisés ou d'un programme de cotisations préautorisées.
Catégorie revenu mensuel tactique TD	Sans objet	23 juillet 2012	Sans objet
Catégorie revenu de dividendes TD	Sans objet	23 juillet 2012	Sans objet
Catégorie canadienne à faible volatilité TD	Sans objet	23 juillet 2012	Sans objet
Catégorie croissance de dividendes TD	Sans objet	19 juillet 2010	Sans objet
Catégorie actions canadiennes TD	Sans objet	19 juillet 2010	A fusionné avec la Catégorie valeurs sûres canadiennes TD le 22 avril 2016.
Catégorie petites sociétés canadiennes TD	Sans objet	19 juillet 2010	Sans objet
Catégorie valeur de grandes sociétés américaines TD	Catégorie valeur de grandes sociétés américaines Epoch (du 25 juillet 2014 au 26 juillet 2023)	19 juillet 2010	Sans objet
Catégorie moyennes sociétés américaines TD	Sans objet	19 juillet 2010	Sans objet
Catégorie mondiale à faible volatilité TD	Sans objet	23 juillet 2012	Sans objet
Catégorie mondiale de réinvestissement du capital TD	Catégorie croissance d'actions mondiales TD (du 27 juillet 2023 au 24 juillet 2024) Catégorie actions mondiales Epoch (du 25 juillet 2014 au 26 juillet 2023)	19 juillet 2010	Sans objet
Catégorie concentrée d'actions internationales TD	Catégorie titres internationaux TD (du 29 juillet 2020 au 26 juillet 2023) Catégorie croissance internationale TD (de la création jusqu'au 28 juillet 2020)	19 juillet 2010	Sans objet
Catégorie marchés émergents TD	Sans objet	19 juillet 2010	Sans objet
Fonds gérés TD			
Fonds de revenu fixe TD	Sans objet	17 février 2012	Sans objet

Fonds	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années	Date de l'acte de fiducie ou de la déclaration de fiducie initial(e), ou de la création de la Catégorie (date de constitution)	Événements importants au cours des 10 dernières années
Fonds de gestion du risque TD	Sans objet	21 juillet 2015	Sans objet
Fonds de sociétés canadiennes TD	Sans objet	22 juillet 2014	Sans objet
Catégorie fonds d'actions canadiennes TD	Sans objet	17 février 2012	Sans objet
Fonds de sociétés mondiales TD	Sans objet	22 juillet 2014	Sans objet
Catégorie fonds d'actions mondiales TD	Sans objet	17 février 2012	Sans objet
Fonds de gestion tactique TD	Sans objet	22 juillet 2014	Sans objet
Catégorie fonds de gestion tactique TD	Sans objet	17 février 2012	Sans objet
Fonds alternatifs			
Fonds alternatif de gestion du risque TD	Sans objet	26 juillet 2022	Sans objet
Fonds alternatif de produits de base TD	Sans objet	25 juillet 2023	Sans objet
Fonds alternatif de produits de base long/court TD	Sans objet	25 juillet 2023	Sans objet

Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds

Les profils de Fonds vous fournissent des renseignements importants pour vous aider à évaluer les Fonds, compte tenu de vos besoins de placement. Chaque profil de Fonds vous donne des renseignements précis sur un Fonds offert dans le cadre du présent prospectus simplifié.

Vous devrez vous reporter à cette section lorsque vous lisez le profil des Fonds pour vous assurer d'avoir l'information complète sur un Fonds en particulier.

Détail du Fonds	
Type de fonds	Désigne la catégorie à laquelle appartient le Fonds.
Titres offerts	Désigne le type de titres et la série qui sont offerts par le Fonds. Se reporter à la rubrique ***Description des titres offerts*** pour de plus amples renseignements.
Date de mise en marché	Date à laquelle les titres de chaque série du Fonds ont été offerts au public pour la première fois, sauf indication contraire dans les profils de Fonds. Si une série n'a pas encore été offerte au public à la date du présent document, la date correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.
Conseiller ou conseillers en valeurs	Désigne le ou les conseillers en valeurs du Fonds.
Sous-conseiller	Désigne le sous-conseiller du Fonds, le cas échéant.
Admissibilité aux régimes enregistrés	Indique si le Fonds est un placement admissible aux régimes enregistrés.

Détail du Fonds	
Frais de gestion	Indique le taux annuel de frais payables au gestionnaire par le Fonds (à l'égard de chaque série) pour la prestation, ou la prise de mesures en vue de la prestation, entre autres, de services de gestion et de gestion de portefeuille, et la supervision des services fournis par des sous-conseillers en valeurs au Fonds.
Frais d'administration	Indique les frais annuels, le cas échéant, à l'égard des titres de la Série Investisseurs, de la Série H5, de la Série H8, de la Série Plus, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série T5, de la Série T8 et de la Série G payables au gestionnaire. Se reporter à la rubrique ***Frais – Frais payables par les Fonds*** pour de plus amples renseignements.

Quels types de placements le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

Chaque Fonds a son propre objectif de placement fondamental qui décrit ce que le Fonds entend réaliser. Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental d'un Fonds sans avoir obtenu l'approbation de la majorité des porteurs de titres lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Cette section indique les stratégies de placement utilisées par le conseiller en valeurs et, le cas échéant, le sous-conseiller pour tenter de réaliser les objectifs de placement d'un Fonds. Nous pouvons modifier les stratégies de placement d'un Fonds à notre gré, sans avis ni approbation.

Utilisation d'instruments dérivés

Comme il est indiqué dans les profils de Fonds, certains Fonds peuvent utiliser à l'occasion des instruments dérivés dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, pour autant que leur utilisation s'inscrive dans les objectifs et stratégies de placement du Fonds. Un Fonds peut utiliser des instruments dérivés tels que les options, swaps, contrats à terme et contrats à livrer tant aux fins de couverture qu'aux fins autres que de couverture.

Les lois sur les valeurs mobilières interdisent aux fonds du marché monétaire de se servir d'instruments dérivés visés. Par conséquent, les Fonds du marché monétaire figurant dans le présent prospectus simplifié ne se serviront pas d'instruments dérivés visés.

Lorsqu'il utilise des instruments dérivés aux fins de couverture, un Fonds cherche à annuler ou à réduire les risques spécifiques associés à la totalité ou à une partie d'un placement ou d'une position ou d'un groupe de placements ou de positions existants. Dans le cadre d'une opération de couverture, un Fonds peut donc utiliser des instruments dérivés pour gérer certains risques comme le risque lié aux taux d'intérêt ou pour gérer l'exposition du Fonds aux éléments sous-jacents, notamment dans les titres, les indices et les devises.

Un Fonds peut également utiliser des instruments dérivés aux fins autres que de couverture pour prendre des éléments sous-jacents, notamment dans des titres, des catégories d'actif, des indices, des devises, des segments de marché et des marchés sans réellement y investir directement, pour réduire les coûts d'opération et pour accroître la capacité d'adaptation du portefeuille de placements du Fonds. Lorsque le Fonds utilise des instruments dérivés aux fins autres que de couverture, il doit généralement détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie, l'élément sous-jacent à l'instrument dérivé et/ou un droit ou une obligation d'acquérir cet élément sous-jacent en quantité suffisante pour lui permettre de respecter ses obligations aux termes du contrat relatif aux instruments dérivés sans recourir à ses autres éléments d'actif.

Chaque Fonds alternatif est un OPC alternatif au sens du Règlement 81-102 et peut utiliser des stratégies qui sont généralement interdites aux OPC classiques en vertu du Règlement 81-102. Pour de plus amples renseignements sur les stratégies autorisées en vertu du Règlement 81-102 pour les OPC alternatifs en regard des OPC classiques, y compris les stratégies relatives à l'utilisation de produits dérivés, se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – OPC alternatifs*** ainsi qu'au profil de chaque Fonds alternatif.

Fonds sous-jacents

Un Fonds peut investir dans d'autres OPC, y compris des FNB (les fonds sous-jacents). Ces fonds sous-jacents peuvent être gérés par GPTD ou un membre de son groupe ou par des entités non liées à GPTD. Les placements peuvent être faits directement ou au moyen d'instruments dérivés. Tout placement doit être fait conformément au Règlement 81-102 et/ou à une dispense applicable, ainsi qu'aux objectifs de placement du Fonds. Le conseiller en

valeurs et le ou les sous-conseillers, selon le cas, font la sélection en fonction de divers critères, notamment les objectifs, les stratégies, les risques, la composition de l'actif et le rendement passé des fonds sous-jacents.

Lorsque GPTD ou un membre de son groupe est le gestionnaire d'un fonds sous-jacent, aucuns frais d'acquisition ni frais de rachat ne sont payables par un Fonds en lien avec un achat ou un rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Lorsque ni GPTD ni un membre de son groupe n'est le gestionnaire d'un fonds sous-jacent, aucuns frais d'acquisition ni frais de rachat ne sont payables par un Fonds en lien avec un achat ou un rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent si, selon une personne raisonnable, ces frais avaient pour effet de doubler les frais payables par un porteur de titres du Fonds.

Aucuns frais de gestion ne sont payables par un Fonds lorsque, selon une personne raisonnable, ces frais constitueraient une répétition des frais payables par un fonds sous-jacent pour le même service, y compris si ce fonds sous-jacent est un FNB TD ou un autre fonds de placement géré par GPTD.

Comme il a été mentionné, dans le cadre de sa stratégie de placement, un Fonds peut, de temps à autre, investir dans des FNB. L'achat ou la vente de FNB peut comporter des frais de courtage. Par ailleurs, un FNB doit normalement payer des frais de gestion à son gestionnaire.

Vous pouvez obtenir des exemplaires de l'aperçu du fonds, de l'aperçu du FNB, du prospectus simplifié, de la notice annuelle, des RDRF et des états financiers, selon le cas, d'un fonds sous-jacent sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca ou en communiquant avec votre courtier, votre représentant en services financiers ou GPTD. Vous pouvez également obtenir des exemplaires de ces documents, sauf les notices annuelles, sur le site Web désigné de GPTD, à l'adresse www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td. Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement des sources mentionnées ci-dessus.

Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension
Dans le but d'accroître leurs rendements, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, tel qu'il est indiqué dans chacun des profils de Fonds, qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et qui sont permises par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Une opération de prêt de titres a lieu lorsqu'un OPC prête des titres en portefeuille qu'il possède à un tiers emprunteur. L'emprunteur promet de remettre au fonds un nombre égal des mêmes titres à une date ultérieure et de payer des frais au fonds pour l'emprunt des titres. Pendant le prêt des titres, l'emprunteur donne au fonds un bien en garantie qui peut consister en une combinaison d'espèces et de titres. Le fonds entend ainsi conserver son exposition aux variations de la valeur des titres empruntés, tout en recevant des frais additionnels.

Une opération de mise en pension a lieu lorsqu'un OPC vend au comptant des titres en portefeuille qu'il possède à un tiers et convient de les racheter du même tiers à une date future convenue et à un prix précis. De cette façon, le fonds entend conserver son exposition aux variations de la valeur du titre, tout en recevant des frais dans le cadre d'une opération de mise en pension.

Une opération de prise en pension a lieu lorsqu'un OPC souscrit des titres en portefeuille à un prix auprès d'un tiers et convient de les lui revendre à une date future convenue et à un prix précis. La différence entre le prix que le fonds a payé pour la souscription des titres et le prix de revente vise à procurer au fonds un revenu additionnel.

Chaque opération de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension sera conclue conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, notamment :

- la valeur du bien en garantie doit être d'au moins 102 % de la valeur marchande des titres vendus (dans le cadre d'une opération de mise en pension), du comptant payé pour les titres achetés (dans le cadre d'une opération de prise en pension) ou des titres prêtés (dans le cadre d'une opération de prêt de titres);
- les opérations de prêt de titres, de même que les opérations de mise en pension sont limitées à 50 % de la VL du Fonds établie immédiatement après que le Fonds a conclu une telle opération;
- la valeur des titres et du bien en garantie sera évaluée et rajustée chaque jour au cours duquel se déroule une négociation normale;
- des contrôles internes, des procédés et des registres seront établis, notamment des exigences en matière de garantie, des limites quant à la taille des opérations et une liste de tiers approuvés pour ces opérations d'après des normes, entre autres, d'évaluation de la solvabilité;
- les conventions de prêt de titres peuvent être interrompues à tout moment et les opérations de mise en pension et de prise en pension doivent être terminées dans un délai de 30 jours.

Toutes les exigences décrites ci-dessus seront évaluées périodiquement afin d'assurer la bonne gestion des risques liés aux opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension.

Ventes à découvert
Dans le but d'accroître leurs rendements, des Fonds donnés peuvent vendre à découvert des titres en portefeuille, tel qu'il est indiqué dans chacun des profils de Fonds, d'une manière qui s'inscrit dans les objectifs de placement des Fonds et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Une vente à découvert a lieu lorsqu'un fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et vend ensuite les titres empruntés (ou « vend les titres à découvert ») sur le marché libre. À une date ultérieure, le fonds rachète un nombre égal des mêmes titres et les rend au prêteur. Un fonds qui vend des titres à découvert doit remettre une marge de garantie au prêteur auprès duquel il emprunte les titres en tant que garantie des titres empruntés. Cette marge de garantie peut prendre la forme d'espèces et/ou de titres. En plus de payer des intérêts au prêteur sur les titres empruntés, le fonds pourrait aussi devoir payer d'autres frais relativement aux ventes à découvert. Si la valeur des titres baisse entre le moment où le fonds emprunte et vend les titres et le moment où il les rachète et les rend au prêteur, la variation (diminution) de la valeur des titres (déduction faite des coûts d'emprunt et des frais d'opérations) constitue un profit pour le fonds. Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment pendant la période de la vente à découvert pour compenser les coûts d'emprunt et les frais d'opérations payables par le fonds et pour que celui-ci réalise un profit. Les titres vendus à découvert pourraient plutôt prendre de la valeur et le fonds devrait racheter les titres à un prix plus élevé pour rendre les titres empruntés, ce qui entraînerait une perte pour le fonds.

Les ventes à découvert conclues par les Fonds respecteront les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Un Fonds peut vendre à découvert des titres admissibles, mais il ne peut dépasser 5 % (10 % dans le cas des Fonds alternatifs) de sa VL (au moment où le Fonds vend les titres à découvert) dans l'ensemble des titres d'un seul émetteur. La valeur globale des positions vendeur n'excédera pas 20 % (50 % dans le cas des Fonds alternatifs) de la VL du Fonds (au moment où le Fonds vend les titres à découvert). Le Fonds maintiendra une couverture en espèces correspondant à 150 % (aucune couverture en espèces n'est requise dans le cas des Fonds alternatifs) de la valeur marchande globale de tous les titres qu'il aura vendus à découvert selon une évaluation quotidienne à la valeur du marché. Le respect des exigences réglementaires est soumis à une surveillance quotidienne.

Les lois sur les valeurs mobilières interdisent aux fonds du marché monétaire d'effectuer des ventes à découvert. Par conséquent, les Fonds du marché monétaire figurant dans le présent prospectus simplifié n'effectueront pas de ventes à découvert.

Un Fonds qui conclut des ventes à découvert peut également mettre en œuvre d'autres stratégies, comme des opérations de prêt de titres.

Investissement durable à GPTD

L'investissement durable est une approche de placement qui tient compte des facteurs ESG dans le processus de placement et les activités de gérance d'un fonds. Notre approche en matière d'investissement durable s'harmonise avec notre philosophie qui consiste à servir les objectifs de placement de nos porteurs de titres et à respecter notre obligation fiduciaire en tant que gestionnaire d'actifs.

Fonds axés sur les facteurs ESG

Les Fonds, indiqués ci-après, ont des objectifs de placement liés aux facteurs ESG. Se reporter aux objectifs et stratégies de placement de ces Fonds, qui décrivent leurs paramètres ESG.

- Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD
- Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD
- Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD

Intégration et évaluation

En tant que conseiller en valeurs des Fonds, GPTD reconnaît qu'un large éventail de considérations financières et non financières peut être pertinent pour prendre des décisions de placement. Si un Fonds ne met pas explicitement l'accent sur les facteurs ESG dans le cadre de ses objectifs de placement fondamentaux ou comme composante importante de sa stratégie de placement principale, GPTD tente de les intégrer lorsqu'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans le processus de prise de décisions de placement. Il incombe à chaque gestionnaire de portefeuille de déterminer comment et dans quelle mesure les considérations ESG doivent être intégrées à l'analyse financière dans le cadre de ses propres processus de placement, et d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux de chaque Fonds. Par conséquent, les considérations ESG peuvent être intégrées dans les Fonds selon des concentrations et pondérations limitées diverses, et les facteurs ESG peuvent varier d'un titre à l'autre dans un même Fonds.

Les facteurs ESG peuvent aussi varier selon les pays, les secteurs, les régions et les catégories d'actif. En outre, ils peuvent changer au fil du temps. À titre d'exemple, voici une liste non exhaustive de facteurs ESG pouvant être pris en compte par des gestionnaires de portefeuille individuels dans leur processus de prise de décisions de placement :

Facteurs environnementaux	Facteurs sociaux	Facteurs de gouvernance
• Répercussions des changements climatiques • Émissions de gaz à effet de serre • Efficacité énergétique • Pollution de l'air et de l'eau • Rareté de l'eau • Biodiversité • Restauration de sites	• Droits de la personne • Répercussions sur les collectivités et l'emploi • Travail des enfants • Conditions de travail • Santé et sécurité • Lutte contre la corruption	• Harmonisation des intérêts • Rémunération des dirigeants • Indépendance et composition du conseil d'administration • Autres droits des actionnaires

Dans le cadre de son analyse des facteurs ESG, GPTD peut utiliser des notes, des données ou des renseignements ESG exclusifs et/ou de tiers pour servir de base à la prise en compte des facteurs ESG.

Pour connaître les Fonds pouvant tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans leur processus de prise de décision de placement, se reporter à la rubrique ***Stratégies de placement*** du profil du Fonds en question.

Activités d'engagement et de gérance

L'approche de GPTD en matière d'investissement durable est aussi présente dans ses pratiques de gérance, notamment l'engagement et le vote par procuration. Pour plus de renseignements sur le vote par procuration, se reporter à la rubrique ***Politiques de vote par procuration***. GPTD considère que l'engagement et le vote par procuration font partie de son obligation fiduciaire envers ses porteurs de titres. Les pratiques de gérance sont mises en œuvre dans le cadre de notre processus global à l'échelle de l'entreprise; cependant, les activités de gérance ne constituent une stratégie de placement pour aucun Fonds.

L'engagement permet à GPTD d'utiliser ses droits de propriété en tant qu'investisseur pour ouvrir le dialogue avec les sociétés de portefeuille à l'égard d'enjeux importants sur le plan financier, y compris les enjeux ESG. Par le biais de l'engagement, GPTD discute d'un large éventail de sujets, dont la stratégie de la société, le rendement et le risque financiers et non financiers, l'affectation du capital, la structure du capital, en plus d'encourager la communication d'information sur les enjeux ESG.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Des renseignements généraux au sujet des risques figurent à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** En outre, les risques propres à chaque Fonds et son degré de risque (aussi appelé le « niveau de risque de placement ») figurent dans cette section. GPTD a attribué un degré de risque à chaque Fonds en fonction de la méthode de classification du risque de placement décrite ci-après. Le degré de risque de chaque Fonds est révisé chaque année.

Méthode de classification du risque de placement

Le niveau de risque de placement d'un Fonds doit être déterminé selon une méthode normalisée de classification du risque basée sur la volatilité historique du Fonds, mesurée par l'écart-type sur 10 ans des rendements du Fonds.

Si l'historique de rendement d'un Fonds ne couvre pas la période requise de 10 ans, le rendement historique réel du Fonds est calculé et, pour la période restante (ou toute la période de 10 ans dans le cas d'un Fonds nouvellement créé), l'écart-type est établi en fonction du rendement historique d'un ou de plusieurs indices de référence ou, s'il y a lieu, d'un fonds de référence. L'indice de référence choisi par le gestionnaire doit raisonnablement représenter ou, dans le cas d'un Fonds nouvellement créé, devrait raisonnablement représenter, l'écart-type et le profil de risque du Fonds à la lumière de certains facteurs établis dans la méthode normalisée de classification du risque. Le rendement historique d'un fonds de référence peut être utilisé si : (i) le Fonds est un fonds clone (selon la définition du Règlement 81-102) et le fonds de référence sous-jacent a un historique de rendement de 10 ans; ou (ii) le fonds de référence est assujetti au Règlement 81-102, a un historique de rendement de 10 ans et a le même gestionnaire, le même gestionnaire de portefeuille, les mêmes objectifs de placement et les mêmes stratégies de placement que le Fonds.

Le niveau de risque de placement est attribué en fonction des fourchettes d'écart-type publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), présentées dans le tableau qui suit.

Fourchettes d'écart-type et niveaux de risque de placement des ACVM

Fourchette d'écart-type	Niveau de risque de placement
De 0 à moins de 6	Faible
De 6 à moins de 11	Faible à moyen
De 11 à moins de 16	Moyen
De 16 à moins de 20	Moyen à élevé
20 ou plus	Élevé

GPTD peut accroître le niveau de risque de placement d'un Fonds au-delà du niveau de risque de placement qui serait autrement établi en fonction uniquement de l'écart-type, si elle détermine qu'il est raisonnable de le faire dans les circonstances.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire de la méthode en communiquant avec SITD au numéro sans frais 1-800-409-7125 ou par écrit à Gestion de Placements TD Inc., C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

Politique en matière de distributions

La politique en matière de distributions des Fonds figure dans cette section et indique le moment où une distribution peut être effectuée par chaque série d'un Fonds et/ou le moment où les dividendes ordinaires ou les dividendes de gains en capital peuvent être versés par une Catégorie.

Des distributions ou des dividendes peuvent être versés à des moments autres que ceux qui sont indiqués dans chacun des profils des fonds. Chaque Fonds offrant des titres de la Série H5, de la Série T5 ou de la Série FT5 prévoit effectuer des distributions mensuelles à l'égard de ces séries en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant à 5 % de la valeur liquidative par titre de la série en question à la fin de l'année civile précédente. Chaque Fonds offrant des titres de la Série H8, de la Série T8 ou de la Série FT8 prévoit effectuer des distributions mensuelles à l'égard de ces séries en fonction d'un taux de distribution annualisé cible correspondant à 8 % de la valeur liquidative par titre de la série en question à la fin de l'année civile précédente. Chaque Fonds peut changer sa politique en matière de distributions en tout temps sans préavis ni approbation.

Les distributions ou les dividendes sont payables aux porteurs de titres inscrits à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation qui précède immédiatement la date à laquelle les distributions ou les dividendes deviennent exigibles. Les porteurs de titres recevront les distributions ou les dividendes dans la même devise que celle dans laquelle ils détiennent leurs titres. **Les distributions ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires de la même série du Fonds concerné, y compris les titres de la Série H5, de la Série H8, de la Série T5, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8 du Fonds (selon le cas).** Dans le cas des titres de la Série Conseillers, de la Série T5 ou de la Série T8, les titres achetés aux termes des réinvestissements automatiques des distributions ou des dividendes seront réputés être achetés selon la même option d'acquisition que les titres auxquels se rapportent les distributions ou les dividendes. **Si vous ne souhaitez pas que les distributions ou les dividendes soient réinvestis, l'une ou plusieurs des options suivantes pourraient s'offrir à vous :**

- Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré, vous pouvez nous envoyer une demande écrite, par l'entremise de votre courtier ou de votre représentant en services financiers, afin que les distributions ou les dividendes vous soient remis par chèque ou qu'ils soient déposés dans votre compte bancaire désigné. Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré auprès d'un courtier autre que SITD, vous pouvez également nous envoyer une demande écrite, afin que les distributions ou les dividendes soient déposés en espèces dans votre compte non enregistré.
- Si vous détenez vos titres dans un compte enregistré auprès d'un courtier autre que SITD, vous pouvez nous envoyer une demande écrite, par l'entremise de votre courtier ou de votre représentant en services financiers, afin que les distributions ou les dividendes soient déposés en espèces dans votre compte enregistré.
- Si vous détenez vos titres dans un compte enregistré (outre un CELI) auprès de SITD, les distributions ou les dividendes sont automatiquement réinvestis dans des titres supplémentaires de la même série du Fonds concerné. Si vous détenez vos titres dans un CELI auprès de SITD, vous pouvez nous envoyer une demande écrite, par l'entremise de SITD, afin que les distributions ou les dividendes vous soient remis par chèque ou qu'ils soient déposés dans votre compte bancaire désigné, ce qui sera considéré comme un retrait de votre CELI.

Rien ne garantit que les distributions faites ou les dividendes versés par un Fonds seront effectués à une date précise, et le Fonds n'est pas responsable des frais ou coûts que vous pourriez engager parce qu'il n'a pas fait une distribution ou versé un dividende à une date donnée.

Afin de déterminer quelles options de distributions ou de dividendes s'offrent à vous, veuillez consulter SITD, votre courtier ou votre représentant en services financiers.

Fiducies de fonds commun de placement TD

Tous les ans, chaque Fiducie de fonds commun de placement TD distribuera un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés, le cas échéant, de sorte que la Fiducie de fonds commun de placement TD n'aura généralement pas d'impôt sur le revenu ordinaire à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt (autre que l'impôt minimum de remplacement, le cas échéant), compte tenu de toute perte applicable et de tout remboursement d'impôt disponible au titre des gains en capital qui s'appliquent à cette Fiducie de fonds commun de placement TD.

Le montant total porté au crédit chaque mois, chaque trimestre ou chaque année au compte d'un porteur de parts sera réinvesti dans des parts supplémentaires en fonction de leur valeur liquidative à cette date de distribution, à moins que le porteur de parts n'ait demandé par écrit que le montant porté au crédit de son compte soit payé en espèces. Si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera le versement d'une distribution supplémentaire en décembre.

Il n'est pas prévu que les Fonds du marché monétaire (à l'exception du Fonds du marché monétaire américain TD s'il réalise des gains en capital de change nets) feront des distributions de gains en capital, car il est prévu que toutes les opérations effectuées pour les Fonds du marché monétaire (à l'exception du Fonds du marché monétaire américain TD en ce qui a trait aux gains et pertes de change) donnent lieu à un revenu aux fins de l'application de l'impôt sur le revenu. Le revenu net des Fonds du marché monétaire sera crédité proportionnellement et quotidiennement aux comptes des porteurs de parts inscrits à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédent, et payé vers la fin du mois.

Catégorie Société Fonds Mutuels TD

La Catégorie Société Fonds Mutuels TD peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes de gains en capital à l'occasion. Généralement, les dividendes seront répartis entre l'ensemble des Catégories de façon proportionnelle, mais le conseil a le droit de verser des dividendes d'une autre façon s'il juge approprié de le faire. Les dividendes versés à l'égard d'une Catégorie donnée seront généralement partagés au prorata entre l'ensemble des séries de cette Catégorie, compte tenu des dépenses propres à une série précise. Par conséquent, les dividendes seraient probablement différents pour chaque série d'une Catégorie.

Fonds du marché monétaire canadien TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Marché monétaire canadien		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 29 juin 1988	0,50 %	s.o.
Série D ($ CA)	Le 15 février 2022	0,25 %	s.o.
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,50 %	s.o.
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,25 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 25 juillet 2024 °	s.o.△	0,01 %
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 24 septembre 2003	0,25 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 23 juillet 2008 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 9 janvier 2006 au 23 juillet 2008)	s.o.*	s.o.

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

△ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à produire un revenu d'intérêt à taux élevé tout en préservant le capital et la liquidité, en investissant principalement dans des titres du marché monétaire de première qualité, échéant généralement à moins d'un an.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en consacrant une importante tranche des placements du Fonds à des titres de créance de première qualité de sociétés, tout en tenant compte de l'environnement macroéconomique mondial.

Le Fonds peut investir dans des bons du Trésor et d'autres titres de créance à court terme émis ou garantis par le gouvernement fédéral canadien ou des provinces canadiennes, des banques canadiennes ou des sociétés de prêt ou de fiducie canadiennes, ainsi que dans du papier commercial émis par des sociétés canadiennes et dans du papier commercial adossé à des actifs parrainé par des banques qui peuvent permettre au Fonds d'améliorer son rendement tout en conservant la qualité de son crédit. Sa stratégie repose en partie sur l'anticipation des fluctuations des taux d'intérêt sur une période de trois à six mois dans le cas des taux à court terme. Le conseiller en valeurs réalise également des analyses de crédit exhaustives et continues de tous les titres de créance de sociétés. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

Le Fonds entend maintenir le prix des parts à 10 $.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds ne peut pas investir dans des titres étrangers.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***. Les investisseurs du Fonds sont assujettis aux facteurs de risque supplémentaires suivants :

- Malgré le fait que le Fonds ait l'intention de conserver le prix de 10 $ par part, rien ne garantit qu'une VL par part de série constante pourra être maintenue, puisque la valeur de ses titres en portefeuille peut fluctuer dans certaines conditions.
- Le rendement du placement d'un porteur de parts du Fonds variera ou fluctuera en fonction des changements des taux d'intérêt payables à l'égard des placements du marché monétaire.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds répartit quotidiennement aux porteurs de parts le revenu net, le cas échéant, et les gains nets réalisés, le cas échéant, et fait la distribution de ces montants vers la fin du mois.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds du marché monétaire Plus TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Marché monétaire canadien	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 23 juillet 1999 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 13 novembre 1997 au 23 juillet 1999)	0,30 %◊
Série D ($ CA)	Le 15 février 2022	0,25 %
Série F ($ CA)	Le 30 juillet 2007	0,25 %

◊ Le plafond du RFG des parts de la Série Investisseurs du Fonds a été établi à 0,30 % (TPS, TVH et frais de courtage en sus). GPTD est chargée d'indemniser le Fonds afin de s'assurer que le RFG ne dépasse pas le plafond établi.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à produire un revenu d'intérêt à taux élevé tout en préservant le capital et la liquidité, en investissant principalement dans des titres du marché monétaire de première qualité, échéant généralement à moins d'un an.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en consacrant une importante tranche des placements du Fonds à des titres de créance de première qualité de sociétés, tout en tenant compte de l'environnement macroéconomique mondial. Le Fonds peut investir dans des bons du Trésor ou d'autres titres de créance émis ou garantis par le gouvernement fédéral canadien, le gouvernement des provinces canadiennes ou d'une administration municipale, des banques canadiennes ou des sociétés de prêt ou de fiducie canadiennes ou dans des titres de sociétés canadiennes, ainsi que dans du papier commercial adossé à des actifs parrainé par des banques qui peuvent permettre au Fonds d'améliorer son rendement tout en conservant la qualité de son crédit. Sa stratégie repose en partie sur l'anticipation des fluctuations des taux d'intérêt sur une période de trois à six mois dans le cas des taux à court terme. Le conseiller en valeurs réalise également des analyses de crédit exhaustives et continues de tous les titres de créance de sociétés. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

Le Fonds entend maintenir le prix des parts à 10 $.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds ne peut pas investir dans des titres étrangers.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Fonds du marché monétaire Plus TD

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***. Les investisseurs du Fonds sont assujettis aux facteurs de risque supplémentaires suivants :

- Malgré le fait que le Fonds ait l'intention de conserver le prix de 10 $ par part, rien ne garantit qu'une VL par part de série constante pourra être maintenue, puisque la valeur de ses titres en portefeuille peut fluctuer dans certaines conditions.
- Le rendement du placement d'un porteur de parts du Fonds variera ou fluctuera en fonction des changements des taux d'intérêt payables à l'égard des placements du marché monétaire.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds répartit quotidiennement aux porteurs de parts le revenu net, le cas échéant, et les gains nets réalisés, le cas échéant, et fait la distribution de ces montants vers la fin du mois.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds du marché monétaire américain TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Marché monétaire américain	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ US)	Le 29 juin 1988	0,50 %
Série D ($ US)	Le 15 février 2022	0,25 %
Série Plus[ǂ] ($ US)	Le 14 octobre 2004	0,30 %
Série F ($ US)	Le 12 septembre 2017	0,25 %
Série Privée ($ US)	Le 12 septembre 2017	s.o.[Δ]
Série O ($ US)	Le 16 août 2022	s.o.[*]

ǂ Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à produire un revenu d'intérêt à taux élevé tout en préservant le capital et la liquidité en investissant principalement dans des titres du marché monétaire de première qualité libellés en dollars américains.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des titres de créance de première qualité libellés en dollars américains émis ou garantis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Canada ou les administrations municipales canadiennes ou les gouvernements américains, ou émis par des sociétés canadiennes ou américaines, et dont l'échéance ne dépasse pas un an, ainsi que dans du papier commercial adossé à des actifs parrainé par des banques. Le conseiller en valeurs recourt également à une méthode d'anticipation des taux d'intérêt par le truchement de l'analyse de la macroéconomie mondiale. De plus, le conseiller en valeurs réalise des analyses de crédit exhaustives et continues de tous les titres de créance de sociétés. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

Le Fonds entend maintenir le prix des parts à 10 $ US.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et ce placement peut atteindre jusqu'à 100 % de la valeur totale de son actif.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux taux d'intérêt

Fonds du marché monétaire américain TD

- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***. Les investisseurs du Fonds sont assujettis aux facteurs de risque supplémentaires suivants :

- Malgré le fait que le Fonds ait l'intention de conserver le prix de 10 $ US par part, rien ne garantit qu'une VL par part de série constante pourra être maintenue, puisque la valeur de ses titres en portefeuille peut fluctuer dans certaines conditions.
- Le rendement du placement d'un porteur de parts du Fonds variera ou fluctuera en fonction des changements des taux d'intérêt payables à l'égard des placements du marché monétaire.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds répartit quotidiennement aux porteurs de parts le revenu net, le cas échéant, et les gains nets réalisés, le cas échéant, et fait la distribution de ces montants vers la fin du mois. Les distributions sont payées en dollars américains seulement.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes à court terme		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Conseillers ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	0,45 %	s.o.
Série F ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	0,20 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à produire un revenu régulier et à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure libellées en dollars canadiens échéant chacune en 2025, soit l'année de dissolution prévue du Fonds, ou en obtenant une exposition à celui-ci. Il est prévu que le Fonds sera dissous le ou vers le 30 novembre 2025 (la « date de dissolution »).

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement du Fonds en obtenant principalement une exposition à un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure libellées en dollars canadiens.

Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans de tels titres;
- en ayant recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à de tels titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans des parts du fonds sous-jacent.

En tant que fonds à échéance cible, le Fonds a une durée de vie donnée prédéterminée. Par conséquent, il est prévu que, mise à part l'exception mentionnée ci-dessous, les obligations détenues par le Fonds arriveront à échéance au cours de la même année que le Fonds devrait être dissous. Le conseiller en valeurs aura recours à son analyse fondamentale exclusive du crédit et à des contrôles quantitatifs pour chercher à sélectionner des titres qui procurent un revenu d'intérêt élevé, et tentera de réduire au minimum l'incidence du *risque lié à la baisse des rendements* (se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres à chaque Fonds***) au cours de l'année de dissolution prévue du Fonds. Les obligations sélectionnées au départ seront généralement détenues jusqu'à l'échéance. Les obligations doivent avoir la cote de qualité supérieure au moment de leur achat.

Les obligations de qualité supérieure émises par des institutions financières qui ont une date d'échéance postérieure à l'année de dissolution prévue du Fonds peuvent être incluses dans le portefeuille, pourvu que ces obligations soient rachetables avant cette date d'échéance et au cours de l'année de dissolution du Fonds.

Le Fonds ne cherchera pas à rembourser une somme prédéterminée à la fin de sa durée de vie. Dans l'année de dissolution du Fonds, les liquidités générées par les obligations arrivant à échéance peuvent être réinvesties dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou dans d'autres obligations de sociétés de qualité supérieure qui arrivent à échéance dans cette même année.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;

Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers, ou être exposé à ceux-ci, dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au remboursement anticipé par l'émetteur
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié à la baisse des rendements
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux fluctuations de rendement et aux montants de liquidation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** – ***Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Étant donné que le Fonds est nouveau, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice ICE BofA 1-3 Year Canada Corporate

L'indice de référence est un sous-ensemble de l'indice ICE BofA Canada Corporate qui reproduit le rendement des titres de créance de sociétés de qualité supérieure libellés en dollars canadiens émis sur le marché intérieur du Canada dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de trois ans.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Le Fonds sera dissous à la date de dissolution. Avant la date de dissolution, le Fonds effectuera une distribution en espèces aux porteurs de parts de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés qui ne leur ont pas déjà été distribués.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes à court terme		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Conseillers ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	0,45 %	s.o.
Série F ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	0,20 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à produire un revenu régulier et à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure libellées en dollars canadiens échéant chacune en 2026, soit l'année de dissolution prévue du Fonds, ou en obtenant une exposition à celui-ci. Il est prévu que le Fonds sera dissous le ou vers le 30 novembre 2026 (la « date de dissolution »).

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement du Fonds en obtenant principalement une exposition à un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure libellées en dollars canadiens.

Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans de tels titres;
- en ayant recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à de tels titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans des parts du fonds sous-jacent.

En tant que fonds à échéance cible, le Fonds a une durée de vie donnée prédéterminée. Par conséquent, il est prévu que, mise à part l'exception mentionnée ci-dessous, les obligations détenues par le Fonds arriveront à échéance au cours de la même année que le Fonds devrait être dissous. Le conseiller en valeurs aura recours à son analyse fondamentale exclusive du crédit et à des contrôles quantitatifs pour chercher à sélectionner des titres qui procurent un revenu d'intérêt élevé, et tentera de réduire au minimum l'incidence du *risque lié à la baisse des rendements* (se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres à chaque Fonds***) au cours de l'année de dissolution prévue du Fonds. Les obligations sélectionnées au départ seront généralement détenues jusqu'à l'échéance. Les obligations doivent avoir la cote de qualité supérieure au moment de leur achat.

Les obligations de qualité supérieure émises par des institutions financières qui ont une date d'échéance postérieure à l'année de dissolution prévue du Fonds peuvent être incluses dans le portefeuille, pourvu que ces obligations soient rachetables avant cette date d'échéance et au cours de l'année de dissolution du Fonds.

Le Fonds ne cherchera pas à rembourser une somme prédéterminée à la fin de sa durée de vie. Dans l'année de dissolution du Fonds, les liquidités générées par les obligations arrivant à échéance peuvent être réinvesties dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou dans d'autres obligations de sociétés de qualité supérieure qui arrivent à échéance dans cette même année.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers, ou être exposés à ceux-ci, dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au remboursement anticipé par l'émetteur
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié à la baisse des rendements
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux fluctuations de rendement et aux montants de liquidation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** – ***Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Étant donné que le Fonds est nouveau, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice ICE BofA 1-3 Year Canada Corporate

L'indice de référence est un sous-ensemble de l'indice ICE BofA Canada Corporate qui reproduit le rendement des titres de créance de sociétés de qualité supérieure libellés en dollars canadiens émis sur le marché intérieur du Canada dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de trois ans.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Le Fonds sera dissous à la date de dissolution. Avant la date de dissolution, le Fonds effectuera une distribution en espèces aux porteurs de parts de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés qui ne leur ont pas déjà été distribués.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes à court terme		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Conseillers ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	0,45 %	s.o.
Série F ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	0,20 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à produire un revenu régulier et à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure libellées en dollars canadiens échéant chacune en 2027, soit l'année de dissolution prévue du Fonds, ou en obtenant une exposition à celui-ci. Il est prévu que le Fonds sera dissous le ou vers le 30 novembre 2027 (la « date de dissolution »).

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement du Fonds en obtenant principalement une exposition à un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure libellées en dollars canadiens.

Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du FNB d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans de tels titres;
- en ayant recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à de tels titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans des parts du fonds sous-jacent.

En tant que fonds à échéance cible, le Fonds a une durée de vie donnée prédéterminée. Par conséquent, il est prévu que, mise à part l'exception mentionnée ci-dessous, les obligations détenues par le Fonds arriveront à échéance au cours de la même année que le Fonds devrait être dissous. Le conseiller en valeurs aura recours à son analyse fondamentale exclusive du crédit et à des contrôles quantitatifs pour chercher à sélectionner des titres qui procurent un revenu d'intérêt élevé, et tentera de réduire au minimum l'incidence du *risque lié à la baisse des rendements* (se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres à chaque Fonds***) au cours de l'année de dissolution prévue du Fonds. Les obligations sélectionnées au départ seront généralement détenues jusqu'à l'échéance. Les obligations doivent avoir la cote de qualité supérieure au moment de leur achat.

Les obligations de qualité supérieure émises par des institutions financières qui ont une date d'échéance postérieure à l'année de dissolution prévue du Fonds peuvent être incluses dans le portefeuille, pourvu que ces obligations soient rachetables avant cette date d'échéance et au cours de l'année de dissolution du Fonds.

Le Fonds ne cherchera pas à rembourser une somme prédéterminée à la fin de sa durée de vie. Dans l'année de dissolution du Fonds, les liquidités générées par les obligations arrivant à échéance peuvent être réinvesties dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou dans d'autres obligations de sociétés de qualité supérieure qui arrivent à échéance dans cette même année.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;

Fonds d'obligations de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers, ou exposés à ceux-ci, dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au remboursement anticipé par l'émetteur
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié à la baisse des rendements
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux fluctuations de rendement et aux montants de liquidation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** – ***Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Étant donné que le Fonds est nouveau, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice ICE BofA 1-3 Year Canada Corporate

L'indice de référence est un sous-ensemble de l'indice ICE BofA Canada Corporate qui reproduit le rendement des titres de créance de sociétés de qualité supérieure libellés en dollars canadiens émis sur le marché intérieur du Canada dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de trois ans.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Le Fonds sera dissous à la date de dissolution. Avant la date de dissolution, le Fonds effectuera une distribution en espèces aux porteurs de parts de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés qui ne leur ont pas déjà été distribués.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations américaines à court terme		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	0,45 %	s.o.
Série F ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	0,20 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à produire un revenu régulier et à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés américaines de qualité supérieure libellées en dollars américains échéant chacune en 2025, soit l'année de dissolution prévue du Fonds, ou en obtenant une exposition à celui-ci. Il est prévu que le Fonds sera dissous le ou vers le 30 novembre 2025 (la « date de dissolution »).

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement du Fonds en obtenant principalement une exposition à un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés américaines de qualité supérieure libellées en dollars américains.

Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du FNB d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans de tels titres;
- en ayant recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à de tels titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans des parts du fonds sous-jacent.

En tant que fonds à échéance cible, le Fonds a une durée de vie donnée prédéterminée. Par conséquent, il est prévu que, mise à part l'exception mentionnée ci-dessous, les obligations détenues par le Fonds arriveront à échéance au cours de la même année que le Fonds devrait être dissous. Le conseiller en valeurs aura recours à son analyse fondamentale exclusive du crédit et à des contrôles quantitatifs pour chercher à sélectionner des titres qui procurent un revenu d'intérêt élevé, et tentera de réduire au minimum l'incidence du *risque lié à la baisse des rendements* (se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres à chaque Fonds***) au cours de l'année de dissolution prévue du Fonds. Les obligations sélectionnées au départ seront généralement détenues jusqu'à l'échéance. Les obligations doivent avoir la cote de qualité supérieure au moment de leur achat.

Les obligations de qualité supérieure émises par des institutions financières qui ont une date d'échéance postérieure à l'année de dissolution prévue du Fonds peuvent être incluses dans le portefeuille, pourvu que ces obligations soient rachetables avant cette date d'échéance et au cours de l'année de dissolution du Fonds.

Le Fonds ne cherchera pas à rembourser une somme prédéterminée à la fin de sa durée de vie. Dans l'année de dissolution du Fonds, les liquidités générées par les obligations arrivant à échéance peuvent être réinvesties dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou dans d'autres obligations de sociétés de qualité supérieure qui arrivent à échéance dans cette même année.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois

Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2025 TD

canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au remboursement anticipé par l'émetteur
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié à la baisse des rendements
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux fluctuations de rendement et aux montants de liquidation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** – ***Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Étant donné que le Fonds est nouveau, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice ICE BofA 1-3 Year US Corporate

L'indice de référence est un sous-ensemble de l'indice ICE BofA US Corporate qui reproduit le rendement des titres de créance de sociétés de qualité supérieure libellés en dollars américains émis sur le marché intérieur des États-Unis dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de trois ans.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Le Fonds sera dissous à la date de dissolution. Avant la date de dissolution, le Fonds effectuera une distribution en espèces aux porteurs de parts de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés qui ne leur ont pas déjà été distribués.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations américaines à court terme		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	0,45 %	s.o.
Série F ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	0,20 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à produire un revenu régulier et à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés américaines de qualité supérieure libellées en dollars américains échéant chacune en 2026, soit l'année de dissolution prévue du Fonds, ou en obtenant une exposition à celui-ci. Il est prévu que le Fonds sera dissous le ou vers le 30 novembre 2026 (la « date de dissolution »).

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement du Fonds en obtenant principalement une exposition à un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés américaines de qualité supérieure libellées en dollars américains.

Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du FNB d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans de tels titres;
- en ayant recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à de tels titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans des parts du fonds sous-jacent.

En tant que fonds à échéance cible, le Fonds a une durée de vie donnée prédéterminée. Par conséquent, il est prévu que, mise à part l'exception mentionnée ci-dessous, les obligations détenues par le Fonds arriveront à échéance au cours de la même année que le Fonds devrait être dissous. Le conseiller en valeurs aura recours à son analyse fondamentale exclusive du crédit et à des contrôles quantitatifs pour chercher à sélectionner des titres qui procurent un revenu d'intérêt élevé, et tentera de réduire au minimum l'incidence du *risque lié à la baisse des rendements* (se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres à chaque Fonds***) au cours de l'année de dissolution prévue du Fonds. Les obligations sélectionnées au départ seront généralement détenues jusqu'à l'échéance. Les obligations doivent avoir la cote de qualité supérieure au moment de leur achat.

Les obligations de qualité supérieure émises par des institutions financières qui ont une date d'échéance postérieure à l'année de dissolution prévue du Fonds peuvent être incluses dans le portefeuille, pourvu que ces obligations soient rachetables avant cette date d'échéance et au cours de l'année de dissolution du Fonds.

Le Fonds ne cherchera pas à rembourser une somme prédéterminée à la fin de sa durée de vie. Dans l'année de dissolution du Fonds, les liquidités générées par les obligations arrivant à échéance peuvent être réinvesties dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou dans d'autres obligations de sociétés de qualité supérieure qui arrivent à échéance dans cette même année.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois

Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2026 TD

canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au remboursement anticipé par l'émetteur
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié à la baisse des rendements
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux fluctuations de rendement et aux montants de liquidation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** – ***Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Étant donné que le Fonds est nouveau, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice ICE BofA 1-3 Year US Corporate

L'indice de référence est un sous-ensemble de l'indice ICE BofA US Corporate qui reproduit le rendement des titres de créance de sociétés de qualité supérieure libellés en dollars américains émis sur le marché intérieur des États-Unis dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de trois ans.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Le Fonds sera dissous à la date de dissolution. Avant la date de dissolution, le Fonds effectuera une distribution en espèces aux porteurs de parts de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés qui ne leur ont pas déjà été distribués.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations américaines à court terme		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	0,45 %	s.o.
Série F ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	0,20 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	s.o.$^{\Delta}$	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à produire un revenu régulier et à préserver le capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés américaines de qualité supérieure libellées en dollars américains échéant chacune en 2027, soit l'année de dissolution prévue du Fonds, ou en obtenant une exposition à celui-ci. Il est prévu que le Fonds sera dissous le ou vers le 30 novembre 2027 (la « date de dissolution »).

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement du Fonds en obtenant principalement une exposition à un portefeuille diversifié d'obligations de sociétés américaines de qualité supérieure libellées en dollars américains.

Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du FNB d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans de tels titres;
- en ayant recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à de tels titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans des parts du fonds sous-jacent.

En tant que fonds à échéance cible, le Fonds a une durée de vie donnée prédéterminée. Par conséquent, il est prévu que, mise à part l'exception mentionnée ci-dessous, les obligations détenues par le Fonds arriveront à échéance au cours de la même année que le Fonds devrait être dissous. Le conseiller en valeurs aura recours à son analyse fondamentale exclusive du crédit et à des contrôles quantitatifs pour chercher à sélectionner des titres qui procurent un revenu d'intérêt élevé, et tentera de réduire au minimum l'incidence du *risque lié à la baisse des rendements* (se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres à chaque Fonds***) au cours de l'année de dissolution prévue du Fonds. Les obligations sélectionnées au départ seront généralement détenues jusqu'à l'échéance. Les obligations doivent avoir la cote de qualité supérieure au moment de leur achat.

Les obligations de qualité supérieure émises par des institutions financières qui ont une date d'échéance postérieure à l'année de dissolution prévue du Fonds peuvent être incluses dans le portefeuille, pourvu que ces obligations soient rachetables avant cette date d'échéance et au cours de l'année de dissolution du Fonds.

Le Fonds ne cherchera pas à rembourser une somme prédéterminée à la fin de sa durée de vie. Dans l'année de dissolution du Fonds, les liquidités générées par les obligations arrivant à échéance peuvent être réinvesties dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou dans d'autres obligations de sociétés de qualité supérieure qui arrivent à échéance dans cette même année.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois

Fonds d'obligations américaines de qualité supérieure à échéance cible 2027 TD

canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au remboursement anticipé par l'émetteur
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié à la baisse des rendements
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux fluctuations de rendement et aux montants de liquidation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** – ***Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Étant donné que le Fonds est nouveau, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice ICE BofA 1-3 Year US Corporate

L'indice de référence est un sous-ensemble de l'indice ICE BofA US Corporate qui reproduit le rendement des titres de créance de sociétés de qualité supérieure libellés en dollars américains émis sur le marché intérieur des États-Unis dont la durée restante jusqu'à l'échéance est de moins de trois ans.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Le Fonds sera dissous à la date de dissolution. Avant la date de dissolution, le Fonds effectuera une distribution en espèces aux porteurs de parts de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés qui ne leur ont pas déjà été distribués.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations ultra court terme TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes à court terme	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,00 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,45 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,00 %
Série F ($ CA)	Le 7 septembre 2010	0,45 %
Série O ($ CA)	Le 23 juillet 2015 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 10 janvier 2014 au 23 juillet 2015)	s.o.*

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à maximiser les revenus tout en maintenant le capital investi et la liquidité principalement en investissant dans des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des provinces canadiennes ou de toute agence de ces gouvernements, dans des titres de créance des banques canadiennes de l'annexe I, dans des titres de créance de sociétés de prêt ou de fiducies et dans des titres de créance de sociétés et de fiducies. Dans chaque cas, ces créances peuvent avoir une échéance allant jusqu'à trois ans.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en se concentrant sur le marché des créances d'entreprises canadiennes de même que sur les tendances macroéconomiques mondiales. Le conseiller en valeurs estime qu'une stratégie ascendante faisant appel à une analyse du crédit diligente ajoutera à la valeur et améliorera le rendement à long terme tout en réduisant les risques. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- fournir une protection contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD) ou d'autres titres de créance à court terme pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Fonds d'obligations ultra court terme TD

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations à court terme TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes à court terme	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 23 janvier 1989	1,00 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,50 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er décembre 2003	1,00 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2004	0,50 %
Série Privée ($ CA)	Le 4 février 2016	s.o.$^{\Delta}$
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 2 avril 2002	0,40 %
Série O ($ CA)	Le 20 mai 2005	s.o.*

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à maximiser les revenus tout en maintenant le capital investi et la liquidité en investissant principalement dans des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des provinces canadiennes ou tout organisme de ces gouvernements, ainsi que dans des titres de créance des banques canadiennes de l'annexe I, dans des titres de créance de sociétés de prêt ou de fiducies et dans des titres de créance de sociétés. Dans chaque cas, ces créances peuvent avoir une échéance allant jusqu'à cinq ans.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en se concentrant sur le marché des créances d'entreprises canadiennes de même que sur les tendances macroéconomiques mondiales. L'attribut principal du Fonds est la pondération importante attribuée aux créances d'entreprises. Le conseiller en valeurs estime qu'une stratégie ascendante faisant appel à une analyse du crédit diligente ajoutera à la valeur et améliorera le rendement à long terme tout en réduisant les risques. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

De plus, le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des créances hypothécaires garanties, définies dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, y compris dans des créances hypothécaires garanties administrées par le Groupe Banque TD (La Banque Toronto-Dominion ou un membre du groupe de La Banque Toronto-Dominion).

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont déclaré que, lorsqu'un OPC acquiert des créances hypothécaires auprès d'une institution prêteuse avec laquelle le Fonds, sa société de gestion et/ou leurs initiés traitent sans lien de dépendance, ces créances hypothécaires doivent être acquises à un prix en dollars qui produit au moins le rendement obtenu pour la vente de créances hypothécaires non administrées comparables par d'importants prêteurs hypothécaires dans des conditions similaires. Dans tous les autres cas, le Fonds doit acquérir des créances hypothécaires de l'une des trois manières suivantes :

a) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds équivalant au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage à prêter moyennant des créances hypothécaires comparables au moment de l'achat par le Fonds; ou

b) pour un capital qui produira le même rendement pour le Fonds que le taux d'intérêt imputé par l'institution prêteuse au débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, à la condition que la date de l'engagement ne soit pas antérieure de plus de 120 jours à la date de l'achat de la créance hypothécaire par le Fonds, et que le taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'institution prêteuse s'est engagée à prêter moyennant des créances

hypothécaires comparables à la date de l'engagement; ou

c) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent inférieur au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage, au moment de l'achat, à prêter moyennant des créances hypothécaires comparables, à la condition que l'institution prêteuse qui vend les créances hypothécaires au Fonds ait conclu une entente de rachat des créances hypothécaires auprès du Fonds dans des circonstances avantageuses pour le Fonds et que le gestionnaire considère que cette entente justifie l'écart dans le rendement du Fonds.

Le choix de la méthode d'évaluation modifie le rendement comme suit : la méthode a) et la méthode b) donneront des rendements identiques, à la condition que le taux d'intérêt imputé ne change pas dans la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement supérieur à la méthode b) si le taux d'intérêt augmente au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement inférieur à la méthode b) si le taux d'intérêt diminue au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera toujours un rendement supérieur à la méthode c).

Quant aux créances hypothécaires achetées auprès du Groupe Banque TD, le Fonds utilise la méthode c) susmentionnée, partant du principe que les créances hypothécaires sont offertes en vente au Fonds par le Groupe Banque TD à un prix déterminé comme étant un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent (0,25 %) inférieur au taux d'intérêt auquel le Groupe Banque TD s'engage, à ce moment, à prêter moyennant des créances hypothécaires comparables. Tel que le prévoit la méthode c), le Groupe Banque TD a convenu de racheter au Fonds toute créance hypothécaire que le Groupe Banque TD a vendue si celle-ci est en souffrance depuis plus de 90 jours. Le Groupe Banque TD doit racheter ces créances hypothécaires pour un montant égal au solde de capital impayé de la créance hypothécaire au moment de l'achat, majoré de l'intérêt sur celle-ci au taux d'intérêt précisé dans le prêt hypothécaire à la date de l'achat. Pour de plus amples renseignements sur l'achat de créances hypothécaires par le Fonds, se reporter aux rubriques ***Dispenses et autorisations – Achat de créances hypothécaires*** et ***Dispenses et autorisations – Politiques sur le montage et la répartition des créances hypothécaires***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD) ou d'autres titres de créance à court terme pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Fonds d’obligations à court terme TD

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d’intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, deux porteurs de parts détenaient 18,28 % et 10,93 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu’est-ce qu’un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d’un OPC.

Ces facteurs de risque et d’autres facteurs de risque, qui peuvent également s’appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu’est-ce qu’un organisme de placement collectif et quels sont les risques d’y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations canadiennes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 29 juin 1988	1,00 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,50 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er novembre 2000	1,00 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,50 %
Série Privée ($ CA)	Le 4 février 2016	s.o.$^{\Delta}$
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 24 mars 2003	0,40 %
Série O ($ CA)	Le 20 mai 2005	s.o.*

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à produire un revenu d'intérêt élevé en investissant dans des obligations et des débentures de première qualité principalement émises par des emprunteurs canadiens en dollars canadiens. Ces titres peuvent se composer de titres de créance émis ou garantis par le gouvernement fédéral, des provinces canadiennes, une administration municipale, des banques canadiennes, des sociétés de prêt ou de fiducie canadiennes, ou des sociétés canadiennes.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en se concentrant sur le marché des titres de créance de sociétés canadiennes tout en tenant compte des tendances macroéconomiques mondiales. Le conseiller en valeurs croit qu'une stratégie recourant à une sélection ascendante rigoureuse de titres eu égard à l'environnement macroéconomique permettra d'accroître la valeur et d'améliorer le rendement à long terme tout en réduisant les risques. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés. En outre, le Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse et des fonds en gestion commune sous-jacents (au sens attribué à ce terme ci-après).

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs

Fonds d'obligations canadiennes TD

estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 51,74 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Portefeuille à revenu favorable TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 31 octobre 2003	1,40 %	0,08 %
Série H5 ($ CA)	Le 9 janvier 2006	1,40 %	0,08 %
Série Plus‡ ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,40 %	s.o.
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,70 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er décembre 2003	1,40 %	0,08 %
Série T5 ($ CA)	Le 9 janvier 2006	1,40 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2005	0,70 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 9 janvier 2006	0,70 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 10 juin 2010	s.o.*	s.o.

‡ Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à mettre l'accent sur le revenu avec un potentiel de croissance du capital. Le Portefeuille à revenu favorable TD investit principalement dans des parts des Fonds Mutuels TD. Les placements du Fonds peuvent inclure des placements dans des OPC gérés par d'autres parties que GPTD (ou des sociétés membres de son groupe ou liées), de temps à autre, surtout des OPC offrant un potentiel de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs recourt principalement à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental. L'actif du Fonds sera habituellement réparti dans une proportion de 60 à 100 % dans des titres à revenu fixe et de 0 à 40 % dans des titres de participation. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul de la composition de l'actif du Fonds.

Le conseiller en valeurs :

- surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents afin de s'assurer qu'elles soient conformes à la composition de l'actif indiquée ci-dessus;
- étudie, en déterminant les répartitions dans les fonds sous-jacents, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes concernant le marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique de chaque fonds sous-jacent dans une perspective de détention diversifiée de fonds sous-jacents convenant au Fonds.

La répartition stratégique de l'actif tient compte du point de vue à moyen et à long terme du conseiller en valeurs. De plus, afin de tirer parti des occasions de placement à court terme sur le marché, le conseiller en valeurs peut, à l'occasion, recourir à une répartition tactique de l'actif.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut obtenir une exposition aux titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur

totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

GPTD peut varier le pourcentage des placements du Fonds dans un OPC ou changer les OPC dans lesquels le Fonds investit en ajoutant ou en retirant des OPC, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds.

Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Portefeuille à revenu favorable TD

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série Plus, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F et de la Série O, peut consister en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H5, de la Série T5 et de la Série FT5, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 4 septembre 2007	1,05 %	0,15 %
Série Plus† ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,00 %	s.o.
Série D ($ CA)	Le 10 février 2015	0,55 %	0,15 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 4 septembre 2007	1,05 %	0,15 %
Série F ($ CA)	Le 4 septembre 2007	0,55 %	s.o.
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 8 juillet 2013	0,45 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 14 novembre 2008	s.o.*	s.o.

† Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental cherche à produire un revenu d'intérêt à taux élevé en investissant principalement dans des titres de créance de qualité libellés en dollars canadiens. Le Fonds peut également, à l'occasion, chercher à obtenir une valeur ajoutée de titres de créance qui ne sont pas des titres canadiens ou des titres de qualité afin d'améliorer le rendement global.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en consacrant une importante tranche des placements du Fonds à des obligations libellées en dollars canadiens, notamment à des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des provinces canadiennes ou d'une municipalité, de sociétés canadiennes ou d'émetteurs étrangers (obligations Feuille d'érable). De plus, le Fonds peut investir dans un ou plusieurs des instruments suivants : des obligations mondiales de première qualité et de qualité inférieure, des titres de créance de marchés émergents et d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts). Le conseiller en valeurs estime qu'une stratégie recourant à une sélection ascendante rigoureuse de titres eu égard à l'environnement macroéconomique permettra d'accroître la valeur et d'améliorer le rendement à long terme. Le Fonds peut aussi investir dans des fonds négociés en bourse et des fonds en gestion commune sous-jacents (au sens attribué à ce terme ci-après).

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au 26 juin 2024, quatre porteurs de parts détenaient 24,05 %, 12,74 %, 12,39 % et 11,64 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations de sociétés canadiennes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations de sociétés canadiennes		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 1er mars 2016	1,10 %	0,15 %
Série D ($ CA)	Le 26 avril 2016	0,60 %	0,15 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er mars 2016	1,10 %	0,15 %
Série F ($ CA)	Le 1er mars 2016	0,60 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 12 octobre 2000	s.o.$^{\Delta}$	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à réaliser des taux de rendement total qui, à plus long terme, dépassent ceux d'un indice boursier des obligations de sociétés canadiennes.

Le Fonds investit principalement dans des titres de créance de qualité émis par des sociétés et fiducies canadiennes, y compris des titres hypothécaires ou des titres adossés à des créances, ainsi que des titres émis par les gouvernements et organismes du Canada.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en mettant l'accent sur les obligations de qualité de sociétés. Le conseiller en valeurs a recours à une stratégie ascendante qui mise sur l'analyse de sociétés individuelles en tenant compte de l'environnement macroéconomique mondial et emploie des stratégies liées aux courbes de rendement, en vue d'accroître la valeur et d'améliorer le rendement à long terme. Le processus de sélection repose sur une analyse méthodique du risque par rapport au rendement avec l'objectif de maximiser les rendements rajustés au risque pour le Fonds. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une longue période les titres achetés. En outre, le Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse, des fonds en gestion commune sous-jacents (au sens attribué à ce terme ci-après) et d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts).

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes reliées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété d'un titre à revenu fixe);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

De plus, le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des créances hypothécaires garanties, définies dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, y compris dans des créances hypothécaires garanties administrées par le Groupe Banque TD (La Banque Toronto-Dominion ou un membre du groupe de La Banque Toronto-Dominion).

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont déclaré que, lorsqu'un OPC acquiert des créances hypothécaires auprès d'une institution prêteuse avec laquelle le Fonds, sa société de gestion et/ou leurs initiés traitent sans lien de dépendance, ces créances hypothécaires doivent être acquises à un prix en dollars qui produit au moins le rendement obtenu pour la vente de créances hypothécaires non administrées comparables par d'importants prêteurs hypothécaires dans des conditions similaires. Dans tous les autres cas, le Fonds doit acquérir des créances hypothécaires de l'une des trois manières suivantes :

a) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds équivalant au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage à prêter moyennant des créances hypothécaires comparables au moment de l'achat par le Fonds; ou

b) pour un capital qui produira le même rendement pour le Fonds que le taux d'intérêt imputé par l'institution prêteuse au débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, à la condition que la date de l'engagement ne soit pas antérieure de plus de 120 jours à la date de l'achat de la créance hypothécaire par le Fonds, et que le taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'institution prêteuse s'est engagée à prêter moyennant des créances hypothécaires comparables à la date de l'engagement; ou

c) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent inférieur au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage, au moment de l'achat, à prêter moyennant des créances hypothécaires comparables, à la condition que l'institution prêteuse qui vend les créances hypothécaires au Fonds ait conclu une entente de rachat des créances hypothécaires auprès du Fonds dans des circonstances avantageuses pour le Fonds et que le gestionnaire considère que cette entente justifie l'écart dans le rendement du Fonds.

Le choix de la méthode d'évaluation modifie le rendement comme suit : la méthode a) et la méthode b) donneront des rendements identiques, à la condition que le taux d'intérêt imputé ne change pas dans la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement supérieur à la méthode b) si le taux d'intérêt augmente au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement inférieur à la méthode b) si le taux d'intérêt diminue au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera toujours un rendement supérieur à la méthode c).

Quant aux créances hypothécaires achetées auprès du Groupe Banque TD, le Fonds utilise la méthode c) susmentionnée, partant du principe que les créances hypothécaires sont offertes en vente au Fonds par le Groupe Banque TD à un prix déterminé comme étant un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent (0,25 %) inférieur au taux d'intérêt auquel le Groupe Banque TD s'engage, à ce moment, à prêter moyennant des créances hypothécaires comparables. Tel que le prévoit la méthode c), le Groupe Banque TD a convenu de racheter au Fonds toute créance hypothécaire que le Groupe Banque TD a vendue si celle-ci est en souffrance depuis plus de 90 jours. Le Groupe Banque TD doit racheter ces créances hypothécaires pour un montant égal au solde de capital impayé de la créance hypothécaire au moment de l'achat, majoré de l'intérêt sur celle-ci au taux d'intérêt précisé dans le prêt hypothécaire à la date de l'achat. Pour de plus amples renseignements sur l'achat de créances hypothécaires par le Fonds, se reporter aux rubriques ***Dispenses et autorisations – Achat de créances hypothécaires*** et ***Dispenses et autorisations – Politiques sur le montage et la répartition des créances hypothécaires***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans préavis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés

Fonds d’obligations de sociétés canadiennes TD

- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d’intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à l’évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d’autres facteurs de risque, qui peuvent également s’appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu’est-ce qu’un organisme de placement collectif et quels sont les risques d’y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options qui s’offrent à vous, veuillez vous reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations de sociétés américaines TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations de sociétés américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	Epoch Investment Partners, Inc. (New York, N.Y., États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ US)	Le 1er mars 2016	1,10 %	0,15 %
Série D ($ US)	Le 26 avril 2016	0,60 %	0,15 %
Série Conseillers ($ US)	Le 1er mars 2016	1,10 %	0,15 %
Série F ($ US)	Le 1er mars 2016	0,60 %	s.o.
Série Privée ($ US)	Le 4 mai 2010	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ US)	Le 1er mars 2016	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables

.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental vise à produire un revenu d'intérêt à taux élevé, en investissant principalement dans des titres de créance de bonne qualité émis par des sociétés et des fiducies américaines, y compris des titres hypothécaires ou des titres adossés à des créances, ainsi que des titres émis par les gouvernements et organismes des États-Unis.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en mettant l'accent sur les obligations de sociétés américaines de bonne qualité. Le sous-conseiller a recours à une stratégie ascendante qui mise sur l'analyse de sociétés individuelles en tenant compte de l'environnement macroéconomique mondial et emploie des stratégies liées aux courbes de rendement, en vue d'accroître la valeur et d'améliorer le rendement à long terme. Le processus de sélection repose sur une analyse méthodique du risque par rapport au rendement avec l'objectif de maximiser les rendements rajustés en fonction du risque pour le Fonds.

Le Fonds peut investir dans des OPC cotés en bourse pour fournir une exposition aux obligations libellées en dollars américains.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes reliées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété d'un titre à revenu fixe).

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d’obligations de sociétés américaines TD

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans préavis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux taux d’intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, deux porteurs de parts détenaient 43,48 % et 38,72 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu’est-ce qu’un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d’un OPC.

Ces facteurs de risque et d’autres facteurs de risque, qui peuvent également s’appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu’est-ce qu’un organisme de placement collectif et quels sont les risques d’y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital net réalisé, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options qui s’offrent à vous, veuillez vous reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu fixe canadien		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série D ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	0,20 %	0,15 %
Série Privée ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à produire un revenu d'intérêt à taux élevé en investissant principalement dans des titres du gouvernement du Canada à plus long terme, ou en obtenant une exposition à ces titres.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant principalement une exposition à un portefeuille diversifié d'obligations à taux fixe et à intérêt payable semestriellement émises par le gouvernement du Canada dont la durée globale est d'environ 15 ans.

Pour atteindre la durée cible, le conseiller en valeurs cherchera généralement à obtenir une exposition à des obligations du gouvernement du Canada dont l'échéance est supérieure à 10 ans, mais pourra investir à l'occasion dans des obligations du gouvernement du Canada dont l'échéance est de 7 à 10 ans s'il détermine que cela est favorable pour l'ensemble du portefeuille.

Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du FNB d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans de tels titres;
- en ayant recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à de tels titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers, ou être exposé à ceux-ci, dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** – ***Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Étant donné que le Fonds est nouveau, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada

L'indice des obligations fédérales à long terme FTSE Canada est conçu pour être une mesure générale du marché des titres à revenu fixe à long terme du gouvernement fédéral canadien. Il s'agit d'un sous-indice de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, qui comprend des obligations émises par le gouvernement du Canada dont l'échéance est supérieure à 10 ans.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu fixe américain		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série D ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	0,20 %	0,15 %
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à produire un revenu d'intérêt à taux élevé en investissant principalement dans des obligations du Trésor américain à plus long terme libellées en dollars américains, ou en obtenant une exposition à ces obligations.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant principalement une exposition à un portefeuille diversifié d'obligations à taux fixe et à intérêt payable semestriellement émises par le Trésor américain, libellées en dollars américains et dont la durée globale est d'environ 15 ans.

Pour atteindre la durée cible, le conseiller en valeurs cherchera généralement à obtenir une exposition à des obligations du Trésor américain dont l'échéance est supérieure à 10 ans, mais pourra investir à l'occasion dans des obligations du Trésor américain dont l'échéance est de 7 à 10 ans s'il détermine que cela est favorable pour l'ensemble du portefeuille.

Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du FNB d'obligations du Trésor américain à long terme TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans de tels titres;
- en ayant recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à de tels titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations du Trésor américain à long terme TD

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** – ***Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de moyen à élevé. Étant donné que le Fonds est nouveau, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice Bloomberg U.S. Treasury 10+ TR▽ ($ US, non couvert)

▽ Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice Bloomberg U.S. Treasury 10+ TR mesure les créances nominales à taux fixe libellées en dollars américains, émises par le Trésor américain ayant une échéance est supérieure à 10 ans.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Titres à revenu fixe nord-américains		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS/TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	28 juillet 2022°	1,10 %	0,15 %
Série H5 ($ CA)	28 juillet 2022°	1,10 %	0,15 %
Série D ($ CA) ($ US)	9 mars 2023	0,60 %	0,15 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	28 juillet 2022°	1,10 %	0,15 %
Série T5 ($ CA)	28 juillet 2022°	1,10 %	0,15 %
Série F ($ CA) ($ US)	28 juillet 2022°	0,60 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	28 juillet 2022°	0,60 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	9 mars 2023	s.o.Δ	s.o.
Série O ($ CA)	9 mars 2023	s.o. *	s.o.

° Correspond à la date où la série a été visée par un prospectus. Aucune promotion de cette série n'a été faite auprès du public en date du présent prospectus simplifié.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser un revenu courant en investissant principalement dans des titres à revenu fixe nord-américains, tout en adoptant une méthode de placement socialement responsable.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe d'émetteurs nord-américains. Les placements en obligations auront tendance à se concentrer dans les obligations de sociétés, qui peuvent comprendre des obligations de qualité inférieure, en recourant à une sélection ascendante rigoureuse de titres tout en tenant compte du contexte macroéconomique.

Une partie importante du portefeuille sera investie dans des obligations qui, de l'avis du conseiller en valeurs, sont vertes, sociales, axées sur le développement durable et/ou liées au développement durable. Ces placements en obligations seront ceux qui affichent d'excellentes caractéristiques de durabilité et/ou qui contribuent de manière positive à l'atteinte des objectifs de développement durable (« ODD ») établis par les Nations Unies. Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs intégrés et indivisibles établis par les Nations Unies, servant d'appel à l'action auprès de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Les ODD visent à répondre à un éventail de défis mondiaux, y compris ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la paix et à la justice (de plus amples renseignements sont accessibles à l'adresse https://sdgs.un.org/fr).

Pour déterminer si une obligation ou un titre à revenu fixe constitue un placement approprié sous l'angle des facteurs ESG, le conseiller en valeurs procède à un examen approfondi de la solvabilité et des caractéristiques ESG globales de l'émetteur. L'examen et l'évaluation passent notamment par une analyse des caractéristiques qualitatives et quantitatives connexes qui s'appuie entre autres sur les critères de risque liés aux facteurs ESG clés qui sont largement définis par les ODD et que le conseiller en valeurs a classés en 26 sous-catégories. Ces sous-catégories comprennent les changements climatiques, le capital naturel, la pollution et les déchets, le capital humain (c.-à-d. la gestion de la main-d'œuvre, la santé et la sécurité), et la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Au terme de ce processus, le conseiller en valeurs donne une note interne sur la solvabilité ou sur la qualité du crédit de l'émetteur. Ce dernier se voit également attribuer une note interne relativement au risque lié aux

Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD

facteurs ESG ainsi que des notes distinctes pour les risques ESG.

Après cette évaluation, si l'obligation ou le titre à revenu fixe a été désigné conforme aux facteurs ESG (« vert », « social », « axé sur le développement durable » ou « lié au développement durable ») par l'émetteur, une analyse est faite pour s'assurer que l'obligation ainsi désignée correspond aux objectifs de placement du Fonds et aux lignes directrices du Cadre de Gestion de Placements TD Inc. pour les placements dans les obligations axées sur le développement durable et liées au développement durable, lequel s'appuie sur les principes de l'International Capital Markets Association en tant que cadre fondateur. Si le titre n'est pas désigné conforme aux facteurs ESG, il ne sera pas choisi et seuls les obligations ou les titres à revenu fixe d'émetteurs ayant obtenu les notes ESG internes les plus élevées seront choisis. Pour s'assurer que le placement dans l'obligation ou le titre à revenu fixe convient toujours sous l'angle des facteurs ESG, le conseiller en valeurs surveillera et évaluera de façon continue les avoirs en portefeuille du point de vue quantitatif et qualitatif en se référant, entre autres, à des rapports de tiers sur la durabilité publiés régulièrement et/ou à d'autres rapports liés aux facteurs ESG, et ce, pour chaque obligation ou titre à revenu fixe détenu.

Chaque année, le conseiller en valeurs passe en revue son évaluation de chaque avoir en portefeuille pour s'assurer que l'évaluation initiale de la contribution d'un émetteur à l'atteinte des ODD ou de son alignement sur les ODD demeure valable.

Le conseiller en valeurs peut couvrir, sans y être tenu, une partie ou la totalité de l'exposition aux devises dans le Fonds.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- obtenir une exposition à des instruments à revenu fixe sans réellement investir directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- se protéger contre les pertes liées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- couvrir une partie ou la totalité de l'exposition aux devises pour de longues périodes;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital;
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, trois porteurs de parts détenaient 49,01 %, 21,98 % et 16,31 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Fonds d’obligations nord-américaines de développement durable TD

Le degré de risque du Fonds est faible. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l’historique de rendement de l’indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous, en plus de l’historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice des obligations universelles FTSE Canada

L’indice des obligations universelles FTSE Canada est conçu pour être une mesure générale du rendement des obligations d’État et de sociétés négociables en circulation sur le marché canadien.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée et de la Série O, peut consister en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H5, de la Série T5 et de la Série FT5, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l’année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d’une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l’année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de revenu mondial TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations mondiales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 21 novembre 2017	1,20 %	0,15 %
Série H5 ($ CA)	Le 21 novembre 2017	1,20 %	0,15 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 21 novembre 2017	0,70 %	0,15 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 21 novembre 2017	1,20 %	0,15 %
Série T5 ($ CA)	Le 21 novembre 2017	1,20 %	0,15 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 21 novembre 2017	0,70 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 21 novembre 2017	0,70 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 21 novembre 2017	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 21 novembre 2017	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser un revenu courant tout en préservant le capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs de partout dans le monde.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des titres de créance de gouvernements et de sociétés d'émetteurs situés partout dans le monde.

Le conseiller en valeurs emploie une stratégie d'analyse économique fondamentale de chaque pays et de chaque région de devise. L'anticipation des taux d'intérêt repose sur les tendances macroéconomiques mondiales et l'impact sur les politiques budgétaires et monétaires des pays concernés. Le Fonds peut investir dans des titres de créance à l'échelle mondiale (notamment ceux des marchés émergents), y compris des titres de créance de sociétés de première qualité, des titres de créance de sociétés de qualité inférieure (rendement élevé) et d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts). En outre, le Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse, des FNB aurifères, des FNB sous-jacents et des fonds en gestion commune sous-jacents (au sens attribué à ces termes ci-après). Le conseiller en valeurs peut couvrir, sans y être tenu, une partie ou la totalité de l'exposition aux devises dans le Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne

dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- augmenter le revenu;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir :

- jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres de tout émetteur si ces titres sont émis, ou entièrement garantis quant au capital et aux intérêts, par un gouvernement étranger (autre que celui des États-Unis) ou par certaines entités supranationales, comme la Banque mondiale, et ont une note de AA ou plus de Standard & Poor's Rating Services (Canada), une agence de notation désignée, ou d'un membre du même groupe que l'agence de notation désignée (au sens défini dans le Règlement 81-102) ou une notation équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées ou de membres du même groupe que celles-ci; ou
- jusqu'à 35 % de sa valeur liquidative dans des titres de tout émetteur si ces titres sont émis, ou entièrement garantis quant au capital et aux intérêts, par un gouvernement étranger (autre que celui des États-Unis) ou par certaines entités supranationales, comme la Banque mondiale, et ont une note de AAA de Standard & Poor's Rating Services (Canada) ou d'un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou une notation équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées ou de membres du même groupe que celles-ci.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Fonds de revenu mondial TD

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au 26 juin 2024, deux porteurs de parts détenaient 29,06 % et 11,26 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice de rendement global Bloomberg Barclays Multiverse (couvert en dollars canadiens)

L'indice de rendement global Bloomberg Barclays Multiverse (couvert en dollars canadiens) est une mesure générale du marché des obligations à revenu fixe mondiales, regroupant les titres de première qualité et à rendement élevé libellés dans toutes les devises admissibles. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer vers la fin du mois une distribution d'un montant constitué de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations mondiales de base plus TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations mondiales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 4 janvier 1994	1,20 %	0,15 %
Série H5 ($ CA)	Le 21 novembre 2017	1,20 %	0,15 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,70 %	0,15 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er décembre 2003	1,20 %	0,15 %
Série T5 ($ CA)	Le 21 novembre 2017	1,20 %	0,15 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2005	0,70 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 21 novembre 2017	0,70 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 4 février 2016	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 17 janvier 2002	0,40 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 23 juillet 2015 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 16 mars 2012 au 23 juillet 2015)	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un revenu d'intérêt en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de sociétés de partout dans le monde.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements, des organismes d'État, des organisations supranationales ou des sociétés situées partout dans le monde. Le conseiller en valeurs emploie une stratégie d'analyse économique fondamentale de chaque pays et de chaque région de devise. L'anticipation des taux d'intérêt repose sur les tendances macroéconomiques mondiales et l'impact sur les politiques budgétaires et monétaires des pays concernés. Le Fonds peut investir dans des titres de créance à l'échelle mondiale (notamment ceux des marchés émergents), y compris des titres de créance de sociétés de première qualité, des titres de créance de sociétés de qualité inférieure (rendement élevé) et d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts). En outre, le Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse et des fonds en gestion commune sous-jacents (au sens attribué à ce terme ci-après).

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou

Fonds d'obligations mondiales de base plus TD

moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir :

- jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres de tout émetteur si ces titres sont émis, ou entièrement garantis quant au capital et aux intérêts, par un gouvernement étranger (autre que celui des États-Unis) ou par certaines entités supranationales, comme la Banque mondiale, et ont une note de AA ou plus de Standard & Poor's Rating Services (Canada), une agence de notation désignée, ou d'un membre du même groupe que l'agence de notation désignée (au sens défini dans le Règlement 81-102) ou une notation équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées ou de membres du même groupe que celles-ci; ou

- jusqu'à 35 % de sa valeur liquidative dans des titres de tout émetteur si ces titres sont émis, ou entièrement garantis quant au capital et aux intérêts, par un gouvernement étranger (autre que celui des États-Unis) ou par certaines entités supranationales, comme la Banque mondiale, et ont une note de AAA de Standard & Poor's Rating Services (Canada) ou d'un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou une notation équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées ou de membres du même groupe que celles-ci.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 89,26 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée, de la Série Institutionnelle et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin,

septembre et décembre). Dans le cas des parts de la Série H5, de la Série T5 et de la Série FT5, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l’année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d’une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l’année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations mondiales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 21 novembre 2017	1,30 %	0,15 %
Série H5 ($ CA)	Le 21 novembre 2017	1,30 %	0,15 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 21 novembre 2017	0,80 %	0,15 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 21 novembre 2017	1,30 %	0,15 %
Série T5 ($ CA)	Le 21 novembre 2017	1,30 %	0,15 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 21 novembre 2017	0,80 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 21 novembre 2017	0,80 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 21 novembre 2017	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 21 novembre 2017	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à maximiser le rendement total tout en préservant le capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe d'émetteurs de partout dans le monde.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant dans des titres de créance émis par des gouvernements et des sociétés situés partout dans le monde. Le Fonds dispose d'une grande marge de manœuvre pour investir dans des émetteurs de n'importe quel secteur afin de réaliser des rendements positifs peu importe les conditions de marché.

Le conseiller en valeurs emploie une stratégie d'analyse économique fondamentale de chaque pays et de chaque région de devise, conjuguée à une approche ascendante de sélection des titres à revenu fixe. L'anticipation des taux d'intérêt repose sur les tendances macroéconomiques mondiales et l'impact sur les politiques budgétaires et monétaires des pays concernés. Le Fonds peut investir dans des titres de créance à l'échelle mondiale (notamment ceux des marchés émergents), y compris des titres de créance de sociétés de première qualité, des titres de créance de sociétés de qualité inférieure (rendement élevé) et d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts). En outre, le Fonds peut investir dans d'autres types de titres, comme des actions ordinaires et privilégiées, des fonds négociés en bourse, des FNB aurifères, des FNB sous-jacents et des fonds en gestion commune sous-jacents (au sens attribué à ces termes ci-après). Les placements du Fonds libellés en devises et son exposition aux devises seront gérés activement afin de tirer parti de cette exposition ou de la couvrir. Les prix des obligations évolueront généralement dans la direction opposée des taux d'intérêt. Cependant, le conseiller en valeurs peut utiliser des instruments dérivés pour gérer la sensibilité du Fonds aux taux d'intérêt (aussi appelée duration), de sorte que la valeur du portefeuille du Fonds pourrait augmenter lorsque les taux d'intérêt grimpent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;

- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- augmenter le revenu;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut aussi affecter une part importante de son actif à de la trésorerie, à des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), à des titres de créance à court terme ou à d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir :

- jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres de tout émetteur si ces titres sont émis, ou entièrement garantis quant au capital et aux intérêts, par un gouvernement étranger (autre que celui des États-Unis) ou par certaines entités supranationales, comme la Banque mondiale, et ont une note de AA ou plus de Standard & Poor's Rating Services (Canada), une agence de notation désignée, ou d'un membre du même groupe que l'agence de notation désignée (au sens défini dans le Règlement 81-102) ou une notation équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées ou de membres du même groupe que celles-ci; ou
- jusqu'à 35 % de sa valeur liquidative dans des titres de tout émetteur si ces titres sont émis, ou entièrement garantis quant au capital et aux intérêts, par un gouvernement étranger (autre que celui des États-Unis) ou par certaines entités supranationales, comme la Banque mondiale, et ont une note de AAA de Standard & Poor's Rating Services (Canada) ou d'un membre du même groupe que l'agence de notation désignée ou une notation équivalente d'une ou de plusieurs autres agences de notation désignées ou de membres du même groupe que celles-ci.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et***

Fonds d'obligations mondiales sans restriction TD

évaluation de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au 26 juin 2024, quatre porteurs de parts détenaient 48,13 %, 10,50 %, 10,20 % et 10,09 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice Bloomberg Barclays Global Aggregate▽

▽ Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice de rendement global Bloomberg Barclays Global Aggregate est une mesure phare du rendement des titres de créance mondiaux de première qualité provenant de 24 marchés en monnaie locale, et inclut des bons du Trésor, des obligations gouvernementales, des obligations de sociétés et des obligations titrisées à taux fixe d'émetteurs des marchés développés et émergents. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre). Dans le cas des parts de la Série H5, de la Série T5 et de la Série FT5, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'obligations à haut rendement TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations à haut rendement		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 29 juin 1998	1,20 %	0,15 %
Série H8 ($ CA)	Le 15 septembre 2009	1,20 %	0,15 %
Série D ($ CA)	Le 10 février 2015	0,70 %	0,15 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 novembre 2002	1,20 %	0,15 %
Série T8 ($ CA)	Le 15 septembre 2009	1,20 %	0,15 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er décembre 2003	0,70 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,70 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 15 septembre 2009	0,70 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 4 février 2016	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 24 septembre 2003	0,55 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 6 avril 2010	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un revenu et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des obligations à haut rendement ou dans d'autres titres productifs de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en se concentrant sur les obligations de sociétés à haut rendement, sur d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts) et sur d'autres titres productifs de revenu de sociétés situées partout dans le monde. Le conseiller en valeurs croit qu'une stratégie axée sur une sélection ascendante et mettant l'accent sur l'analyse de chaque société dans le contexte d'un environnement macroéconomique mondial permettra d'accroître la valeur et d'améliorer le rendement à long terme. Le processus de sélection repose sur une analyse méthodique des risques de rendement, l'objectif étant de maximiser les rendements rajustés au risque pour le Fonds. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- couvrir une partie ou la totalité de l'exposition aux devises pour de longues périodes;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs

Fonds d'obligations à haut rendement TD

estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, trois porteurs de parts détenaient 40,84 %, 10,36 % et 10,17 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée, de la Série Institutionnelle et de la Série O, peut consister en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d’actions privilégiées TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions privilégiées à revenu fixe		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d’une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d’administration (TPS et TVH en sus)**
Série Conseillers ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	1,20 %	0,15 %
Série F ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	0,45 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n’a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L’objectif de placement fondamental est de chercher à produire un niveau de revenu élevé en investissant principalement dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes cotées en bourse, ou en obtenant une exposition à celles-ci, et à ajouter de la valeur ou à réduire le risque en investissant principalement dans d’autres titres productifs de revenu, ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l’objectif de placement fondamental sans l’approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d’une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l’objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant principalement une exposition à un portefeuille diversifié d’actions privilégiées de sociétés canadiennes cotées en bourse.

Une telle exposition peut être obtenue de l’une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du FNB à gestion active d’actions privilégiées TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans de tels titres;
- en ayant recours à des instruments dérivés pour obtenir une exposition à de tels titres.

Le Fonds peut investir jusqu’à 100 % de sa valeur liquidative dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut aussi détenir des actions ordinaires, des obligations d’État et de sociétés, et d’autres titres productifs de revenu.

Les placements en actions privilégiées seront concentrés dans les sociétés des secteurs des services financiers, des services publics et de l’énergie. Les actions privilégiées détenues peuvent comporter des droits de rachat, au gré de la société ou du porteur, ou de conversion.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 5 % de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut se servir d’instruments dérivés visés, tels que des contrats d’options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l’augmentation des taux d’intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu’il est plus efficace ou moins coûteux d’être propriétaire d’un placement dans des instruments dérivés que d’avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d’autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d’investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Fonds d'actions privilégiées TD

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au remboursement anticipé par l'émetteur
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux actions privilégiées
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** – ***Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Étant donné que le Fonds est nouveau, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice des actions privilégiées S&P/TSX ($ CA)

L'indice des actions privilégiées S&P/TSX ($ CA) est conçu pour mesurer le rendement du marché canadien des actions privilégiées. Les actions privilégiées versent des dividendes selon un taux déterminé et ont un droit de priorité sur les actions ordinaires en ce qui a trait aux versements de dividendes et à la liquidation des actifs.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds opportunités mondiales TD – conservateur

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré tactique	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2011	1,50 %
Série D ($ CA)	Le 10 février 2015	0,75 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 2 avril 2013	1,50 %
Série F ($ CA)	Le 28 novembre 2011	0,75 %
Série Privée ($ CA)	Le 4 février 2016	s.o.$^{\Delta}$
Série O ($ CA)	Le 23 juillet 2015 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 16 mars 2012 au 23 juillet 2015)	s.o.*

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser un rendement total qui dépasse le rendement des bons du Trésor de 91 jours du gouvernement du Canada sur une période de cinq ans, quelles que soient les conditions du marché, en mettant l'accent sur le revenu et un potentiel de croissance du capital.

Le Fonds peut investir directement dans des placements, notamment dans des titres du marché monétaire, des titres de créance ou des titres assimilables à des titres de créance, des actions privilégiées, des fonds négociés en bourse et/ou des titres de participation et des titres participatifs des marchés canadiens, américains et/ou internationaux, ou offrir une exposition à ceux-ci. La plupart du temps, le Fonds aura plutôt une exposition à des effets du marché monétaire, à des titres de créance ou des titres assimilables à des titres de créance, et à des stratégies défensives qu'une exposition directe aux actions.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant dans des titres de tous types, notamment des effets du marché monétaire, d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts), des actions privilégiées, des fonds négociés en bourse et/ou des titres de participation et des titres participatifs des marchés canadiens, américains et/ou internationaux, ou en obtenant une exposition à ces catégories. La stratégie de placement utilise une approche de placement descendante, notamment une analyse approfondie du contexte macroéconomique mondial, pour répartir l'actif et sélectionner des titres. Le conseiller en valeurs peut procéder activement à des changements entre les catégories d'actif et entre les marchés et peut avoir recours à des stratégies défensives, par exemple des instruments dérivés, pour modifier le rendement et le profil de risque du Fonds. Le Fonds peut être considérablement exposé aux titres du marché monétaire pendant de longues périodes.

Le Fonds a recours à ces stratégies pour chercher à atteindre le rendement composé annuel moyen des bons du Trésor de 91 jours du gouvernement du Canada majoré de 3 % sur une période de cinq ans *avant* les frais, lesquels réduiront les rendements pour les investisseurs.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse

Fonds opportunités mondiales TD – conservateur

canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut investir à l'occasion dans d'autres fonds gérés par GPTD lorsque le conseiller en valeurs est d'avis qu'un placement dans d'autres fonds constitue une manière plus efficiente et rentable d'atteindre l'objectif de placement du Fonds.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC ou dans une catégorie d'actif, ou changer les titres dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Fonds opportunités mondiales TD – conservateur

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au 26 juin 2024, deux porteurs de parts détenaient 62,19 % et 22,34 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds opportunités mondiales TD – équilibré

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré tactique	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2011	2,00 %
Série D ($ CA)	Le 10 février 2015	1,00 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 2 avril 2013	2,00 %
Série F ($ CA)	Le 28 novembre 2011	1,00 %
Série Privée ($ CA)	Le 4 février 2016	s.o.$^{\Delta}$
Série O ($ CA)	Le 4 décembre 2017	s.o.*

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser un rendement total qui dépasse le rendement des bons du Trésor de 91 jours du gouvernement du Canada sur une période de cinq ans, quelles que soient les conditions du marché, en mettant l'accent tant sur le revenu que sur la croissance du capital.

Le Fonds peut investir directement dans des placements, notamment dans des titres du marché monétaire, des titres de créance ou des titres assimilables à des titres de créance, des actions privilégiées, des fonds négociés en bourse et/ou des titres de participation et des titres participatifs des marchés canadiens, américains et/ou internationaux, ou offrir une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant dans des titres de tous types, notamment des effets du marché monétaire, d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts), des actions privilégiées, des fonds négociés en bourse et/ou des titres de participation et des titres participatifs des marchés canadiens, américains et/ou internationaux, ou en obtenant une exposition à ces catégories. La stratégie de placement utilise une approche de placement descendante, notamment une analyse approfondie du contexte macroéconomique mondial, pour répartir l'actif et sélectionner des titres. Le conseiller en valeurs peut procéder activement à des changements entre les catégories d'actif et entre les marchés et peut avoir recours à des stratégies défensives, par exemple des instruments dérivés, pour modifier le rendement et le profil de risque du Fonds. Le Fonds peut être considérablement exposé aux titres du marché monétaire pendant de longues périodes.

Le Fonds a recours à ces stratégies pour chercher à atteindre le rendement composé annuel moyen des bons du Trésor de 91 jours du gouvernement du Canada majoré de 5 % sur une période de cinq ans *avant* les frais, lesquels réduiront les rendements pour les investisseurs.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et

américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut investir à l'occasion dans d'autres fonds gérés par GPTD lorsque le conseiller en valeurs est d'avis qu'un placement dans d'autres fonds constitue une manière plus efficiente et rentable d'atteindre l'objectif de placement du Fonds.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC ou dans une catégorie d'actif, ou changer les titres dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité

Fonds opportunités mondiales TD – équilibré

- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 86,98 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de revenu mensuel TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu équilibré canadien		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 29 juin 1998	1,25 %	0,08 %
Série H8 ($ CA)	Le 9 janvier 2006	1,25 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,75 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 novembre 2002	1,25 %	0,08 %
Série T8 ($ CA)	Le 9 janvier 2006	1,25 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2005	0,75 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,75 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 9 janvier 2006	0,75 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un niveau constant de revenu mensuel, ainsi qu'une plus-value du capital comme objectif secondaire, en investissant principalement dans des titres productifs de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs croit qu'une stratégie ascendante mettant l'accent sur l'analyse de chaque société dans le contexte d'un environnement macroéconomique global devrait ajouter à la valeur et accroître le rendement à long terme. Le conseiller en valeurs choisit des titres en s'appuyant sur une analyse méthodique du risque par rapport au rendement avec l'objectif de maximiser les rendements rajustés en fonction du risque pour le Fonds. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens, y compris des titres de créance d'État et de sociétés, des actions ordinaires et des actions privilégiées productives de dividendes ainsi que des fiducies de placement immobilier, d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts) et d'autres effets semblables à rendement élevé. En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés. Le Fonds peut aussi investir dans des fonds négociés en bourse, des FNB sous-jacents et des fonds en gestion commune sous-jacents (au sens attribué à ces termes ci-après).

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

De plus, le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des créances hypothécaires garanties, définies dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, y compris dans des créances hypothécaires garanties administrées par le Groupe Banque TD (La Banque Toronto-Dominion ou un membre du groupe de La Banque Toronto-Dominion).

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont déclaré que, lorsqu'un OPC acquiert des créances hypothécaires auprès d'une institution prêteuse avec laquelle le Fonds, sa société de gestion et/ou leurs initiés traitent sans lien de dépendance, ces créances hypothécaires doivent être acquises à un prix en dollars qui produit au moins le rendement obtenu pour la vente de créances hypothécaires non administrées comparables par d'importants prêteurs hypothécaires dans des conditions similaires. Dans tous les autres cas, le Fonds doit acquérir des créances hypothécaires de l'une des trois manières suivantes :

a) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds équivalant au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage à prêter moyennant des créances hypothécaires comparables au moment de l'achat par le Fonds; ou

b) pour un capital qui produira le même rendement pour le Fonds que le taux d'intérêt imputé par l'institution prêteuse au débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, à la condition que la date de l'engagement ne soit pas antérieure de plus de 120 jours à la date de l'achat de la créance hypothécaire par le Fonds et que le taux d'intérêt soit

égal au taux auquel l'institution prêteuse s'est engagée à prêter moyennant des créances hypothécaires comparables à la date de l'engagement; ou

c) pour un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent inférieur au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse s'engage, au moment de l'achat, à prêter moyennant des créances hypothécaires comparables, à la condition que l'institution prêteuse qui vend les créances hypothécaires au Fonds ait conclu une entente de rachat des créances hypothécaires auprès du Fonds dans des circonstances avantageuses pour le Fonds et que le gestionnaire considère que cette entente justifie l'écart dans le rendement du Fonds.

Le choix de la méthode d'évaluation modifie le rendement comme suit : la méthode a) et la méthode b) donneront des rendements identiques, à la condition que le taux d'intérêt imputé ne change pas dans la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement supérieur à la méthode b) si le taux d'intérêt augmente au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera un rendement inférieur à la méthode b) si le taux d'intérêt diminue au cours de la période de 120 jours. La méthode a) donnera toujours un rendement supérieur à la méthode c).

Quant aux créances hypothécaires achetées auprès du Groupe Banque TD, le Fonds utilise la méthode c) susmentionnée, partant du principe que les créances hypothécaires sont offertes en vente au Fonds par le Groupe Banque TD à un prix déterminé comme étant un capital qui produira un rendement pour le Fonds d'au plus un quart de un pour cent (0,25 %) inférieur au taux d'intérêt auquel le Groupe Banque TD s'engage, à ce moment, à prêter moyennant des créances hypothécaires comparables. Tel que le prévoit la méthode c), le Groupe Banque TD a convenu de racheter au Fonds toute créance hypothécaire que le Groupe Banque TD a vendue si celle-ci est en souffrance depuis plus de 90 jours. Le Groupe Banque TD doit racheter ces créances hypothécaires pour un montant égal au solde de capital impayé de la créance hypothécaire au moment de l'achat, majoré de l'intérêt sur celle-ci au taux d'intérêt précisé dans le prêt hypothécaire à la date de l'achat. Pour de plus amples renseignements sur l'achat de créances hypothécaires par le Fonds, se reporter aux rubriques ***Dispenses et autorisations – Achat de créances hypothécaires*** et ***Dispenses et autorisations – Politiques sur le montage et la répartition des créances hypothécaires***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);

- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers et de la Série F, peut consister en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de revenu mensuel tactique TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré nord-américain		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,75 %	0,08 %
Série H8 ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,75 %	0,08 %
Série Plus‡ ($ CA)	Le 12 novembre 2013	1,65 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 10 février 2015	0,75 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,75 %	0,08 %
Série T8 ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,75 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 12 septembre 2012	0,75 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,75 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 12 septembre 2012	0,75 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 12 septembre 2012	s.o.*	s.o.

‡ Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser un revenu ainsi qu'un potentiel de plus-value du capital, en investissant principalement dans des titres productifs de revenu, ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres productifs de revenu d'émetteurs canadiens qui peut comprendre, notamment, des titres de créance de gouvernements et de sociétés, des actions ordinaires, des actions privilégiées, des fonds négociés en bourse ainsi que des fiducies de placement immobilier, d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts) et d'autres effets semblables productifs de revenu.

Le conseiller en valeurs peut procéder à des changements tactiques entre les catégories d'actif afin de favoriser les secteurs dont les rendements potentiels sont les plus élevés, tout en évitant ou en réduisant au minimum l'exposition à ceux où le risque de perte est plus important. Le Fonds peut obtenir une exposition à des catégories d'actif au moyen d'un ou d'une combinaison d'instruments dérivés, de fonds négociés en bourse, de placements directs dans des titres de participation, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire, et dans tout autre effet qui lui offre l'exposition souhaitée. Les placements en actions ordinaires auront tendance à se concentrer dans les sociétés de premier ordre versant un dividende. Le conseiller en valeurs choisit des titres en s'appuyant sur une analyse méthodique du risque par rapport au rendement avec l'objectif de maximiser les rendements rajustés en fonction du risque pour le Fonds. Les placements en obligations auront tendance à se concentrer dans les obligations de sociétés, qui peuvent comprendre des obligations de qualité inférieure, au moyen d'une sélection ascendante rigoureuse de titres tout en tenant compte du contexte macroéconomique.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 49 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés. Même si les titres étrangers devraient habituellement consister en des titres d'émetteurs américains, le Fonds peut également investir dans des titres d'émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis, ou obtenir une exposition à ceux-ci. Le conseiller en valeurs peut couvrir, sans y être tenu, une partie ou la totalité de l'exposition aux devises dans le Fonds.

Fonds de revenu mensuel tactique TD

Le Fonds peut, de temps à autre, investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'autres OPC gérés par GPTD lorsque le conseiller en valeurs est d'avis qu'un placement dans d'autres fonds constitue une manière plus efficiente et rentable d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut aussi affecter une part importante de son actif à de la trésorerie, à des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), à des titres de créance à court terme ou à d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC ou dans une catégorie d'actif, ou changer les titres dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le

Fonds de revenu mensuel tactique TD

droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer vers la fin du mois une distribution d'un montant constitué de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré mondial		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 15 septembre 2020	1,75 %	0,08 %
Série H8 ($ CA)	Le 15 septembre 2020	1,75 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 15 septembre 2020	0,75 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 15 septembre 2020	1,75 %	0,08 %
Série T8 ($ CA)	Le 15 septembre 2020	1,75 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 15 septembre 2020	0,75 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 15 septembre 2020	0,75 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 15 septembre 2020	0,75 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser un revenu ainsi qu'un potentiel de plus-value du capital, tout en suivant une approche de placement socialement responsable. Le Fonds peut investir principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe nord-américains, ou obtenir une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant directement dans un portefeuille diversifié de titres productifs de revenu d'émetteurs nord-américains qui peut comprendre, notamment, des titres de créance de gouvernements et de sociétés, des actions ordinaires, des actions privilégiées et d'autres effets semblables productifs de revenu, ou en obtenant une exposition à celui-ci.

Le conseiller en valeurs cherchera à obtenir une exposition aux obligations et aux titres à revenu fixe en investissant principalement dans le Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD.

Le conseiller en valeurs peut procéder à des changements tactiques entre les catégories d'actif afin de favoriser les secteurs dont les rendements potentiels sont les plus élevés, tout en évitant ou en réduisant au minimum l'exposition à ceux où le risque de perte est plus important.

Le conseiller en valeurs mettra l'accent sur une combinaison de placements en actions ordinaires et en obligations qui affichent d'excellentes caractéristiques de durabilité et/ou qui contribuent de manière positive à l'atteinte des objectifs de développement durable (« ODD ») établis par les Nations Unies. Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs intégrés et indivisibles établis par les Nations Unies, servant d'appel à l'action auprès de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Les ODD visent à répondre à un éventail de défis mondiaux, y compris ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la paix et à la justice (de plus amples renseignements sont accessibles à l'adresse https://sdgs.un.org/fr).

Pour évaluer le caractère approprié d'un placement en actions du point de vue du développement durable, le conseiller en valeurs se fonde sur un processus d'évaluation interne et sélectionne les actions ordinaires et les obligations selon une méthode en deux étapes. Tout d'abord, un univers de placements admissibles est défini. Ces placements admissibles seront, de l'avis du conseiller en valeurs, des « récipiendaires de grande qualité », c'est-à-dire des émetteurs réputés comme étant des chefs de file au sein de leur industrie qui présentent des avantages concurrentiels en matière de développement durable étayés par un rendement du capital investi élevé, un bilan robuste et une équipe de direction reconnue pour son attribution efficiente du capital.

Ensuite, le conseiller en valeurs soumet les émetteurs à un filtrage positif afin de cerner les leaders en matière de développement durable, lesquels sont définis comme

Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD

étant des émetteurs qui contribuent de façon positive à l'atteinte des ODD. Pour évaluer la contribution d'un émetteur à l'atteinte des ODD ou pour déterminer si les activités de cet émetteur s'alignent sur les ODD, le conseiller en valeurs utilise un cadre qualitatif et quantitatif et examine les deux composantes suivantes :

- Alignement des produits : évaluer le revenu tiré des produits et services comptabilisé par l'émetteur qui concourent à l'atteinte des ODD pertinents.
- Alignement des activités d'exploitation : évaluer si les activités d'un émetteur influent de façon positive ou négative sur l'atteinte des ODD pertinents. Le conseiller en valeurs prend en considération les politiques internes, la présentation des mesures ESG et les pratiques commerciales de l'émetteur ainsi que l'évaluation de fournisseurs de données tiers.

Pour ce qui est des placements en actions, la surveillance constante de l'adhésion du Fonds aux principes de durabilité susmentionnés sera également réalisée au moyen des notes ESG établies par des tiers. Ces notes ne serviront pas à la sélection des titres du portefeuille, mais elles seront passées en revue chaque trimestre pour s'assurer que la note ESG du Fonds est supérieure à celle de son indice de référence (indice de référence qui est décrit à la sous-rubrique ***Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?*** ci-dessous). De plus, le conseiller en valeurs aura recours aux données de tiers pour surveiller l'alignement du Fonds sur les ODD, et ce, annuellement.

Pour le moment, les fournisseurs de note tiers et leurs méthodologies se présentent comme suit :

MSCI : les notes ESG par MSCI visent à évaluer la façon dont une société gère les risques et occasions liés aux facteurs ESG qui sont pertinents sur le plan financier. Une méthodologie fondée sur les règles est utilisée pour repérer les chefs de file et les retardataires au sein d'une industrie en fonction de leur exposition aux risques liés aux facteurs ESG et de leur gestion de ces risques par rapport à celle de leurs pairs. Les notes ESG sont : chef de file (AAA, AA), moyen (A, BBB, BB) et retardataire (B, CCC).

Sustainalytics : les notes ESG par Sustainalytics mesurent l'exposition d'une société aux risques liés aux facteurs ESG importants propres à une industrie et évaluent la façon dont la société gère ces risques. Cette méthode multidimensionnelle d'évaluation du risque lié aux facteurs ESG combine les concepts de gestion et d'exposition pour en arriver à une évaluation absolue du risque lié aux facteurs ESG. Le risque lié aux facteurs ESG pouvant avoir une incidence sur la valeur d'entreprise de la société est classé en cinq catégories.

Les fournisseurs de note tiers peuvent changer, au besoin, au gré du conseiller en valeurs.

Chaque année, le conseiller en valeurs passe en revue son évaluation de chaque avoir en portefeuille pour s'assurer que l'évaluation initiale de la contribution d'un émetteur à l'atteinte des ODD ou de son alignement sur les ODD demeure valable.

Pour déterminer si une obligation ou un titre à revenu fixe constitue un placement approprié sous l'angle des facteurs ESG, le conseiller en valeurs du Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD procède à un examen approfondi de la solvabilité et des caractéristiques ESG globales de l'émetteur. L'examen et l'évaluation passent notamment par une analyse des caractéristiques qualitatives et quantitatives connexes qui s'appuie entre autres sur les critères de risque liés aux facteurs ESG clés qui sont largement définis par les ODD et que le conseiller en valeurs a classés en 26 sous-catégories. Ces sous-catégories comprennent les changements climatiques, le capital naturel, la pollution et les déchets, le capital humain (c.-à-d. la gestion de la main-d'œuvre, la santé et la sécurité), et la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Au terme de ce processus, le conseiller en valeurs donne une note interne sur la solvabilité ou sur la qualité du crédit de l'émetteur. Ce dernier se voit également attribuer une note interne relativement au risque lié aux facteurs ESG ainsi que des notes distinctes pour les risques ESG.

Après cette évaluation, si l'obligation ou le titre à revenu fixe a été désigné conforme aux facteurs ESG (« vert », « social », « axé sur le développement durable » ou « lié au développement durable ») par l'émetteur, une analyse est faite pour s'assurer que l'obligation ainsi désignée correspond aux objectifs de placement du Fonds et aux lignes directrices du Cadre de Gestion de Placements TD Inc. pour les placements dans les obligations axées sur le développement durable et liées au développement durable, lequel s'appuie sur les principes de l'International Capital Markets Association en tant que cadre fondateur. Si le titre n'est pas désigné conforme aux facteurs ESG, il ne sera pas choisi et seuls les obligations ou les titres à revenu fixe d'émetteurs ayant obtenu les notes ESG internes les plus élevées seront choisis. Pour s'assurer que le placement dans l'obligation ou le titre à revenu fixe convient toujours sous l'angle des facteurs ESG, le conseiller en valeurs surveillera et évaluera de façon continue les avoirs en portefeuille du point de vue quantitatif et qualitatif en se référant, entre autres, à des rapports de tiers sur la durabilité publiés régulièrement et/ou à d'autres rapports liés aux facteurs ESG, et ce, pour chaque obligation ou titre à revenu fixe détenu.

En outre, les placements en obligations auront tendance à se concentrer dans les obligations de sociétés, qui peuvent comprendre des obligations de qualité inférieure, en recourant à une sélection ascendante rigoureuse de titres tout en tenant compte du contexte macroéconomique.

Le conseiller en valeurs peut couvrir, sans y être tenu, une partie ou la totalité de l'exposition aux devises dans le Fonds. Il peut également investir dans des fonds négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions.

Le Fonds peut investir à l'occasion jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans des titres d'autres fonds gérés par GPTD lorsque le conseiller en valeurs est d'avis qu'un placement dans d'autres fonds constitue une manière plus efficiente et rentable d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC ou dans une catégorie d'actif, ou changer les titres dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Fonds nord-américain équilibré de développement durable TD

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement d'un indice de référence mixte qui est composé des indices de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
50 %	Indice des obligations universelles FTSE Canada
37,5 %	Indice de rendement global S&P 500®▽ (dividendes nets)
12,5 %	Indice de rendement global composé S&P/TSX

▽ Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice des obligations universelles FTSE Canada est conçu pour être une mesure générale du rendement des obligations d'État et de sociétés négociables en circulation sur le marché canadien. L'indice S&P 500® mesure le rendement de 500 sociétés à grande capitalisation évoluant dans les principaux secteurs de l'économie américaine. L'indice composé S&P/TSX est l'indice de référence et la principale mesure générale des marchés boursiers canadiens. Il comprend des actions ordinaires et des parts de fiducie de revenu.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers et de la Série F, peut consister en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds américain de revenu mensuel TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré américain		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ US)	Le 16 août 2011	1,75 %	0,08 %
Série H8 ($ US)	Le 16 août 2011	1,75 %	0,08 %
Série Plus[ǂ] ($ US)	Le 12 novembre 2013	1,65 %	0,08 %
Série D ($ US)	Le 10 février 2015	0,65 %	0,08 %
Série Conseillers ($ US)	Le 16 août 2011	1,75 %	0,08 %
Série T8 ($ US)	Le 16 août 2011	1,75 %	0,08 %
Série F ($ US)	Le 16 août 2011	0,75 %	s.o.
Série FT5 ($ US)	Le 16 août 2018	0,75 %	s.o.
Série FT8 ($ US)	Le 16 août 2011	0,75 %	s.o.

ǂ Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à obtenir un niveau constant de revenu mensuel en dollars américains en investissant principalement dans des titres productifs de revenu, ou en obtenant une exposition à ceux-ci, ainsi qu'une plus-value du capital comme objectif secondaire. Les titres productifs de revenu peuvent comprendre, notamment, des actions ordinaires et des actions privilégiées productives de dividendes, des obligations, des fonds négociés en bourse et des fiducies de placement immobilier.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres américains qui peut comprendre, notamment, des obligations, des actions ordinaires et privilégiées productives de dividendes, des fonds négociés en bourse ainsi que des fiducies de placement immobilier. Dans la tranche à revenu fixe du Fonds, le conseiller en valeurs croit qu'une stratégie recourant à une sélection ascendante rigoureuse de titres jumelée à une analyse approfondie de l'environnement macroéconomique mondial devrait accroître la valeur et améliorer le rendement à long terme. Le conseiller en valeurs privilégie les titres de participation productifs de dividendes émis par des entreprises qui ont des modèles d'affaires durables, des bilans de grande qualité et la capacité de générer des flux de trésorerie disponibles. Le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds en fonction du rendement rajusté en fonction du risque prévu et des occasions de rendement qui s'offrent à lui sur le marché. Le Fonds peut, de temps à autre, investir dans des titres d'autres fonds gérés par GPTD, dont le Fonds d'obligations de sociétés américaines TD, lorsque le conseiller en valeurs estime qu'un placement dans d'autres fonds constitue un moyen plus efficace ou moins coûteux d'atteindre l'objectif de placement du Fonds. Le Fonds peut aussi investir jusqu'à 30 % de la valeur totale de son actif dans des titres productifs de revenu d'émetteurs canadiens et d'émetteurs non américains généralement libellés en dollars américains.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité

Fonds américain de revenu mensuel TD

sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le conseiller en valeurs peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC, ou changer les OPC dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série Plus, de la Série D, de la Série Conseillers et de la Série F, peut consister en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. Les distributions sont payées

Fonds américain de revenu mensuel TD

en dollars américains seulement. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré américain		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,75 %	0,08 %
Série H8 ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,75 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,65 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,75 %	0,08 %
Série T8 ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,75 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 10 septembre 2013	0,75 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,75 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 10 septembre 2013	0,75 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à obtenir un niveau constant de revenu mensuel en dollars canadiens en investissant principalement dans des titres américains productifs de revenu, ou en obtenant une exposition à ceux-ci, ainsi qu'une plus-value du capital comme objectif secondaire. Les titres productifs de revenu peuvent comprendre, notamment, des actions ordinaires et des actions privilégiées productives de dividendes, des obligations, des fonds négociés en bourse et des fiducies de placement immobilier.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres américains productifs de revenu qui peut comprendre, notamment, des obligations, des actions ordinaires et des actions privilégiées productives de dividendes, des fonds négociés en bourse ainsi que des fiducies de placement immobilier. Dans la tranche à revenu fixe du Fonds, le conseiller en valeurs croit qu'une stratégie recourant à une sélection ascendante rigoureuse de titres jumelée à une analyse approfondie de l'environnement macroéconomique mondial devrait accroître la valeur et améliorer le rendement à long terme. Le conseiller en valeurs privilégie les titres de participation productifs de dividendes émis par des entreprises qui ont des modèles d'affaires durables, des bilans de grande qualité et la capacité de générer des flux de trésorerie disponibles. Le conseiller en valeurs peut modifier la répartition de l'actif du Fonds en fonction du rendement rajusté en fonction du risque prévu et des occasions de rendement qui s'offrent à lui sur le marché. Le Fonds peut, de temps à autre, investir dans des titres d'autres fonds gérés par GPTD, dont le Fonds d'obligations de sociétés américaines TD, lorsque le conseiller en valeurs estime qu'un placement dans d'autres fonds constitue un moyen plus efficace ou moins coûteux d'atteindre l'objectif de placement du Fonds. Le Fonds peut aussi investir jusqu'à 30 % de la valeur totale de son actif dans des titres productifs de revenu d'émetteurs canadiens et d'émetteurs non américains généralement libellés en dollars américains. Le Fonds prévoit réaliser un revenu en dollars américains, mais puisque la devise de base du Fonds est le dollar canadien, les fluctuations de devises pourraient avoir une incidence sur ce revenu.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le conseiller en valeurs peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC, ou changer les OPC dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers et de la Série F, peut consister en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant**

Fonds américain de revenu mensuel TD – $ CA

l'année représente un remboursement de votre capital. Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de revenu mensuel diversifié TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 30 novembre 1987	1,95 %	0,08 %
Série H8 ($ CA)	Le 4 septembre 2007	1,95 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	1,00 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 8 janvier 2007	1,95 %	0,08 %
Série T8 ($ CA)	Le 4 septembre 2007	1,95 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 8 janvier 2007	1,00 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	1,00 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 4 septembre 2007	1,00 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 22 octobre 2019	s.o.*	s.o.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un revenu mensuel, ainsi qu'une plus-value du capital comme objectif secondaire, en investissant principalement dans des titres productifs de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Afin de générer un niveau constant de revenu mensuel, le Fonds investira principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens qui peut comprendre des titres de créance d'État et de sociétés, des actions ordinaires et des actions privilégiées productives de dividendes ainsi que des fiducies de placement immobilier et d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts). En général, la stratégie du Fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés. Le conseiller en valeurs peut investir dans des titres de créance de sociétés n'ayant pas une cote de solvabilité élevée (rendement élevé).

Le conseiller en valeurs utilise une stratégie ascendante mettant l'accent sur l'analyse de chaque société pour déterminer si celle-ci peut maintenir et augmenter le revenu distribué au fil du temps. Cette analyse consiste aussi à sélectionner les titres et à répartir les placements entre les catégories d'éléments d'actif dans le but de maximiser les rendements rajustés en fonction du risque pour le Fonds. Le Fonds peut aussi investir dans des fonds négociés en bourse, des FNB sous-jacents et des fonds en gestion commune sous-jacents (au sens attribué à ces termes ci-après).

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les

Fonds de revenu mensuel diversifié TD

titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de revenu mensuel diversifié TD

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F et de la Série O peut consister en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu diversifié		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 12 septembre 2012	1,85 %	0,08 %
Série H8 ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,85 %	0,08 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 10 février 2015	0,75 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 12 septembre 2012	1,85 %	0,08 %
Série T8 ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,85 %	0,08 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 12 septembre 2012	0,85 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,85 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 12 septembre 2012	0,85 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres productifs de revenu d'émetteurs de partout dans le monde, ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres productifs de revenu qui peut comprendre, notamment, des titres de créance de gouvernements et de sociétés, des actions ordinaires et des actions privilégiées productives de dividendes, des fonds négociés en bourse ainsi que des fiducies de placement immobilier, d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts) et d'autres effets semblables productifs de revenu de partout dans le monde. Le conseiller en valeurs peut couvrir, sans y être tenu, une partie ou la totalité de l'exposition aux devises dans le Fonds.

Le conseiller en valeurs peut procéder à des changements entre les catégories d'actif afin de favoriser les secteurs dont les rendements potentiels sont les plus élevés, tout en évitant ou en réduisant au minimum l'exposition à ceux où le risque de perte est plus important. Le Fonds peut obtenir une exposition à des catégories d'actif au moyen d'un ou d'une combinaison d'instruments dérivés, de fonds négociés en bourse, de placements directs dans des titres de participation, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire, et dans tout autre effet qui lui offre l'exposition souhaitée. Les actions peuvent être achetées sans égard à la capitalisation boursière. Le conseiller en valeurs choisit des titres en s'appuyant sur une analyse méthodique du risque par rapport au rendement avec l'objectif de maximiser les rendements rajustés en fonction du risque pour le Fonds. Les placements en obligations auront tendance à se concentrer dans les obligations de sociétés, qui peuvent comprendre des obligations de qualité inférieure, en recourant à une sélection ascendante rigoureuse de titres tout en tenant compte du contexte macroéconomique.

Le Fonds peut, de temps à autre, investir dans les titres d'autres fonds gérés par GPTD lorsque le conseiller en valeurs est d'avis qu'un placement dans d'autres fonds constitue une manière plus efficiente et rentable d'atteindre les objectifs de placement du Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être

admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument en capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut aussi affecter une part importante de son actif à de la trésorerie, à des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), à des titres de créance à court terme ou à d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut effectuer des ventes à découvert qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC ou dans une catégorie d'actif, ou changer les titres dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Fonds mondial de revenu mensuel tactique TD

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer vers la fin du mois une distribution d'un montant constitué de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de croissance équilibré TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Revenu équilibré canadien		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 4 septembre 1987	2,00 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	1,00 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er novembre 2000	2,00 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	1,00 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital et un revenu en investissant principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés situées au Canada.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en maintenant un équilibre entre les principales catégories d'éléments d'actif du Fonds à partir des paramètres d'évaluation relatifs de ces catégories. La répartition des éléments d'actif s'établira généralement dans une fourchette de 20 % à 50 % en titres à revenu fixe et de 50 % à 80 % en titres de participation. Le portefeuille mise sur les placements de première qualité. Les placements en actions ordinaires visent surtout des sociétés dont on s'attend à ce que le revenu ait une croissance supérieure à la moyenne au cours d'un cycle du marché. En outre, le Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse, des fonds en gestion commune sous-jacents (au sens attribué à ce terme ci-après), des obligations de première qualité et de qualité inférieure et d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts).

Le Fonds considère que les émetteurs sont au Canada si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis au Canada, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé au Canada, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois du Canada ou d'un territoire du Canada, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal au Canada.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;

Fonds de croissance équilibré TD

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit;
- offrir une possibilité de gains dans un marché à la baisse ou dans un marché où la volatilité est changeante.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de revenu de dividendes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Canadien équilibré		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 31 octobre 1994	1,75 %	0,08 %
Série H8 ($ CA)	Le 6 septembre 2006	1,75 %	0,08 %
Série Plus‡ ($ CA)	Le 12 novembre 2013	1,70 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,75 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er décembre 2003	1,75 %	0,08 %
Série T8 ($ CA)	Le 6 septembre 2006	1,75 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2005	0,75 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,75 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 6 septembre 2006	0,75 %	s.o.
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 26 septembre 2001	0,45 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 12 décembre 2005	s.o.*	s.o.

‡ Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un revenu, ainsi qu'une plus-value du capital comme objectif secondaire, en investissant principalement dans des titres productifs de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental en détenant un portefeuille diversifié de titres productifs de revenu, qui peuvent comprendre notamment des titres de participation productifs de dividendes, des obligations de gouvernements et de sociétés, des fiducies de placement immobilier, d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts) et d'autres titres principalement de sociétés canadiennes. Les placements en titres de participation se concentreront dans les grandes sociétés. Les placements en obligations se concentreront dans les obligations à court ou à moyen terme très bien cotées de sociétés ou de gouvernements, mais les titres peuvent également comprendre des obligations garanties par des actifs et à échéance plus longue. Le Fonds peut également détenir des placements dans d'autres titres productifs de revenu, ainsi que dans des fonds négociés en bourse et des fonds en gestion commune sous-jacents (au sens attribué à ce terme ci-après).

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris les marchandises, l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des

Fonds de revenu de dividendes TD

modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 14,59 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui, dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série Plus, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Institutionnelle et de la Série O, peut consister en du revenu net et, dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital.

Fonds de revenu de dividendes TD

Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital. Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds à rendement diversifié canadien TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Canadien équilibré		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série D ($ CA)	Le 26 avril 2016	0,75 %	0,08 %
Série Privée ($ CA)	Le 12 février 1996	s.o.[Δ]	s.o.

[Δ] Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental vise à offrir un niveau élevé de revenu après impôt et à réaliser l'appréciation du capital en tant qu'objectif secondaire. Le Fonds peut notamment investir directement dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes versant des dividendes, des actions privilégiées de haute qualité émises par des institutions financières canadiennes, des services publics et d'autres sociétés ainsi que dans des obligations libellées en dollars canadiens, ou fournir une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans une combinaison d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, d'obligations de gouvernements et de sociétés, et d'autres titres productifs de revenu. Les placements en actions ordinaires auront tendance à se concentrer dans les sociétés à forte capitalisation qui versent des dividendes et œuvrent dans les secteurs des services financiers, des pipelines et des services publics, mais pourraient également comprendre des titres d'autres secteurs. Les placements en actions privilégiées se concentreront dans des sociétés qui ont une cote de crédit élevée et qui œuvrent dans les secteurs des services financiers, des services publics et des produits industriels. Les actions privilégiées détenues peuvent comporter des droits de rachat au gré du porteur ou de conversion. Le Fonds peut aussi investir dans des titres de créance de haute qualité émis par les gouvernements, organismes et sociétés du Canada, y compris des titres hypothécaires et des titres adossés à des créances.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes reliées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété d'un titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Fonds à rendement diversifié canadien TD

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut aussi investir dans des titres convertibles, des bons de souscription et bons de souscription spéciaux, des placements privés et des OPC cotés en bourse.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans préavis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 13,56 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital net réalisé, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options qui s'offrent à vous, veuillez vous reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds à faible volatilité canadien TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,70 %	0,12 %
Série H8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,70 %	0,12 %
Série D ($ CA)	Le 10 février 2015	0,75 %	0,12 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,70 %	0,12 %
Série T8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,70 %	0,12 %
Série F ($ CA)	Le 15 avril 2014	0,75 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,75 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	0,75 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 16 septembre 2014	s.o.[Δ]	s.o.

[Δ] Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation canadiens ou en obtenant une exposition à ceux-ci, tout en cherchant à réduire la volatilité.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition à un portefeuille diversifié de titres constitué principalement d'actions canadiennes comprises dans l'indice composé de rendement global S&P/TSX (l'« indice composé S&P/TSX ») et en privilégiant les actions présentant une volatilité inférieure. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds canadien à faible volatilité TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- en utilisant des instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative dans des parts du fonds sous-jacent.

Pour les placements directs du Fonds dans des actions, le conseiller en valeurs utilise actuellement l'écart-type historique comme outil de sélection des actions, en examinant chacune des actions et la corrélation entre elles, dans le but de réduire la volatilité. En raison de cette stratégie, il est possible que le Fonds ne profite pas pleinement de la vigueur des marchés boursiers.

Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Au cours d'un cycle de marché complet, le conseiller en valeurs cherche à atteindre, pour le Fonds, un rendement semblable à celui de l'indice composé S&P/TSX, mais moins volatil.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Fonds à faible volatilité canadien TD

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en investissant principalement dans un portefeuille diversifié, ou en obtenant une exposition à celui-ci, composé principalement d'actions canadiennes qui sont comprises dans l'indice composé S&P/TSX et en privilégiant les actions présentant une volatilité inférieure.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à optimiser le portefeuille du fonds sous-jacent en surpondérant les actions pour lesquelles des rendements moins volatils sont prévus et en sous-pondérant ou en excluant celles pour lesquelles des rendements plus volatils sont prévus. Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent utilise actuellement l'écart-type historique comme outil de sélection des actions, en examinant chacune des actions et la corrélation entre elles, dans le but de réduire la volatilité. En raison de cette stratégie, il est possible que le fond sous-jacent ne profite pas pleinement de la vigueur des marchés boursiers.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent peut également investir dans des fonds négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Au cours d'un cycle de marché complet, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à atteindre pour le fonds un rendement semblable à celui de l'indice composé S&P/TSX, mais moins volatil.

Le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut aussi conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui peut varier de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le fonds sous-jacent peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés

Fonds à faible volatilité canadien TD

- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F et de la Série Privée, le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre. Dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui peut être constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de croissance de dividendes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Dividendes canadiens		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 4 septembre 1987	1,75 %	0,08 %
Série H8 ($ CA)	Le 4 septembre 2007	1,75 %	0,08 %
Série Plus‡ ($ CA)	Le 12 novembre 2013	1,70 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,75 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 19 novembre 2001	1,75 %	0,08 %
Série T8 ($ CA)	Le 4 septembre 2007	1,75 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 19 novembre 2001	0,80 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,80 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 4 septembre 2007	0,80 %	s.o.
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 26 septembre 2001	0,50 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 12 décembre 2005	s.o.*	s.o.

‡ Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à offrir un haut niveau de revenu après impôt et une croissance continue en investissant principalement dans des titres de première qualité à haut rendement et dans d'autres instruments productifs de revenu d'émetteurs canadiens.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en achetant principalement des actions ordinaires de grandes sociétés qui ont soit un rendement supérieur à la moyenne, soit une perspective de rendement global intéressant à faible risque. Les placements dans les titres de participation tendront à se concentrer dans les services financiers, les pipelines et les services publics du marché, mais incluront également des placements occasionnels dans de grandes sociétés. Des placements dans des fiducies de placement immobilier, des obligations, des actions privilégiées et des fonds négociés en bourse seront également détenus par le Fonds.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;

Fonds de croissance de dividendes TD

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 14,82 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série Plus, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Institutionnelle et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre). Dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Dividendes canadiens		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série D ($ CA)	Le 26 avril 2016	0,75 %	0,08 %
Série Privée ($ CA)	Le 30 avril 2010	s.o.[Δ]	s.o.

[Δ] Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental vise à offrir une croissance soutenue et un niveau élevé de revenu après impôt en investissant principalement dans des titres de participation de grande qualité produisant des dividendes ainsi que dans d'autres instruments productifs de revenu d'émetteurs canadiens.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en souscrivant principalement des actions ordinaires de sociétés canadiennes à forte capitalisation qui ont soit un taux de dividende supérieur à la moyenne ou des perspectives de rendement total intéressant à risque relativement faible. Les placements dans les titres de participation auront tendance à se concentrer dans les secteurs des services financiers, des pipelines et des services publics du marché, mais pourraient également comprendre des titres d'autres secteurs. Le Fonds peut également détenir des placements dans d'autres titres productifs de revenu comme des actions privilégiées et des OPC cotés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Dans la plupart des cas, les placements du Fonds seront limités aux titres canadiens. Exceptionnellement, le Fonds peut obtenir une exposition à des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait pas généralement dépasser 10 % de la valeur totale de son actif au moment où l'exposition à ces titres est obtenue.

Fonds de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans préavis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital net réalisé, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options qui s'offrent à vous, veuillez vous reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes à forte capitalisation		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série D ($ CA)	Le 26 avril 2016	0,85 %	0,12 %
Série Privée ($ CA)	Le 12 février 1996	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 1er septembre 2016	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à réaliser des taux de rendement total qui, à plus long terme, sont supérieurs à ceux d'un indice boursier général d'actions canadiennes à forte capitalisation.

En misant sur la croissance grâce à la plus-value du capital, le Fonds investit principalement dans des actions négociées publiquement et facilement négociables de sociétés canadiennes dont les actions sont cotées en bourse ou négociées sur des systèmes de cotation aux États-Unis ou au Canada.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes à forte capitalisation. Une analyse fondamentale est effectuée afin de repérer les sociétés qui semblent posséder un solide modèle de gestion, des équipes de gestion compétentes et une souplesse financière et dont les évaluations relatives sont intéressantes. Des réunions avec les équipes de gestion des sociétés du portefeuille, ainsi que des concurrents et d'autres sociétés ayant des activités analogues constituent une partie intégrante du processus de placement. En outre, le conseiller en valeurs participe à des réunions avec des analystes externes et internes du secteur et de sociétés. Même si la plus grande partie du processus de placement est ascendante, l'attention est aussi dirigée sur les tendances macroéconomiques et les tendances du secteur. Le conseiller en valeurs entreprend une évaluation des risques de placement ainsi que du rendement potentiel lorsqu'il évalue les placements éventuels.

Le conseiller en valeurs considère plusieurs mesures clés pour déterminer l'intérêt relatif de sociétés et pour identifier les principaux risques. Le contrôle du risque est un élément important dans l'établissement du portefeuille.

Le Fonds peut aussi investir dans d'autres types de titres comme des actions privilégiées, des titres convertibles, des bons de souscription et bons de souscription spéciaux, des placements privés et des OPC cotés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un

Fonds d'actions de grandes sociétés canadiennes TD

placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans préavis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 31,87 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital net réalisé, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options qui s'offrent à vous, veuillez vous reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'actions canadiennes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 29 juin 1988	1,85 %	0,12 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,85 %	0,12 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er novembre 2000	1,85 %	0,12 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,90 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 4 février 2016	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 26 septembre 2001	0,55 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 23 juillet 2008 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 18 janvier 2008 au 23 juillet 2008)	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme au moyen de placements dans des titres de participation de qualité émis principalement par des sociétés canadiennes dont on juge qu'elles offrent un potentiel de croissance élevé.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en mettant l'accent sur la croissance, tout en cherchant à réduire le risque des placements. Il tente d'y arriver en se concentrant sur la qualité de la gestion de sociétés individuelles et sur les perspectives à long terme de chaque industrie.

En général, un rendement supérieur des actions et un bilan solide sont des critères importants dans le processus de sélection de titres individuels. Le Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Fonds d'actions canadiennes TD

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Au 26 juin 2024, trois porteurs de parts détenaient 25,56 %, 11,16 % et 10,33 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de petites sociétés canadiennes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	Gestion de Placements Connor, Clark & Lunn Ltée (Vancouver, C.-B., Canada)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 12 novembre 1986	2,00 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 10 février 2015	1,00 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 novembre 2002	2,00 %	0,20 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2005	1,00 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 23 juillet 2008 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 8 mai 2008 au 23 juillet 2008)	s.o.*	s.o.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de petites ou de moyennes sociétés situées au Canada.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en choisissant des titres d'après les caractéristiques fondamentales des sociétés, notamment les perspectives de croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité, et l'attractivité relative du cours des titres. Le Fonds acquerra autant des valeurs d'avenir que des valeurs sûres, conformément à un objectif global de croissance à un prix raisonnable. Le Fonds peut investir dans des titres étrangers de temps à autre, mais sera principalement constitué de titres canadiens.

Le Fonds considère que les émetteurs sont au Canada si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus de biens produits, de ventes réalisées ou de services fournis au Canada, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé au Canada, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois du Canada ou d'un territoire du Canada, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal au Canada.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Fonds de petites sociétés canadiennes TD

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 65,93 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de moyen à élevé. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds américain à faible volatilité TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 10 septembre 2013	1,70 %	0,20 %
Série H8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,70 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 10 février 2015	0,80 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 10 septembre 2013	1,70 %	0,20 %
Série T8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,70 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 10 septembre 2013	0,80 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,80 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	0,80 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 7 mars 2017	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA) ($ US)	Le 20 novembre 2014 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 22 juillet 2014 au 20 novembre 2014)	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs situés aux États-Unis, ou en obtenant une exposition à ceux-ci, tout en tentant de réduire la volatilité.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions américaines qui sont comprises dans l'indice composé S&P 1500® (l'« indice S&P 1500 »), ou en obtenant une exposition à celui-ci, et en privilégiant les actions présentant une volatilité inférieure. Le conseiller en valeurs cherche à optimiser le portefeuille en surpondérant les actions pour lesquelles des rendements moins volatils sont prévus et en sous-pondérant ou en excluant celles pour lesquelles des rendements plus volatils sont prévus. Pour les placements directs du Fonds dans des actions, il utilise actuellement l'écart-type historique comme outil de sélection des actions, en examinant chacune des actions et la corrélation entre elles, dans le but de réduire la volatilité. En raison de cette stratégie, il est possible que le Fonds ne profite pas pleinement de la vigueur des marchés boursiers.

Le conseiller en valeurs peut également utiliser des fonds négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Au cours d'un cycle de marché complet, le conseiller en valeurs cherche à atteindre, pour le Fonds, un rendement semblable à celui de l'indice S&P 1500, mais moins volatil.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;

Fonds américain à faible volatilité TD

- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Au 26 juin 2024, trois porteurs de parts détenaient 17,66 %, 15,80 % et 10,40 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre. Dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds nord-américain de dividendes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions nord-américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 31 décembre 1990	1,70 %	0,20 %
Série H8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,70 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 10 février 2015	0,80 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 8 janvier 2007	1,70 %	0,20 %
Série T8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,70 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 8 janvier 2007	0,80 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,80 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	0,80 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un revenu et une croissance modérée du capital en investissant principalement dans des titres productifs de revenu d'émetteurs en Amérique du Nord.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres nord-américains productifs de revenu, qui peuvent comprendre notamment des actions privilégiées et ordinaires versant des dividendes, des fiducies de placement immobilier et des obligations. Les placements en actions ordinaires porteront sur des sociétés qui devraient verser des dividendes croissants avec le temps ou sur des sociétés qui présentent un rendement boursier au-dessus de la moyenne. En outre, le Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse.

Le Fonds considère que les émetteurs sont en Amérique du Nord si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis en Amérique du Nord, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé en Amérique du Nord, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire en Amérique du Nord, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal en Amérique du Nord.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Fonds nord-américain de dividendes TD

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 90 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers et de la Série F, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre). Dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 15 septembre 2020	1,75 %	0,20 %
Série H8 ($ CA)	Le 15 septembre 2020	1,75 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 15 septembre 2020	0,75 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 15 septembre 2020	1,75 %	0,20 %
Série T8 ($ CA)	Le 15 septembre 2020	1,75 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 15 septembre 2020	0,75 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 15 septembre 2020	0,75 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 15 septembre 2020	0,75 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 15 septembre 2020	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 15 septembre 2020	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme, tout en suivant une approche de placement socialement responsable. Le Fonds peut investir principalement dans des titres de participation nord-américains, ou obtenir une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de participation nord-américains. La sélection des titres misera sur la capacité de l'émetteur à générer et à faire croître, de manière rentable, des flux de trésorerie disponibles, ainsi que sur sa répartition efficace du capital, en plus de contribuer aux objectifs de développement durable (« ODD ») établis par les Nations Unies. Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs intégrés et indivisibles établis par les Nations Unies, servant d'appel à l'action auprès de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Les ODD visent à répondre à un éventail de défis mondiaux, y compris ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la paix et à la justice (de plus amples renseignements sont accessibles à l'adresse https://sdgs.un.org/fr).

Pour évaluer le caractère approprié d'un placement du point de vue du développement durable, le conseiller en valeurs se fonde sur un processus d'évaluation interne et sélectionne les titres selon une méthode en deux étapes. Tout d'abord, un univers de placements admissibles est défini. Ces placements admissibles seront, de l'avis du conseiller en valeurs, des « récipiendaires de grande qualité », c'est-à-dire des émetteurs réputés comme étant des chefs de file au sein de leur industrie qui présentent des avantages concurrentiels en matière de développement durable étayés par un rendement du capital investi élevé, un bilan robuste et une équipe de direction reconnue pour son attribution efficiente du capital.

Ensuite, le conseiller en valeurs soumet les émetteurs à un filtrage positif afin de cerner les leaders en matière de développement durable, lesquels sont définis comme étant des émetteurs qui contribuent de façon positive à l'atteinte des ODD. Pour évaluer la contribution d'un émetteur à l'atteinte des ODD ou pour déterminer si les activités de cet émetteur s'alignent sur les ODD, le

Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD

conseiller en valeurs utilise un cadre qualitatif et quantitatif et examine les deux composantes suivantes :

- Alignement des produits : évaluer le revenu tiré des produits et services comptabilisé par l'émetteur qui concourent à l'atteinte des ODD pertinents.
- Alignement des activités d'exploitation : évaluer si les activités d'un émetteur influent de façon positive ou négative sur l'atteinte des ODD pertinents. Le conseiller en valeurs prend en considération les politiques internes, la présentation des mesures ESG et les pratiques commerciales de l'émetteur ainsi que l'évaluation de fournisseurs de données tiers.

En outre, la surveillance constante de l'adhésion du Fonds aux principes de durabilité susmentionnés sera également réalisée au moyen des notes ESG établies par des tiers. Ces notes ne serviront pas à la sélection des titres, mais elles seront passées en revue chaque trimestre pour s'assurer que la note ESG du Fonds est supérieure à celle de son indice de référence. De plus, le conseiller en valeurs aura recours aux données de tiers pour surveiller l'alignement du Fonds sur les ODD, et ce, annuellement. Pour le moment, les fournisseurs de note tiers et leurs méthodologies se présentent comme suit :

MSCI : les notes ESG par MSCI visent à évaluer la façon dont une société gère les risques et occasions liés aux facteurs ESG qui sont pertinents sur le plan financier. Une méthodologie fondée sur les règles est utilisée pour repérer les chefs de file et les retardataires au sein d'une industrie en fonction de leur exposition aux risques liés aux facteurs ESG et de leur gestion de ces risques par rapport à celle de leurs pairs. Les notes ESG sont : chef de file (AAA, AA), moyen (A, BBB, BB) et retardataire (B, CCC).

Sustainalytics : les notes ESG par Sustainalytics mesurent l'exposition d'une société aux risques liés aux facteurs ESG importants propres à une industrie et évaluent la façon dont la société gère ces risques. Cette méthode multidimensionnelle d'évaluation du risque lié aux facteurs ESG combine les concepts de gestion et d'exposition pour en arriver à une évaluation absolue du risque lié aux facteurs ESG. Le risque lié aux facteurs ESG pouvant avoir une incidence sur la valeur d'entreprise de la société est classé en cinq catégories.

Les fournisseurs de note tiers peuvent changer, au besoin, au gré du conseiller en valeurs.

Chaque année, le conseiller en valeurs passe en revue son évaluation de chaque avoir en portefeuille pour s'assurer que l'évaluation initiale de la contribution d'un émetteur à l'atteinte des ODD ou de son alignement sur les ODD demeure valable.

Le conseiller en valeurs peut couvrir, sans y être tenu, une partie ou la totalité de l'exposition aux devises dans le Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument en capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Fonds d'actions nord-américaines de développement durable TD

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement d'un indice de référence mixte qui est composé des indices de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
75 %	Indice de rendement global S&P 500®▽ (dividendes nets)
25 %	Indice de rendement global composé S&P/TSX

▽ Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice S&P 500® mesure le rendement de 500 sociétés à grande capitalisation évoluant dans les principaux secteurs de l'économie américaine. L'indice composé S&P/TSX est l'indice de référence et la principale mesure générale des marchés boursiers canadiens. Il comprend des actions ordinaires et des parts de fiducie de revenu.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre. Dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds américain de croissance de dividendes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 12 septembre 2017	1,70 %	0,20 %
Série H8 ($ CA)	Le 12 septembre 2017	1,70 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 12 septembre 2017	0,80 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 12 septembre 2017	1,70 %	0,20 %
Série T8 ($ CA)	Le 12 septembre 2017	1,70 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 12 septembre 2017	0,80 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,80 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 12 septembre 2017	0,80 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 12 septembre 2017	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 1er juin 2018	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser un revenu et une croissance modérée du capital en investissant principalement dans des titres productifs de revenu d'émetteurs aux États-Unis.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres productifs de revenu d'émetteurs aux États-Unis, qui peuvent comprendre notamment des actions privilégiées et ordinaires productives de dividendes et des fiducies de placement immobilier. Les placements en actions ordinaires porteront sur des émetteurs qui devraient verser des dividendes croissants au fil du temps et/ou sur des émetteurs qui présentent un rendement en dividendes au-dessus de la moyenne. En outre, le Fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse.

Le Fonds considère que les émetteurs sont aux États-Unis si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis aux États-Unis, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé aux États-Unis, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire aux États-Unis, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal aux États-Unis.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs

Fonds américain de croissance de dividendes TD

estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 16,79 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice MSCI à haut rendement de dividendes américains (dividendes nets)[▽]

[▽] Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice MSCI à haut rendement de dividendes américains est fondé sur l'indice MSCI États-Unis, son indice-cadre, et comprend des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation. Il reproduit le rendement des actions de son indice-cadre (exclusion faite des fiducies de placement immobilier) dont le rendement en dividendes et les caractéristiques de qualité sont supérieurs à la moyenne des rendements en dividendes, qui sont durables et constants. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre). Dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de rendement américain pour actionnaires TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	Epoch Investment Partners, Inc. (New York, N.Y., États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 15 avril 2014	1,80 %	0,20 %
Série H8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,80 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 10 février 2015	0,80 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 15 avril 2014	1,80 %	0,20 %
Série T8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,80 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 15 avril 2014	0,80 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,80 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	0,80 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 16 septembre 2014	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 20 décembre 2016	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une croissance du capital et à produire un revenu en investissant principalement dans des titres productifs de revenu d'émetteurs américains, ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres d'émetteurs américains de différentes capitalisations boursières qui ont démontré leur capacité de générer un rendement pour les actionnaires par le passé et qui ont le potentiel de continuer à le faire. Le sous-conseiller considère que l'utilisation des flux de trésorerie disponibles pour le versement de dividendes, le rachat d'actions et la réduction de la dette par un émetteur constitue un rendement pour les actionnaires.

Le sous-conseiller repère des placements potentiels au moyen d'une analyse fondamentale ascendante rigoureuse des titres. Il prend également en compte la capacité d'un émetteur de répartir adéquatement les flux de trésorerie disponibles entre les occasions de réinvestissement à l'interne, les acquisitions, le versement de dividendes, les rachats d'actions et la réduction de la dette. Le sous-conseiller cherche des émetteurs qui sont en mesure de générer des flux de trésorerie disponibles excédentaires et dont la direction cherche à offrir un rendement aux actionnaires en versant des dividendes réguliers et croissants, en rachetant des actions ou en réduisant la dette sans prendre de risques excessifs.

Dans des conditions normales de marché, le Fonds investit au moins 80 % de l'actif du portefeuille dans des titres américains productifs de revenu. Le Fonds considère que les émetteurs sont aux États-Unis si : a) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire des États-Unis, ou b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé aux États-Unis. Les titres de participation comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées, les certificats représentatifs d'actions étrangères et les parts de fiducies de placement immobilier, de sociétés en commandite principales et de fonds négociés en bourse.

Le Fonds peut, de temps à autre, investir, directement ou indirectement, jusqu'à 15 % de son portefeuille dans des titres de participation d'émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis. De plus, le Fonds peut, de temps en temps, investir jusqu'à 20 % de son portefeuille, dans son ensemble, dans des titres du marché monétaire de première qualité et des titres à revenu fixe américains

(y compris des titres à revenu fixe d'émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis qui sont émis aux États-Unis, libellés en dollars américains et, au moment du placement, de premier ordre).

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 48,33 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre). Dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui peut être constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds concentré d'actions américaines TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines			
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés			
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)			
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**	**RFG plafonné◊**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 12 septembre 2023	1,85 %	0,20 %	2,35 %
Série D ($ CA)	Le 26 avril 2016	0,85 %	0,20 %	s.o.
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 12 septembre 2023	1,85 %	0,20 %	2,35 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 12 septembre 2023	0,85 %	s.o.	0,97 %
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 12 février 1996	s.o.Δ	s.o.	s.o.
Série O ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	s.o.*	s.o.	s.o.

◊ GPTD a convenu de renoncer à certains frais ou de les prendre en charge jusqu'au 31 décembre 2024 de sorte que le RFG (incluant la TPS et la TVH, mais excluant les frais de courtage) ne sera pas supérieur aux taux indiqués dans le tableau pour les séries applicables. Par la suite, GPTD peut, à l'occasion, convenir de renoncer à des frais ou de les prendre en charge à son gré. Toute renonciation ou prise en charge éventuelle peut être suspendue ou révoquée par GPTD en tout temps et sans avis aux porteurs de parts, ni autorisation de leur part.

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à réaliser des taux de rendement total qui, à plus long terme, dépassent ceux d'un indice boursier général, déduction faite de la retenue d'impôt, composé principalement d'actions américaines à forte capitalisation.

En misant surtout sur la croissance grâce à la plus-value du capital, le Fonds investit principalement dans des actions négociées publiquement et facilement négociables de sociétés américaines dont les actions sont cotées en bourse ou négociées sur des systèmes de cotation aux États-Unis ou au Canada.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille concentré de titres américains. La sélection des titres sera axée sur la capacité de l'émetteur à générer et à faire croître, de manière rentable, des flux de trésorerie disponibles et son efficacité à bien affecter le capital. Le conseiller en valeurs privilégiera les chefs de file sectoriels qui, selon lui, ont un fort potentiel de croissance. Le conseiller en valeurs peut couvrir, sans y être tenu, une partie ou la totalité de l'exposition aux devises dans le Fonds.

Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs

Fonds concentré d'actions américaines TD

estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Dans la plupart des cas, les placements du Fonds seront limités aux titres américains. Exceptionnellement, le Fonds peut obtenir une exposition à des titres non américains dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait pas généralement dépasser 10 % de la valeur totale de son actif au moment où l'exposition à ces titres est obtenue.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans préavis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au cours de la période de 12 mois terminée le 26 juin 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des actions ordinaires de Microsoft Corporation et de NVIDIA Corporation. Les pourcentages maximaux de la valeur liquidative du Fonds investie dans les titres de ces émetteurs au cours de cette période de 12 mois ont été de 12,83 % pour Microsoft Corporation et de 11,45 % pour NVIDIA Corporation. Le risque lié à la concentration couru par le Fonds peut avoir augmenté par suite de ce placement.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré risque du Fonds est moyen. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital net réalisé, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options qui s'offrent à vous, veuillez vous reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds neutre en devises concentré d'actions américaines TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines			
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés			
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)			
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**	**RFG plafonné◊**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 12 septembre 2023	1,85 %	0,20 %	2,35 %
Série D ($ CA)	Le 26 avril 2016	0,85 %	0,20 %	s.o.
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 septembre 2023	1,85 %	0,20 %	2,35 %
Série F ($ CA)	Le 12 septembre 2023	0,85 %	s.o.	0,97 %
Série Privée ($ CA)	Le 23 avril 2007	s.o.Δ	s.o.	s.o.

◊ GPTD a convenu de renoncer à certains frais ou de les prendre en charge jusqu'au 31 décembre 2024 de sorte que le RFG (incluant la TPS et la TVH, mais excluant les frais de courtage) ne sera pas supérieur aux taux indiqués dans le tableau pour les séries applicables. Par la suite, GPTD peut, à l'occasion, convenir de renoncer à des frais ou de les prendre en charge à son gré. Toute renonciation ou prise en charge éventuelle peut être suspendue ou révoquée par GPTD en tout temps et sans avis aux porteurs de parts, ni autorisation de leur part.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à réaliser des taux de rendement total qui, à plus long terme, dépassent ceux d'un indice boursier général, déduction faite de la retenue d'impôt, en investissant principalement dans des actions américaines à forte capitalisation. Le Fonds cherche également à éliminer considérablement son exposition aux devises étrangères.

En misant sur la croissance grâce à la plus-value du capital et au revenu de dividendes, le Fonds investit principalement dans des actions négociées publiquement et facilement négociables de sociétés américaines dont les actions sont cotées en bourse ou négociées sur des systèmes de cotation aux États-Unis ou au Canada.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille concentré de titres américains. La sélection des titres sera axée sur la capacité de l'émetteur à générer et à faire croître, de manière rentable, des flux de trésorerie disponibles et son efficacité à bien affecter le capital. Le conseiller en valeurs privilégiera les chefs de file sectoriels qui, selon lui, ont un fort potentiel de croissance. Le conseiller en valeurs utilise également des contrats sur instruments dérivés, de manière continue, afin de réduire considérablement son exposition aux devises. Cette stratégie de couverture vise à protéger le Fonds contre les pertes découlant du repli de la valeur de devises par rapport au dollar canadien. Du fait de cette stratégie, le Fonds ne profitera pas des hausses de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien.

Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le Fonds peut également se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs

estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Dans la plupart des cas, les placements du Fonds seront limités aux titres américains. Exceptionnellement, le Fonds peut obtenir une exposition à des titres non américains dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait pas généralement dépasser 10 % de la valeur totale de son actif au moment où l'exposition à ces titres est obtenue.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans préavis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au cours de la période de 12 mois terminée le 26 juin 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des actions ordinaires de Microsoft Corporation et de NVIDIA Corporation. Les pourcentages maximaux de la valeur liquidative du Fonds investie dans les titres de ces émetteurs au cours de cette période de 12 mois ont été de 11,89 % pour Microsoft Corporation et de 11,70 % pour NVIDIA Corporation. Le risque lié à la concentration couru par le Fonds peut avoir augmenté par suite de ce placement.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen à élevé. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue tout revenu net et tout gain en capital net réalisé annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options qui s'offrent à vous, veuillez vous reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	Epoch Investment Partners, Inc. (New York, N.Y., États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 6 octobre 2003	1,80 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 20 octobre 2015	0,80 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 12 novembre 2002	1,80 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er décembre 2003	0,80 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 4 février 2016	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 24 septembre 2003	0,80 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 21 juillet 2010 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 6 avril 2010 au 21 juillet 2010)	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à offrir une croissance à long terme du capital et du revenu par l'entremise de placements principalement dans des actions ordinaires de sociétés établies.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant généralement dans un portefeuille composé de sociétés américaines à forte capitalisation boursière qui possèdent, de l'avis du sous-conseiller, un profil risque-rendement intéressant. Un processus ascendant de sélection des titres allié à des mesures axées sur la diversification et le contrôle du risque devrait se traduire par une volatilité inférieure à la moyenne du portefeuille.

Le sous-conseiller utilise une méthode liée à la valeur basée principalement sur le prix payé pour les titres d'émetteurs de première qualité qui sont en mesure de générer des flux de trésorerie disponibles et de les utiliser plutôt que sur les indicateurs comptables traditionnels, tels que les ratios cours/valeur comptable et cours/bénéfices.

Bien que le portefeuille soit bâti selon une méthode ascendante, les décisions sont prises en tenant compte du marché mondial en général, du contexte macroéconomique et des tendances de l'industrie. L'analyse et la gestion des risques par le sous-conseiller sont intégrées dans le processus de construction du portefeuille.

Le Fonds considère que les émetteurs sont aux États-Unis si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis aux États-Unis, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé aux États-Unis, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire des États-Unis, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal aux États-Unis.

En cherchant à atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller a le pouvoir discrétionnaire d'acheter certains titres qui ne répondent pas aux critères de placement habituels lorsque survient une occasion de bénéfice intéressante. Ces situations particulières peuvent se produire lorsque le sous-conseiller est d'avis qu'un titre pourrait prendre de la valeur pour différentes raisons, y compris un changement au niveau de la direction, une situation spéciale touchant la société ou un déséquilibre ponctuel au niveau de l'offre et de la demande pour les titres. Le Fonds peut vendre des titres

pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou repositionner ses actifs dans des occasions plus prometteuses.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, deux porteurs de parts détenaient 27,53 % et 11,72 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds américain de réinvestissement du capital TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	Epoch Investment Partners, Inc. (New York, N.Y., États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 31 octobre 1996	1,80 %	0,20 %
Série H8 ($ CA)	Le 29 janvier 2019	1,80 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 20 octobre 2015	0,90 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er novembre 2000	1,80 %	0,20 %
Série T8 ($ CA)	Le 29 janvier 2019	1,80 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2000	0,90 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 29 janvier 2019	0,90 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 29 janvier 2019	0,90 %	s.o.
Série Privée-EM ($ CA) ($ US)	Le 4 février 2016	s.o.Δ	s.o.
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 18 octobre 2000	0,85 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 21 juillet 2010 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 6 avril 2010 au 21 juillet 2010)	s.o.*	s.o.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions ordinaires de moyennes et de grandes sociétés de premier ordre situées aux États-Unis, bien établies dans leur industrie respective et ayant un potentiel de croissance au-dessus de la moyenne. Le revenu à court terme est également un objectif, étant donné que bon nombre de titres du portefeuille du Fonds devraient verser des dividendes.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille composé de placements dans des sociétés américaines de premier ordre de divers secteurs.

Le sous-conseiller estime que la croissance et l'utilisation des flux de trésorerie disponibles représentent les meilleurs indicateurs du rendement à long terme. Par conséquent, son processus de sélection des titres est axé sur la capacité d'un émetteur à générer des flux de trésorerie disponibles et à les réinvestir de manière à générer un rendement du capital investi supérieur à celui de son coût du capital plutôt que sur les indicateurs comptables traditionnels, tels que les ratios cours/valeur comptable et cours/bénéfices.

Le processus de placement comprend notamment une recherche quantitative exclusive pour repérer des placements potentiels au moyen d'un filtre de paramètres, comme un rendement du capital investi supérieur au coût du capital moyen pondéré et une croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation au cours des cinq dernières années. Les actions font ensuite l'objet d'une recherche fondamentale rigoureuse afin d'évaluer la durabilité des avantages concurrentiels qui ont permis à chaque société d'atteindre son niveau de rendement du capital investi.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à

Fonds américain de réinvestissement du capital TD

livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au cours de la période de 12 mois terminée le 26 juin 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des actions ordinaires de Microsoft Corporation et de Apple Inc. Les pourcentages maximaux de la valeur liquidative du Fonds investie dans les titres de ces émetteurs au cours de cette période de 12 mois ont été de 14,75 % pour Microsoft Corporation et de 11,42 % pour Apple Inc. Le risque lié à la concentration couru par le Fonds peut avoir augmenté par suite de ce placement.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de moyen à élevé. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée-EM, de la Série Institutionnelle et de la Série O, le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre. Dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds alpha discipliné d'actions américaines TD MC

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 29 janvier 1993	1,15 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 10 février 2015	0,55 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 13 septembre 2016	0,80 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 7 mars 2017	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 23 juillet 2015 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 4 juillet 2011 au 23 juillet 2015)	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs aux États-Unis.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en ayant recours à une stratégie quantitative axée sur les actions rigoureuse qui exploite l'inefficience des marchés à établir les prix et les valorisations des titres afin de générer de l'alpha, soit la différence entre un rendement en excédent du rendement prévu pour le niveau de risque actif assumé. Cette stratégie sera fondée sur des modèles, et ces modèles seront suivis de façon rigoureuse par le conseiller en valeur en ce qui a trait à la gestion du risque actif, le rendement prévu et la rotation du portefeuille du Fonds. Les modèles se fondent sur la décomposition de grands facteurs, ainsi que sur plusieurs techniques permettant de déterminer la relation entre ces facteurs et les rendements, la volatilité et les corrélations futures des titres, qu'elle soit linéaire ou non, ainsi que la manière dont ces facteurs évoluent au fil du temps. Les ensembles de grands facteurs employés dans la décomposition du Fonds peuvent être tirés de sources de données numériques ou non numériques. Les modèles sont élaborés et tenus à jour par l'équipe de recherche quantitative du conseiller en valeurs et devraient évoluer au fil du temps. Cette stratégie se soldera en général par un portefeuille de placements qui comporte un grand nombre de titres et qui est largement diversifié dans tous les secteurs visés par l'indice S&P 500®. La stratégie vise à optimiser l'accès aux actions dont le rendement devrait surpasser celui du marché global selon les modèles de la stratégie, tout en tenant compte des coûts de mise en œuvre et en cherchant à éviter les risques sans compensation.

Le Fonds considère que les émetteurs sont aux États-Unis si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis aux États-Unis, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé aux États-Unis, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire des États-Unis, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal aux États-Unis.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);

- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 26,00 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d'actions américaines TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2004	1,85 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	1,00 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2004	1,85 %	s.o.
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2005	0,85 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à réaliser une croissance du capital à long terme par des placements effectués principalement dans des parts des Fonds Mutuels TD. Les placements du Fonds peuvent également être effectués dans des OPC non gérés par GPTD, surtout dans des OPC qui investissent de temps à autre dans des titres de participation américains.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Bien que le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des Fonds Mutuels TD, le Fonds peut aussi obtenir une exposition aux actions américaines :

- en détenant directement des actions américaines;
- en utilisant des instruments dérivés ou des fonds négociés en bourse;
- en investissant dans tout autre instrument qui lui procure l'exposition souhaitée aux titres de participation.

Le conseiller en valeurs peut modifier, de façon dynamique, les répartitions dans le marché boursier relativement au style de placement, à la volatilité ou à la capitalisation boursière. Il prend en considération, en déterminant ces répartitions, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes concernant le marché et le caractère convenable pour le Fonds. Même si le Fonds investira principalement dans des actions américaines, il peut aussi investir, directement ou indirectement, dans des titres de participation d'émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Fonds d'actions américaines TD

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de moyennes sociétés américaines TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines de petites et de moyennes sociétés		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	T. Rowe Price Associates, Inc. (Baltimore, Maryland, États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 4 janvier 1994	2,00 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 20 octobre 2015	1,00 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2000	2,00 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2000	1,00 %	s.o.
Série Privée-EM ($ CA) ($ US)	Le 4 février 2016	0,30 %§	s.o.
Série O ($ CA)	Le 21 juillet 2010 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 6 avril 2010 au 21 juillet 2010)	s.o.*	s.o.

§ Les porteurs de parts paient également à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés de taille moyenne aux États-Unis.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant au moins 65 % de l'actif total du Fonds dans un portefeuille diversifié de titres de participation de sociétés américaines en croissance de taille moyenne qui ont un potentiel de croissance des bénéfices au-dessus de la moyenne. Le sous-conseiller considère comme des sociétés de taille moyenne celles dont la capitalisation boursière se situe dans la fourchette de l'indice de rendement global des sociétés à moyenne capitalisation S&P 400® ou de l'indice Russell Midcap® de croissance. La sélection des titres privilégie les sociétés offrant des produits ou des services réputés, une croissance du bénéfice supérieure à la moyenne et un potentiel établi de croissance des bénéfices, qui exercent des activités dans des secteurs qui affichent une demande croissante ou dont le cours du titre apparaît sous-évalué par rapport à leurs perspectives de croissance. Bien que la majorité de l'actif soit investie dans des actions ordinaires de sociétés américaines, le Fonds peut également investir dans des actions internationales, des actions privilégiées, des titres hybrides, des titres convertibles et des bons de souscription.

Le Fonds considère que les émetteurs sont aux États-Unis si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis aux États-Unis, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé aux États-Unis, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire des États-Unis, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal aux États-Unis.

En cherchant à atteindre ses objectifs de placement, le sous-conseiller a le pouvoir discrétionnaire d'acheter certains titres qui ne répondent pas aux critères de placement habituels, tels que décrits ci-dessus, lorsque survient une occasion de bénéfice intéressante. Ces situations particulières peuvent se produire lorsque le sous-conseiller est d'avis qu'un titre pourrait prendre de la valeur pour différentes raisons, y compris un changement au niveau de la direction, une situation spéciale touchant la société ou un déséquilibre ponctuel au niveau de l'offre et de la demande pour les titres. Le Fonds peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter les pertes ou repositionner ses actifs dans des occasions plus prometteuses.

Fonds de moyennes sociétés américaines TD

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 12,52 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines de petites et de moyennes sociétés		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 12 septembre 2023	2,00 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 12 septembre 2023	1,00 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 septembre 2023	2,00 %	0,20 %
Série F ($ CA)	Le 12 septembre 2023	1,00 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs de taille moyenne aux États-Unis, ou en obtenant une exposition à ceux-ci. Le Fonds cherche également à éliminer considérablement son exposition aux devises étrangères.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à réaliser son objectif en investissant principalement dans des parts du Fonds de moyennes sociétés américaines TD (le « fonds sous-jacent ») et en utilisant des contrats sur instruments dérivés de façon continue afin de couvrir considérablement son risque de change direct et indirect. Cette stratégie de couverture vise à protéger le Fonds contre les pertes découlant du repli de la valeur de devises par rapport au dollar canadien. Du fait de cette stratégie, le Fonds ne profitera pas des hausses de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Compte tenu de certaines conditions du marché, le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres à court terme ou dans d'autres titres de créance.

Le Fonds peut également se servir d'instruments dérivés visés, tels que les contrats à terme, aux fins de non-couverture afin d'obtenir l'exposition souhaitée aux devises dans l'attente du paiement des sommes exigibles aux termes des contrats de change à terme.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le sous-conseiller du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en investissant au moins 65 % de l'actif total dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires de sociétés américaines de taille moyenne dont le bénéfice devrait croître, selon le sous-conseiller, à un rythme au-dessus de la moyenne. Le sous-conseiller considère comme des sociétés de taille moyenne celles dont la capitalisation boursière se situe dans la fourchette de l'indice de rendement global S&P MidCap 400® des sociétés à moyenne capitalisation ou de l'indice Russell Midcap® de croissance au moment de l'achat. Le choix des actions favorise les sociétés dont les produits ou services sont établis, qui affichent une croissance du bénéfice au-dessus de la moyenne, qui démontrent un potentiel de croissance du bénéfice soutenue, qui exercent des activités au sein d'industries qui affichent une demande croissante ou dont le cours du titre apparaît sous-évalué par rapport à leurs perspectives de

Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD

croissance. Bien que la majorité de l'actif soit investie dans des actions ordinaires américaines, d'autres titres peuvent également être achetés, notamment des titres internationaux, des actions privilégiées, des titres hybrides, des titres convertibles et des bons de souscription.

Le fonds sous-jacent considère que les émetteurs sont aux États-Unis si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis aux États-Unis, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé aux États-Unis, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire des États-Unis, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal aux États-Unis.

En cherchant à atteindre l'objectif de placement du fonds sous-jacent, le sous-conseiller a le pouvoir discrétionnaire d'acheter certains titres qui ne répondent pas aux critères de placement habituels, décrits ci-dessus, lorsque survient une occasion de bénéfice intéressante. Ces situations particulières peuvent se produire lorsque le sous-conseiller est d'avis qu'un titre pourrait prendre de la valeur pour différentes raisons, y compris un changement au niveau de la direction, une situation spéciale touchant la société ou un déséquilibre ponctuel au niveau de l'offre et de la demande pour les titres. Le fonds sous-jacent peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou repositionner ses actifs dans des occasions plus prometteuses.

Le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le fonds sous-jacent est exposé.

Le fonds sous-jacent peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de moyen à élevé. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique des rendements réels du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice Russell Midcap® de croissance (couvert en dollars canadiens)

L'indice Russell Midcap® de croissance (couvert en dollars canadiens) mesure le rendement du segment des sociétés de croissance à moyenne capitalisation de l'ensemble du marché boursier américain, et est couvert en dollars canadiens. Il comprend les sociétés de l'indice Russell Midcap dont le ratio cours-valeur comptable, la croissance prévisionnelle à moyen terme (2 ans) de l'Institutional Brokers' Estimate System (« I/B/E/S ») et la

Fonds neutre en devises de croissance de moyennes sociétés américaines TD

croissance historique (5 ans) des ventes par action sont relativement plus élevés. L'indice est conçu de façon à servir de baromètre exhaustif et objectif du segment des sociétés de croissance à moyenne capitalisation. Il est entièrement recomposé annuellement afin de s'assurer que les actions de plus grandes sociétés ne faussent pas le rendement et les caractéristiques du véritable marché des sociétés de croissance à moyenne capitalisation.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de petites sociétés américaines TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines de petites et de moyennes sociétés		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	T. Rowe Price Associates, Inc. (Baltimore, Maryland, États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 28 novembre 1997	2,00 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 10 février 2015	1,00 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 novembre 2002	2,00 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2005	1,00 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 6 avril 2010	s.o.*	s.o.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs de petite ou de moyenne taille aux États-Unis.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant au moins 65 % de l'actif total du Fonds dans des actions ordinaires d'entreprises américaines de petite taille. Le sous-conseiller considère comme petites les entreprises qui ont une valeur boursière qui se situe à l'intérieur ou au-dessous de la fourchette de sociétés comprises dans l'indice de rendement global Russell 2000® (l'« indice Russell 2000® ») en vigueur ou dont la capitalisation boursière est inférieure à la moyenne de trois ans de la capitalisation boursière maximale des sociétés comprises dans l'indice Russell 2000® en date du 31 décembre au cours des trois dernières années. Ces définitions peuvent changer en fonction des conditions du marché. Le choix des actions peut refléter une approche en matière de placement qui privilégie la croissance ou la valeur. Le sous-conseiller recherche des sociétés ayant, entre autres, des gestionnaires compétents et des niches d'affaires intéressantes; une flexibilité de leur politique de prix; de solides pratiques financières et comptables; une capacité établie d'accroître uniformément leur produit, leur bénéfice et leurs flux de trésorerie; et la possibilité d'un événement catalyseur (notamment un intérêt marqué des investisseurs, une vente d'actifs, de solides perspectives d'affaires ou un changement de la direction) qui entraîneraient (entre autres) une majoration du cours des actions. Bien que la majorité de l'actif soit investie dans des actions ordinaires américaines, le Fonds peut investir dans des actions ordinaires internationales, des actions privilégiées, des titres hybrides et des titres convertibles.

Le Fonds considère que les émetteurs sont aux États-Unis si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis aux États-Unis, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé aux États-Unis, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire des États-Unis, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal aux États-Unis.

En cherchant à atteindre ses objectifs de placement, le sous-conseiller a le pouvoir discrétionnaire d'acheter certains titres qui ne répondent pas aux critères de placement habituels, tels que décrits ci-dessus, lorsque survient une occasion de bénéfice intéressante. Ces situations particulières peuvent se produire lorsque le sous-conseiller est d'avis qu'un titre pourrait prendre de la valeur pour différentes raisons, y compris un changement au niveau de la direction, une situation spéciale touchant la société ou un déséquilibre ponctuel au niveau de l'offre et de la demande pour les titres. Le Fonds peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou repositionner ses actifs dans des occasions plus prometteuses.

Fonds de petites sociétés américaines TD

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 46,61 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de moyen à élevé. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds mondial à faible volatilité TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 28 novembre 2011	1,90 %	0,20 %
Série H8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,90 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 10 février 2015	0,90 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 28 novembre 2011	1,90 %	0,20 %
Série T8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	1,90 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 28 novembre 2011	0,90 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,90 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 15 avril 2014	0,90 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 4 février 2016	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 1er novembre 2011	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions mondiales qui sont comprises dans l'indice MSCI Monde tous pays (MSCI ACWI) (l'« indice MSCI ACWI »), ou en obtenant une exposition à celui-ci.

Le conseiller en valeurs cherche à optimiser le portefeuille en surpondérant les actions pour lesquelles des rendements moins volatils sont prévus et en sous-pondérant ou en excluant celles pour lesquelles des rendements plus volatils sont prévus. Le conseiller en valeurs utilise actuellement l'écart-type historique comme outil de sélection des actions, en examinant chacune des actions et la corrélation entre elles, dans le but de réduire la volatilité. En raison de cette stratégie, il est possible que le Fonds ne profite pas pleinement de la vigueur des marchés boursiers.

Le conseiller en valeurs peut également utiliser des fonds négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Au cours d'un cycle de marché complet, le conseiller en valeurs cherche à atteindre pour le Fonds un rendement semblable à celui de l'indice MSCI ACWI, mais moins volatil.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Fonds mondial à faible volatilité TD

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Au 26 juin 2024, quatre porteurs de parts détenaient 23,51 %, 20,24 %, 16,03 % et 10,02 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre. Dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	Epoch Investment Partners, Inc. (New York, N.Y., États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 6 septembre 2006	1,90 %	0,20 %
Série H8 ($ CA)	Le 4 septembre 2007	1,90 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 10 février 2015	0,90 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 6 septembre 2006	1,90 %	0,20 %
Série T8 ($ CA)	Le 4 septembre 2007	1,90 %	0,20 %
Série F ($ CA)	Le 6 septembre 2006	0,90 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 16 août 2018	0,90 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 4 septembre 2007	0,90 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 16 septembre 2014	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 23 juillet 2007 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 7 décembre 2006 au 23 juillet 2007)	0,90 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 3 décembre 2008	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à réaliser une croissance du capital et du revenu en investissant principalement dans des titres de participation donnant droit à des dividendes et dans d'autres instruments productifs de revenu provenant de partout dans le monde.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres mondiaux émis par des sociétés de différentes capitalisations boursières qui ont démontré leur capacité de générer un rendement pour les actionnaires par le passé et qui ont le potentiel de continuer à le faire.

Le sous-conseiller considère que l'utilisation des flux de trésorerie disponibles pour le versement de dividendes, le rachat d'actions et la réduction de la dette par un émetteur constitue un rendement pour les actionnaires. Il repère des placements potentiels au moyen d'une analyse fondamentale ascendante rigoureuse des titres. Il prend également en compte la capacité d'un émetteur de répartir adéquatement les flux de trésorerie disponibles entre les occasions de réinvestissement à l'interne, les acquisitions, le versement de dividendes, les rachats d'actions et la réduction de la dette. Il cherche des émetteurs qui sont en mesure de générer des flux de trésorerie disponibles excédentaires et dont la direction cherche à offrir un rendement aux actionnaires en versant des dividendes réguliers et croissants, en rachetant des actions ou en réduisant la dette sans prendre de risques excessifs.

Dans des conditions normales de marché, le Fonds investit au moins 80 % de l'actif du portefeuille dans des titres de participation productifs de revenu. Les titres de participation comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées, les certificats représentatifs d'actions étrangères et les parts de fiducies de placement immobilier, de sociétés en commandite principales et de fonds négociés en bourse. De plus, le Fonds peut, de

Fonds de rendement mondial pour actionnaires TD

temps en temps, investir jusqu'à 20 % de son portefeuille, dans son ensemble, dans des titres du marché monétaire de première qualité et des titres à revenu fixe.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée, de la Série Institutionnelle et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre). Dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou de remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD [MC]

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	1,85 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	0,85 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	1,85 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	0,85 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %
Série O ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	s.o.*	s.o.

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en ayant recours à une stratégie quantitative rigoureuse axée sur les actions qui tire parti des inefficiences du marché en lien avec les prix et les évaluations des titres afin de générer de l'alpha, soit un rendement en excédent du rendement prévu pour le niveau de risque actif assumé. Cette stratégie sera fondée sur des modèles, et ces modèles seront suivis de façon rigoureuse par le conseiller en valeur en ce qui a trait à la gestion du risque actif, le rendement prévu et la rotation du portefeuille du Fonds. Les modèles se fondent sur la décomposition de grands facteurs, ainsi que sur plusieurs techniques permettant de déterminer la relation entre ces facteurs et les rendements, la volatilité et les corrélations futures des titres, qu'elle soit linéaire ou non, ainsi que la manière dont ces facteurs évoluent au fil du temps. Les ensembles de grands facteurs employés dans la décomposition du Fonds peuvent être tirés de sources de données numériques ou non numériques. Les modèles sont élaborés et tenus à jour par l'équipe de recherche quantitative du conseiller en valeurs et devraient évoluer au fil du temps. Cette stratégie donnera généralement lieu à un portefeuille composé d'un grand nombre de titres, largement diversifiés dans l'ensemble des secteurs de l'indice MSCI Monde. La stratégie vise à optimiser l'exposition aux actions dont le rendement devrait surpasser celui du marché global selon les modèles de la stratégie, tout en tenant compte des coûts de mise en œuvre et en cherchant à éviter les risques sans compensation.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs

Fonds alpha discipliné d'actions mondiales TD [MC]

estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** – ***Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Étant donné que le Fonds est nouveau, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice MSCI Monde▽ (dividendes nets)

▽ Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice MSCI Monde (dividendes nets) mesure le rendement des actions de sociétés à moyenne et à grande capitalisation des pays des marchés développés.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et des gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds concentré d'actions mondiales TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 13 septembre 2018	1,85 %	0,20 %
Série H8 ($ CA)	Le 13 septembre 2018	1,85 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 13 septembre 2018	0,85 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 13 septembre 2018	1,85 %	0,20 %
Série T8 ($ CA)	Le 13 septembre 2018	1,85 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 13 septembre 2018	0,85 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 13 septembre 2018	0,85 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 13 septembre 2018	0,85 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 13 septembre 2018	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 13 septembre 2018	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille concentré de titres de participation compris dans l'indice MSCI Monde. Le Fonds peut également investir dans des titres d'émetteurs situés dans des pays des marchés émergents. La sélection des titres misera sur la capacité de l'émetteur à générer et à faire croître, de manière rentable, des flux de trésorerie disponibles, ainsi que sur sa répartition efficace du capital. Le conseiller en valeurs privilégiera les chefs de file qui, selon lui, ont un fort potentiel de croissance. Il peut également couvrir, sans y être tenu, une partie ou la totalité de l'exposition aux devises dans le Fonds.

Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; lorsque le conseiller en valeurs estime qu'il est souhaitable d'en détenir en prévision de conditions de marchés défavorables, ou en réponse à de

Fonds concentré d'actions mondiales TD

telles conditions, et/ou pour combler ses besoins de liquidité.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la spécialisation

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 11,59 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice MSCI Monde hors Canada [▽] (dividendes nets)

[▽] Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice MSCI Monde hors Canada mesure le rendement des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation des marchés développés, à l'exception du Canada. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre. Dans le cas des parts de la Série H8, de la Série T8, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds mondial de réinvestissement du capital TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	Epoch Investment Partners, Inc. (New York, N.Y., États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 4 janvier 1994	1,90 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,90 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er novembre 2000	1,90 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2000	0,90 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 3 novembre 2020	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 21 juillet 2010 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 6 avril 2010 au 21 juillet 2010)	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés de partout dans le monde, y compris des sociétés considérées comme des chefs de file mondiaux dans leur industrie respective.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille de placements en actions de divers secteurs des marchés développés. Le Fonds peut aussi investir dans des titres d'émetteurs situés dans des marchés émergents.

Le sous-conseiller estime que la croissance et l'utilisation des flux de trésorerie disponibles représentent les meilleurs indicateurs du rendement à long terme. Par conséquent, son processus de sélection des titres est axé sur la capacité d'un émetteur à générer des flux de trésorerie disponibles et à les réinvestir de manière à générer un rendement du capital investi supérieur à celui du coût du capital de la société plutôt que sur les indicateurs comptables traditionnels, tels que les ratios cours/valeur comptable et cours/bénéfices.

Le processus de placement comprend notamment une recherche quantitative exclusive pour repérer des placements potentiels au moyen d'un filtre de paramètres, comme un rendement du capital investi supérieur au coût du capital moyen pondéré et une croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation au cours des cinq dernières années. Les actions font ensuite l'objet d'une recherche fondamentale rigoureuse afin d'évaluer la durabilité des avantages concurrentiels qui ont permis à chaque société d'atteindre son niveau de rendement du capital investi.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Fonds mondial de réinvestissement du capital TD

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Au 26 juin 2024, quatre porteurs de parts détenaient 22,49 %, 19,03 %, 12,36 % et 11,10 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds concentré d'actions internationales TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions internationales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 11 août 2020	1,90 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 26 avril 2016	0,90 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 11 août 2020	1,90 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 11 août 2020	0,90 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 3 mai 2010	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 26 juin 2020	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental vise à réaliser la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds au moyen d'un portefeuille judicieusement diversifié principalement constitué d'actions de sociétés qui sont situées dans les marchés de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient ainsi que dans des pays des marchés émergents. Il privilégie les sociétés qui, selon lui, sont en mesure de maintenir une croissance supérieure des bénéfices. Il met aussi l'accent sur la qualité des bénéfices et la vigueur financière. La modélisation analytique des actions, des secteurs et des pays est utilisée pour optimiser le risque global du Fonds par rapport à son indice de référence.

Le conseiller en valeurs peut également utiliser des fonds négociés en bourse ou d'autres titres pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions.

Le Fonds cherche à obtenir un portefeuille de placements diversifiés dans plusieurs pays et dans une gamme étendue de secteurs.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- obtenir l'exposition désirée aux devises étrangères;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds concentré d'actions internationales TD

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans préavis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Au 26 juin 2024, trois porteurs de parts détenaient 18,43 %, 14,68 % et 13,85 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribue tout revenu net et tout gain en capital net réalisé annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options qui s'offrent à vous, veuillez vous reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds d’actions internationales TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions internationales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	Epoch Investment Partners, Inc. (New York, N.Y., États-Unis)		
Titres offerts (Parts d’une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d’administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,90 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,90 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,90 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 10 septembre 2013	0,90 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 4 février 2016	s.o.[Δ]	s.o.
Série O ($ CA)	Le 2 août 2013	s.o.*	s.o.

[Δ] Le Fonds n’a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n’a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L’objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d’émetteurs établis à l’extérieur du Canada et des États-Unis.

Aucun changement ne peut être apporté à l’objectif de placement fondamental sans l’approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d’une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l’objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé de sociétés situées dans les marchés développés à l’extérieur des États-Unis et du Canada. Le Fonds peut aussi investir dans des titres d’émetteurs situés dans des pays des marchés émergents. Le sous-conseiller utilise un processus ascendant de sélection des titres, allié à des mesures axées sur la diversification et le contrôle du risque pour que la volatilité du portefeuille soit inférieure à la moyenne.

Le sous-conseiller estime que la croissance et l’utilisation des flux de trésorerie disponibles constituent les meilleurs indicateurs du rendement à long terme des actionnaires. Par conséquent, son processus de sélection des titres est axé sur la capacité d’un émetteur à générer des flux de trésorerie disponibles et à les utiliser plutôt que sur les indicateurs comptables traditionnels, tels que les ratios cours/valeur comptable et cours/bénéfices. Le Fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse.

Bien que le portefeuille soit bâti selon une méthode ascendante, les décisions sont prises en tenant compte du marché mondial en général, du contexte macroéconomique et des tendances de l’industrie. L’analyse et la gestion du risque sont intégrées dans le processus de construction du portefeuille.

Le Fonds considère que les émetteurs sont à l’extérieur du Canada et des États-Unis si : a) l’émetteur dégage d’importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis à l’extérieur du Canada et des États-Unis, b) le marché principal pour la négociation des titres de l’émetteur est situé à l’extérieur du Canada et des États-Unis, c) l’émetteur est constitué en vertu des lois d’un territoire à l’extérieur du Canada et des États-Unis, ou d) l’émetteur a des éléments d’actif importants ou un bureau principal à l’extérieur du Canada et des États-Unis.

En cherchant à atteindre l’objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller a le pouvoir discrétionnaire d’acheter certains titres qui ne répondent pas aux critères de placement habituels lorsque survient une occasion de bénéfice intéressante. Ces situations particulières peuvent se produire lorsque le sous-conseiller est d’avis qu’un titre pourrait prendre de la valeur pour différentes raisons, y compris notamment un changement au niveau de la direction, une situation spéciale touchant la société ou un déséquilibre ponctuel au niveau de l’offre et de la demande pour les titres.

Le Fonds peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou repositionner ses actifs dans des occasions plus prometteuses.

Fonds d'actions internationales TD

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Au 26 juin 2024, deux porteurs de parts détenaient 32,68 % et 25,37 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds chinois revenu et croissance TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions de la Chine élargie		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 4 janvier 1994	2,15 %	0,25 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	1,15 %	0,25 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 6 septembre 2006	2,15 %	0,25 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 6 septembre 2006	1,15 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 22 mai 2020	s.o. $^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 19 août 2010	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à chercher à réaliser un revenu de dividendes et à générer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs situés en Chine.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement fondamental en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires chinoises et d'autres titres connexes. Il fait l'objet d'une gestion active et tente d'accroître les rendements et de contrôler les risques.

Le processus de gestion de portefeuille mise sur les sociétés bien établies dont les rendements en dividendes sont élevés et les niveaux de rentabilité, prévisibles, ce qui favorise la croissance future des dividendes. Il met aussi l'accent sur la qualité des bénéfices et la vigueur financière. La modélisation analytique des actions et des secteurs est utilisée pour optimiser le risque global du Fonds par rapport à son indice de référence.

Le Fonds peut également investir une partie de son actif dans des titres d'autres fonds d'investissement, y compris des fonds négociés en bourse, pour obtenir l'exposition souhaitée.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds chinois revenu et croissance TD

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux investisseurs institutionnels étrangers qualifiés (QFII)
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié aux programmes Stock Connect

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 10,28 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est élevé. En raison d'un changement apporté à l'objectif de placement fondamental du Fonds le 3 février 2020, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice Shanghai Shenzhen CSI 300 Index (« indice CSI 300 »)

L'indice CSI 300 est composé des 300 sociétés dont la capitalisation boursière et la liquidité sont les plus importantes de tout l'univers des sociétés à actions de catégorie A cotées en bourse en Chine. Il vise à mesurer le rendement global des actions de catégorie A négociées à la Bourse de Shanghai et à la Bourse de Shenzhen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds des marchés émergents TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions des marchés émergents		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	Morgan Stanley Investment Management Inc. (New York, N.Y., États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 21 décembre 1992	2,25 %	0,25 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 15 janvier 2019	1,25 %	0,25 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er novembre 2000	2,25 %	0,25 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2000	1,25 %	s.o.
Série Privée-EM ($ CA)	Le 4 février 2016	0,65 %§	s.o.
Série O ($ CA)	Le 21 juillet 2010 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 6 avril 2010 au 21 juillet 2010)	s.o.*	s.o.

§ Les porteurs de parts paient également à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs des pays émergents.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés orientées vers la croissance dans des marchés émergents. Son approche en matière de placement combine la répartition descendante en fonction des pays et la répartition ascendante en fonction des titres. Les critères de choix des placements portent sur les caractéristiques intéressantes quant à la croissance, les évaluations de la juste valeur et le fait que la direction soit axée sur la croissance de la valeur pour les actionnaires. Le Fonds investit dans des titres de participation en achetant des actions ordinaires et privilégiées et peut détenir des titres à revenu fixe comme substituts aux titres de participation lorsque les titres de créance sont le moyen préféré d'accéder à un marché. La gestion du Fonds est effectuée de manière à investir dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés dans des pays émergents. Dans des conditions normales, au moins 65 % de l'actif total du Fonds seront investis dans des titres de sociétés de pays émergents.

Le Fonds détermine, de temps à autre, les pays qu'il considère comme des pays émergents. À l'heure actuelle, le Fonds juge qu'il s'agit d'un pays émergent si celui-ci figure dans l'indice MSCI des marchés émergents. Le Fonds peut modifier cette sélection de temps à autre sans avis ni approbation.

Le Fonds considère que les émetteurs sont dans un pays émergent si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis dans un pays émergent, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé dans un pays émergent, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un pays émergent, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal dans un pays émergent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);

Fonds des marchés émergents TD

- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Au cours de la période de 12 mois terminée le 26 juin 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des actions ordinaires de Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Limited. Le pourcentage maximal de la valeur liquidative du Fonds investie dans les titres de cet émetteur au cours de cette période de 12 mois a été de 10,81 %. Le risque lié à la concentration couru par le Fonds peut avoir augmenté par suite de ce placement.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds ressources TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Ressources naturelles		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 4 janvier 1994	1,80 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 20 octobre 2015	0,85 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 novembre 2002	1,80 %	0,20 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2005	0,95 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés qui sont actives dans les industries des ressources et les industries connexes.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant dans des sociétés ayant des actifs de ressources solides, des équipes de gestion compétentes, des ressources financières solides et d'intéressantes évaluations relatives. Le Fonds investit principalement dans les actions et il évalue les industries d'un point de vue global, en recherchant les sociétés ayant un avantage concurrentiel durable, et peut également investir dans des fonds négociés en bourse. Le Fonds peut investir dans des titres de partout dans le monde. Le Fonds peut également acheter des titres de créance dans le cadre d'une stratégie de placement prudente.

Le Fonds considère que les émetteurs exerçant leurs activités dans les industries des ressources et dans les industries connexes font partie des émetteurs participants à un ou à plusieurs des secteurs ci-après : l'énergie, les produits chimiques, les matériaux de construction, l'emballage et les conteneurs, les métaux et les mines et enfin, les produits du papier et de la forêt.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- profiter d'une exposition à l'or;
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs

Fonds ressources TD

estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Au cours de la période de 12 mois terminée le 26 juin 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des actions ordinaires de Exxon Mobil Corporation et de Chevron Corporation. Les pourcentages maximaux de la valeur liquidative du Fonds investie dans les titres de ces émetteurs au cours de cette période de 12 mois ont été de 11,68 % pour Exxon Mobil Corporation et de 10,75 % pour Chevron Corporation. Le risque lié à la concentration couru par le Fonds peut avoir augmenté par suite de ce placement.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de moyen à élevé. En raison de la fusion importante du Fonds ressources énergétiques TD avec le Fonds le 22 avril 2016, le rendement du Fonds a été réinitialisé à cette date. Par conséquent, Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice de rendement global MSCI Monde des producteurs de produits de base[▽] (dividendes nets)

[▽] Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice MSCI Monde des producteurs de produits de base est un sous-ensemble de l'indice MSCI Monde, son indice-cadre, et mesure le rendement des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation qui sont des producteurs de produits de base dans les secteurs de l'énergie, des métaux et de l'agriculture dans les marchés développés. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds métaux précieux TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Métaux précieux		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 23 novembre 1994	1,85 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	1,00 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 6 septembre 2006	1,85 %	0,20 %
Série F ($ CA)	Le 6 septembre 2006	1,00 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 29 juillet 2020°	s.o.*	s.o.

° Correspond à la date où la série a été visée par un prospectus. Aucune part n'a été émise à la date du présent prospectus simplifié.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant directement dans l'or, l'argent et le platine situés au Canada, en investissant dans des reçus de dépôt et des certificats attestant ces marchandises et en investissant dans les titres d'émetteurs canadiens et étrangers dont les activités sont axées sur l'exploration, l'extraction minière et la production de pierres et de métaux précieux.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant dans des sociétés ayant des actifs en ressources solides, des équipes de gestion compétentes, des capacités financières et d'intéressantes évaluations relatives. Le Fonds investit principalement dans les actions et évalue les industries d'un point de vue global, en recherchant les sociétés ayant un avantage concurrentiel durable, et peut également investir dans des fonds négociés en bourse. À l'heure actuelle, le Fonds investit la plus grande partie de son actif dans des sociétés canadiennes, mais peut également investir dans des titres étrangers. Le Fonds peut également acheter des titres de créance dans le cadre d'une stratégie de placement prudente.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 50 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

À titre d'exception aux restrictions canadiennes habituelles concernant les placements pour les OPC, le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir toute portion des actifs du Fonds dans, entre autres, l'or, l'argent, le platine et les diamants situés au Canada et dans des reçus de dépôt et des certificats attestant ces marchandises.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir

Fonds métaux précieux TD

la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- profiter d'une exposition à l'or;
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Au cours de la période de 12 mois terminée le 26 juin 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des actions ordinaires de Agnico Eagle Mines Limited, de Franco-Nevada Corporation, de Wheaton Precious Metals Corporation et de la Société aurifère Barrick. Les pourcentages maximaux de la valeur liquidative du Fonds investie dans les titres de ces émetteurs au cours de cette période de 12 mois ont été de 10,57 % pour Agnico Eagle Mines Limited, de 10,39 % pour Franco-Nevada Corporation, de 10,29 % pour Wheaton Precious Metals Corporation et de 10,14 % pour la Société aurifère Barrick. Le risque lié à la concentration couru par le Fonds peut avoir augmenté par suite de ce placement.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est élevé. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds mondial communications et divertissement TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Science et technologie		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	T. Rowe Price Associates, Inc. (Baltimore, Maryland, États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 28 novembre 1997	2,25 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 10 février 2015	1,25 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er novembre 2000	2,25 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2000	1,25 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des sociétés dont les produits et services ont trait à l'industrie du divertissement, des médias et des communications qui bénéficieront de la convergence de ces secteurs, de changements réglementaires et de marchés financiers favorables qui permettent de lever la plupart des capitaux nécessaires.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant au moins 65 % de l'actif total du Fonds dans des actions ordinaires de sociétés actives dans tous les domaines du divertissement, des médias et des télécommunications, notamment les loisirs, l'édition, le cinéma, la câblodistribution, la téléphonie, les services cellulaires, la technologie et le matériel. Les actions sont choisies d'après une analyse fondamentale ascendante dont le but est de déterminer les sociétés offrant de bonnes perspectives de plus-value en utilisant des critères de croissance ou de valeur.

Le Fonds peut également investir dans des actions ordinaires internationales, des actions privilégiées, des titres hybrides, des titres à revenu fixe, des titres convertibles et des bons de souscription.

En cherchant à atteindre son objectif de placement, le sous-conseiller a le pouvoir discrétionnaire d'acheter certains titres qui ne répondent pas aux critères de placement habituels, tels que décrits ci-dessus, lorsque survient une occasion de bénéfice intéressante. Ces situations particulières peuvent se produire lorsque le sous-conseiller est d'avis qu'un titre pourrait prendre de la valeur pour différentes raisons, y compris un changement au niveau de la direction, une situation spéciale touchant la société ou un déséquilibre ponctuel au niveau de l'offre et de la demande pour les titres.

Le Fonds peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou repositionner ses actifs dans des occasions plus prometteuses.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Fonds mondial communications et divertissement TD

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds science et technologie TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Science et technologie		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	T. Rowe Price Associates, Inc. (Baltimore, Maryland, États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 4 janvier 1994	2,25 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 20 octobre 2015	1,25 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er novembre 2000	2,25 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2000	1,25 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 10 septembre 2020°	s.o.*	s.o.

° Correspond à la date où la série a été visée par un prospectus. Aucune part n'a été émise à la date du présent prospectus simplifié.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paieront à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés axées sur la recherche, le développement, la production ou la distribution de produits ou de services dans le domaine des sciences et de la technologie.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant au moins 65 % de l'actif total du Fonds dans des actions ordinaires de sociétés dont il s'attend à ce qu'elles profitent du développement, des progrès et de l'utilisation de la science et de la technologie. Certaines industries incluses dans le portefeuille sont, entre autres, l'électronique (y compris le matériel, les logiciels et les composantes), les communications, le commerce électronique, les services d'information et les médias. Le choix des titres indique habituellement une stratégie de croissance reposant sur la recherche intensive qui évalue les perspectives fondamentales pour des bénéfices supérieurs à la moyenne. Les placements peuvent varier entre des petites sociétés qui n'ont pas encore atteint leur rendement normal et qui élaborent de nouvelles technologies et des sociétés de premier ordre qui ont des antécédents établis dans l'élaboration et la commercialisation des technologies.

Le Fonds peut également investir dans des actions privilégiées, des titres hybrides, des titres convertibles et des bons de souscription. Tout en cherchant à gérer le risque, le Fonds cherche une croissance vigoureuse en se concentrant sur les occasions de placement du secteur des sciences et de la technologie.

En cherchant à atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller a le pouvoir discrétionnaire d'acheter certains titres qui ne répondent pas aux critères de placement habituels, tels que décrits ci-dessus, lorsque survient une occasion de bénéfice intéressante. Ces situations particulières peuvent se produire lorsque le sous-conseiller est d'avis qu'un titre pourrait prendre de la valeur pour différentes raisons, y compris un changement au niveau de la direction, une situation spéciale touchant la société ou un déséquilibre ponctuel au niveau de l'offre et de la demande pour les titres.

Le Fonds peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou redéployer les actifs afin de profiter d'occasions plus intéressantes.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;

Fonds science et technologie TD

- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au cours de la période de 12 mois terminée le 26 juin 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des actions ordinaires de NVIDIA Corporation, de Microsoft Corporation et de Apple Inc. Les pourcentages maximaux de la valeur liquidative du Fonds investie dans les titres de ces émetteurs au cours de cette période de 12 mois ont été de 20,99 % pour NVIDIA Corporation, de 12,47 % pour Microsoft Corporation et de 11,71 % pour Apple Inc. Le risque lié à la concentration couru par le Fonds peut avoir augmenté par suite de ce placement.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est élevé. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds sciences de la santé TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Soins de santé		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Sous-conseiller	T. Rowe Price Associates, Inc. (Baltimore, Maryland, États-Unis)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 30 octobre 1996	2,25 %	0,20 %
Série D ($ CA) ($ US)	Le 20 octobre 2015	1,25 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 1er novembre 2000	2,25 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2000	1,25 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 30 mars 2023	s.o.*	s.o.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paieront à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés situées aux États-Unis et dans d'autres pays, et axées sur la recherche, le développement, la production ou la distribution de produits ou de services ayant trait aux soins de santé, à la médecine ou aux sciences de la vie. Les sociétés du secteur des sciences de la santé sont définies comme étant celles qui consacrent ou tirent au moins 50 % de leur actif, de leurs revenus ou de leurs produits d'exploitation des activités susmentionnées.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant au moins 65 % de l'actif total du Fonds dans des actions ordinaires de sociétés dont les activités sont axées sur la recherche, le développement, la production ou la distribution de produits ou de services ayant trait aux soins de santé, à la médecine ou aux sciences de la vie. Le sous-conseiller divise le secteur des sciences de la santé en quatre principaux secteurs : les sociétés pharmaceutiques, les services de soins de santé, les produits et instruments, et la biotechnologie. Le choix des actions repose sur une analyse fondamentale ascendante visant à déterminer les sociétés de grande qualité, ainsi que les occasions d'investissement les plus convaincantes en utilisant principalement une approche mettant l'accent sur la croissance; par contre, une approche mettant l'accent sur la valeur peut être préconisée lorsque les cours des actions sont élevés. Le Fonds peut aussi investir dans des actions privilégiées, des titres convertibles, des bons de souscription, des titres à revenu fixe et des titres hybrides.

En cherchant à atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller a le pouvoir discrétionnaire d'acheter certains titres qui ne répondent pas aux critères de placement habituels, tels que décrits ci-dessus, lorsque survient une occasion de bénéfice intéressante. Ces situations particulières peuvent se produire lorsque le sous-conseiller est d'avis qu'un titre pourrait prendre de la valeur pour différentes raisons, y compris un changement au niveau de la direction, une situation spéciale touchant la société ou un déséquilibre ponctuel au niveau de l'offre et de la demande pour les titres.

Le Fonds peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou repositionner ses actifs dans des occasions plus prometteuses.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Fonds sciences de la santé TD

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le sous-conseiller estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié à la réglementation
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au cours de la période de 12 mois terminée le 26 juin 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des actions ordinaires de Eli Lilly and Company. Le pourcentage maximal de la valeur liquidative du Fonds investie dans les titres de cet émetteur au cours de cette période de 12 mois a été de 11,86 %. Le risque lié à la concentration couru par le Fonds peut avoir augmenté par suite de ce placement.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de moyen à élevé. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 13 mai 1997	0,65 %	s.o.
Série e ($ CA)	Le 10 octobre 2000	0,40 %	s.o.
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,15 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 25 juillet 2024 °	s.o.△	0,03 %
Série O ($ CA)	Le 10 mars 2008	s.o.*	s.o.

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

△ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à maximiser le rendement total au moyen d'un revenu d'intérêt et d'une plus-value du capital en suivant le rendement d'un indice d'obligations totales canadiennes qui mesure le rendement du capital investi du marché des obligations canadiennes de qualité supérieure.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en suivant le rendement de l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index (l'« indice »).

Le conseiller en valeurs cherche à suivre l'indice en utilisant une technique d'indexation par échantillonnage stratifié. Cette méthode consiste à choisir un sous-ensemble d'obligations de chaque composante de l'indice et à détenir ces composantes dans les mêmes proportions. Les attributs généraux du portefeuille correspondent étroitement à ceux de l'indice et le portefeuille est largement diversifié.

Le Fonds peut détenir jusqu'à 100 % de son actif dans des parts de fonds négociés en bourse, y compris le FNB indiciel d'obligations totales canadiennes TD, pour obtenir l'exposition souhaitée à l'indice.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, aux fins de non-couverture afin d'obtenir l'exposition souhaitée. Le Fonds peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés

Fonds indiciel d'obligations canadiennes TD

- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié au repérage

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du mois et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Renseignements supplémentaires

L'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index est conçu pour suivre le rendement d'obligations libellées en dollars canadiens et émises sur le marché canadien, peu importe l'origine de l'entité émettrice. Il offre une mesure générale et liquide du marché canadien des obligations de bonne qualité, qui comprend des instruments émis par des organismes supranationaux, des gouvernements et des organismes quasi-gouvernementaux, ainsi que des obligations de sociétés. Il est ajusté chaque mois et tient compte des nouvelles émissions chaque jour.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements au sujet de l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index, y compris sa méthodologie, sur le site Web de Solactive AG à l'adresse www.solactive.com.

Le Fonds n'est parrainé, promu, vendu et soutenu d'aucune façon par Solactive AG qui, par ailleurs, n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index, de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index ou des cours de l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index, en tout temps ou à tout autre égard. L'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index est calculé correctement. Peu importe ses obligations envers GPTD, Solactive AG n'a aucune obligation de souligner les erreurs dans l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index aux tiers, y compris notamment les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index par Solactive AG ni la concession de licences à l'égard de l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index ou de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe TR Index aux fins d'utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation par Solactive AG d'investir dans le Fonds, et ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout placement dans le Fonds.

Fonds indiciel équilibré TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré canadien	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 29 juin 1998	0,80 %
Série e ($ CA)	Le 15 février 2022	0,70 %
Série O ($ CA)	Le 20 novembre 2014 (placées au moyen d'une dispense de prospectus du 4 juillet 2011 au 20 novembre 2014)	s.o.*

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à maximiser la croissance à long terme tout en cherchant à préserver le capital, en investissant dans un portefeuille équilibré d'actions, d'obligations et d'effets à court terme principalement canadiens, mais également américains et internationaux.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs a recours à l'affectation stratégique de l'actif pour chercher à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. La répartition de l'actif du Fonds sera généralement de 40-60 % de revenu fixe et de 40-60 % de titres de participation. Le Fonds investit principalement dans les parts de divers organismes de placement collectif indiciels (les « fonds sous-jacents ») gérés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- surveille les attributions aux fonds sous-jacents afin de s'assurer que les fonds sous-jacents sont répartis conformément aux fourchettes de répartition de l'actif indiquées ci-dessus;
- considère, lorsqu'il faut déterminer la répartition de l'actif dans les fonds sous-jacents, les objectifs et les stratégies de placement du fonds sous-jacent, ainsi que son rendement passé et la volatilité historique dans un contexte de détention diversifiée de fonds sous-jacents convenant au Fonds.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

GPTD peut modifier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un organisme de placement collectif (OPC) ou changer les OPC dans lesquels le Fonds investit, en ajoutant ou supprimant des OPC, chaque fois sans avoir à donner un avis.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions

Fonds indiciel équilibré TD

- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds indiciel canadien TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 30 septembre 1985	0,60 %	s.o.
Série e ($ CA)	Le 26 novembre 1999	0,25 %	s.o.
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,15 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %
Série O ($ CA)	Le 6 avril 2010	s.o.*	s.o.

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à offrir une croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice général du marché boursier canadien qui mesure le rendement du capital investi de titres négociés sur le marché canadien.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en suivant le rendement de l'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR) (l'« indice »).

Le conseiller en valeurs tente de suivre l'indice en détenant chaque titre de l'indice dans une proportion proche de sa pondération dans l'indice de manière que le rendement du Fonds suive de près celui de l'indice.

Le Fonds peut détenir jusqu'à 100 % de son actif dans des parts de fonds négociés en bourse, y compris le FNB indiciel d'actions canadiennes TD, pour obtenir l'exposition souhaitée à l'indice.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, aux fins de non-couverture afin d'obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Le Fonds peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Fonds indiciel canadien TD

- risque lié au repérage

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 11,05 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Renseignements supplémentaires

L'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR) vise à suivre le rendement du marché boursier canadien. Il mesure le rendement des actions ordinaires, des fiducies d'investissement à participation unitaire et des fiducies de placement immobilier cotées à la TSX et dont le risque pays est le Canada. Pour qu'un placement puisse être inclus dans l'indice, les titres de l'émetteur doivent satisfaire certains seuils minimums en matière de valeur quotidienne moyenne et de pourcentage flottant. Les placements admissibles sont pondérés en fonction d'une méthodologie axée sur la capitalisation boursière flottante. L'indice est ajusté chaque trimestre en février, en mai, en août et en novembre.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements au sujet de l'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR), y compris sa méthodologie, sur le site Web de Solactive AG à l'adresse www.solactive.com.

Le Fonds n'est parrainé, promu, vendu et soutenu d'aucune façon par Solactive AG qui, par ailleurs, n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR), de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR) ou des cours de l'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR), en tout temps ou à tout autre égard. L'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR) est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR) est calculé correctement. Peu importe ses obligations envers GPTD, Solactive AG n'a aucune obligation de souligner les erreurs dans l'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR) aux tiers, y compris notamment les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR) par Solactive AG ni la concession de licences à l'égard de l'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR) ou de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive Canada Broad Market Index (CA NTR) aux fins d'utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation par Solactive AG d'investir dans le Fonds, et ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout placement dans le Fonds.

Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 30 avril 1998	0,80 %
Série e ($ CA) ($ US)	Le 26 novembre 1999	0,30 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,50 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à offrir une plus-value du capital à long terme semblable au rendement de l'indice de rendement global moyenne Dow Jones des industrielles (Dow Jones Industrial Average Total Return Index) (l'« indice MDJI ») en investissant principalement dans les titres de participation de sociétés incluses dans l'indice MDJI.

L'indice MDJI se compose de 30 sociétés de valeurs sûres américaines.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds principalement en reproduisant l'indice MDJI exprimé en dollars américains. Chaque titre de l'indice MDJI est détenu par le Fonds dans une proportion proche de sa pondération dans l'indice, de sorte que le rendement du Fonds suive de près le rendement de l'indice MDJI. Le Fonds s'efforce d'investir pleinement son actif et de conserver très peu de liquidités, en détenant temporairement des fonds négociés en bourse et en négociant des instruments dérivés visés, comme des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, dont la valeur est fondée sur l'indice MDJI. Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Au cours de la dernière période de 12 mois, UnitedHealth Group Incorporated a représenté plus de 10 % de l'indice MDJI. Le pourcentage maximal de l'indice MDJI que ce titre a représenté pendant cette période de 12 mois a été de 10,68 %. En date du 8 juillet 2024, UnitedHealth Group Incorporated représentait 8,17 % de l'indice MDJI.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié au repérage

Au cours de la période de 12 mois terminée le 26 juin 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des actions ordinaires de UnitedHealth Group Incorporated. Le pourcentage maximal de la valeur liquidative du Fonds investie dans les titres de cet émetteur au cours de cette période de 12 mois a été de 10,64 %. Le risque lié à la concentration couru par le Fonds peut avoir augmenté par suite de ce placement.

Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Renseignements supplémentaires

L'indice moyenne Dow Jones des industrielles est un indice pondéré en fonction du prix composé de 30 sociétés américaines de premier ordre et conçu pour représenter les grandes sociétés américaines bien connues évoluant dans tous les secteurs, à l'exception des transports et des services publics. Il suppose que tous les dividendes déclarés par ses sociétés membres sont réinvestis dans l'indice. Il ne fait pas l'objet d'un rééquilibrage à une fréquence prédéterminée, et des changements sont effectués au besoin.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements au sujet de l'indice moyenne Dow Jones des industrielles, y compris sa méthodologie, sur le site Web de S&P à l'adresse www.spindices.com.

Le « Dow Jones Industrial Average » est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou des membres de son groupe (« SPDJI »), et il est utilisé sous licence par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »). Standard & Poor's®, S&P® et S&P 500® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones®, Dow Jones Industrial Average® et DJIA® sont des marques de commerce déposées de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »); et ces marques de commerce ont été accordées sous licence aux fins d'utilisation par SPDJI et ont fait l'objet d'une sous-licence à des fins particulières en faveur de GPTD. On ne peut pas investir directement dans un indice. Le Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD (le « Fonds ») n'est pas parrainé ni endossé, vendu ou promu par SPDJI, Dow Jones, S&P ou les membres de leur groupe respectif (collectivement, « S&P Dow Jones Indices »). S&P Dow Jones Indices ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, qu'elle soit expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ou aux membres du public concernant l'opportunité de faire des placements dans des titres en général ou dans le Fonds en particulier, ou concernant la capacité du Dow Jones Industrial Average de répliquer la performance des marchés en général. Le rendement passé d'un indice n'est pas une indication ni une garantie de son rendement futur. Le seul lien que S&P Dow Jones Indices entretient avec GPTD à l'égard du Dow Jones Industrial Average porte sur la concession de licences à l'égard de l'indice et de certaines marques de commerce, de certaines marques de service et/ou de certains noms commerciaux de S&P Dow Jones Indices ou de ses concédants de licence. Le Dow Jones Industrial Average est établi, composé et calculé par S&P Dow Jones Indices sans égard à GPTD ou au Fonds. S&P Dow Jones Indices n'a aucunement l'obligation de tenir compte des besoins de GPTD ou des propriétaires du Fonds au moment de l'établissement, de la composition ou du calcul du Dow Jones Industrial Average. S&P Dow Jones Indices n'est pas responsable de l'établissement du prix et du montant du Fonds, du calendrier d'émission ou de vente du Fonds, ou de l'établissement ou du calcul de l'équation régissant la conversion du Fonds en espèces, sa cession ou son rachat, selon le cas, et n'a pas participé à ces démarches. S&P Dow Jones Indices n'engage aucune responsabilité ni n'est assujettie à aucune obligation quant à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation du Fonds. Rien ne garantit que les produits de placement fondés sur le Dow Jones Industrial Average répliqueront avec exactitude la performance de l'indice ni qu'ils procureront des rendements positifs. S&P Dow Jones Indices LLC n'est pas un conseiller en placement ni un conseiller en fiscalité. Un conseiller en fiscalité devrait être consulté pour évaluer l'incidence de tout titre exempt d'impôt sur les portefeuilles ainsi que les incidences fiscales de toute décision de placement. Le fait qu'un titre soit inclus dans un indice ne constitue pas une recommandation par S&P Dow Jones Indices d'acheter, de vendre ou de détenir ce titre et une telle inclusion ne devrait pas être considérée comme un conseil en matière de placement.

S&P DOW JONES INDICES NE GARANTIT PAS LE CARACTÈRE APPROPRIÉ, EXACT, OPPORTUN ET/OU EXHAUSTIF DU DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE OU DES DONNÉES Y AFFÉRENTES NI DES COMMUNICATIONS, NOTAMMENT VERBALES OU ÉCRITES (Y COMPRIS LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) À CET ÉGARD. S&P DOW JONES INDICES NE SERA ASSUJETTIE À AUCUNS DOMMAGES-INTÉRÊTS NI À AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR CE QUI EST DES ERREURS, DES OMISSIONS OU DES RETARDS À L'ÉGARD DE L'INDICE. S&P DOW JONES INDICES NE DONNE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UNE FIN OU À UN USAGE PARTICULIER OU QUANT AUX

Fonds indiciel moyenne Dow Jones des industrielles TD

RÉSULTATS DEVANT ÊTRE OBTENUS PAR GPTD, LES PROPRIÉTAIRES DU FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DU DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE OU RELATIVEMENT À TOUTE DONNÉE S'Y RAPPORTANT. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, S&P DOW JONES INDICES NE SERA DANS AUCUNE CIRCONSTANCE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS, LES PERTES COMMERCIALES, LES PERTES DE TEMPS OU DE CLIENTÈLE, MÊME SI ELLE AVAIT ÉTÉ INFORMÉE D'UNE TELLE POSSIBILITÉ, QUE CE SOIT EN VERTU DE LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE, SANS FAUTE OU AUTRE. IL N'Y A PAS DE BÉNÉFICIAIRES TIERS D'ENTENTES OU D'ARRANGEMENTS CONCLUS ENTRE S&P DOW JONES INDICES ET GPTD, SI CE N'EST LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE S&P DOW JONES INDICES.

Fonds indiciel américain TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA) ($ US)	Le 30 septembre 1986	0,45 %◊	s.o.
Série e ($ CA) ($ US)	Le 26 novembre 1999	0,30 %	s.o.
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2000	0,15 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024 °	s.o.Δ	0,03 %
Série Institutionnelle ($ CA)	Le 11 janvier 2001	0,30 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 10 mars 2008	s.o.*	s.o.

◊ Le plafond du RFG des parts de la Série Investisseurs du Fonds a été établi à 0,55 % (incluant la TPS et la TVH, mais excluant toute autre taxe applicable ainsi que les frais de courtage). GPTD est chargée d'indemniser le Fonds afin de s'assurer que le RFG ne dépasse pas le plafond établi.

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à offrir une croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice général du marché boursier américain qui mesure le rendement du capital investi d'actions américaines à grande capitalisation.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en suivant le rendement de l'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR) (l'« indice »).

Le conseiller en valeurs tente de suivre l'indice en détenant chaque titre de l'indice dans une proportion proche de sa pondération dans l'indice de manière que le rendement du Fonds suive de près celui de l'indice.

Le Fonds peut détenir jusqu'à 100 % de son actif dans des parts de fonds négociés en bourse, y compris le FNB indiciel d'actions américaines TD, pour obtenir l'exposition souhaitée à l'indice.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, aux fins de non-couverture afin d'obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Le Fonds peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés

Fonds indiciel américain TD

- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié au repérage

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Renseignements supplémentaires

L'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR) tente de suivre le rendement des 500 plus grandes sociétés sur le plan de la capitalisation boursière flottante aux États-Unis. Il est calculé à titre d'indice de rendement total net en dollars canadiens et pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante. Il est ajusté deux fois par année, en mai et en novembre. De plus, les premiers appels publics à l'épargne peuvent être inclus chaque trimestre.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements au sujet de l'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR), y compris sa méthodologie, sur le site Web de Solactive AG à l'adresse www.solactive.com.

Le Fonds n'est parrainé, promu, vendu et soutenu d'aucune façon par Solactive AG qui, par ailleurs, n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR), de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR) ou des cours de l'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR), en tout temps ou à tout autre égard. L'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR) est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR) est calculé correctement. Peu importe ses obligations envers GPTD, Solactive AG n'a aucune obligation de souligner les erreurs dans l'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR) aux tiers, y compris notamment les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR) par Solactive AG ni la concession de licences à l'égard de l'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR) ou de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive US Large Cap Index (CA NTR) aux fins d'utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation par Solactive AG d'investir dans le Fonds, et ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout placement dans le Fonds.

Fonds neutre en devises indiciel américain TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 6 janvier 1998	0,45 %	s.o.
Série e ($ CA)	Le 26 novembre 1999	0,30 %	s.o.
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,15 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 25 juillet 2024 °	s.o.Δ	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme semblable au rendement de un ou de plusieurs indices boursiers de titres de participation américains généralement reconnus. Le Fonds tente également d'éliminer presque toute son exposition aux devises.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente d'atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des parts du Fonds indiciel américain TD (le « fonds sous-jacent ») et en ayant recours à des contrats sur instruments dérivés de façon continue de manière à couvrir, dans une large mesure, le risque de change direct et indirect du Fonds. Cette stratégie de couverture vise à protéger le Fonds contre les pertes découlant du repli de la valeur de devises par rapport au dollar canadien. Du fait de cette stratégie, le Fonds ne profitera pas des hausses de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Cette stratégie fera en sorte que le rendement du Fonds sera sensiblement le même que celui de l'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR).

Le Fonds peut également se servir d'instruments dérivés visés, tels que les contrats à terme, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, aux fins de non-couverture afin d'obtenir l'exposition souhaitée aux devises. Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche actuellement à atteindre l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent principalement en suivant le rendement de l'indice Solactive US Large Cap CAD Index (CA NTR). Il tente de suivre l'indice Solactive US Large Cap CAD Index (CA NTR) en détenant chaque titre de l'indice dans une proportion proche de sa pondération dans l'indice de manière que le rendement du fonds sous-jacent suive de près celui de l'indice. Cet indice peut être modifié sans avis aux porteurs de parts du Fonds. Le fonds sous-jacent peut détenir jusqu'à 100 % de son actif dans des parts de fonds négociés en bourse, y compris le FNB indiciel d'actions américaines TD, pour obtenir l'exposition souhaitée. Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, aux fins de non-couverture afin d'obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Le fonds sous-jacent peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds

sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié au repérage

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Renseignements supplémentaires

L'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) suit le rendement de l'indice Solactive US Large Cap CAD Index (CA NTR) et couvre l'exposition au dollar canadien sur une base mensuelle au moyen de contrats de change à terme. L'indice Solactive US Large Cap CAD Index (CA NTR) tente de suivre le rendement des 500 plus grandes sociétés sur le plan de la capitalisation boursière flottante aux États-Unis. Il est calculé à titre d'indice de rendement total net en dollars canadiens et pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante. Il est ajusté deux fois par année, en mai et en novembre. De plus, les premiers appels publics à l'épargne peuvent être inclus chaque trimestre.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements au sujet de l'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR), y compris sa méthodologie, sur le site Web de Solactive AG à l'adresse www.solactive.com.

Le Fonds n'est parrainé, promu, vendu et soutenu d'aucune façon par Solactive AG qui, par ailleurs, n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR), de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) ou des cours de l'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR), en tout temps ou à tout autre égard. L'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) est calculé correctement. Peu importe ses obligations envers GPTD, Solactive AG n'a aucune obligation de souligner les erreurs dans l'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) aux tiers, y compris notamment les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) par Solactive AG ni la concession de licences à l'égard de l'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) ou de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive US Large Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) aux fins d'utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation par Solactive AG d'investir dans le Fonds, et ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout placement dans le Fonds.

Fonds indiciel Nasdaq® TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 26 novembre 1999	0,90 %
Série e ($ CA)	Le 26 novembre 1999	0,45 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,50 %
Série O ($ CA)	Le 16 novembre 2020	s.o.*

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à offrir une plus-value du capital à long terme semblable au rendement du Nasdaq-100 Index®.

Le Nasdaq-100 Index® se compose des sociétés les plus importantes et dont les titres sont les plus négociés sur le marché boursier Nasdaq.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds surtout en reproduisant le Nasdaq-100 Index® exprimé en dollars américains. Le Nasdaq-100 Index® se compose des sociétés les plus importantes et dont les titres sont les plus négociés sur le marché boursier Nasdaq, et il fait une très large place aux titres technologiques. Chaque titre dans le Nasdaq-100 Index® est détenu par le Fonds dans une proportion proche de sa pondération dans l'indice, de sorte que le rendement du Fonds suive de près le rendement du Nasdaq-100 Index® ($ US). Le Fonds utilise les contrats de change à terme pour couvrir l'exposition aux devises. En raison de cette stratégie, le Fonds ne profitera pas de l'augmentation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Le Fonds s'efforce d'investir pleinement son actif et de conserver très peu de liquidités, en détenant temporairement des fonds négociés en bourse et en négociant des instruments dérivés visés, comme des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, dont la valeur est fondée sur le Nasdaq-100 Index®. Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Au cours de la dernière période de 12 mois, Apple Inc. et Microsoft Corporation ont représenté plus de 10 % du Nasdaq-100 Index®. Les pourcentages maximaux durant cette période de 12 mois que ces titres ont représenté du Nasdaq-100 Index® ont été de 11,69 % pour Apple Inc. et de 10,56 % pour Microsoft Corporation. En date du 8 juillet 2024, Apple Inc. et Microsoft Corporation représentaient respectivement 8,75 % et 8,68 % du Nasdaq-100 Index®.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension

- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la spécialisation
- risque lié au repérage

Au cours de la période de 12 mois terminée le 26 juin 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des actions ordinaires de Microsoft Corporation et de Apple Inc. Les pourcentages maximaux de la valeur liquidative du Fonds investie dans les titres de ces émetteurs au cours de cette période de 12 mois ont été de 12,94 % pour Microsoft Corporation et de 12,44 % pour Apple Inc. Le risque lié à la concentration couru par le Fonds peut avoir augmenté par suite de ce placement.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de moyen à élevé. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Renseignements supplémentaires

Le Nasdaq-100 Index® est composé de 100 des sociétés américaines et internationales non financières les plus importantes inscrites à la bourse Nasdaq, selon leur capitalisation boursière, et représente les sociétés des principaux secteurs d'activité, notamment le matériel informatique et les logiciels, les télécommunications, le commerce de détail et de gros, et la biotechnologie. Il fait l'objet d'un rééquilibrage trimestriel. En outre, un rééquilibrage spécial de l'indice peut être effectué en tout temps s'il est jugé nécessaire de le faire afin de préserver l'intégrité de l'indice. La composition de l'indice est examinée chaque année; toutefois, si, à tout moment durant l'année, une composante indicielle ne répond plus aux critères d'admissibilité, elle est remplacée par l'émetteur le plus important selon la capitalisation boursière ne faisant pas partie de l'indice à ce moment et répondant aux critères d'admissibilité initiaux du Nasdaq-100 Index®.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements au sujet du Nasdaq-100 Index®, y compris sa méthodologie, sur le site Web de Nasdaq à l'adresse www.nasdaq.com.

Le Fonds n'est ni parrainé, ni soutenu, ni vendu, ni promu par Nasdaq, Inc. ou les membres de son groupe (Nasdaq, ainsi que les membres de son groupe, sont désignés sous le nom de « Sociétés »). Les Sociétés n'ont pas examiné la légalité ni le caractère approprié du Fonds ni n'ont évalué l'exactitude ou le caractère adéquat des descriptions du Fonds ni des renseignements qui s'y rattachent. Les Sociétés ne font aucune déclaration ni ne donnent de garantie, expresse ou implicite, aux porteurs de parts du Fonds ou à tout membre du public concernant l'opportunité d'investir dans des titres de manière générale ou dans le Fonds en particulier, ou la capacité du Nasdaq-100 Index® de suivre le rendement général des marchés boursiers. Les Sociétés n'ont de lien avec GPTD (« titulaire de licence ») qu'en vertu de l'attribution sous licence des marques Nasdaq®, Nasdaq-100 Index®, Nasdaq-100® et NDX®, et de certains noms commerciaux des Sociétés et de l'utilisation du Nasdaq-100 Index®, qui est établi, composé et calculé par Nasdaq sans égard à GPTD ou au Fonds. Nasdaq n'est pas tenue de prendre en considération les besoins de GPTD ou des porteurs de parts du Fonds lorsqu'elle procède à établir, composer ou calculer le Nasdaq-100 Index®. Les Sociétés ne sont pas responsables de l'établissement du calendrier des émissions de parts, de leur prix d'émission ou du nombre de parts que le Fonds émettra, et n'ont pas participé à l'établissement de ce calendrier ou à la détermination de ces prix ou de ces quantités ou au calcul de l'équation suivant laquelle les parts du Fonds seront converties en espèces. Les Sociétés n'ont aucune obligation ou responsabilité vis-à-vis de l'administration, de la commercialisation ou du placement du Fonds.

LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT PAS L'EXACTITUDE ET/OU L'ININTERRUPTION DU CALCUL DU NASDAQ-100 INDEX® OU DE DONNÉES QUI Y SONT INCLUSES. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS À ÊTRE OBTENUS PAR GPTD, LES PORTEURS DE PARTS DU FONDS, OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DU NASDAQ-100 INDEX® OU DE TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET NIENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE PORTANT SUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU LE CARACTÈRE ADÉQUAT POUR UN OBJECTIF OU USAGE PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LE NASDAQ-100 INDEX® OU TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES SOCIÉTÉS NE SERONT EN AUCUN CAS TENUES RESPONSABLES DE PERTES DE BÉNÉFICES OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL,

Fonds indiciel Nasdaq® TD

PUNITIF, OU QUI EN RÉSULTE MÊME SI ELLES AVAIENT ÉTÉ AVERTIES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Fonds indiciel international TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions internationales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 13 mai 1997	0,55 %	s.o.
Série e ($ CA)	Le 10 octobre 2000	0,40 %	s.o.
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,25 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 25 juillet 2024 °	s.o.△	0,03 %
Série O ($ CA)	Le 10 mars 2008	s.o.*	s.o.

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

△ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à offrir une croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice des marchés boursiers internationaux qui mesure le rendement du capital investi d'émetteurs à moyenne et à grande capitalisation en Europe, en Asie et en Extrême-Orient.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en suivant le rendement de l'indice Solactive GBS® Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) (l'« indice »).

Le conseiller en valeurs cherche à suivre l'indice en utilisant une technique d'indexation par échantillonnage stratifié. Cette méthode consiste à choisir un sous-ensemble de titres faisant partie de l'indice de manière que les attributs généraux du portefeuille correspondent étroitement à ceux de l'indice.

Le Fonds peut détenir jusqu'à 100 % de son actif dans des parts de fonds négociés en bourse, y compris le FNB indiciel d'actions internationales TD, pour obtenir l'exposition souhaitée à l'indice.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, aux fins de non-couverture afin d'obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Le Fonds peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Seuls les titres qui font partie de l'indice MSCI EAEO®, ou qui y seront ajoutés, seront achetés; toutefois, le nombre de titres achetés, ainsi que la proportion de chacun, seront choisis de manière à reproduire le rendement le mieux possible tout en réduisant au minimum les frais par rapport à la taille du Fonds.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité

Fonds indiciel international TD

- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié au repérage

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Renseignements supplémentaires

L'indice Solactive GBS® Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) fait partie de la série Solactive Global Benchmark, qui comprend les indices de référence des pays des marchés développés et émergents. Il tente de suivre le rendement du segment des sociétés à moyenne et à grande capitalisation, englobant environ la tranche de 85 % la plus importante de la capitalisation boursière flottante des marchés développés, à l'exclusion de l'Amérique du Nord. Il est calculé à titre d'indice de rendement total net en dollars canadiens et pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante. Il est ajusté deux fois par année, en mai et en novembre. De plus, les premiers appels publics à l'épargne peuvent être inclus chaque trimestre.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements au sujet de l'indice Solactive GBS® Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR), y compris sa méthodologie, sur le site Web de Solactive AG à l'adresse www.solactive.com.

Le Fonds n'est parrainé, promu, vendu et soutenu d'aucune façon par Solactive AG qui, par ailleurs, n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR), de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) ou des cours de l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR), en tout temps ou à tout autre égard. L'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) est calculé correctement. Peu importe ses obligations envers GPTD, Solactive AG n'a aucune obligation de souligner les erreurs dans l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) aux tiers, y compris notamment les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) par Solactive AG ni la concession de licences à l'égard de l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) ou de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) aux fins d'utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation par Solactive AG d'investir dans le Fonds, et ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout placement dans le Fonds.

Fonds neutre en devises indiciel international TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions internationales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 6 janvier 1998	0,55 %	s.o.
Série e ($ CA)	Le 26 novembre 1999	0,40 %	s.o.
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,25 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher une croissance du capital à long terme semblable au rendement de un ou de plusieurs indices boursiers de titres de participation internationaux généralement reconnus. Le Fonds tente également d'éliminer presque toute son exposition aux devises.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des parts du Fonds indiciel international TD (le « fonds sous-jacent ») et en ayant recours à des contrats sur instruments dérivés de façon continue de manière à couvrir, dans une large mesure, le risque de change direct et indirect du Fonds. Cette stratégie de couverture vise à protéger le Fonds contre les pertes découlant du repli de la valeur de devises par rapport au dollar canadien. Du fait de cette stratégie, le Fonds ne profitera pas des hausses de la valeur des devises étrangères par rapport au dollar canadien. Cette stratégie fera en sorte que le rendement du Fonds sera sensiblement le même que celui de l'indice Solactive GBS® Developed Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR).

Le Fonds peut également se servir d'instruments dérivés visés, tels que les contrats à terme, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, aux fins de non-couverture afin d'obtenir l'exposition souhaitée aux devises. Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche actuellement à atteindre l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en utilisant une technique d'indexation par échantillonnage stratifié reposant sur l'indice Solactive GBS® Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index. Cette méthode consiste à choisir un sous-ensemble de titres faisant partie de l'indice Solactive GBS® Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index de manière que les attributs généraux du portefeuille correspondent étroitement à ceux de l'indice. Cet indice peut être modifié sans avis aux porteurs de parts du Fonds. Le fonds sous-jacent peut détenir jusqu'à 100 % de son actif dans des parts de fonds négociés en bourse, y compris le FNB indiciel d'actions internationales TD, pour obtenir l'exposition souhaitée. Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, aux fins de non-couverture afin d'obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Le fonds sous-jacent peut détenir des instruments du marché monétaire ou des liquidités pour remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Fonds neutre en devises indiciel international TD

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié au repérage

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Renseignements supplémentaires

L'indice Solactive GBS® Developed Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) suit le rendement de l'indice Solactive GBS® Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) et couvre l'exposition au dollar canadien sur une base mensuelle au moyen de contrats de change à terme. L'indice Solactive GBS® Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) fait partie de la série Solactive Global Benchmark, qui comprend les indices de référence des pays des marchés développés et émergents. L'indice Solactive GBS® Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (CA NTR) tente de suivre le rendement du segment des sociétés à moyenne et à grande capitalisation, englobant environ la tranche de 85 % la plus importante de la capitalisation boursière flottante des marchés développés, à l'exclusion de l'Amérique du Nord. Il est calculé à titre d'indice de rendement total net en dollars canadiens et pondéré en fonction de la capitalisation boursière flottante. Il est ajusté deux fois par année, en mai et en novembre. De plus, les premiers appels publics à l'épargne peuvent être inclus chaque trimestre.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements au sujet de l'indice Solactive GBS® Developed Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR), y compris sa méthodologie, sur le site Web de Solactive AG à l'adresse www.solactive.com.

Le Fonds n'est parrainé, promu, vendu et soutenu d'aucune façon par Solactive AG qui, par ailleurs, n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR), de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) ou des cours de l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR), en tout temps ou à tout autre égard. L'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) est calculé correctement. Peu importe ses obligations envers GPTD, Solactive AG n'a aucune obligation de souligner les erreurs dans l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) aux tiers, y compris notamment les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) par Solactive AG ni la concession de licences à l'égard de l'indice Solactive GBS Developed

Fonds neutre en devises indiciel international TD

Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) ou de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap Hedged to CAD Index (CA NTR) aux fins d'utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation par Solactive AG d'investir dans le Fonds, et ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout placement dans le Fonds.

Fonds indiciel européen TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions européennes	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 30 avril 1998	0,90 %
Série e ($ CA)	Le 26 novembre 1999	0,45 %
Série F ($ CA)	Le 1er novembre 2000	0,50 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à suivre le rendement de l'indice MSCI des dividendes bruts pour l'Europe (MSCI Europe Gross Dividend Index) (l'« indice MSCI Europe »).

L'indice MSCI Europe est un indice diversifié d'environ 600 sociétés à grand nombre d'actionnaires situées dans les pays développés en Europe.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds principalement en reproduisant l'indice MSCI Europe. Chaque titre de l'indice MSCI Europe est détenu par le Fonds dans une mesure étroitement reliée à sa pondération dans l'indice, de sorte que le rendement du Fonds suive de près le rendement de l'indice MSCI Europe. Le Fonds s'efforce d'investir pleinement son actif et de conserver très peu de liquidités, en détenant temporairement des fonds négociés en bourse et en négociant des instruments dérivés visés, comme les contrats d'options et les contrats à terme ou à livrer, dont la valeur est fondée, en totalité ou en partie, sur l'indice MSCI Europe. Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la spécialisation
- risque lié au repérage

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds indiciel européen TD

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Renseignements supplémentaires

L'indice MSCI pour l'Europe est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière conçu pour mesurer le rendement boursier des marchés développés en Europe. Il suppose que tous les dividendes déclarés de ses sociétés membres sont réinvestis dans l'indice. Il fait l'objet d'un rééquilibrage et d'un examen chaque trimestre.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements au sujet de l'indice MSCI pour l'Europe, y compris sa méthodologie, sur le site Web de MSCI à l'adresse www.msci.com.

LE FONDS N'EST PAS PARRAINÉ, ENDOSSÉ, VENDU OU PROMU PAR MSCI INC. (« MSCI »), PAR UNE SOCIÉTÉ MEMBRE DE SON GROUPE, PAR UN DE SES FOURNISSEURS DE DONNÉES OU PAR TOUTE AUTRE PARTIE QUI S'OCCUPE DE LA COLLECTE, DU CALCUL OU DE LA CRÉATION DE TOUT INDICE MSCI OU QUI Y PARTICIPE (COLLECTIVEMENT LES « ENTITÉS MSCI »). LES ENTITÉS MSCI NE SE SONT PAS PRONONCÉES SUR LA LÉGALITÉ OU LA CONVENANCE DU FONDS À L'ÉGARD D'UNE PERSONNE OU D'UNE ENTITÉ. LES ENTITÉS MSCI NE DONNENT AUCUNE GARANTIE ET N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DU FONDS. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, AUCUNE DES ENTITÉS MSCI NE FORMULE QUELQUE DÉCLARATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS OU À TOUT MEMBRE DU PUBLIC QUANT À L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS LES FONDS EN GÉNÉRAL OU DANS LE FONDS EN PARTICULIER OU À L'ÉGARD DE LA CAPACITÉ DE TOUT INDICE MSCI DE REPRODUIRE LE RENDEMENT DU MARCHÉ BOURSIER CORRESPONDANT. MSCI OU LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE SON GROUPE CONCÈDENT DES LICENCES À L'ÉGARD DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE, MARQUES DE SERVICE OU DÉSIGNATIONS COMMERCIALES AINSI QU'À L'ÉGARD DES INDICES MSCI QUE MSCI ÉTABLIT, COMPOSE ET CALCULE SANS ÉGARD AU FONDS, À L'ÉMETTEUR, AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS OU À TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ. AUCUNE DES ENTITÉS MSCI N'A QUELQUE OBLIGATION DE SE PRÉOCCUPER DES BESOINS DE L'ÉMETTEUR, DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ À L'OCCASION DE L'ÉTABLISSEMENT, DE LA COMPOSITION OU DU CALCUL DES INDICES MSCI. AUCUNE DES ENTITÉS MSCI N'EST RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT DU MOMENT, DU PRIX OU DU NOMBRE DE PARTS DU FONDS DEVANT ÊTRE ÉMISES OU DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU CALCUL DE L'ÉQUATION SUIVANT LAQUELLE LES PARTS DU FONDS SONT RACHETABLES CONTRE ESPÈCES, NI N'Y A PARTICIPÉ. ENFIN, AUCUNE DES ENTITÉS MSCI N'ENCOURT QUELQUE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'ÉMETTEUR OU DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ EN CE QUI A TRAIT À L'ADMINISTRATION, À LA MISE EN MARCHÉ OU AU PLACEMENT DU FONDS.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES DONNÉES QU'ELLE INCLUT OU UTILISE DANS LE CALCUL DES INDICES MSCI DE SOURCES QUE MSCI CONSIDÈRE FIABLES, AUCUNE DES ENTITÉS MSCI NE DONNE DE GARANTIE NI NE FAIT DE DÉCLARATION QUANT À L'ORIGINALITÉ, LA PRÉCISION ET/OU LE CARACTÈRE COMPLET DE QUELQUES INDICES MSCI OU DE QUELQUES DONNÉES QUI Y SONT COMPRISES. AUCUNE DES ENTITÉS MSCI NE FORMULE UNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS QUE L'ÉMETTEUR DU FONDS, LES PORTEURS DE PARTS DU FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ OBTIENDRONT DE L'USAGE DE QUELQUE INDICE MSCI OU DE QUELQUE DONNÉE QU'ILS COMPRENNENT. AUCUNE DES ENTITÉS MSCI N'ENCOURT DE RESPONSABILITÉ QUANT AUX ERREURS OU AUX OMISSIONS DANS LES INDICES MSCI OU DANS LES DONNÉES QUI Y SONT COMPRISES OU QUANT À UNE INTERRUPTION DESDITS INDICES. ENFIN, AUCUNE DES ENTITÉS MSCI NE FORMULE QUELQUE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET LES ENTITÉS MSCI DÉCLINENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE (NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER), À L'ÉGARD DE CHAQUE INDICE MSCI ET DE QUELQUE DONNÉE QUI Y EST COMPRISE. SANS RESTREINDRE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, AUCUNE ENTITÉ MSCI N'ENCOURRA UNE RESPONSABILITÉ QUANT AUX DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES, CONSÉCUTIFS OU AUTRES (NOTAMMENT, LA PERTE DE PROFITS) MÊME SI ELLE EST AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ QUE DE TELS DOMMAGES SURVIENNENT.

Aucun acheteur, vendeur ou porteur de parts du Fonds ou quelque autre personne ou entité ne devrait utiliser la dénomination commerciale, la marque de commerce ou

Fonds indiciel européen TD

la marque de service MSCI ou s'y référer pour parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir le Fonds, sans préalablement communiquer avec MSCI afin d'établir s'il doit obtenir la permission de MSCI. Aucune personne ou entité ne pourra, en aucune circonstance, déclarer son affiliation avec MSCI sans en avoir obtenu la permission préalable écrite de MSCI.

Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions sectorielles		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	1,35 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	0,35 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 25 juillet 2024°	s.o.Δ	0,03 %

° Nouvelle série – correspond à la date où la série a été visée par un prospectus.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à offrir une croissance à long terme du capital en suivant le rendement d'un indice d'actions mondiales qui mesure le rendement d'émetteurs mondiaux à moyenne et à grande capitalisation liés aux technologies.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en suivant le rendement de l'indice Solactive Global Technology Leaders Index (CA NTR) (l'« indice »).

Le conseiller en valeurs tente de suivre l'indice en détenant chaque titre de l'indice dans une proportion proche de sa pondération dans l'indice de manière que le rendement du Fonds suive de près celui de l'indice.

Le Fonds peut détenir jusqu'à 100 % de son actif dans des parts de fonds négociés en bourse, y compris le FNB indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD, pour obtenir l'exposition souhaitée à l'indice.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, aux fins de non-couverture afin d'obtenir l'exposition souhaitée aux devises. Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Au cours de la dernière période de 12 mois, Apple Inc., Microsoft Corporation et NVIDIA Corporation ont représenté plus de 10 % de l'indice. Les pourcentages maximaux durant cette période de 12 mois que ces titres ont représenté de l'indice ont été de 14,84 % pour Apple Inc., de 14,05 % pour Microsoft Corporation et de 12,54 % pour NVIDIA Corporation. En date du 8 juillet 2024, Apple Inc., Microsoft Corporation et NVIDIA Corporation représentaient respectivement 12,70 %, 12,86 % et 11,44 % de l'indice.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension

Fonds indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD

- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la spécialisation
- risque lié au repérage

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?*** – ***Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de moyen à élevé. Étant donné que le Fonds est nouveau, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice Solactive Global Technology Leaders Index (CA NTR)

L'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR) tente de reproduire le rendement des titres d'émetteurs mondiaux à moyenne et à grande capitalisation liés aux technologies. Ces émetteurs peuvent comprendre des sociétés classées comme « technologiques » selon des modèles de classification reconnus, ainsi que des sociétés qui sont liées aux technologies perturbatrices, mais qui ne sont pas classées comme « technologiques » selon des modèles de classification reconnus. Les constituants sont soumis à des contrôles de capitalisation boursière et de liquidité minimales. L'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR) est rajusté chaque trimestre.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Renseignements supplémentaires

L'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR) tente de reproduire le rendement des titres d'émetteurs mondiaux à moyenne et à grande capitalisation liés aux technologies. Ces émetteurs peuvent comprendre des sociétés classées comme « technologiques » selon des modèles de classification reconnus, ainsi que des sociétés qui sont liées aux technologies perturbatrices, mais qui ne sont pas classées comme « technologiques » selon des modèles de classification reconnus. Les constituants sont soumis à des contrôles de capitalisation boursière et de liquidité minimales.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements au sujet de l'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR), y compris sa méthodologie, sur le site Web de Solactive AG à l'adresse www.solactive.com.

Le Fonds n'est parrainé, promu, vendu et soutenu d'aucune façon par Solactive AG qui, par ailleurs, n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR), de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR) ou des cours de l'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR), en tout temps ou à tout autre égard. L'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR) est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR) est calculé correctement. Peu importe ses obligations envers GPTD, Solactive AG n'a aucune obligation de souligner les erreurs dans l'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR) aux tiers, y compris notamment les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR) par Solactive AG ni la concession de licences à l'égard de l'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR) ou de toute marque de commerce associée à l'indice Solactive Global Technology Leaders (CA NTR) aux fins d'utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation par Solactive AG d'investir dans le Fonds, et ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout placement dans le Fonds.

Portefeuille de retraite en dollars américains TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré prudent		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ US)	Le 15 septembre 2015	1,40 %	0,08 %
Série H5 ($ US)	Le 15 septembre 2015	1,40 %	0,08 %
Série D ($ US)	Le 15 février 2022	0,65 %	0,08 %
Série Conseillers ($ US)	Le 15 septembre 2015	1,40 %	0,08 %
Série T5 ($ US)	Le 15 septembre 2015	1,40 %	0,08 %
Série F ($ US)	Le 15 septembre 2015	0,65 %	s.o.
Série FT5 ($ US)	Le 15 septembre 2015	0,65 %	s.o.
Série FT8 ($ US)	Le 29 janvier 2019	0,65 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à fournir un revenu en dollars américains avec un potentiel de croissance du capital, tout en tentant de réduire la volatilité du portefeuille.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant la majorité de son actif dans des parts d'autres fonds d'investissement gérés par GPTD. Le Fonds obtient également, directement ou indirectement, une exposition à des titres de tous types, notamment des effets du marché monétaire, des titres de créance ou des titres assimilables à des titres de créance, des parts de fiducies de placement immobilier, des actions privilégiées, des titres de fonds négociés en bourse et/ou des titres de participation et des titres participatifs d'émetteurs canadiens, américains et/ou internationaux. Le conseiller en valeurs peut modifier activement l'exposition du Fonds parmi les catégories d'actif et les marchés. Il peut également employer des stratégies de placement qui visent à réduire la volatilité du portefeuille. Ces stratégies ont pour but de réduire les pertes résultant de replis des marchés, mais elles pourraient avoir pour effet de ne pas tirer pleinement profit de la vigueur des marchés boursiers.

Le conseiller en valeurs étudie, en déterminant les placements du portefeuille, y compris la répartition de l'actif dans les fonds sous-jacents, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes concernant le marché, ainsi que le rendement passé et la volatilité historique des stratégies de placement sous-jacentes dans le contexte d'un portefeuille diversifié.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une

personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et/ou aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- fournir une protection contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le conseiller en valeurs peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un fonds d'investissement ou dans une catégorie d'actif, ou changer les titres dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse

Portefeuille de retraite en dollars américains TD

- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible à moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement d'un indice de référence mixte qui est composé des indices de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
85 %	Indice général des obligations américaines Bloomberg Barclays
15 %	Indice de rendement global S&P 500® (dividendes nets)

L'indice général des obligations américaines Bloomberg Barclays mesure le rendement du marché des obligations imposables à taux fixe de première qualité et libellées en dollars américains. L'indice S&P 500® mesure le rendement de 500 sociétés à grande capitalisation évoluant dans les principaux secteurs de l'économie américaine.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série D, de la Série Conseillers et de la Série F, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre). Dans le cas des parts de la Série H5, de la Série T5, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Portefeuille conservateur de retraite TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré prudent		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,40 %	0,08 %
Série H5 ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,40 %	0,08 %
Série Plus[ǂ] ($ CA)	Le 12 novembre 2013	1,30 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	0,65 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,40 %	0,08 %
Série T5 ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,40 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 10 septembre 2013	0,65 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 10 septembre 2013	0,65 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 29 janvier 2019	0,65 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 5 décembre 2014	s.o.*	s.o.

ǂ Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser un niveau de revenu modéré avec un potentiel de croissance du capital, tout en tentant de réduire la volatilité du portefeuille.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des parts d'autres fonds d'investissement gérés par GPTD. Le Fonds sera exposé à des titres de tous types, notamment des effets du marché monétaire, des titres de créance ou des titres assimilables à des titres de créance, des actions privilégiées et/ou des titres de participation et des titres participatifs d'émetteurs canadiens, américains et/ou internationaux. Le conseiller en valeurs peut modifier activement l'exposition du Fonds parmi les catégories d'actif et les marchés. Il peut également employer des stratégies de placement qui visent à réduire la volatilité du portefeuille. Ces stratégies ont pour but de réduire les pertes résultant de replis des marchés, mais elles pourraient avoir pour effet de ne pas tirer pleinement profit de la vigueur des marchés boursiers.

Le conseiller en valeurs étudie, en déterminant les répartitions dans les fonds sous-jacents, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes concernant le marché, les objectifs de placement et les stratégies de placement ainsi que le rendement passé et la volatilité historique de chaque fonds sous-jacent dans le but de détenir un ensemble diversifié de fonds sous-jacents convenant au Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Portefeuille conservateur de retraite TD

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le conseiller en valeurs peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un fonds d'investissement ou dans une catégorie d'actif, ou changer les titres dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Portefeuille conservateur de retraite TD

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série Plus, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre). Dans le cas des parts de la Série H5, de la Série T5, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Portefeuille équilibré de retraite TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,65 %	0,08 %
Série H5 ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,65 %	0,08 %
Série Plus‡ ($ CA)	Le 12 novembre 2013	1,55 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	0,75 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,65 %	0,08 %
Série T5 ($ CA)	Le 10 septembre 2013	1,65 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 10 septembre 2013	0,75 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 10 septembre 2013	0,75 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 29 janvier 2019	0,75 %	s.o.
Série O ($ CA)	Le 5 décembre 2014	s.o.*	s.o.

‡ Depuis le 28 mars 2017, la Série Plus du Fonds est fermée aux achats de nouveaux investisseurs. Les investisseurs qui détenaient des parts de la Série Plus du Fonds à la fermeture des bureaux le 28 mars 2017, et dont le courtier continue d'offrir des parts de cette série, peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une croissance du capital et un revenu, tout en tentant de réduire la volatilité du portefeuille.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des parts d'autres fonds d'investissement gérés par GPTD. Le Fonds sera exposé à des titres de tous types, notamment des effets du marché monétaire, des titres de créance ou des titres assimilables à des titres de créance, des actions privilégiées et/ou des titres de participation et des titres participatifs d'émetteurs canadiens, américains et/ou internationaux. Le conseiller en valeurs peut modifier activement l'exposition du Fonds parmi les catégories d'actif et les marchés. Il peut également employer des stratégies de placement qui visent à réduire la volatilité du portefeuille. Ces stratégies ont pour but de réduire les pertes résultant de replis des marchés, mais elles pourraient avoir pour effet de ne pas tirer pleinement profit de la vigueur des marchés boursiers.

Le conseiller en valeurs étudie, en déterminant les répartitions dans les fonds sous-jacents, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes concernant le marché, les objectifs de placement et les stratégies de placement ainsi que le rendement passé et la volatilité historique de chaque fonds sous-jacent dans le but de détenir un ensemble diversifié de fonds sous-jacents convenant au Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Portefeuille équilibré de retraite TD

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le conseiller en valeurs peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un fonds d'investissement ou dans une catégorie d'actif, ou changer les titres dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Portefeuille équilibré de retraite TD

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série Investisseurs, de la Série Plus, de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre). Dans le cas des parts de la Série H5, de la Série T5, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois constituée de revenu net, de gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Portefeuille confortable TD – revenu conservateur

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 28 novembre 2011	1,25 %	0,12 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	0,50 %	0,12 %
Série F ($ CA)	Le 16 août 2018	0,50 %	s.o.
Série G ($ CA)	Le 4 décembre 2020	s.o.▼	0,03 %

▼ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paieront à GPTD des frais de la Série G négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds est principalement de chercher à obtenir un revenu. L'objectif secondaire est d'offrir un potentiel de croissance du capital à long terme.

Le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres d'autres OPC, en mettant l'accent sur les OPC qui offrent un potentiel de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs investit la majorité de l'actif du Fonds dans des titres de Fonds Mutuels TD, en mettant l'accent sur les OPC qui offrent un potentiel de revenu. Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des certificats de placement garanti, des effets du marché monétaire, des obligations émises par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral du Canada, des obligations de sociétés, des obligations à coupons détachés et d'autres titres productifs de revenu.

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. La composition neutre de l'actif du Fonds procurera habituellement une exposition pour 80 % aux titres à revenu fixe et pour 20 % aux titres de participation. La répartition de l'actif sera généralement maintenue dans une fourchette de 70 % à 90 % en titres à revenu fixe et de 10 % à 30 % en titres de participation. Dans le calcul de la répartition de l'actif du Fonds, les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- établit des répartitions de composition de l'actif cibles et surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents;
- étudie, en déterminant la répartition de l'actif du Fonds entre les OPC, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes du marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans une perspective de détention diversifiée de OPC convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 100 % de la valeur totale de son actif. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Fonds en titres étrangers.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Portefeuille confortable TD – revenu conservateur

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC ou changer les OPC dans lesquels le Fonds investit en ajoutant ou en supprimant des OPC, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds, y compris la répartition neutre de l'actif du Fonds, à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Portefeuille confortable TD – revenu conservateur

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Portefeuille confortable TD – revenu équilibré

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 8 décembre 2008	1,45 %	0,12 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	0,70 %	0,12 %
Série F ($ CA)	Le 16 août 2018	0,70 %	s.o.
Série G ($ CA)	Le 4 décembre 2020	s.o.▼	0,03 %

▼ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paieront à GPTD des frais de la Série G négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à rechercher un revenu tout en offrant un potentiel de croissance du capital à long terme.

Le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres d'autres OPC, en mettant l'accent sur les OPC qui offrent un potentiel de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs investit la majorité de l'actif du Fonds dans des titres de Fonds Mutuels TD, en mettant l'accent sur les OPC qui offrent un potentiel de revenu. Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des certificats de placement garanti, des effets du marché monétaire, des obligations émises par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral du Canada, des obligations de sociétés, des obligations à coupons détachés et d'autres titres productifs de revenu.

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. La composition neutre de l'actif du Fonds procurera habituellement une exposition pour 70 % aux titres à revenu fixe et pour 30 % aux titres de participation. La répartition de l'actif sera généralement maintenue dans une fourchette de 60 % à 80 % en titres à revenu fixe et de 20 % à 40 % en titres de participation. Dans le calcul de la répartition de l'actif du Fonds, les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- établit des répartitions de composition de l'actif cibles et surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents;
- étudie, en déterminant la répartition de l'actif du Fonds entre les OPC, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes du marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans une perspective de détention diversifiée de OPC convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 100 % de la valeur totale de son actif. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Fonds en titres étrangers.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à

Portefeuille confortable TD – revenu équilibré

livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC ou changer les OPC dans lesquels le Fonds investit en ajoutant ou en supprimant des OPC, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds, y compris la répartition neutre de l'actif du Fonds, à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Portefeuille confortable TD – équilibré

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 8 décembre 2008	1,60 %	0,12 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	0,85 %	0,12 %
Série F ($ CA)	Le 16 août 2018	0,85 %	s.o.
Série G ($ CA)	Le 4 décembre 2020	s.o.▼	0,03 %

▼ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paieront à GPTD des frais de la Série G négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à rechercher un revenu d'intérêts et/ou de dividendes tout en permettant une croissance modérée du capital à long terme.

Le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres d'autres OPC, habituellement en mettant davantage l'accent sur les OPC qui offrent un potentiel de revenu.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs investit la majorité de l'actif du Fonds dans des titres de Fonds Mutuels TD, habituellement en mettant davantage l'accent sur les OPC qui offrent un potentiel de revenu. Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des certificats de placement garanti, des effets du marché monétaire, des obligations émises par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral du Canada, des obligations de sociétés, des obligations à coupons détachés et d'autres titres productifs de revenu.

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. La composition neutre de l'actif du Fonds procurera habituellement une exposition pour 55 % aux titres à revenu fixe et pour 45 % aux titres de participation. La répartition de l'actif sera généralement maintenue dans une fourchette de 45 % à 65 % en titres à revenu fixe et de 35 % à 55 % en titres de participation. Dans le calcul de la répartition de l'actif du Fonds, les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- établit des répartitions de composition de l'actif cibles et surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents;
- étudie, en déterminant la répartition de l'actif du Fonds entre les OPC, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes du marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans une perspective de détention diversifiée de OPC convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 100 % de la valeur totale de son actif. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Fonds en titres étrangers.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Portefeuille confortable TD – équilibré

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC ou changer les OPC dans lesquels le Fonds investit en ajoutant ou en supprimant des OPC, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds, y compris la répartition neutre de l'actif du Fonds, à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du

Portefeuille confortable TD – équilibré

Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 8 décembre 2008	1,70 %	0,12 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	0,95 %	0,12 %
Série F ($ CA)	Le 16 août 2018	0,95 %	s.o.
Série G ($ CA)	Le 4 décembre 2020	s.o.▼	0,03 %

▼ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paieront à GPTD des frais de la Série G négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à rechercher une croissance du capital à long terme tout en permettant de produire un revenu d'intérêts et/ou de dividendes.

Le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres d'autres OPC, en mettant l'accent sur les OPC qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs investit la majorité de l'actif du Fonds dans des titres de Fonds Mutuels TD, en mettant l'accent sur les OPC qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme. Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des certificats de placement garanti, des effets du marché monétaire, des obligations émises par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral du Canada, des obligations de sociétés, des obligations à coupons détachés et d'autres titres productifs de revenu.

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. La composition neutre de l'actif du Fonds procurera habituellement une exposition pour 40 % aux titres à revenu fixe et pour 60 % aux titres de participation. La répartition de l'actif sera généralement maintenue dans une fourchette de 30 % à 50 % en titres à revenu fixe et de 50 % à 70 % en titres de participation. Dans le calcul de la répartition de l'actif du Fonds, les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- établit des répartitions de composition de l'actif cibles et surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents;
- étudie, en déterminant la répartition de l'actif du Fonds entre les OPC, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes du marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans une perspective de détention diversifiée de OPC convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 100 % de la valeur totale de son actif. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Fonds en titres étrangers.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un

complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC ou changer les OPC dans lesquels le Fonds investit en ajoutant ou en supprimant des OPC, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds, y compris la répartition neutre de l'actif du Fonds, à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Portefeuille confortable TD – croissance équilibrée

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Portefeuille confortable TD – croissance

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré mondial		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 8 décembre 2008	1,80 %	0,12 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	1,05 %	0,12 %
Série F ($ CA)	Le 16 août 2018	1,05 %	s.o.
Série G ($ CA)	Le 4 décembre 2020	s.o.▼	0,03 %

▼ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paieront à GPTD des frais de la Série G négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à rechercher une croissance du capital à long terme et à bénéficier de la possibilité de produire un revenu d'intérêts et/ou de dividendes.

Le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres d'autres OPC, en mettant l'accent sur les OPC qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs investit la majorité de l'actif du Fonds dans des titres de Fonds Mutuels TD, en mettant l'accent sur les OPC qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme. Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des certificats de placement garanti, des effets du marché monétaire, des obligations émises par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral du Canada, des obligations de sociétés, des obligations à coupons détachés et d'autres titres productifs de revenu.

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. La composition neutre de l'actif du Fonds procurera habituellement une exposition pour 20 % aux titres à revenu fixe et pour 80 % aux titres de participation. La répartition de l'actif sera généralement maintenue dans une fourchette de 10 % à 30 % en titres à revenu fixe et de 70 % à 90 % en titres de participation. Dans le calcul de la répartition de l'actif du Fonds, les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- établit des répartitions de composition de l'actif cibles et surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents;
- étudie, en déterminant la répartition de l'actif du Fonds entre les OPC, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes du marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans une perspective de détention diversifiée de OPC convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 100 % de la valeur totale de son actif. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Fonds en titres étrangers.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un

complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC ou changer les OPC dans lesquels le Fonds investit en ajoutant ou en supprimant des OPC, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds, y compris la répartition neutre de l'actif du Fonds, à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Portefeuille confortable TD – croissance

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 8 décembre 2008	1,90 %	0,12 %
Série D ($ CA)	Le 15 janvier 2019	1,15 %	0,12 %
Série F ($ CA)	Le 16 août 2018	1,15 %	s.o.
Série G ($ CA)	Le 4 décembre 2020	s.o.▼	0,03 %

▼ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paieront à GPTD des frais de la Série G négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds consiste à rechercher une croissance du capital à long terme.

Le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres d'autres OPC, en mettant l'accent sur les OPC qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs investit la majorité de l'actif du Fonds dans des titres de Fonds Mutuels TD, en mettant l'accent sur les OPC qui investissent dans des titres de participation en vue d'une croissance potentielle du capital à long terme. Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des certificats de placement garanti, des effets du marché monétaire, des obligations émises par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral du Canada, des obligations de sociétés, des obligations à coupons détachés et d'autres titres productifs de revenu.

Le conseiller en valeurs recourt à une répartition stratégique de l'actif pour tenter de réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds. La composition neutre de l'actif du Fonds procurera habituellement une exposition pour 100 % aux titres de participation. Toutefois, le Fonds peut, de temps à autre, investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire, ou y être exposé. Dans le calcul de la répartition de l'actif du Fonds, les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD.

Le conseiller en valeurs :

- établit des répartitions de composition de l'actif cibles et surveille les répartitions entre les fonds sous-jacents;
- étudie, en déterminant la répartition de l'actif du Fonds entre les OPC, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes du marché, les objectifs et les stratégies de placement, le rendement passé et la volatilité historique des fonds sous-jacents dans une perspective de détention diversifiée de OPC convenant au Fonds.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 100 % de la valeur totale de son actif. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés par GPTD lors du calcul du contenu du Fonds en titres étrangers.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Portefeuille confortable TD – croissance audacieuse

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

GPTD peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un OPC ou changer les OPC dans lesquels le Fonds investit en ajoutant ou en supprimant des OPC, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds, y compris la répartition neutre de l'actif du Fonds, à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et effectue une distribution de la partie restante du revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie placement à court terme TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Le 1er août 2023, le Fonds a été fermé aux achats d'investisseurs, y compris les achats effectués au moyen d'un programme d'achats préautorisés ou d'un programme de cotisations préautorisées. Les achats pourraient être admis de nouveau dans le futur, au seul gré de GPTD et sans préavis, ou sans l'approbation des actionnaires du fonds.

Type de fonds	Spécialisé	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2010	0,90 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 7 septembre 2010	0,90 %
Série F ($ CA)	Le 7 septembre 2010	0,65 %

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à préserver le capital et à maintenir la liquidité principalement en obtenant une exposition à des titres de créance de grande qualité, tels que des titres du marché monétaire et des titres à revenu fixe à court terme émis par les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral du Canada ainsi que par des sociétés.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant principalement une exposition à des titres de créance des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral du Canada ainsi que des sociétés canadiennes. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds d'investissement à court terme canadien *Émeraude* TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres;
- en utilisant des instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- couvrir une partie ou la totalité de l'exposition aux devises pour des périodes parfois longues;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD) ou d'autres titres de créance à court terme pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie.

Le Fonds peut obtenir une exposition aux titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans son objectif de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en***

pension et de prise en pension de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le fonds sous-jacent tente de réaliser son objectif de placement en investissant principalement dans des titres de créance de grande qualité qui viennent à échéance généralement dans une période d'au plus un an. Les placements comprennent des titres de créance émis ou garantis par les gouvernements municipaux ou provinciaux, ou le gouvernement fédéral du Canada, les banques canadiennes, les sociétés de fiducie provinciales ou canadiennes et/ou les sociétés canadiennes. Le fonds sous-jacent investit uniquement dans des obligations de première qualité et achète uniquement du papier commercial qui possède une note de R-1 (ou une note équivalente) ou supérieure.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil dans le prospectus simplifié des Fonds *Émeraude* TD.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie revenu mensuel tactique TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré nord-américain		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,75 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 15 février 2022	0,75 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,75 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 12 septembre 2012	0,75 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à procurer une exposition à des placements qui réalisent un revenu ainsi qu'un potentiel de plus-value du capital, en investissant principalement dans des titres productifs de revenu ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition principalement à des titres productifs de revenu d'émetteurs canadiens qui peuvent comprendre, notamment, des titres de créance de gouvernements et de sociétés, des actions ordinaires, des actions privilégiées, des fonds négociés en bourse ainsi que des fiducies de placement immobilier et d'autres effets semblables productifs de revenu. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds de revenu mensuel tactique TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres;
- en utilisant des instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 49 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés. Même si les titres étrangers devraient habituellement consister en des titres d'émetteurs américains, le Fonds peut également investir dans des titres d'émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis, ou obtenir une exposition à ceux-ci.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, le fonds sous-jacent peut conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres productifs de revenu d'émetteurs canadiens qui peut comprendre, notamment, des titres de créance de gouvernements et de sociétés, des actions ordinaires, des actions privilégiées, des fonds négociés en bourse ainsi que des fiducies de placement immobilier et d'autres effets semblables productifs de revenu.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent peut procéder à des changements tactiques entre les catégories d'actif afin de favoriser les secteurs dont les rendements potentiels sont les plus élevés, tout en évitant ou en réduisant au minimum l'exposition à ceux où le risque de perte est plus important. Le fonds sous-jacent peut obtenir une exposition à des catégories d'actif au moyen d'un ou d'une combinaison d'instruments dérivés, de fonds négociés en bourse, de placements directs dans des titres de participation, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire, et dans tout autre effet qui lui offre l'exposition souhaitée. Les placements en actions ordinaires auront tendance à se concentrer dans les sociétés de premier ordre versant un dividende. Le conseiller en valeurs choisit des titres en s'appuyant sur une analyse méthodique du risque par rapport au rendement avec l'objectif de maximiser les rendements rajustés en fonction du risque pour le fonds sous-jacent. Les placements en obligations auront tendance à se concentrer dans les obligations de sociétés, qui peuvent comprendre des obligations de qualité inférieure, en recourant à une sélection ascendante rigoureuse de titres tout en tenant compte du contexte macroéconomique.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 49 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés. Même si les titres étrangers devraient habituellement consister en des titres d'émetteurs américains, le fonds sous-jacent peut également investir dans des titres d'émetteurs situés à

Catégorie revenu mensuel tactique TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

l'extérieur des États-Unis, ou obtenir une exposition à ceux-ci. Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent peut couvrir, sans y être tenu, une partie ou la totalité de l'exposition aux devises dans le fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut, de temps à autre, investir dans les titres d'autres fonds gérés par GPTD, sous réserve des limites imposées par les lois sur les valeurs mobilières, lorsque le conseiller en valeurs est d'avis qu'un placement dans d'autres fonds constitue une manière plus efficiente et rentable d'atteindre les objectifs de placement du fonds sous-jacent.

Le fonds sous-jacent a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le fonds sous-jacent a l'intention d'acheter ou de détenir des FNB aurifères qui sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et qui pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le fonds sous-jacent, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci.

Le Fonds sous-jacent peut investir, directement ou indirectement, dans une entité sous-jacente de la même manière que le Fonds.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également affecter une portion importante de son actif à la trésorerie, à des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), à des titres de créance à court terme ou à d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut effectuer des ventes à découvert qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le fonds sous-jacent peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie revenu mensuel tactique TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie revenu de dividendes TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Canadien équilibré		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,75 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,75 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 12 septembre 2012	0,75 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser un revenu ainsi qu'un potentiel de plus-value du capital, en investissant principalement dans des titres productifs de revenu ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition principalement à un portefeuille diversifié de titres productifs de revenu, qui peuvent comprendre notamment des titres de participation productifs de dividendes, des obligations de gouvernements et de sociétés, des fiducies de placement immobilier et d'autres titres principalement d'émetteurs canadiens. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds de revenu de dividendes TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres;
- en utilisant des instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie revenu de dividendes TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en détenant un portefeuille diversifié de titres productifs de revenu qui peuvent comprendre notamment des titres de participation productifs de dividendes, des obligations de gouvernements et de sociétés, des fiducies de placement immobilier et d'autres titres principalement d'émetteurs canadiens. Les placements en titres de participation se concentreront dans les grandes sociétés versant des dividendes. Les placements en obligations se concentreront dans les obligations à court ou à moyen terme très bien cotées de sociétés ou de gouvernements, mais les titres peuvent également comprendre des obligations garanties par des actifs et à échéance plus longue. Le fonds sous-jacent peut également détenir des placements dans d'autres titres productifs de revenu et dans des fonds négociés en bourse.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie canadienne à faible volatilité TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,70 %	0,12 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,70 %	0,12 %
Série F ($ CA)	Le 12 septembre 2012	0,75 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation canadiens ou en obtenant une exposition à ceux-ci, tout en cherchant à réduire la volatilité.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition à un portefeuille diversifié composé principalement d'actions canadiennes qui sont comprises dans l'indice composé de rendement global S&P/TSX (l'« indice composé S&P/TSX ») et en privilégiant les actions présentant une volatilité inférieure. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds canadien à faible volatilité TD et/ou du Fonds à faible volatilité canadien TD (chacun, un « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- en utilisant des instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation.

Le conseiller en valeurs peut également investir dans des fonds négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Au cours d'un cycle de marché complet, le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atteindre pour le fonds un rendement semblable à celui de l'indice composé S&P/TSX, mais moins volatil.

Pour les placements directs du Fonds dans des actions, le conseiller en valeurs prévoit utiliser l'écart-type historique comme outil de sélection des actions, en examinant chacune des actions et la corrélation entre elles, dans le but de réduire la volatilité. En raison de ces stratégies de placement, il est possible que le Fonds ne profite pas pleinement de la vigueur des marchés boursiers.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du Fonds canadien à faible volatilité TD.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers, ou obtenir une exposition à ceux-ci, dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ni approbation.

Renseignements sur les fonds sous-jacents

Le conseiller en valeurs de chacun des fonds sous-jacents cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en investissant principalement dans un portefeuille diversifié, ou en obtenant une exposition à celui-ci, composé principalement d'actions canadiennes qui sont comprises dans l'indice composé S&P/TSX et en privilégiant les actions présentant une volatilité inférieure.

Le conseiller en valeurs de chacun des fonds sous-jacents cherche à optimiser le portefeuille du fonds sous-jacent en surpondérant les actions pour lesquelles des rendements moins volatils sont prévus et en sous-pondérant ou en excluant celles pour lesquelles des rendements plus volatils sont prévus. Le conseiller en valeurs de chacun des fonds sous-jacents utilise actuellement l'écart-type historique comme outil de sélection des actions, en examinant chacune des actions et la corrélation entre elles, dans le but de réduire la volatilité. En raison de cette stratégie, il est possible que chacun des fonds sous-jacents ne profite pas pleinement de la vigueur des marchés boursiers.

Le conseiller en valeurs de chacun des fonds sous-jacents peut également investir dans des fonds négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Au cours d'un cycle de marché complet, le conseiller en valeurs de chacun des fonds sous-jacents cherche à atteindre pour le fonds un rendement semblable à celui de l'indice composé S&P/TSX, mais moins volatil.

Chacun des fonds sous-jacents peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de la même manière que le Fonds.

Chacun des fonds sous-jacents peut aussi conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Le Fonds canadien à faible volatilité TD et le Fonds à faible volatilité canadien TD peuvent investir dans des titres étrangers dans une mesure qui peut varier de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de leur actif respectif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Chaque fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs de chaque fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Chacun des fonds sous-jacents peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent en question. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à la spécialisation

Catégorie canadienne à faible volatilité TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie croissance de dividendes TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Dividendes canadiens		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,75 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 15 février 2022	0,80 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,75 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 7 septembre 2010	0,80 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à fournir une croissance continue et un potentiel de revenu de dividendes en investissant principalement dans des titres de première qualité à haut rendement et dans d'autres instruments producteurs de revenus d'émetteurs canadiens ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition principalement à des titres de participation de première qualité à haut rendement et à d'autres instruments producteurs de revenus d'émetteurs canadiens. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds de croissance de dividendes TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres de participation et/ou dans d'autres titres productifs de revenu;
- par l'utilisation d'instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation ou à d'autres titres producteurs de revenu.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie croissance de dividendes TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en achetant principalement des actions ordinaires de grandes sociétés qui ont soit un rendement supérieur à la moyenne, soit une perspective de rendement global intéressant à faible risque. Les placements dans les titres de participation tendront à se concentrer dans les secteurs des services financiers, des pipelines et des services publics du marché, mais incluront également des placements occasionnels dans de grandes sociétés. Des placements dans des fiducies de placement immobilier, des obligations, des actions privilégiées et des fonds négociés en bourse peuvent également être détenus par le fonds sous-jacent.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie actions canadiennes TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,85 %	0,12 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,85 %	0,12 %
Série F ($ CA)	Le 7 septembre 2010	0,90 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de qualité émis principalement par des sociétés par actions canadiennes dont on juge qu'elles offrent un potentiel de croissance élevé ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition principalement à des titres de participation de grande qualité de sociétés canadiennes. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds d'actions canadiennes TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- par l'utilisation d'instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Catégorie actions canadiennes TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en mettant l'accent sur la croissance, tout en cherchant à réduire le risque des placements. Il tente d'y arriver en se concentrant sur la qualité de la gestion de sociétés individuelles et sur les perspectives à long terme de chaque industrie.

En général, un rendement supérieur des actions et un bilan solide sont des critères importants dans le processus de sélection de titres individuels. Le fonds sous-jacent peut investir dans des fonds négociés en bourse.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le fonds sous-jacent a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le fonds sous-jacent a l'intention d'acheter ou de détenir des FNB aurifères qui sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et qui pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le fonds sous-jacent, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie petites sociétés canadiennes TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2010	2,00 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 7 septembre 2010	2,00 %	0,20 %
Série F ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,00 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs de petite taille ou de moyenne taille au Canada ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition principalement à des titres de participation de sociétés canadiennes de petite taille et de moyenne taille. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds de petites sociétés canadiennes TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- par l'utilisation d'instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation.

Au moment d'investir directement dans des actions, le Fonds considère que les émetteurs sont au Canada si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis au Canada, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé au Canada, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois du Canada ou d'un territoire du Canada, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal au Canada.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en choisissant des titres d'après les caractéristiques fondamentales des sociétés, notamment les perspectives de croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité, et l'attractivité relative du cours des titres. Le fonds sous-jacent acquerra autant des valeurs d'avenir que des valeurs sûres, conformément à un objectif global de croissance à un prix raisonnable. Le fonds sous-jacent peut investir dans des titres étrangers de temps à autre, mais sera principalement constitué de titres canadiens.

Le fonds sous-jacent considère que les émetteurs sont au Canada si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis au Canada, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé au Canada, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois du Canada ou d'un territoire du Canada, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal au Canada.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de moyen à élevé. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie valeur de grandes sociétés américaines TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,80 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,80 %	0,20 %
Série F ($ CA)	Le 7 septembre 2010	0,80 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés établies ou en obtenant une exposition à celles-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition à un portefeuille composé de sociétés américaines à forte capitalisation boursière qui possèdent, de l'avis du conseiller en valeurs, un profil risque-rendement intéressant. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds valeur de grandes sociétés américaines TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- par l'utilisation d'instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation.

Au moment d'investir directement dans des actions, le Fonds considère que les émetteurs sont aux États-Unis si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis aux États-Unis, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé aux États-Unis, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire des États-Unis, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal aux États-Unis.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en investissant généralement dans un portefeuille composé de sociétés américaines à forte capitalisation boursière qui possèdent, de l'avis du conseiller en valeurs du fonds sous-jacent, un profil risque-rendement intéressant. Un processus ascendant de sélection des titres allié à des mesures axées sur la diversification et le contrôle du risque devrait se traduire par une volatilité inférieure à la moyenne du portefeuille.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent utilise une méthode liée à la valeur basée principalement sur le prix payé pour les titres d'émetteurs de première qualité qui sont en mesure de générer des flux de trésorerie disponibles et de les utiliser plutôt que sur les indicateurs comptables traditionnels, tels que les ratios cours/valeur comptable et cours/bénéfices.

Bien que le portefeuille du fonds sous-jacent soit bâti selon une méthode ascendante, les décisions sont prises en tenant compte du marché mondial en général, du contexte macroéconomique et des tendances de l'industrie. L'analyse et la gestion des risques par le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent sont intégrées dans le processus de construction du portefeuille.

Le fonds sous-jacent considère que les émetteurs sont aux États-Unis si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis aux États-Unis, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé aux États-Unis, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire des États-Unis, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal aux États-Unis.

En cherchant à atteindre l'objectif de placement du fonds sous-jacent, le conseiller en valeurs a le pouvoir discrétionnaire d'acheter certains titres qui ne répondent pas aux critères de placement habituels lorsque survient une occasion de bénéfice intéressante. Ces situations particulières peuvent se produire lorsque le conseiller en valeurs est d'avis qu'un titre pourrait prendre de la valeur pour différentes raisons, y compris un changement au niveau de la direction, une situation spéciale touchant la société ou un déséquilibre ponctuel au niveau de l'offre et de la demande pour les titres. Le fonds sous-jacent peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou repositionner ses actifs dans des occasions plus prometteuses.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de***

Catégorie valeur de grandes sociétés américaines TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

classification du risque de placement de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie moyennes sociétés américaines TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions de petites et moyennes sociétés américaines		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2010	2,00 %	0,20 %
Série D ($ CA)	Le 15 février 2022	1,00 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 7 septembre 2010	2,00 %	0,20 %
Série F ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,00 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs de taille moyenne aux États-Unis ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition d'au moins 65 % à des actions ordinaires de sociétés américaines de taille moyenne. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds de moyennes sociétés américaines TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- par l'utilisation d'instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation.

Au moment d'investir directement dans des actions, le Fonds considère que les émetteurs sont aux États-Unis si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis aux États-Unis, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé aux États-Unis, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire des États-Unis, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal aux États-Unis.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie moyennes sociétés américaines TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le sous-conseiller du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en investissant au moins 65 % de son actif total dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires de sociétés américaines de taille moyenne dont le bénéfice devrait croître, selon le sous-conseiller, à un rythme au-dessus de la moyenne. Le sous-conseiller considère comme des sociétés de taille moyenne celles dont la capitalisation boursière se situe dans la fourchette de l'indice de rendement global S&P 400® des sociétés à moyenne capitalisation ou de l'indice Russell Midcap® de croissance au moment de l'achat. Le choix des actions favorise les sociétés dont les produits ou services sont établis, qui affichent une croissance du bénéfice au-dessus de la moyenne, qui démontrent un potentiel de croissance du bénéfice soutenue, qui exercent des activités au sein d'industries qui affichent une demande croissante ou dont le cours du titre apparaît sous-évalué par rapport à leurs perspectives de croissance. Bien que la majorité de l'actif soit investie dans des actions ordinaires américaines, d'autres titres peuvent également être achetés, notamment des titres internationaux, des actions privilégiées, des titres hybrides, des titres convertibles et des bons de souscription.

Le fonds sous-jacent considère que les émetteurs sont aux États-Unis si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis aux États-Unis, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé aux États-Unis, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un territoire des États-Unis, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal aux États-Unis.

Pour atteindre l'objectif de placement du fonds sous-jacent, le sous-conseiller peut, à son gré, acheter des titres qui ne respectent pas les critères de placement habituels, dont la description est faite ci-dessus, lorsqu'il perçoit une occasion de gains extraordinaire. Ces situations extraordinaires peuvent survenir lorsque le sous-conseiller est d'avis que la valeur d'un titre pourrait augmenter pour divers motifs, notamment un changement de la direction, un événement extraordinaire affectant l'entreprise ou un déséquilibre temporaire de l'offre ou de la demande sur ce titre. Le fonds sous-jacent peut vendre des titres pour diverses raisons, notamment pour réaliser des gains, limiter ses pertes ou redéployer les actifs afin de profiter d'occasions plus intéressantes.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension de la même manière que le Fonds.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie moyennes sociétés américaines TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Politique en matière de distributions

La clôture de l’exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l’exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie mondiale à faible volatilité TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,90 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 12 septembre 2012	1,90 %	0,20 %
Série F ($ CA)	Le 12 septembre 2012	0,90 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde ou en obtenant une exposition à ceux-ci, tout en cherchant à réduire la volatilité.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à atteindre l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition principalement à un portefeuille diversifié d'actions mondiales qui sont comprises dans l'indice MSCI Monde tous pays (MSCI ACWI) (l'« indice MSCI ACWI ») et en privilégiant les actions présentant une volatilité inférieure. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds mondial à faible volatilité TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- en utilisant des instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation.

Pour les placements directs du Fonds dans des actions, le conseiller en valeurs prévoit utiliser l'écart-type historique comme outil de sélection des actions, en examinant chacune des actions et la corrélation entre elles, dans le but de réduire la volatilité. En raison de ces stratégies de placement, il est possible que le Fonds ne profite pas pleinement de la vigueur des marchés boursiers.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions mondiales qui sont comprises dans l'indice MSCI ACWI, ou en obtenant une exposition à celui-ci.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à optimiser le portefeuille du fonds sous-jacent en surpondérant les actions pour lesquelles des rendements moins volatils sont prévus et en sous-pondérant ou en excluant celles pour lesquelles des rendements plus volatils sont prévus. Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent utilise actuellement l'écart-type historique comme outil de sélection des actions, en examinant chacune des actions et la corrélation entre elles, dans le but de réduire la volatilité. En raison de cette stratégie, il est possible que le fonds sous-jacent ne profite pas pleinement de la vigueur des marchés boursiers.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent peut également utiliser des fonds négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions. Au cours d'un cycle de marché complet, le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à atteindre pour le fonds un rendement semblable à celui de l'indice MSCI ACWI, mais moins volatil.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas

Catégorie mondiale à faible volatilité TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie mondiale de réinvestissement du capital TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,90 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,90 %	0,20 %
Série F ($ CA)	Le 7 septembre 2010	0,90 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés de partout dans le monde, y compris des sociétés considérées comme des chefs de file mondiaux dans leur industrie respective, ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition principalement à des titres de participation de sociétés de partout dans le monde. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds mondial de réinvestissement du capital TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- par l'utilisation d'instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider

Catégorie mondiale de réinvestissement du capital TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en investissant principalement dans un portefeuille de placements en actions dans divers secteurs des marchés développés et peut aussi investir, dans une moindre mesure, dans des marchés émergents.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que les entreprises qui réinvestissent dans leurs activités pour faire croître leurs flux de trésorerie disponibles constituent les meilleurs indicateurs du rendement à long terme. Par conséquent, son processus de sélection des titres est axé sur la capacité d'un émetteur à générer des flux de trésorerie disponibles et à les réinvestir de manière à générer un rendement du capital investi supérieur à celui du coût du capital de la société plutôt que sur les indicateurs comptables traditionnels, tels que les ratios cours/valeur comptable et cours/bénéfices.

Le processus de placement comprend notamment une recherche quantitative exclusive pour repérer des placements potentiels au moyen d'un filtre de paramètres, comme un rendement du capital investi supérieur au coût du capital moyen pondéré et une croissance des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation au cours des cinq dernières années. Les actions font ensuite l'objet d'une recherche fondamentale rigoureuse afin d'évaluer la durabilité des avantages concurrentiels qui ont permis à chaque société d'atteindre son niveau de rendement du capital investi.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie concentrée d'actions internationales TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions internationales		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,90 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,90 %	0,20 %
Série F ($ CA)	Le 7 septembre 2010	0,90 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions et d'autres titres de sociétés à l'extérieur du Canada et des États-Unis ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition principalement à des actions et à d'autres titres de sociétés à l'extérieur du Canada et des États-Unis. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds concentré d'actions internationales TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- par l'utilisation d'instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Catégorie concentrée d'actions internationales TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en recourant à un portefeuille judicieusement diversifié principalement constitué d'actions de sociétés qui sont situées dans les marchés de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient ainsi que dans des pays des marchés émergents. Il privilégie les sociétés qui, selon lui, sont en mesure de maintenir une croissance supérieure des bénéfices. Il met aussi l'accent sur la qualité des bénéfices et la vigueur financière. La modélisation analytique des actions, des secteurs et des pays est utilisée pour optimiser le risque global du fonds sous-jacent par rapport à son indice de référence.

Le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent peut également utiliser des fonds négociés en bourse ou d'autres titres pour obtenir l'exposition souhaitée aux actions.

Le fonds sous-jacent cherche à obtenir un portefeuille de placements diversifiés dans plusieurs pays et dans une gamme étendue de secteurs.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fond sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés

Au 26 juin 2024, un actionnaire détenait 20,51 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie marchés émergents TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions des marchés émergents		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 7 septembre 2010	2,25 %	0,25 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 7 septembre 2010	2,25 %	0,25 %
Série F ($ CA)	Le 7 septembre 2010	1,25 %	s.o.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation d'émetteurs des pays émergents ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition principalement à des titres de participation de sociétés orientées vers la croissance dans des marchés émergents. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des parts du Fonds des marchés émergents TD (le « fonds sous-jacent »);
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- par l'utilisation d'instruments dérivés pour obtenir une exposition à ces titres de participation.

Le Fonds détermine, de temps à autre, les pays qu'il considère comme des pays émergents. À l'heure actuelle, il juge qu'il s'agit d'un pays émergent si celui-ci figure dans l'indice MSCI des marchés émergents. Le Fonds peut modifier cette sélection de temps à autre sans avis ni approbation.

Au moment d'investir directement dans des actions, le Fonds considère que les émetteurs sont dans un pays émergent si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis dans un pays émergent, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé dans un pays émergent, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un pays émergent, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal dans un pays émergent.

À l'heure actuelle, le Fonds obtient l'exposition aux titres souhaitée en investissant dans des parts du fonds sous-jacent.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en***

Catégorie marchés émergents TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

pension et de prise en pension de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres du fonds sous-jacent. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et du fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts associés à cette démarche.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Renseignements sur le fonds sous-jacent

Le sous-conseiller du fonds sous-jacent cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du fonds sous-jacent en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés orientées vers la croissance dans des marchés émergents. Son approche en matière de placement combine la répartition descendante en fonction des pays et la répartition ascendante en fonction des titres. Les critères de choix des placements portent sur les caractéristiques intéressantes quant à la croissance, les évaluations de la juste valeur et le fait que la direction soit axée sur la croissance de la valeur pour les actionnaires. Le fonds sous-jacent investit dans des titres de participation en achetant des actions ordinaires et privilégiées et peut détenir des titres à revenu fixe comme substitut aux titres de participation lorsque les titres de créance sont le moyen préféré d'accéder à un marché. La gestion du fonds sous-jacent est effectuée de manière à investir dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés dans des pays émergents. Dans des conditions normales, au moins 65 % de l'actif total du fonds sous-jacent seront investis dans des titres de sociétés de pays émergents.

Le fonds sous-jacent détermine, de temps à autre, les pays qu'il considère comme des pays émergents. À l'heure actuelle, il juge qu'il s'agit d'un pays émergent si celui-ci figure dans l'indice MSCI des marchés émergents. Le fonds sous-jacent peut modifier cette sélection de temps à autre sans avis ni approbation.

Le fonds sous-jacent considère que les émetteurs sont dans un pays émergent si : a) l'émetteur dégage d'importants revenus des biens produits, des ventes réalisées ou des services fournis dans un pays émergent, b) le marché principal pour la négociation des titres de l'émetteur est situé dans un pays émergent, c) l'émetteur est constitué en vertu des lois d'un pays émergent, ou d) l'émetteur a des éléments d'actif importants ou un bureau principal dans un pays émergent.

Dans la mesure permise par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, le fonds sous-jacent peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, de la même manière que le Fonds.

Le fonds sous-jacent peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs du fonds sous-jacent estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le fonds sous-jacent peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension, de la même manière que le Fonds.

Pour plus de renseignements sur le fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à son profil.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie marchés émergents TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de revenu fixe TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Obligations canadiennes		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série Investisseurs ($ CA)	Le 10 mars 2022	0,90 %	0,08 %
Série D ($ CA)	Le 16 août 2022	0,40 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA)	Le 5 septembre 2019	0,90 %	0,08 %
Série F ($ CA)	Le 29 janvier 2019	0,40 %	s.o.
Série W‡ ($ CA)	Le 27 mars 2012	0,35 %	s.o.
Série Privée ($ CA)	Le 24 novembre 2015	s.o.Δ	s.o.

‡ Les parts de la Série W du Fonds sont offertes seulement par l'entremise des courtiers spécifiquement autorisés par GPTD à les offrir.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher un revenu d'intérêt en investissant principalement dans des titres à revenu fixe libellés en dollars canadiens ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en obtenant une exposition à des obligations libellées en dollars canadiens principalement, notamment des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des provinces canadiennes ou d'une municipalité, de sociétés canadiennes ou d'émetteurs étrangers (obligations Feuille d'érable). De plus, le Fonds peut investir, jusqu'à 30 % de la valeur totale de son actif, dans un ou plusieurs des instruments suivants, ou obtenir une exposition à ceux-ci : des obligations mondiales de première qualité et de qualité inférieure, des titres de créance de marchés émergents et tout autre titre de créance étranger. Les indices de référence des fonds sous-jacents, tels qu'ils sont publiés par ces fonds, peuvent être utilisés lors de l'évaluation de l'exposition aux titres de créance étrangers.

Le Fonds peut obtenir une exposition aux titres à revenu fixe au moyen de placements dans un titre ou une combinaison parmi les titres suivants : un ou plusieurs autres OPC, principalement des fonds gérés par GPTD, des instruments dérivés, des fonds négociés en bourse, des placements directs dans des titres à revenu fixe ou dans des titres du marché monétaire, et tout autre instrument qui lui procure l'exposition souhaitée. Le conseiller en valeurs peut modifier, de façon dynamique, la répartition des placements au sein des marchés des titres à revenu fixe et des marchés des devises.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de

renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe en question);
- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut aussi affecter une part importante de son actif à de la trésorerie, à des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), à des titres de créance à court terme ou à d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est faible. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre). Si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Fonds de revenu fixe TD

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de gestion du risque TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Équilibré tactique	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série W‡ ($ CA)	Le 27 octobre 2015	0,60 %
Série Privée ($ CA)	Le 20 octobre 2020	s.o.Δ

‡ Les parts de la Série W du Fonds sont offertes seulement par l'entremise des courtiers spécifiquement autorisés par GPTD à les offrir.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paieront à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à générer un niveau de revenu modéré avec un potentiel de croissance du capital, tout en tentant de réduire la volatilité du portefeuille.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des parts d'autres fonds d'investissement gérés par GPTD. Le Fonds est également exposé à des titres de tous types, notamment des effets du marché monétaire, des titres de créance ou des titres assimilables à des titres de créance, des actions privilégiées, des titres de fonds négociés en bourse et/ou des titres de participation et des titres participatifs d'émetteurs canadiens, américains et/ou internationaux. Le Fonds est principalement exposé à des stratégies de placement visant à réduire la volatilité du portefeuille. Ces stratégies ont pour but de réduire les pertes résultant de replis des marchés, mais elles pourraient avoir pour effet de ne pas tirer pleinement profit de la vigueur des marchés boursiers. Le conseiller en valeurs peut modifier activement l'exposition du Fonds parmi les catégories d'actif et les marchés.

Le conseiller en valeurs étudie, en déterminant les répartitions dans les fonds sous-jacents, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes concernant le marché, les objectifs de placement et les stratégies de placement ainsi que le rendement passé et la volatilité historique de chaque fonds sous-jacent dans le but de détenir un ensemble diversifié de fonds sous-jacents convenant au Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les

Fonds de gestion du risque TD

infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et/ou aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le conseiller en valeurs peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un fonds d'investissement ou dans une catégorie d'actif, ou changer les titres dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés

Fonds de gestion du risque TD

- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement d'un indice de référence mixte qui est composé des indices de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
40 %	Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada
40 %	Indice de rendement global S&P 500®▽ (dividendes nets)
10 %	Indice des obligations universelles FTSE Canada
10 %	Indice de rendement global composé S&P/TSX

▽ Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada est composé de bons du Trésor à 91 jours du gouvernement du Canada. L'indice S&P 500® mesure le rendement de 500 sociétés à grande capitalisation évoluant dans les principaux secteurs de l'économie américaine. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est conçu pour être une mesure générale du rendement des obligations d'État et de sociétés négociables en circulation sur le marché canadien. L'indice composé S&P/TSX est l'indice de référence et la principale mesure générale des marchés boursiers canadiens. Il comprend des actions ordinaires et des parts de fiducie de revenu.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de sociétés canadiennes TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série W‡ ($ CA)	Le 3 février 2015	0,75 %
Série Privée ($ CA)	Le 24 novembre 2015	s.o.Δ

‡ Les parts de la Série W du Fonds sont offertes seulement par l'entremise des courtiers spécifiquement autorisés par GPTD à les offrir.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation émis, pour la plupart, par des sociétés canadiennes ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds principalement en obtenant une exposition à des actions de sociétés canadiennes. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des titres d'un ou plusieurs autres OPC, principalement des fonds gérés par GPTD;
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- en utilisant des instruments dérivés ou des fonds négociés en bourse;
- en investissant dans tout autre instrument qui lui procure l'exposition souhaitée aux titres de participation.

Le conseiller en valeurs peut modifier, de façon dynamique, les répartitions dans le marché boursier relativement au style de placement, à la volatilité ou à la capitalisation boursière. Il prend en considération, en déterminant ces répartitions, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes concernant le marché et le caractère convenable pour le Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Fonds de sociétés canadiennes TD

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Fonds de sociétés canadiennes TD

Le degré de risque du Fonds est moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice de rendement global composé S&P/TSX

L'indice de rendement global composé S&P/TSX est l'indice de référence et la principale mesure générale des marchés boursiers canadiens. Il comprend des actions ordinaires et des parts de fiducie de revenu. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie fonds d'actions canadiennes TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions canadiennes	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série W‡ ($ CA)	Le 27 mars 2012	0,75 %

‡ Les actions de la Série W du Fonds sont offertes seulement par l'entremise des courtiers spécifiquement autorisés par GPTD à les offrir.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation émis, pour la plupart, par des sociétés canadiennes ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds principalement en obtenant une exposition à des actions de sociétés canadiennes. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des titres d'un ou plusieurs autres OPC, principalement des fonds gérés par GPTD;
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- en utilisant des instruments dérivés ou des fonds négociés en bourse;
- en investissant dans tout autre instrument qui lui procure l'exposition souhaitée aux titres de participation.

Le conseiller en valeurs peut modifier, de façon dynamique, les répartitions dans le marché boursier relativement au style de placement, à la volatilité ou à la capitalisation boursière. Il prend en considération, en déterminant ces répartitions, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes concernant le marché et le caractère convenable pour le Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les

Catégorie fonds d'actions canadiennes TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Catégorie fonds d’actions canadiennes TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l’exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l’exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de sociétés mondiales TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série W‡ ($ CA)	Le 3 février 2015	1,00 %
Série Privée ($ CA)	Le 24 novembre 2015	s.o.Δ

‡ Les parts de la Série W du Fonds sont offertes seulement par l'entremise des courtiers spécifiquement autorisés par GPTD à les offrir.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation émis partout dans le monde ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds principalement en obtenant une exposition à des actions de sociétés situées partout dans le monde. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des titres d'un ou plusieurs autres OPC, principalement des fonds gérés par GPTD;
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- en utilisant des instruments dérivés ou des fonds négociés en bourse;
- en investissant dans tout autre instrument qui lui procure l'exposition souhaitée aux titres de participation.

Le conseiller en valeurs peut modifier, de façon dynamique, la répartition des placements entre les marchés des titres de participation en fonction des régions, du style de placement, de la volatilité et/ou de la capitalisation boursière. Les régions comprennent à la fois les marchés développés et les marchés émergents. Le conseiller en valeurs étudie, en déterminant les répartitions, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes concernant le marché et le caractère convenable pour le Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Fonds de sociétés mondiales TD

Le degré de risque du Fonds est moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice MSCI Monde hors Canada▽ (dividendes nets)

▽ Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice MSCI Monde hors Canada mesure le rendement des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation des marchés développés, à l'exception du Canada. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie fonds d'actions mondiales TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Actions mondiales	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série W‡ ($ CA)	Le 27 mars 2012	1,00 %

‡ Les actions de la Série W du Fonds sont offertes seulement par l'entremise des courtiers spécifiquement autorisés par GPTD à les offrir.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à chercher à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation émis partout dans le monde ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds principalement en obtenant une exposition à des actions de sociétés situées partout dans le monde. Une telle exposition peut être obtenue de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des titres d'un ou plusieurs autres OPC, principalement des fonds gérés par GPTD;
- en investissant directement dans ces titres de participation;
- en utilisant des instruments dérivés ou des fonds négociés en bourse;
- en investissant dans tout autre instrument qui lui procure l'exposition souhaitée aux titres de participation.

Le conseiller en valeurs peut modifier, de façon dynamique, la répartition des placements entre les marchés des titres de participation en fonction des régions, du style de placement, de la volatilité et/ou de la capitalisation boursière. Les régions comprennent à la fois les marchés développés et les marchés émergents. Le conseiller en valeurs étudie, en déterminant les répartitions, des facteurs parmi lesquels on retrouve ses propres attentes concernant le marché et le caractère convenable pour le Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Catégorie fonds d'actions mondiales TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options et des contrats à terme ou à livrer, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument de capitaux propres en question);
- obtenir l'exposition désirée aux devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Catégorie fonds d’actions mondiales TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Le degré de risque du Fonds est moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l’exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l’exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds de gestion tactique TD

Détail du Fonds

Type de fonds	Répartition tactique de l'actif	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série W‡ ($ CA)	Le 3 février 2015	0,65 %
Série Privée ($ CA)	Le 24 novembre 2015	s.o.Δ

‡ Les parts de la Série W du Fonds sont offertes seulement par l'entremise des courtiers spécifiquement autorisés par GPTD à les offrir.

Δ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds principalement en obtenant une exposition à des titres à revenu fixe et/ou à des titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde. Il n'y a aucune limite à l'exposition du Fonds à une catégorie d'actif en particulier. Le conseiller en valeurs peut modifier, de façon dynamique, la répartition des placements entre les différentes catégories d'actif au sein même du Fonds ainsi que les différents marchés et devises afin de favoriser les secteurs dont les rendements potentiels sont les plus élevés, tout en cherchant à éviter ceux où le risque de perte est plus important.

Le Fonds peut obtenir une exposition à des catégories d'actif de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des titres d'un ou plusieurs autres OPC, principalement des fonds gérés par GPTD;
- en utilisant des instruments dérivés ou des fonds négociés en bourse;
- en investissant directement dans des titres de participation, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire;
- en investissant dans tout autre instrument qui lui procure l'exposition souhaitée.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 100 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- obtenir l'exposition souhaitée aux devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut aussi affecter une part importante de son actif à de la trésorerie, à des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), à des titres de créance à court terme ou à d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicables. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux

Fonds de gestion tactique TD

- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement d'un indice de référence mixte qui est composé des indices de référence dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
60 %	Indice MSCI Monde hors Canada$^{\nabla}$ (dividendes nets)
40 %	Indice des obligations universelles FTSE Canada

$^{\nabla}$ Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice MSCI Monde hors Canada mesure le rendement des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation des marchés développés, à l'exception du Canada. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est conçu pour être une mesure générale du rendement des obligations d'État et de sociétés négociables en circulation sur le marché canadien.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Catégorie fonds de gestion tactique TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Détail du Fonds

Type de fonds	Répartition tactique de l'actif	
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés	
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)	
Titres offerts (Actions d'une catégorie de société de placement à capital variable)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**
Série W‡ ($ CA)	Le 27 mars 2012	0,65 %

‡ Les actions de la Série W du Fonds sont offertes seulement par l'entremise des courtiers spécifiquement autorisés par GPTD à les offrir.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental consiste à rechercher la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde ou en obtenant une exposition à ceux-ci.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des actionnaires exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds principalement en obtenant une exposition à des titres à revenu fixe et/ou à des titres de participation d'émetteurs situés partout dans le monde. Il n'y a aucune limite à l'exposition du Fonds à une catégorie d'actif en particulier. Le conseiller en valeurs peut modifier, de façon dynamique, la répartition des placements entre les différentes catégories d'actif au sein même du Fonds ainsi que les différents marchés et devises afin de favoriser les secteurs dont les rendements potentiels sont les plus élevés, tout en cherchant à éviter ceux où le risque de perte est plus important.

Le Fonds peut obtenir une exposition à des catégories d'actif de l'une ou de plusieurs des façons suivantes, ou selon toute combinaison de celles-ci :

- en investissant dans des titres d'un ou plusieurs autres OPC, principalement des fonds gérés par GPTD;
- en utilisant des instruments dérivés ou des fonds négociés en bourse;
- en investissant directement dans des titres de participation, des titres à revenu fixe ou des titres du marché monétaire;
- en investissant dans tout autre instrument qui lui procure l'exposition souhaitée.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Catégorie fonds de gestion tactique TD

Une Catégorie de la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre et qui peut atteindre 100 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Le Fonds peut se servir d'instruments dérivés visés, tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- se protéger contre les pertes associées à l'augmentation des taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- obtenir l'exposition souhaitée aux devises;
- profiter d'une exposition à l'or;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut aussi affecter une part importante de son actif à de la trésorerie, à des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), à des titres de créance à court terme ou à d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités en valeurs mobilières applicable. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Bien que le Fonds ne puisse effectuer des opérations de vente à découvert directement, l'un ou plusieurs des fonds sous-jacents peuvent conclure des ventes à découvert qui s'inscrivent dans leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Ventes à découvert*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

L'actionnaire du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux actionnaires du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Un fonds sous-jacent géré par GPTD peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises

- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux catégories multiples
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié aux petites sociétés
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

La clôture de l'exercice pour la Catégorie Société Fonds Mutuels TD Ltée est le 31 mai. Les dividendes ordinaires, le cas échéant, sont versés annuellement en mai et les dividendes provenant des gains en capital, le cas échéant, sont versés annuellement dans les 60 jours suivant la clôture de l'exercice de la société.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans des actions supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds alternatif de gestion du risque TD

Détail du Fonds

Type de fonds	OPC alternatif		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série D ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2022	0,80 %	0,08 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2022	1,55 %	0,08 %
Série T5 ($ CA)	Le 1er novembre 2022	1,55 %	0,08 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2022	0,80 %	s.o.
Série FT5 ($ CA)	Le 1er novembre 2022	0,80 %	s.o.
Série FT8 ($ CA)	Le 1er novembre 2022	0,80 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 1er novembre 2022	s.o.$^{\Delta}$	s.o.
Série O ($ CA)	Le 1er novembre 2022	s.o.*	s.o.

$^{\Delta}$ Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à réaliser un niveau de revenu modéré avec un potentiel de croissance du capital, tout en tentant de réduire la volatilité du portefeuille.

Le Fonds utilisera une combinaison de stratégies de placement traditionnelles et alternatives, y compris le recours à l'effet de levier, au moyen d'une exposition aux produits dérivés, aux ventes à découvert et/ou aux emprunts. L'exposition brute totale du Fonds au recours à l'effet de levier ne doit pas dépasser les limites permises par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans des titres de tous types, notamment des effets du marché monétaire, des titres de créance ou des titres assimilables à des titres de créance, des actions ordinaires, des actions privilégiées et/ou des titres de participation et des titres participatifs d'émetteurs canadiens, américains et/ou internationaux, ou en obtenant une exposition à ces titres. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres organismes de placement collectif, des fonds négociés en bourse et d'autres OPC alternatifs, gérés par GPTD. Le conseiller en valeurs peut modifier activement l'exposition du Fonds parmi les catégories d'actifs et les marchés. Il peut également employer des stratégies de placement qui visent à réduire la volatilité du portefeuille. Ces stratégies ont pour but de réduire les pertes résultant de replis des marchés, mais elles pourraient avoir pour effet de ne pas tirer pleinement profit de la vigueur des marchés boursiers.

Le conseiller en valeurs pourrait avoir recours à des stratégies de placement alternatives de façon stratégique et/ou opportuniste dans une vaste gamme de catégories d'actif afin de tenter d'optimiser les rendements ajustés en fonction du risque de l'ensemble du portefeuille. Le conseiller en valeurs peut avoir recours à des stratégies de placement alternatives, notamment des stratégies macroéconomiques mondiales, des stratégies de positions acheteur/vendeur sur marchandises, des stratégies de positions acheteur/vendeur sur actions, des stratégies neutres au marché boursier, des stratégies de titres de créance à valeur relative et des stratégies événementielles sur crédit. Dans le cadre de ces stratégies de placement, le conseiller en valeurs peut investir dans diverses catégories d'actif, notamment dans les actions, les titres à revenu fixe, les devises, les taux d'intérêt et les marchandises. La répartition de l'actif du portefeuille parmi des stratégies de placement alternatives peut changer de temps à autre. Le Fonds aura recours à une approche souple dans son utilisation d'instruments dérivés et peut investir dans des positions acheteur, vendeur ou une combinaison des deux à tout moment.

Le Fonds peut effectuer des emprunts pour accroître l'effet de levier de ses placements. En tant qu'« OPC alternatif », le fonds n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le

Règlement 81-102 qui limitent la capacité des OPC classiques de recourir à l'effet de levier de leurs actifs pour emprunter, effectuer des ventes à découvert et/ou utiliser des dérivés. Il se peut que des décisions de placement concernant les actifs du Fonds ayant trait à l'effet de levier dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions ne sont pas les bonnes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements avaient été effectués uniquement dans le cadre d'un portefeuille acheteur sans effet de levier comme c'est le cas pour la plupart des OPC classiques qui investissent dans des actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement qui font appel à l'effet de levier augmentent les frais d'opérations d'un fonds, les coûts découlant des incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

Le Fonds peut créer un effet de levier au moyen de dérivés, de ventes à découvert et/ou d'emprunts. Aux termes des restrictions en matière de placement applicables aux OPC alternatifs qui sont énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale du Fonds au recours à l'effet de levier, correspondant à la somme de ce qui suit, ne dépassera pas 300 % de la valeur liquidative du Fonds : (i) la valeur totale de la dette impayée aux termes de conventions d'emprunt; (ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et (iii) la valeur notionnelle totale des positions du Fonds sur des dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du Fonds dépasse 300 % de la valeur liquidative du fonds, le fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener l'exposition brute globale à un maximum de 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

Conformément au Règlement 81-102, le fonds peut emprunter des espèces jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et peut vendre des titres à découvert, dans la mesure où la valeur marchande totale des titres vendus à découvert est limitée à 50 % de sa valeur liquidative. Le recours combiné à la vente à découvert et à l'emprunt d'espèces par le Fonds est assujetti à une limite globale de 50 % de la valeur liquidative de ce dernier. Si la valeur globale des espèces empruntées combinée avec la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds dépasse 50 % de la valeur liquidative du Fonds, le Fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener la valeur globale des espèces empruntées combinée avec la valeur marchande totale des titres vendus à découvert à un maximum de 50 % de la valeur liquidative du Fonds.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'acheter ou de détenir certains fonds négociés en bourse qui constitueraient autrement des placements interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et ce, jusqu'à hauteur de 10 % de son actif net, calculé au moment de l'achat, ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. À l'heure actuelle, le Fonds a l'intention d'acheter ou de détenir des fonds négociés en bourse qui cherchent à reproduire le rendement de l'or ou la valeur d'un instrument dérivé visé dont l'élément sous-jacent est l'or, sans effet de levier (les « FNB aurifères »), ou d'obtenir une exposition à ceux-ci. Les FNB aurifères sont négociés sur une bourse canadienne ou américaine et pourraient ne pas être admissibles au placement dans les mêmes territoires canadiens que le Fonds. Les risques associés à l'exposition du Fonds aux FNB aurifères sont principalement le risque lié aux marchandises et le risque lié aux fonds négociés en bourse.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant d'investir dans des titres de fonds négociés en bourse canadiens et américains qui ne sont pas des parts indicielles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à la condition que, notamment : (i) ces FNB sous-jacents ne dépassent pas 30 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents qui sont gérés par GPTD ou une personne qui a des liens avec elle ou qui est membre de son groupe); (ii) les FNB sous-jacents négociés sur une bourse américaine ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; (iii) les FNB sous-jacents et les FNB aurifères qui entraînent un effet de levier ne dépassent pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds, calculée au moment de l'achat; et (iv) le Fonds ne vende à découvert aucun titre d'un FNB sous-jacent. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également obtenir une exposition à d'autres catégories d'actif, y compris l'immobilier et les infrastructures, principalement en investissant dans les titres d'un ou de plusieurs fonds ou dans d'autres moyens de placement gérés par GPTD.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans le Fonds d'infrastructures (maître mondial) Greystone TD, s.e.c.; le Fonds d'infrastructures (Canada) Greystone TD, s.e.c. II; et le Fonds immobilier s.e.c. Greystone TD (chacun, une « entité sous-jacente »), qui sont des moyens de placement gérés par GPTD. Le Fonds peut être assujetti à des coûts directs ou indirects associés à de tels placements, y compris les droits de cession immobilière. Pour un complément d'information, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant, sous réserve des modalités qui y sont décrites, d'investir, directement ou indirectement, dans certains OPC gérés par GPTD, qui ne sont ni visés par le Règlement 81-102 ni des

Fonds alternatif de gestion du risque TD

émetteurs assujettis dans aucun territoire (chacun, un « fonds en gestion commune sous-jacent »). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Dispenses et autorisations***.

Le Fonds peut également se servir d'instruments dérivés visés (compensés ou non), tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition à divers instruments, notamment des titres à revenu fixe, des actions, des devises, des marchandises, des indices ou d'autres éléments sous-jacents, sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- obtenir une exposition à l'or ou à toute autre marchandise;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé;
- gérer le risque lié au crédit.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Le conseiller en valeurs peut varier le pourcentage des placements que détient le Fonds dans un fonds d'investissement ou dans une catégorie d'actif, ou changer les titres dans lesquels le Fonds investit, dans chaque cas, sans avis aux porteurs de parts.

Le porteur de parts du Fonds n'a aucun droit de propriété sur les titres d'un fonds sous-jacent détenus par le Fonds. Lorsque GPTD est le gestionnaire du Fonds et d'un fonds sous-jacent dans lequel le Fonds a investi, le Fonds s'abstiendra d'exercer ses droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. GPTD peut faire suivre le droit de vote rattaché à ces titres aux porteurs de parts du Fonds. Par contre, GPTD pourra décider de ne pas faire suivre le droit de vote, compte tenu de la complexité et des coûts de cette démarche.

Le Fonds peut tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs ESG s'il est financièrement important ou pertinent de le faire dans son processus de prise de décision de placement d'une manière qui cadre avec les objectifs de placement fondamentaux du Fonds. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Investissement durable à GPTD – Intégration et évaluation*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié à la dépréciation du capital
- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié à un fonds de fonds
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à l'effet de levier
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié au courtier principal
- risque lié aux mises en pension et aux prises en pension
- risque lié aux prêts de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert
- risque lié à l'évaluation des actifs non liquides

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 18,75 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement***

Fonds alternatif de gestion du risque TD

collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds.

Le degré de risque du Fonds est faible. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement d'un indice de référence mixte, qui est composé des indices de référence présentés dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique de rendement réel du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
40 %	Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada
30 %	Indice des obligations universelles FTSE Canada
25 %	Indice de rendement global S&P 500® (couvert en dollars canadiens)
5 %	Indice MSCI Monde hors Canada▽ (dividendes nets)

▽ Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor à 91 jours du gouvernement du Canada. L'indice des obligations universelles FTSE Canada est conçu pour être une mesure générale du rendement des obligations d'État et de sociétés négociables en circulation sur le marché canadien. L'indice S&P 500® (couvert en dollars canadiens) mesure le rendement de 500 sociétés à grande capitalisation évoluant dans les principaux secteurs de l'économie américaine, et est couvert en dollars canadiens. L'indice MSCI Monde hors Canada mesure le rendement des actions de sociétés à grande et à moyenne capitalisation des marchés développés, à l'exception du Canada.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de la Série D, de la Série Conseillers, de la Série F, de la Série Privée et de la Série O, le Fonds prévoit effectuer une distribution de revenu net, le cas échéant, vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre). Dans le cas des parts de la Série T5, de la Série FT5 et de la Série FT8, le Fonds prévoit effectuer une distribution vers la fin du mois qui peut consister en du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital. **Toute distribution versée en sus du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année représente un remboursement de votre capital.** Pour toute série, si les distributions effectuées au cours d'une année sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets réalisés du Fonds pendant l'année, le Fonds effectuera une distribution supplémentaire en décembre.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds alternatif de produits de base TD

Détail du Fonds

Type de fonds	OPC alternatif		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série D ($ CA) ($ US)	Le 26 septembre 2023	0,70 %	0,20 %
Série Conseillers ($ CA) ($ US)	Le 26 septembre 2023	1,70 %	0,20 %
Série F ($ CA) ($ US)	Le 26 septembre 2023	0,70 %	s.o.
Série Privée ($ CA) ($ US)	Le 26 septembre 2023	s.o.[Δ]	s.o.
Série O ($ CA)	Le 26 septembre 2023	s.o.*	s.o.

[Δ] Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série Privée négociables.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à générer une croissance du capital avec une faible corrélation aux marchés des actions et des titres à revenu fixe à long terme en tirant parti de rendements liés aux marchés des produits de base.

Le Fonds utilise une combinaison de stratégies classiques et alternatives, notamment le recours à l'effet de levier, au moyen d'une exposition aux instruments dérivés, aux ventes à découvert et/ou aux emprunts. L'exposition brute totale du Fonds au recours à l'effet de levier ne doit pas dépasser les limites permises par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans l'un des instruments dérivés liés aux produits de base suivants, ou dans une combinaison de ceux-ci : des swaps, des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des billets liés à un indice des produits de base et des options sur produits de base, qui offrent une exposition aux rendements du capital investi des marchés des produits de base.

Le conseiller en valeurs a l'intention d'investir dans des instruments dérivés qui sont liés à certains indices des produits de base et/ou des instruments qui sont liés à la valeur d'un produit de base ou d'un contrat sur produits de base en particulier, ou d'un sous-ensemble de produits de base ou de contrats à terme sur produits de base. Ces instruments peuvent indiquer une exposition à des contrats à terme sur produits de base assortis de dates de renouvellement, dates de révision de taux et dates d'échéance différentes de celles des contrats qui sont inclus dans l'indice de référence du Fonds. Par conséquent, les rendements de la composante des instruments dérivés liés aux produits de base du portefeuille du Fonds peuvent varier de ceux de l'indice de référence du Fonds.

Le conseiller en valeurs peut surpondérer ou sous-pondérer son exposition à un produit de base en particulier, ou à un sous-ensemble de produits de base, dans l'indice de référence du Fonds, de sorte que le Fonds est plus fortement ou moins fortement exposé à un produit de base en particulier, ou à un sous-ensemble de produits de base, que la représentation dans son indice de référence. Le conseiller en valeurs peut également obtenir une exposition aux produits de base à l'extérieur de l'indice de référence du Fonds. Lorsqu'il détermine la répartition cible de la stratégie, le conseiller en valeurs peut avoir recours à des modèles qualitatifs ou quantitatifs exclusifs. La répartition cible peut comprendre des positions acheteur et vendeur, ou aucune position sur les marchés financiers et les produits de base sous-jacents indiqués dans les modèles. Le conseiller en valeurs peut inclure des styles de placement qui s'appuient sur des signaux d'achat et de vente générés par des systèmes d'analyse technique, comme la reconnaissance de tendances, ainsi que par des analyses économiques fondamentales et des comparaisons de valeur relative.

La valeur des instruments dérivés liés aux produits de base peut être influencée par les fluctuations du marché dans son ensemble et d'autres facteurs influençant la valeur d'un secteur ou d'un produit de base en particulier, comme les conditions météorologiques, les maladies, les

embargos, ou des événements politiques et réglementaires.

Le conseiller en valeurs peut investir dans d'autres catégories d'actifs, de temps à autre, notamment des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire, ou obtenir une exposition à celles-ci.

Le conseiller en valeurs peut également utiliser des contrats sur instruments dérivés, de manière continue, afin de couvrir considérablement l'exposition du Fonds aux devises. Cette stratégie de couverture vise à protéger le Fonds contre les pertes découlant du repli de la valeur de devises par rapport au dollar canadien.

Le Fonds peut également se servir d'instruments dérivés visés (compensés ou non), tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition à divers instruments, notamment des titres à revenu fixe, des actions, des devises, des produits de base, des indices ou d'autres éléments sous-jacents, sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument en question);
- obtenir une exposition à l'or ou à tout autre produit de base;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut effectuer des emprunts pour accroître l'effet de levier de ses placements. En tant qu'« OPC alternatif », le fonds n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des OPC classiques de recourir à l'effet de levier de leurs actifs pour emprunter, effectuer des ventes à découvert et/ou utiliser des dérivés. Il se peut que des décisions de placement concernant les actifs du Fonds ayant trait à l'effet de levier dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions ne sont pas les bonnes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements avaient été effectués uniquement dans le cadre d'un portefeuille acheteur sans effet de levier comme c'est le cas pour la plupart des OPC classiques qui investissent dans des actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement qui font appel à l'effet de levier augmentent les frais d'opérations d'un fonds, les coûts découlant des incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

Le Fonds peut créer un effet de levier au moyen de dérivés, de ventes à découvert et/ou d'emprunts. Aux termes des restrictions en matière de placement applicables aux OPC alternatifs qui sont énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale du Fonds au recours à l'effet de levier, correspondant à la somme de ce qui suit, ne dépassera pas 300 % de la valeur liquidative du Fonds : (i) la valeur totale de la dette impayée aux termes de conventions d'emprunt; (ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et (iii) la valeur notionnelle totale des positions du Fonds sur des dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du Fonds dépasse 300 % de la valeur liquidative du Fonds, le Fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener l'exposition brute globale à un maximum de 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

Conformément au Règlement 81-102, le Fonds peut emprunter des espèces jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et peut vendre des titres à découvert, dans la mesure où la valeur marchande totale des titres vendus à découvert est limitée à 50 % de sa valeur liquidative. Le recours combiné à la vente à découvert et à l'emprunt d'espèces par le Fonds est assujetti à une limite globale de 50 % de sa valeur liquidative. Si la valeur globale des espèces empruntées combinée avec la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds dépasse 50 % de la valeur liquidative du Fonds, le Fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener la valeur globale des espèces empruntées combinée avec la valeur marchande totale des titres vendus à découvert à un maximum de 50 % de la valeur liquidative du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse

Fonds alternatif de produits de base TD

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à l'effet de levier
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié au courtier principal
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert

Au 26 juin 2024, un porteur de parts détenait 60,34 % de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement de l'indice de référence présenté dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique des rendements réels du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
100 %	Indice de rendement global Bloomberg Commodity Canadian Dollar Hedged Daily

L'indice de référence a été modifié et remplacé par l'indice actuel en novembre 2023 afin de mieux s'aligner sur les stratégies de placement utilisées par le conseiller en valeurs pour gérer les actifs du Fonds.

L'indice de rendement global Bloomberg Commodity Canadian Dollar Hedged Daily mesure le rendement des contrats à terme sur marchandises qui se négocient en dollars canadiens, et fait l'objet d'une couverture quotidienne contre les fluctuations du dollar américain. Il reflète le rendement des fluctuations des cours des contrats à terme pleinement garantis seulement et est libellé en dollars canadiens.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre. Le Fonds considère l'ensemble du revenu et des gains et pertes en capital provenant des instruments dérivés comme du revenu.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Fonds alternatif de produits de base long/court TD

Détail du Fonds

Type de fonds	OPC alternatif		
Admissibilité aux régimes enregistrés	Placement non admissible aux régimes enregistrés		
Conseiller en valeurs	Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)		
Titres offerts (Parts d'une fiducie de fonds commun de placement)	**Date de mise en marché**	**Frais de gestion (TPS et TVH en sus)**	**Frais d'administration (TPS et TVH en sus)**
Série O ($ CA)	Le 26 septembre 2023	s.o.*	s.o.

* Le Fonds n'a pas de frais de gestion à payer à GPTD. Les porteurs de parts paient à GPTD des frais de la Série O négociables.

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement fondamental est de chercher à générer une croissance du capital avec une faible corrélation aux marchés des actions et des titres à revenu fixe à long terme en investissant principalement dans des instruments dérivés liés à des positions acheteur et vendeur sur produits de base.

Le Fonds utilise une combinaison de stratégies classiques et alternatives, notamment le recours à l'effet de levier, au moyen d'une exposition aux instruments dérivés, aux ventes à découvert et/ou aux emprunts. L'exposition brute totale du Fonds au recours à l'effet de levier ne doit pas dépasser les limites permises par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Aucun changement ne peut être apporté à l'objectif de placement fondamental sans l'approbation de la majorité des porteurs de parts exprimée lors d'une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement fondamental du Fonds en investissant principalement dans l'un des instruments dérivés liés aux produits de base suivants, ou dans une combinaison de ceux-ci : des swaps, des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des billets liés à un indice des produits de base et des options sur produits de base, qui offrent une exposition aux rendements du capital investi des marchés des produits de base.

Le conseiller en valeurs a l'intention d'investir dans des instruments dérivés qui sont liés à certains indices des produits de base et/ou des instruments qui sont liés à la valeur d'un produit de base ou d'un contrat sur produits de base en particulier, ou d'un sous-ensemble de produits de base ou de contrats à terme sur produits de base. Ces instruments peuvent fournir une exposition à des contrats à terme sur produits de base assortis de dates de renouvellement, dates de révision de taux et dates d'échéance différentes de celles des contrats qui sont inclus dans l'indice de référence du Fonds. Par conséquent, les rendements de la composante des instruments dérivés liés aux produits de base du portefeuille du Fonds peuvent varier de ceux de l'indice de référence du Fonds.

Le conseiller en valeurs maintiendra des positions acheteur et vendeur sur des produits de base en particulier, un sous-ensemble de produits de base et/ou un indice de produits de base, au moyen d'instruments dérivés liés aux produits de base. Il a l'intention d'utiliser une stratégie de placement ascendante axée sur l'analyse fondamentale pour repérer des occasions de placement dans des positions acheteur et vendeur ainsi que des inefficiences perçues du marché des produits de base. Le Fonds aura recours à une approche souple dans son utilisation d'instruments dérivés et peut investir dans des positions acheteur, vendeur ou une combinaison des deux à tout moment. Le conseiller en valeurs cherche à maintenir un bêta du marché des produits de base près de zéro sur un cycle des produits de base. Le bêta du marché est une mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport au marché des produits de base dans son ensemble.

Le conseiller en valeurs peut investir dans d'autres catégories d'actifs, de temps à autre, notamment des actions, des titres à revenu fixe et des instruments du marché monétaire, ou obtenir une exposition à celles-ci.

Le Fonds peut également se servir d'instruments dérivés visés (compensés ou non), tels que des contrats d'options, des contrats à terme ou à livrer et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment de manière à :

- avoir une exposition à divers instruments, notamment des titres à revenu fixe, des actions, des devises, des produits de base, des indices ou d'autres éléments sous-jacents, sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété de l'instrument en question);
- réduire le risque lié aux fluctuations de devises;
- obtenir une exposition à l'or ou à tout autre produit de base;

Fonds alternatif de produits de base long/court TD

- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre le risque de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le Fonds est exposé.

Le Fonds peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités afin de remplir ses obligations aux termes des instruments dérivés.

Le Fonds peut également détenir de la trésorerie, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux qui sont gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la conjoncture du marché.

Le Fonds peut effectuer des emprunts pour accroître l'effet de levier de ses placements. En tant qu'« OPC alternatif », le fonds n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des OPC classiques de recourir à l'effet de levier de leurs actifs pour emprunter, effectuer des ventes à découvert et/ou utiliser des dérivés. Il se peut que des décisions de placement concernant les actifs du Fonds ayant trait à l'effet de levier dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions ne sont pas les bonnes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements avaient été effectués uniquement dans le cadre d'un portefeuille acheteur sans effet de levier comme c'est le cas pour la plupart des OPC classiques qui investissent dans des actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement qui font appel à l'effet de levier augmentent les frais d'opérations d'un fonds, les coûts découlant des incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

Le Fonds peut créer un effet de levier au moyen de dérivés, de ventes à découvert et/ou d'emprunts. Aux termes des restrictions en matière de placement applicables aux OPC alternatifs qui sont énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale du Fonds au recours à l'effet de levier, correspondant à la somme de ce qui suit, ne dépassera pas 300 % de la valeur liquidative du Fonds : (i) la valeur totale de la dette impayée aux termes de conventions d'emprunt; (ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et (iii) la valeur notionnelle totale des positions du Fonds sur des dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du Fonds dépasse 300 % de la valeur liquidative du Fonds, le Fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener l'exposition brute globale à un maximum de 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

Conformément au Règlement 81-102, le Fonds peut emprunter des espèces jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et peut vendre des titres à découvert, dans la mesure où la valeur marchande totale des titres vendus à découvert est limitée à 50 % de sa valeur liquidative. Le recours combiné à la vente à découvert et à l'emprunt d'espèces par le Fonds est assujetti à une limite globale de 50 % de la valeur liquidative de ce dernier. Si la valeur globale des espèces empruntées combinée avec la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le Fonds dépasse 50 % de la valeur liquidative du Fonds, le Fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener la valeur globale des espèces empruntées combinée avec la valeur marchande totale des titres vendus à découvert à un maximum de 50 % de la valeur liquidative du Fonds.

Nous pouvons modifier les stratégies de placement du Fonds à notre gré, sans avis ou approbation.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Un placement dans le Fonds peut comporter les risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux instruments dérivés
- risque lié aux actions
- risque lié aux fonds négociés en bourse
- risque lié aux devises
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux marchés internationaux
- risque lié aux opérations importantes
- risque lié à l'effet de levier
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié au courtier principal
- risque lié aux séries
- risque lié aux ventes à découvert

Au cours de la période de 12 mois terminée le 26 juin 2024, plus de 10 % de la valeur liquidative du Fonds était investie dans des contrats à terme sur l'aluminium brut du London Metal Exchange et des contrats à terme sur le cuivre du London Metal Exchange. Les pourcentages maximaux de la valeur liquidative du Fonds investie dans ces titres au cours de cette période de 12 mois ont été de 23,71 % pour les contrats à terme sur l'aluminium brut du London Metal Exchange et de 21,45 % pour les contrats à terme sur le cuivre du London Metal Exchange. Le risque lié à la concentration couru par le Fonds peut avoir augmenté par suite de ce placement.

Fonds alternatif de produits de base long/court TD

Au 26 juin 2024, quatre porteurs de parts détenaient 27,92 %, 25,83 %, 22,77 % et 18,63 %, respectivement, de la valeur liquidative du Fonds. Se reporter à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risques propres aux Fonds – Risque lié aux opérations importantes*** pour obtenir des renseignements sur les risques éventuels associés aux achats et/ou aux rachats importants auprès d'un OPC.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque, qui peuvent également s'appliquer au Fonds, sont décrits à la rubrique ***Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? – Risques propres à chaque Fonds***.

Le degré de risque du Fonds est de faible à moyen. Étant donné que le Fonds a un historique de rendement de moins de 10 ans, GPTD a utilisé l'historique de rendement d'un indice de référence mixte qui est composé des indices de référence présentés dans le tableau ci-dessous, en plus de l'historique des rendements réels du Fonds, pour calculer le degré de risque du Fonds :

Proportion (%)	Indice de référence
70 %	Indice de rendement global Bloomberg Commodity▽
30 %	Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada

▽ Calculé en dollars canadiens afin de déterminer le degré de risque du Fonds.

L'indice de rendement global Bloomberg Commodity est composé de contrats à terme et reflète les rendements d'un placement entièrement garanti dans l'indice Bloomberg Commodity. Il combine ses rendements et les rendements d'une garantie en espèces investie dans des bons du Trésor américain à 13 semaines. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor à 91 jours du gouvernement du Canada.

Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique ***Méthode de classification du risque de placement*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectue une distribution de revenu net, le cas échéant, et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant, annuellement en décembre. Le Fonds considère l'ensemble du revenu et des gains et pertes en capital provenant des instruments dérivés comme du revenu.

Les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds. Pour connaître les autres options offertes, se reporter à la rubrique ***Politique en matière de distributions*** de ***Votre guide pour la compréhension du profil du Fonds***.

Glossaire

action ordinaire
Un titre qui atteste la propriété d'une société. Les porteurs sont généralement autorisés à exercer leur droit de vote relativement à l'élection des administrateurs et à d'autres questions importantes ainsi qu'à recevoir des dividendes sur leurs actions, lorsque ces dividendes sont déclarés. Si une société est liquidée, les réclamations des créanciers garantis et non garantis et des porteurs d'obligations et d'actions privilégiées ont priorité sur les réclamations des porteurs d'actions ordinaires.

action privilégiée
Un titre d'une société qui permet à son porteur de se prévaloir de certains droits précisés (notamment le droit de recevoir des dividendes) « en priorité » sur les droits des porteurs d'actions ordinaires.

billet
Une promesse écrite non garantie de payer à une certaine entité, sur demande ou à une date déterminée, un montant précis, avec ou sans intérêt.

bon de souscription
Un type de titre dérivé, habituellement émis avec des obligations ou des actions privilégiées, qui permet au porteur d'acheter un nombre proportionnel d'actions ordinaires, à un prix et au cours d'une période déterminés.

bon du Trésor
Un titre de créance à court terme d'un gouvernement. Les bons du Trésor sont vendus à décote et viennent à échéance à leur valeur nominale. La différence entre le prix d'émission et la valeur nominale correspond en fait à l'intérêt versé.

certificat américain d'actions étrangères
Voir certificat représentatif d'actions étrangères.

certificat de placement garanti (CPG)
Un instrument de dépôt le plus souvent offert par des banques, des sociétés de fiducie et d'autres institutions financières canadiennes, qui exige un placement minimum et donne droit à des versements d'intérêt à un taux et pendant une période prédéterminés.

certificat représentatif d'actions étrangères
Un instrument financier négociable émis par une banque pour représenter les titres d'une société étrangère négociés en bourse. La société de fiducie ou la banque (le dépositaire) émet des certificats représentatifs d'actions étrangères, et ces certificats sont négociés en tant que certificats représentatifs d'actions étrangères sur le marché national du dépositaire, ce qui permet aux investisseurs d'éviter les inconvénients liés aux négociations sur des marchés étrangers et à la conversion des devises. Les certificats américains d'actions étrangères (CAAE), qui se négocient aux États-Unis, en sont le type le plus courant.

conseiller en valeurs
La personne ou l'entité chargée de placer l'actif d'un OPC ou de lui fournir des conseils en placement.

contrat à livrer
Un contrat d'achat ou de vente d'une quantité précise d'une marchandise, d'un titre d'un gouvernement, d'une monnaie étrangère ou d'un autre instrument financier, à un prix et à une date future déterminés. Les contrats à livrer ne sont pas négociés à une bourse des marchandises.

contrat à terme
Un contrat comparable à un contrat à livrer, sauf qu'il comporte des conditions normalisées et est négocié à une bourse des marchandises.

contrepartie
La partie opposée dans une opération sur instruments dérivés.

courbe de rendement
Un graphique linéaire qui présente le rapport entre les rendements d'obligations similaires comportant des dates d'échéance différentes.

couverture
Une stratégie utilisée en vue de compenser ou de réduire le risque lié aux placements. Par exemple, l'utilisation de contrats à livrer en vue de fixer le taux de change d'une devise.

date de mise en marché
La date à laquelle une série particulière de titres d'un Fonds est offerte pour la première fois aux investisseurs.

débenture
Une obligation non garantie par le gage d'un bien. Elle est soutenue par le crédit général de la société émettrice.

diversification
La gestion du risque par la répartition de l'actif dans plusieurs placements différents en vue de réduire l'incidence d'un titre particulier sur le rendement d'un portefeuille. Par exemple, il est possible d'obtenir une diversification en investissant dans des catégories d'actifs différentes, comme des actions, des obligations et des effets du marché monétaire, ou en investissant dans plusieurs pays différents.

dividende
Un paiement par action qui, selon les directives du conseil d'administration d'une société, doit être effectué à l'intention des actionnaires.

duration
Une mesure, exprimée en année, qui est utilisée pour déterminer la sensibilité du cours d'un titre aux fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, plus la duration d'un titre est longue, plus son cours peut être sensible aux fluctuations des taux d'intérêt et plus il risque de chuter en réaction à une hausse des taux d'intérêt. Par exemple, si la duration d'un titre est de 3 ans et que les taux d'intérêt augmentent de 1 %, le cours du titre devrait diminuer d'environ 3 %.

écart-type
Un calcul utilisé pour établir la variabilité d'une série de chiffres à partir de la moyenne de ceux-ci. Dans le contexte du rendement des organismes de placement collectif, l'écart-type indique dans quelle mesure le rendement sur trois ans (ou cinq ans) d'un fonds diffère du rendement moyen antérieur du fonds. Un écart-type faible indique que le rendement du fonds est habituellement semblable à son rendement moyen. À l'inverse, un écart-type élevé indique que le rendement d'un fonds peut varier sensiblement.

fonds clone
Un fonds qui a pour objectif de placement fondamental de suivre le rendement d'un autre fonds.

fonds commun de placement à capital variable
Un fonds commun de placement constitué en tant que fiducie ou une catégorie de société de placement à capital variable qui émet et rachète de façon continue des parts ou des actions. Le nombre de parts ou d'actions en circulation peut varier d'un jour à l'autre. Le prix d'un fonds commun de placement à capital variable n'est établi qu'une fois par jour ouvrable. Le prix par part ou par action, aussi appelé la valeur liquidative par part ou par action, est calculé en divisant la valeur marchande de l'actif net du fonds par le nombre de parts ou d'actions en circulation.

fonds international
Un fonds qui investit principalement dans des titres de sociétés présentes partout dans le monde, sauf au Canada et aux États-Unis.

fonds mondial
Un fonds qui investit dans des titres de sociétés présentes partout dans le monde, y compris au Canada et aux États-Unis.

fonds national
Un fonds qui restreint ses placements aux instruments financiers offerts dans un seul pays.

fonds négocié en bourse (FNB)
Un fonds d'investissement qui se négocie comme une action en bourse et dont le prix peut varier au cours d'un jour de bourse par suite des achats ou des ventes. Les titres de certains FNB peuvent être des parts indicielles. Voir la définition de « parts indicielles ».

hypothèque
Un contrat selon lequel l'emprunteur remet des biens immeubles en garantie d'un prêt.

indice
Une mesure statistique d'un portefeuille d'actions ou d'obligations représentatif d'un marché précis ou d'une partie de celui-ci.

indice repère
Les indices repères sont des indices largement reconnus qui sont utilisés pour comparer le rendement d'un portefeuille ou d'un organisme de placement collectif au rendement d'un marché.

instrument dérivé visé
Un instrument, un contrat ou un titre, dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont fonction d'un élément sous-jacent. Un titre convertible ordinaire, un titre adossé à des actifs visé et une part indicielle sont notamment des éléments sous-jacents.

liquidité
La facilité avec laquelle un placement peut être converti en espèces à un prix raisonnable.

Objectifs de développement durable (ODD)
Un ensemble de 17 objectifs intégrés et indivisibles établis par les Nations Unies, servant d'appel à l'action auprès de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Les ODD répondent à un éventail de défis mondiaux, y compris ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la paix et à la justice. De plus amples renseignements sont accessibles à l'adresse https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr.

obligation
Tout titre portant intérêt d'un gouvernement ou d'une société qui oblige l'émetteur à effectuer, à l'intention du porteur, des paiements d'intérêt à un taux prédéterminé, habituellement à des intervalles précis, et à rembourser le capital du titre à échéance.

OPC à capital fixe
Un type d'OPC qui a un nombre fixe d'actions ou de parts achetées et vendues à des bourses ou sur un marché hors bourse et pouvant être négociées au-dessus ou en dessous de leur valeur liquidative. Contrairement aux OPC à capital variable, les OPC à capital fixe n'émettent ni ne rachètent des actions ou des parts sur une base continue.

option
Un instrument dérivé accordant au porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un élément d'actif à un prix prédéterminé à l'intérieur d'une période fixée. En échange de ce droit, le titulaire de l'option (ou l'acheteur) verse une prime au vendeur de l'option. Si le droit n'est pas exercé à la date précisée, l'option expire et l'acheteur perd la prime.

papier commercial
Des obligations à court terme émises par des sociétés qui ne sont pas habituellement garanties par l'actif de celles-ci. Le papier commercial est vendu à décote et vient à échéance à sa valeur nominale.

papier commercial adossé à des actifs (PCAA)
Une créance à court terme émise par une structure d'accueil (comme une fiducie) qui est garantie par un ensemble déterminé d'éléments d'actif, tels des créances, des baux d'équipement, des hypothèques ou des marges de crédit personnelles. Généralement, les PCAA parrainés par des banques, quoiqu'ils ne sont pas garantis par ces dernières, possèdent une liquidité et une transparence de « style international ». Habituellement, ils n'utilisent pas l'effet de levier et sont adossés principalement à des éléments d'actif traditionnels, notamment ceux qui figurent ci-dessus. À l'opposé, les PCAA non bancaires sont parrainés par des fonds multicédants administrés par un tiers qui sont gérés par des institutions financières non bancaires, et sont enclins à utiliser un important effet de levier et sont adossés à un ensemble de divers éléments d'actif traditionnels et non traditionnels.

parts indicielles
Des titres négociés sur une bourse canadienne ou américaine qui sont conçus pour suivre de près le rendement d'un indice boursier donné largement diffusé en a) investissant dans les titres qui composent l'indice dans une proportion essentiellement égale à celle qu'ils représentent au sein de l'indice; ou b) investissant de manière à ce que le fonds reproduise le rendement de cet indice. À l'instar des actions dans lesquelles elles sont investies, les parts indicielles peuvent être négociées tout au long d'une séance.

placement ascendant
Une stratégie de placement qui est axée sur l'analyse des titres individuels avant qu'il ne soit tenu compte des répercussions des tendances économiques ou des cycles du marché. Les actions qui sont considérées comme attrayantes malgré les tendances économiques ou les cycles du marché sont achetées sur le fondement de cette analyse.

placement descendant
Une stratégie de placement qui commence par une analyse des tendances de l'économie générale, avant que des industries ou des secteurs particuliers ne soient considérés. Les actions qui sont considérées comme attrayantes dans des industries ou des secteurs choisis sont achetées sur le fondement de cette analyse.

placement ou titre hybride
Un placement qui combine les caractéristiques de deux types de placements différents. Par exemple, un billet structuré, qui est une forme d'obligation, peut porter intérêt à un taux qui est lié à la hausse et à la baisse du prix d'une marchandise ou d'un titre de participation.

placement privé
L'émission et la vente de titres sans prospectus à un groupe d'investisseurs, tel que des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de fiducie, des caisses de retraite, des OPC et des sociétés d'investissement en capital de risque.

Règlement(s) 81-10(_)
Une série de règles et de politiques émises par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui régissent tous les organismes de placement collectif vendus aux termes d'un prospectus au Canada. Plus de renseignements sont accessibles sur le site Web www.osc.gov.on.ca.

remboursement de capital (RDC)
Les distributions versées par un OPC qui sont considérées comme le remboursement de votre placement initial; elles ne sont donc pas imposables. Le RDC que vous recevez, peu importe le montant, réduit le prix de base rajusté de votre placement du même montant.

répartition stratégique de l'actif
Une stratégie de placement qui repose sur une perspective des marchés à moyen terme et à long terme et qui prévoit le rééquilibrage périodique de la pondération des diverses catégories d'actif d'un fonds ou d'un portefeuille afin d'obtenir une composition de l'actif cible.

répartition tactique de l'actif
Une stratégie de placement qui consiste à adapter la répartition stratégique de l'actif d'un fonds en vue de tirer parti des occasions de placement à court terme dans le marché.

SEDAR+
Le Système électronique de données, d'analyse et de recherche+, SEDAR+, est le système Web sécurisé dont tous les participants au marché qui se conforment aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») se servent pour le dépôt, la communication et la recherche de renseignements sur les marchés des capitaux du Canada.

swap
Un contrat entre deux parties ou plus visant à échanger les obligations de paiement relatives à deux titres (ou plus) sans échanger les titres sous-jacents.

titre adossé à des créances hypothécaires (TACH)
Un titre de créance donnant à l'investisseur un droit à une part des paiements provenant d'un groupe d'hypothèques. Un TACH verse un revenu mensuel composé d'intérêts et d'une partie du capital des hypothèques sous-jacentes.

titre convertible
Un titre qui peut être converti en un autre titre. Par exemple, les obligations ou les actions privilégiées convertibles peuvent être converties à un prix donné en un nombre fixe d'actions ordinaires de la même société.

titre de créance
Une promesse écrite de payer une dette; par exemple, un effet, un billet, une obligation, un certificat de dépôt ou du papier commercial.

titres de participation
Des titres ou des actions représentant une participation de propriété dans une société.

titres du marché monétaire
Des titres à court terme venant à échéance dans un an ou moins. Ces titres comprennent les bons du Trésor, le papier commercial, les billets à décote et les certificats de placement garanti.

Fonds Mutuels TD

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds figurent dans les aperçus des fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez demander un exemplaire de ces documents, sans frais, en vous adressant à votre courtier, ou encore en communiquant avec Gestion de Placements TD Inc. de l'une des façons suivantes :

Par téléphone (sans frais)
1-800-588-8054 (français et anglais)

Par courriel : tdadvisor@td.com

Si vous avez acheté des titres des Fonds par l'entremise d'un représentant de Services d'investissement TD Inc. par téléphone, dans une succursale de TD Canada Trust ou en ligne par l'entremise de BanqueNet, vous pouvez demander un exemplaire d'un ou de tous ces documents, sans frais, en communiquant avec Services d'investissement TD Inc. de l'une des façons suivantes :

Par téléphone (sans frais)
1-800-409-7125 (français)
1-800-386-3757 (anglais)
1-800-288-1177 (chinois)

Vous pouvez également obtenir un exemplaire du présent prospectus simplifié, des aperçus des fonds, des rapports de la direction sur le rendement du fonds et des états financiers sur le site Web désigné des Fonds, à l'adresse www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td. Ces documents et d'autres informations concernant les Fonds, tels les circulaires d'information et les contrats importants, sont aussi accessibles à l'adresse www.sedarplus.ca.

GESTIONNAIRE DES FONDS MUTUELS TD :
Gestion de Placements TD Inc.
C.P. 100
66, rue Wellington Ouest
TD Bank Tower
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1G8

534495 (07/24)

Epoch Investment Partners, Inc. exerce ses activités aux États-Unis et est une société affiliée de Gestion de Placements TD Inc. Gestion de Placements TD exerce ses activités au Canada. Toutes deux sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce de TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.